This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600032975W

600032975W

MÉMOIRES INÉDITS

DU COMTE

DE LAMOTTE-VALOIS

Les Éditeurs de cet Ouvrage se réservent le droit de le faire traduire dans toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des Lois, Décrets et Traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de leurs droits.

Toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers Etats avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.

Alençon. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise.

AFFAIRE DU COLLIER

MÉMOIRES INÉDITS

DU COMTE

DE LAMOTTE-VALOIS

SUR SA VIE ET SON ÉPOQUE

(1754 - 1830)

PUBLIÉS D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AVEC

UN HISTORIQUE PRÉLIMINAIRE, DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DES NOTES

PAR

LOUIS LACOUR

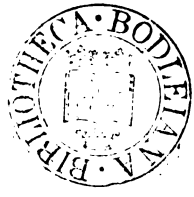

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

1858

237. f. 143.

AFFAIRE DU COLLIER

AFFAIRE DU COLLIER

—

A l'époque où Marie-Antoinette encourageait, par son exemple, les plus ruineuses folies ; au bel âge des coiffures à quadruple étage, des soirées trop célèbres de la terrasse de Versailles, des amusettes et des mascarades de Trianon, des médianoches de madame de Guéménée, dans lesquels la perte d'immenses fortunes, en un jeu effréné passait inaperçue, les joailliers de la couronne, Bôhmer et Bassanges, eurent l'idée de réunir un très-grand nombre de diamants d'une haute valeur et d'en former un collier qui, d'après leurs calculs, devait tenter la jeune femme du roi et être acheté par ce prince. — Leur chef-d'œuvre terminé, ils le portèrent à la cour, et Louis XVI l'offrit en 1778 à la reine, comme présent de relevailles. Ce don ne fut pas accepté. Il ne le fut pas davantage en 1781, lorsque Bôhmer, profitant d'une circonstance analogue, mais bien autrement solennelle, la naissance du Dauphin, proposa au roi le même marché. Dans ces diverses circonstances, la jeune

princesse laissa entrevoir qu'elle obéissait à la nécessité de mettre des bornes à son luxe : « Je me souviens, rapporte madame Campan, que la reine dit, que si le marché n'était pas onéreux, le roi pouvait faire cette acquisition. »

Böhmer, mieux que personne, avait la clé de ces hésitations. Il savait que son offre venait après le très-coûteux achat des domaines de Rambouillet et de Saint-Cloud, achat provoqué par la reine au milieu de l'embarras des finances ; mais il connaissait aussi les faiblesses de sa royale cliente, et voyait que l'intérêt public avait seul pu motiver le refus d'un collier du prix de 1,600,000 fr., alors qu'on portait des bracelets de 200,000. Il prit donc le parti d'attendre que Marie-Antoinette eût économisé, sur les fonds de sa cassette, le prix du précieux joyau. N'avait-il pas déjà vendu de cette manière, et 400,000 fr., des boucles en girandoles, dont la reine n'avait effectué le paiement de ses propres deniers qu'en plusieurs années ? Néanmoins, son écrin lui pesait. C'est pourquoi il se mit à le colporter dans toutes les cours de l'Europe. On loua fort, on promit beaucoup ; mais on n'acheta point. Des propositions évasives du roi de Portugal n'eurent même pas de suite.

Cependant, plusieurs années s'étaient écoulées, et l'engoûment universel pour le faste et les dépenses commençait à tomber. Böhmer revint à Paris vers la fin de décembre 1784, et non sans inquiétudes. Son crédit avait baissé. Les efforts qu'il fit pour le recouvrer le mirent en relation avec une de ses voisines dont on lui avait vanté l'esprit d'intrigue et la haute position, une dame qui jouissait de la plus intime faveur auprès du cardinal de Rohan et qui, à ce qu'on disait, avait un pied dans les petits appartements de la reine : la comtesse de Valois-

Lamotte. Böhmer vit cette dame, lui parla de son collier, la pria d'en dire quelques mots, en manière de conversation et sans rien affecter, au palais Soubise et dans Versailles : à ce service, il se proposait de répondre par un présent considérable. Madame de Lamotte repoussa le présent, congédia le joaillier et l'affaire demeura en suspens.

On sait l'histoire des premières années de madame de Lamotte. Après avoir passé par les plus douloureuses épreuves, avoir vu son père terminer sa vie, mourant de faim, sur un grabat de l'Hôtel-Dieu, elle fut abandonnée de sa mère, exposée aux séductions du marquis de Boulainvilliers, et enfermée dans un cloître. Rongée d'ennui, elle s'enfuit à Bar-sur-Aube, sa ville natale, où, sans guide, sans amie qu'une sœur plus jeune qu'elle, elle fit connaissance d'un fils de famille, gendarme de son état, sans autre fortune que son nom, et l'épousa. C'était en 1782; elle avait alors vingt-six ans.

Depuis plusieurs années, à cette époque, le nom de Valois, porté par la famille de madame de Lamotte, était authentiquement reconnu. Les juges d'armes de la noblesse de France avaient signalée comme incontestable sa descendance en ligne directe, par les barons de Saint-Rémi, du roi Henri II, et pour ce motif, la petite-fille des Valois avait obtenu de la cour des Bourbons une pension de 800 livres, qui était son seul moyen d'existence. Son père, homme insouciant et crapuleux, avait consommé la ruine de sa famille, en cédant follement les derniers champs de Fontette et de Verpillières, jadis enclavés dans les immenses possessions des Saint-Rémi, ses ancêtres.

Intrigante et fière, dès le lendemain de son mariage, madame de Lamotte jura de rentrer en jouissance des propriétés de sa famille. Tel fut le but qu'elle donna à sa

vie. Son mari, homme sans caractère et plus spirituel qu'intelligent, ne comprit rien à ce désir et le regarda comme irréalisable. Madame de Lamotte lui demanda quelques démarches qu'il ne fit point ou qu'il fit gauchement. Quant à elle, elle revint habiter Paris, où ses anciennes protectrices lui procurèrent d'utiles connaissances dans la noblesse et à la cour.

Le souvenir de madame de Boulainvilliers servit merveilleusement madame de Lamotte, qui, bientôt rassasiée de promesses, mit toute son ambition à intéresser à sa fortune la reine et le contrôleur général. Elle commença par se créer de son mieux une position, déroba sa misère sous des dehors supportables, fit sonner haut son nom de Valois, qu'elle attacha comme un grelot à celui de Lamotte, et pour mettre la dernière main à ces réformes, dicta à son mari sa démission de gendarme, puis lui fit ouvrir les cadres d'un corps plus considéré. Un séjour de quelques semaines à Versailles achève cette éducation, et madame la comtesse de Valois-Lamotte part pour la conquête d'une toison d'or, qui sera pour elle la casaque de galérienne.

Au nombre des personnages dont elle avait eu l'occasion de se concilier les sympathies par l'entremise de madame de Boulainvilliers, figurait le cardinal de Rohan. Sa première visite à ce prélat datait de septembre 1781. Elle le revit à Paris, deux ans plus tard, au plus fort de ses sollicitations pour rentrer dans le patrimoine de ses pères. Un placet qu'un de ses compatriotes, Beugnot, jeune avocat alors, et son ami, avait rédigé en sa faveur, fut le prétexte de cette seconde entrevue. Pour s'y présenter, elle emprunta la voiture, les domestiques et le patronage de Beugnot : « Tout cela m'est indispensable, lui dit-elle, d'après votre principe qu'il n'y a dans ce

pays-ci que deux bonnes manières de demander l'aumône, aux portes des églises et en carrosse. »

En sortant de cet entretien, madame de Lamotte était rayonnante. Le prélat lui avait chaleureusement promis de s'employer pour elle, et avait pris connaissance de l'histoire de sa vie. D'autres visites suivirent, qui parurent avancer quelque peu les affaires de la protégée du cardinal. Tout le monde sut bientôt que la grande-aumônerie lui avait alloué une pension considérable.

Bien plus, on la vit s'installer dans un hôtel de la rue Neuve-Saint-Gilles, et le meubler magnifiquement; son domestique fut nombreux, ses voitures du dernier goût, sa table finement servie; au couvent voisin, elle eut sa chapelle et son banc armoirié. Ses salons devinrent un rendez-vous de bonne compagnie. Le comte d'Estaing, Saisseval, homme riche admis à Versailles, l'abbé de Cabres, Dorcy, receveur général, et son ami Lecoulteux de la Noraye, l'intendant de Champagne Rouillé d'Orfeuil, les Crozat et autres, furent ses convives habituels. Au milieu de ces personnages nobles ou riches, l'ex-gendarme, désormais rentré dans la vie civile, tenait convenablement sa place.

Dans quel but ces noms distingués à divers titres ont-ils fait un lieu de réunion de la demeure d'une femme hier encore obscure? Evidemment pour mériter ses bonnes grâces et sa protection. Elle jouit d'une certaine influence, on la reçoit à Versailles, et la reine a daigné écouter avec intérêt le récit de ses malheurs; madame de Lamotte conte cela publiquement, et ses nouveaux amis suspectent d'autant moins ses paroles que le cardinal Louis de Rohan semble reconnaître leur véracité par la protection qu'il accorde à la comtesse.

Pour comprendre le motif qui avait pu déterminer

Rohan à s'attacher, par les plus grands services, cette pauvresse à peine décrassée, il faut connaître la position que les événements lui avaient faite à la cour de Louis XVI.

Rien de plus simple. Qu'on s'imagine un homme sorti d'une des plus anciennes familles de France, aussi bien doué que possible pour le descendant d'une vieille race : l'abord imposant, plein de dignité ; les traits d'une distinction rare ; assez instruit pour savoir ce qu'était l'Académie française, où il occupait un fauteuil ; grand ami des femmes dont il ambitionnait les faveurs ; élégant, gracieux, voluptueux ; rachetant, par l'entente de l'intrigue, une certaine brutalité qui ne déplaît pas toujours ; qu'on s'imagine ce type d'homme comme il faut, et l'on verra de combien de passions jalouses il devait être le point de mire.

Disons tout. Rohan était encore un diplomate fort distingué, témoin son ambassade à Vienne, vers la fin du règne de Louis XV. C'eût été de plus un homme riche, s'il avait su modérer ses désirs. Mais avec près de trois millions de rente, il avait des dettes. Trois millions de rente ! c'était ce que valaient à Rohan les différentes charges dont il était revêtu : cardinal, grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, prince souverain d'Hildesheim, abbé de Noirmoutiers, de Saint-Waast, de la Chaise-Dieu, supérieur général des Quinze-Vingt, proviseur de Sorbonne, etc., etc.

Tant d'honneurs, tant de bonheurs, avaient fait exécrer le cardinal parmi les grands, et il était d'autant plus haï que l'ambition le travaillait toujours ; ses moindres démarches excitaient les clameurs des oiseaux de proie de moindre envergure.

Deux volontés, entre autres, embarrassaient la marche ascensionnelle de son éminence.

Le baron de Breteuil, ennemi irréconciliable de Louis de Rohan qui l'avait supplanté à l'ambassade de Vienne, ministre alors, nourrissait contre son ancien antagoniste une haine impatiente de s'assouvir.

Marie-Antoinette se montrait hostile au cardinal, pour diverses raisons peu connues, et que, sans doute, elle ne s'expliquait pas elle-même. Elle s'était, dès son mariage, trouvée en rapport avec Rohan, et depuis, l'avait pris en grippe, comme une enfant, par instinct. C'était, ce semble, plutôt habitude de l'éviter que haine réfléchie; étourderie de jeune princesse, caprice de jolie femme.

Toutefois, le cardinal, dont les visées tendaient à la place de premier ministre, avait besoin de l'appui de la reine. Il essaya bien des fois de rentrer en grâce, et autant de fois il échoua; ses amis ne furent pas plus heureux, et n'obtinrent pas la réconciliation désirée; c'est alors que, desservi par les uns, mal servi par les autres, il résolut d'ourdir en secret cette trame dont le fil, au grand jour, se brisait et lui restait dans la main. Madame de Lamotte se présenta pour l'aider. Une jeune femme assez jolie, spirituelle, avenante, d'un nom *héroïque*, la tête remplie d'aventures romanesques qu'elle savait conter, par-dessus tout intrigante et de ces natures tenaces que les portes fermées n'épouvantent point, tant qu'il reste une fenêtre : Rohan ne pouvait rêver un levier moins compromettant ni plus puissant. Quelques indications, quelques conseils, ce fut tout ce que demanda madame de Lamotte pour réussir; elle comprenait à demi-mot.

Lorsqu'elle fut parvenue jusqu'à la reine, dont elle raconta à plaisir l'accueil bon et charmant, le cardinal la

pria de négocier sa réconciliation. Madame de Lamotte rapporta au grand-aumônier une lettre de Marie-Antoinette, à laquelle celui-ci répondit, et un commerce de billets s'établit entre eux.

On a suspecté l'authenticité de ces lettres. On a même nié que madame de Lamotte ait été admise dans la faveur de la reine. Il est pourtant difficile de s'expliquer une si longue suite de faux de la part d'une femme spirituelle, il est vrai, mais la veille encore, fort ignorante du langage des cours; faux qui s'adressaient à un diplomate distingué, à un homme doué de connaissances diverses, à un habitué de Versailles depuis son jeune âge, à un grand seigneur qui avait toutes les facilités et le plus grand intérêt de s'assurer s'il n'était pas dupé. Et comment expliquer qu'une pareille fraude ait pu se continuer, durant une année entière, sans que le cardinal se soit informé de la vérité?

Toujours est-il que Rohan ne suspecta, en aucune façon, la bonne foi de madame de Lamotte, ni l'authenticité des lettres de la reine. Il répondit d'abord avec mesure, et plus tard, en des termes plus vifs. Il osa même solliciter un entretien particulier, et il l'obtint.

Un soir du mois d'août 1784, après onze heures, on vit dans le parc de Versailles plusieurs ombres gagner rapidement les charmilles d'un bosquet, planté depuis peu sur l'emplacement du fameux labyrinthe des fables de Lafontaine. Il y avait deux groupes qui se réunirent, à part une femme habillée de vêtements à la mode et recouverte d'un mantelet. Celle-ci, dont la taille, le port et la silhouette rappelaient la reine, se plaça de façon à pouvoir être aperçue, et s'assit. Bientôt un bruit de pas se fit entendre; un homme, le cardinal de Rohan, déguisé, marchait timidement à elle, et ne s'arrêta qu'à ses

pieds. — Vous savez, lui dit-elle aussitôt en lui remettant une fleur, vous savez ce que cela signifie; j'ai oublié le passé. — Cet homme allait répondre, il n'eut que le temps d'embrasser la chaussure de satin blanc de son interlocutrice. Madame de Lamotte se détacha du groupe caché derrière la charmille et vint couper la conversation. On avait distingué comme un bruit de pas, ce fut le prétexte de cette brusque intervention. Nulle résistance de la part des héros de l'aventure. Ils se séparèrent sans un geste, sans un mot. L'homme fut entraîné d'un côté, la femme s'éloigna d'un autre. Tout s'évanouit. Les nombreuses sentinelles qui veillaient à la garde du château ne virent, n'entendirent rien, ou ne voulurent rien remarquer.

A dater de ce jour, la comtesse de Lamotte ne mit plus de bornes à son luxe. Grâce à elle, Rohan prospère; son ambition, ses désirs sont également satisfaits, et il sait reconnaître de si grands services : « A l'époque où les rapports de M. de Rohan avec madame de Lamotte étaient devenus intimes, a dit M. Beugnot, une ardente ambition se confondait chez lui avec une affection très-tendre. Chacun de ces deux sentiments s'exaltait l'un par 'autre, et ce malheureux homme était livré à une sorte de délire. J'ai pu lire en courant quelques-unes des lettres qu'il écrivait alors à madame de Lamotte; elles étaient toutes de feu : le choc, ou plutôt le mouvement des deux passions, était effrayant. Il est heureux pour la mémoire du prince que ces lettres aient été brûlées. »

La protégée de Rohan fit parade d'une fortune tout-à-fait insolente aux yeux de ceux qui, peu d'années auparavant, l'avaient connue dans la plus grande misère; il semble même qu'elle voulut braver l'opinion publique lorsqu'elle alla, vers ce temps, habiter une 'ou deux se-

maines Bar-sur-Aube. Ce fut éblouissant : un train de prince, des voitures anglaises du dernier modèle et du meilleur faiseur, de superbes chevaux de main. On ne parlait plus que des robes brodées de la comtesse, que de ses parures de diamants et de topazes. Elle acheta un hôtel. Son ton distingué dans les relations de société, fut remarqué; cependant, elle ne gardait pas en tout l'exacte mesure : ainsi, au milieu de bourgeois avares, sa prodigalité fit scandale. Elle paya ses dettes et l'intérêt de ses dettes, et en partant, elle chargea plusieurs dames de la ville et, entre autres, madame Beugnot mère, de distribuer ses aumônes (août 1784).

On se rappelle la visite que fit Böhmer à madame de Lamotte, et le refus de cette dame de prendre en main les intérêts des joailliers. Ceux-ci ne comptaient plus sur son appui, lorsqu'en janvier 1785, deux mois après leur visite, ils la virent entrer dans leurs riches appartements de la rue de Vendôme. Elle leur annonça que le cardinal de Rohan était chargé par Marie-Antoinette d'acheter leur collier; puis, en manière de conseil, *elle les avertit de se tenir sur leurs gardes et de prendre toutes leurs précautions.*

Madame de Lamotte avait dit vrai.

« Le 24 janvier de la présente année, déposèrent les joailliers, le cardinal vint chez nous et nous demanda de lui montrer *divers* bijoux. Nous profitâmes de cette occasion pour lui faire voir le grand collier en brillants. Après l'avoir examiné, il nous dit qu'il en avait entendu parler et qu'il était chargé d'en savoir le prix. Nous répondîmes 1,600,000 livres, prix de l'estimation. »

La conversation se prolongea encore quelques instants pendant lesquels le prince assura les joailliers qu'il leur ferait connaître incessamment les intentions de l'acqué-

reur. Il ignorait, ajouta-t-il, s'il lui serait permis de le nommer et, dans le cas où cette permission ne lui serait pas accordée, il dit qu'il prendrait des *arrangements particuliers*. Ainsi se termina cette visite.

Deux jours après, Rohan fit venir les joailliers et leur ayant recommandé le plus profond secret, leur lut les propositions qu'il avait à leur soumettre : le collier serait livré pour moins de 1,600,000 livres, si des experts, nommés par les parties, le trouvaient bon : le paiement du prix convenu ne commencerait que dans six mois, et alors par une somme de 400,000 livres, et de six mois en six mois de même. Si les conditions convenaient, le collier serait prêt à partir du mardi 1er février 1785, au plus tard.

Quoique ces conditions eussent été acceptées, le 1er février au matin, le prince écrivit, de sa main, à ses joailliers un billet ainsi conçu : « Je voudrais que M. Böhmer et son associé pussent venir ce matin chez moi, le plus tôt possible, avec l'objet en question. »

« Nous nous rendîmes chez le prince, rapportent les joailliers, et lui apportâmes le grand collier. Il nous fit connaître dans cette entrevue que Sa Majesté la reine faisait l'acquisition, et nous montra à cet effet les propositions que nous avions acceptées; il nous les montra signées : *approuvé, Marie-Antoinette de France.* »

Rohan leur dit encore que la reine avait traité directement avec lui, et en même temps il compta à Böhmer 30,000 francs d'à-compte que Marie-Antoinette l'avait prié de remettre. — Cette somme, ajouta-t-il, elle l'a tirée en ma présence d'un portefeuille placé au fond de son sécretaire de porcelaine de Sèvres, qui est dans son boudoir, et j'ai vu les sept cents mille livres destinées au premier paiement. — Ces paroles furent confirmées par un second

billet que le grand aumônier fit parvenir aux joailliers, peu d'heures après cet entretien :

« M. Böhmer, Sa Majesté la reine m'a fait connaître que ses intentions étaient que les intérêts de ce qui sera dû après le premier paiement du roi, fin d'août, soient payés successivement avec les principaux, jusqu'au parfait acquittement. »

La nuit venue, le cardinal partit pour Versailles chargé du précieux écrin et se rendit chez madame de Lamotte, qui demeurait dans un des beaux hôtels de la ville. Il s'y trouvait à peine depuis une heure, que Lesclaux, valet de confiance de la reine, fut introduit. Rohan, placé de façon à n'être pas reconnu, reçut des mains de madame de Lamotte un billet contenant l'ordre de remettre le collier; ce qui fut aussitôt fait.

Suivant les recommandations de madame de Lamotte, les joailliers s'inquiètèrent des suites de leur marché et se montrèrent à Versailles où rien ne leur fit soupçonner que Marie-Antoinette n'était pas en possession du collier. — Le cardinal les invita même à adresser leurs remerciements à la princesse. Il fit mieux. Au mois de juin, ayant sollicité d'eux, au nom de leur cliente, une réduction de 200,000 livres, sur le prix d'achat, et cette réduction ayant été accordée, non sans peine, le cardinal dicta aux joailliers une lettre de soumission aux demandes de la reine, lettre qu'il leur conseilla de porter sans retard.

Son calme n'abandonna jamais Rohan. Rien ne l'émut, ni l'insistance des joailliers, ni les bruits que la malveillance répandit sur lui à leur propos, ni les ordres que, dit-il, il fut prié de transmettre. Ce fut de sa bouche, qu'à l'expiration du délai fixé pour le paiement, Böhmer et Bassanges apprirent que Marie-Antoinette n'était pas en mesure de s'acquitter, qu'elle le ferait au mois d'octobre :

elle leur offrit, en attendant, trente mille livres pour les intérêts. On accepta, on signa une quittance; elle était au nom de la reine !

Quelque chose fut plus étonnant encore : Marie-Antoinette recevant sans sourciller, sans geste d'étonnement, sans réclamation, cette lettre de Böhmer que le cardinal avait dictée et que le joaillier présenta en personne. La reine la lui prit, la lut, et la brûla comme un papier insignifiant.

Tout le monde ne s'endormait pas dans la même indifférence. Les ennemis du cardinal avaient découvert sans peine la négociation dont il s'était chargé et la transformèrent aussitôt en crime d'Etat. A la tête de cette cabale se trouva naturellement placé le baron de Breteuil. Il se rendit aussitôt chez la reine, et avec la hardiesse d'un ministre exposa brièvement à cette princesse que son nom avait été compromis par un criminel abus. Puis s'emportant contre les auteurs de cette entreprise inouïe, il ne lui laissa pas le temps de reconnaitre la nature de l'accusation et arracha à son trouble l'assurance positive de sa non participation à cette affaire.

Pendant ce temps que fait madame de Lamotte? Croit-on qu'elle songe à fuir? Nullement. Elle continue de mener à Paris cette vie superbe qui est la sienne depuis plus de deux ans, et qui a commencé à la même époque que ses relations avec le cardinal. Elle donne des fêtes, fréquente toujours Rohan qui l'accueille bien et ne trouve rien à lui reprocher, et quand arrive le mois d'août elle part, comme l'année précédente, pour aller dans son pays faire montre de ses richesses.

C'est encore M. Beugnot qui nous a raconté ce séjour à Bar-sur-Aube. Il arrivait chaque jour des fourgons chargés de meubles fort précieux. La vaisselle plate

abondait. Le mari et la femme rivalisaient de luxe. Loin de s'éloigner du monde ils le recherchaient, et donnaient eux-mêmes des festins magnifiques. Peu inquiète de la jalousie que lui portaient les hobereaux de son pays, madame de Lamotte visitait les châteaux environnants, où parfois elle recevait un accueil singulièrement affectueux. Le duc de Penthièvre, entre autres, eut pour elle des attentions qu'il réservait aux princes du sang, honorant en elle, comme il désirait qu'on le fît en lui, le rejeton d'une branche légitimée.

Un soir, après une visite à ce prince, madame de Lamotte s'arrêta à l'abbaye de Clairvaux, où M. Beugnot, qui devait la ramener à Bar-sur-Aube, l'attendait. L'abbé, instruit de ses relations avec le grand aumônier, la traita en princesse de l'Église et l'invita à venir le lendemain écouter le panégyrique de Saint Bernard par l'abbé Maury. Celui-ci arrive ; on va à sa rencontre, et sans lui donner le temps d'ôter son habit de voyage on l'interroge sur les nouvelles du jour.

— Comment, s'écrie-t-il, des nouvelles? Mais où vivez-vous donc! Il y a une nouvelle à laquelle on ne comprend rien, qui confond tout Paris. M. le cardinal de Rohan a été arrêté avant-hier mardi, jour de l'Assomption, en habits pontificaux, à la porte de la chapelle du palais de Versailles !

— Sait-on le motif d'une arrestation aussi violente ?

— Non pas précisément. On parle d'un collier de diamants qu'il a dû acheter pour la reine.

A ces mots, madame de Lamotte se lève, et bien qu'un peu inquiète des rumeurs que va faire naître son départ subit, fait atteler sa voiture et sort de Clairvaux en toute hâte. Beugnot l'a suivie. Il craint que madame de Lamotte,

à laquelle sa famille et lui s'intéressent, ne soit compromise gravement.

— Je n'ai rien, répond-elle ; j'ai eu grand tort de quitter le souper si brusquement.

— Si vous êtes tranquille pour votre compte, vous ne devez pas l'être sur celui d'un ami malheureux.

— Ah ! bah ! Vous ne le connaissez pas ; puisque le voilà dans l'embarras, il est capable de dire cent sottises pour s'en tirer.

— Madame, j'ai un dernier service à vous demander : il est dix heures du soir, nous approchons de Bayet, je vais vous y déposer à la garde d'un ami. Je retournerai à Bar-sur-Aube, j'avertirai M. de Lamotte qui viendra vous chercher dans un cabriolet de poste attelé de vos deux meilleurs chevaux ; vous gagnerez les côtes entre Calais et Dieppe, et pour dix louis vous trouverez un bateau qui vous jettera en Angleterre.

Madame de Lamotte a repris sa sérénité ; elle repousse ces propositions ; c'est même avec peine qu'elle consent, dès son arrivée, à brûler ses papiers. M. Beugnot l'aide dans cette opération : « C'est-là, rapporte-t-il, qu'en portant mes regards sur une des mille lettres de M. le cardinal de Rohan, j'ai vu avec pitié quel ravage avait fait chez ce malheureux homme le délire de l'amour exalté par celui de l'ambition. Ces lettres, de nos jours un homme qui se respecte le moins du monde pourrait commencer de les lire, mais ne les acheverait pas. »

Notons que M. Beugnot, au milieu de la quantité de papiers qui lui passèrent par les mains, ne remarqua pas une seule des lettres que le cardinal remettait à madame de Lamotte pour la reine. Étaient-elles parvenues à leur adresse ? Avaient-elles été brûlées auparavant ?

Moins de trois heures après la destruction de ces pa-

piers, madame de Lamotte était entre les mains de la justice. Une voiture entourée d'exempts la conduisait à la Bastille où le cardinal l'avait précédée.

On sait tous les détails de l'arrestation du cardinal ; son interrogatoire par Louis XVI, en présence de la reine : la réponse du prélat : — J'ai été trompé ! faite en jetant sur Marie-Antoinette un regard de colère et de mépris.

— M. de Rohan, dit le roi, il est très-simple que vous soyez un peu troublé. Remettez-vous. Passez dans la pièce à côté, vous y serez seul. Écrivez-y votre déposition que vous remettrez ensuite.

Le cardinal obéit ; le papier qu'il apporta après dix minutes de réflexions contenait quelques mots sans suite. Le roi donna ordre de l'arrêter. Ce qu'il y eut de plus dur pour lui fut de voir cette mission accomplie sur-le-champ par son plus cruel ennemi, le baron de Breteuil, et aux yeux de toute la cour réunie pour le service religieux.

Néanmoins le cardinal ne fut pas surveillé de si près qu'il ne put, de l'antichambre de la chapelle à son appartement, remettre à un valet de confiance un papier rapidement écrit au crayon. Ce papier aussitôt porté à l'abbé Georgel, secrétaire du cardinal, ordonnait de faire disparaître tout ce qui aurait pu le compromettre.

Qui croirait que M. de Lamotte fut à peine ému, en apprenant l'arrestation de sa femme ? La veille, il avait chassé une partie de la journée, et il se préparait à se livrer plusieurs jours encore à cet amusement. « J'appris, dit M. Beugnot, l'arrestation de madame de Lamotte par M. de Lamotte, qui vint, sur les six heures du matin, m'en rendre compte d'un ton suffisant et tranquille. Il affecta avec moi un grand calme : — Madame de Lamotte n'est partie que pour trois ou quatre jours au plus ; elle va donner au ministre quelques explications dont on a

besoin. Je calcule qu'elle sera de retour mercredi ou jeudi, et il faudra nous entendre pour aller à sa rencontre et la ramener en triomphe chez elle. — Monsieur, lui dis-je, je vous apprends, puisque vous ne le savez pas, que, cette nuit même, j'ai donné à votre femme le conseil de partir avec vous pour l'Angleterre, et par la voie la plus courte. Si elle l'eût suivi, elle ne serait pas sur le grand chemin de la Bastille. Je vous conseille d'exécuter seul ce que je proposais pour tous deux : cela sera, croyez-moi, beaucoup plus sûr pour vous que de perdre un temps précieux à vous bercer d'illusions ou à vous efforcer d'en inspirer aux autres. — M. de Lamotte hausse les épaules et me quitte en fredonnant un air. De retour chez lui, soit qu'il ne fût venu me trouver que pour me donner le change, soit que mes conseils lui aient enfin paru bons à suivre, il monte en voiture et gagne précipitamment l'Angleterre. Ceci se passait le 18 août ; c'est quatre jours après seulement qu'on revint pour l'arrêter. »

L'émotion que causa dans Paris l'arrestation du cardinal fut indicible. On en donna vingt motifs des plus singuliers, et le véritable, à la cour même, ne s'expliqua pas bien. Dans le premier instant, l'avis des uns fut que le cardinal, accablé de dettes, avait voulu s'approprier le collier en abusant du nom de la reine. D'autres prétendirent qu'il avait été la dupe d'adroits filous. Aucun ne put jurer qu'il avait découvert la vérité.

Louis XVI avait laissé au grand-aumônier le choix de la juridiction devant laquelle il voulait être traduit. Il pouvait se décider entre la clémence royale ou le parlement ; il refusa l'un et l'autre, et demanda à comparaître devant un tribunal ecclésiastique. Le roi le renvoya au parlement. Les lettres-patentes adressées à cette chambre de justice sont notables en ce que, dans leur préambule,

elles donnent pour avérés tous les faits qui se rapportent à l'achat du collier, par le cardinal, pour le compte de la reine, et à son escroquerie par madame de Lamotte. Il n'y avait plus matière à instruction sur ces faits ; car, dès que le parlement avait enregistré les lettres-patentes qui les contenaient, ils devenaient à tous les yeux d'une irréfragable vérité.

« Louis, etc., ayant été informé que les sieurs Böhmer et Bassanges auraient vendu au cardinal de Rohan un collier en brillants ; que ledit cardinal, à l'insu de la reine, notre chère épouse, leur aurait dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition ; nous n'avons pu voir, sans une juste indignation, que l'on ait osé violer, avec une témérité aussi inouïe, le respect dû à la Majesté Royale ; nous avons jugé qu'il était indispensable de s'assurer de sa personne, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées, pour découvrir tous ceux qui auraient pu être auteurs ou complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connaissance, etc. »

On le voit, ce texte disait clairement aux juges : Rohan est coupable ; prononcez sa condamnation et celle de ses complices, et vous ferez bien. Le Parlement n'avait plus qu'à graduer la peine sur l'offense qu'il jugerait avoir été faite à la Majesté Royale. Une autre preuve que Louis, ou mieux Breteuil, voulait la punition du cardinal, c'est qu'au lieu de le faire conduire dans les prisons du Parlement, il donna des ordres spéciaux pour qu'on le laissât dans la prison d'Etat, où d'abord il avait été enfermé et où devait l'atteindre un jour la justice du roi, si sa culpabilité envers la loi n'était pas reconnue.

Ces ordres, dont le public connaissait la rigueur, produisirent une réaction générale en faveur du cardinal.

On vit en lui un persécuté, une victime des intrigues de cour, et cet homme, que ses débordements, la veille, faisaient haïr, fut pris en pitié par tout le monde.

Quelques mécontents blâmèrent aussi la manière dont les arrestations furent faites. Il semble qu'on ait voulu laisser aux accusés le temps de faire disparaître des papiers compromettants pour d'autres en même temps que pour eux : « Les gens qui ont quelque usage des affaires s'étonneront avec raison, observe Besenval, que dans une affaire de cette nature, le roi faisant arrêter le cardinal de Rohan, on n'ait pas pris les précautions nécessaires pour qu'au même instant le scellé fût mis sur ses papiers dans tous les lieux qui pouvaient en contenir. » M. Beugnot est amené à des réflexions semblables, au sujet de madame de Lamotte : « Je n'ai jamais pu me rendre raison de la conduite du ministre au début de cette affaire. Il s'agit de l'escroquerie d'une magnifique parure de diamants, opérée par une suite de négociations assez compliquées. On arrête madame de Lamotte, et on néglige de mettre les scellés sur ses papiers et aussi sur son écrin. On arrête madame de Lamotte, mais on l'arrête seule. Ce n'est que cinq jours après que l'on se présente pour arrêter son mari, comme si celui-ci, averti par le sort de sa femme de ce qui l'attendait, avait dû se tenir tranquille chez lui et se préparer dévotement à un voyage pour la Bastille. Huit jours après qu'on sait le départ de M. de Lamotte, on s'avise enfin de songer aux diamants. On revient à Bar-sur-Aube les demander, et apparemment avec l'espoir de ne les pas trouver ; car, comment pouvait-on supposer que M. de Lamotte, à qui on en avait laissé le temps, ne les avait pas emportés ou ne les avait pas mis en lieu de sûreté ? »

Autant madame de Lamotte avait montré, jusqu'au

dernier moment, d'indépendance d'esprit et de confiance, autant, lorsqu'elle se vit sous les verroux, elle fut atterrée et manifesta une vive terreur. Ne sachant à quelle cause attribuer son arrestation, elle accusa le cardinal de l'avoir à plaisir mêlée à une ténébreuse intrigue, et désigna comme son seul complice, le comte de Câgliostro. Ce célèbre aventurier, qui cherchait à égarer l'opinion à son sujet, faisait parade d'une grande fortune et se disait âgé de 300 ans. On ne connaissait pas sa patrie : il fut facile à madame de Lamotte de présenter comme coupables ses relations avec le cardinal, sans cependant donner de preuves bien certaines. On peut considérer l'incarcération de Cagliostro et de la femme qui vivait avec lui comme une satisfaction accordée à madame de Lamotte.

Le public prononça avant les juges l'acquittement de Cagliostro. Nulle preuve contre lui. Il fut considéré par tout le monde comme un fou tranquille et intéressant. Ses dupes continuèrent à l'admirer, et ses Mémoires, rédigés avec une certaine naïveté, lui recrutèrent de nouveaux partisans parmi la multitude inquiète des badauds.

Madame de Lamotte abandonna bientôt le système de défense auquel elle avait pensé en accusant Cagliostro. D'ailleurs, le procureur-général demandant ses inspirations aux partisans des Rohan, dont Vergennes était le chef, renversa tous les plans de Madame de Lamotte, par une attaque inattendue et basée sur des preuves qui paraissaient incontestables.

— Vous êtes coupable, lui dit-il. Vous avez indignement trompé le cardinal. Cette entrevue nocturne dans le parc de Versailles, vous lui avez fait accroire qu'elle avait eu lieu avec la reine, c'est faux. L'héroïne de cette intrigue est une inconnue, une femme de mœurs faciles dont la ressemblance avec une auguste princesse a

trompé M. de Rohan. Et ne cherchez pas à nier ; la créature qui vous a servi dans cette circonstance est entre nos mains : elle se nomme d'Oliva, et elle avoue !

Autre chose. Cette signature que vous avez fait mettre sur les conditions de vente du collier, cet *approuvé Marie-Antoinette de France,* non-seulement il est faux, mais encore il ne reproduit pas la signature authentique de la reine de France. C'est par une effronterie sans exemple, c'est par les moyens les plus grossiers que vous avez trompé le grand-aumônier et les joailliers du roi. Un homme vous a aidé à accomplir ce crime, c'est lui qui a commis le faux par votre ordre. Je parle de l'accusé Rétaux de Villette.

Enfin, une fois entre vos mains, le joyau de Böhmer a été dépecé. Puis, votre mari a fait passer en Angleterre les bijoux, qui y ont été vendus.

Ce à quoi madame de Lamotte répondit, d'abord par l'organe de Doillot, son avocat, puis par ses Mémoires justificatifs, où, d'ailleurs, il ne faut puiser qu'avec réserve :

— Je ne nie pas la plupart des faits que vous venez de rappeler. Et d'abord, l'entrevue nocturne du bosquet de la reine a eu lieu dans les circonstances que vous racontez ; mais elle a été préparée par cette princesse, qui a voulu s'assurer si les protestations du cardinal étaient sincères. Cachée dans la charmille, non loin de mademoiselle d'Oliva, elle a vu cette sosie présenter la fleur, elle l'a entendue prononcer les paroles qu'elle-même avait choisies. La reine a été d'ailleurs, dans cent circonstances, plus imprudente que cette nuit-là, où elle n'avait rien à craindre, tandis que moi, j'aurais été assez insensée pour compromettre une position péniblement acquise, dans le simple but d'une mystification que la

témérité du cardinal pouvait déjouer aussitôt! Sans compter que le parc de Versailles, parcouru en tous sens par des gardiens vigilants, eût été le dernier lieu que j'eusse choisi pour un semblable passe-temps.

Pour me justifier du crime de faux dont vous m'accusez également, je rétorquerai les propres termes de votre réquisitoire. Mais au préalable, je demande si, dans la supposition que j'aurais médité le vol du collier, il n'était pas de mon intérêt de le laisser acheter au cardinal en son propre nom, au lieu d'inspirer aux joailliers une défiance qui, nécessitant l'intervention de la reine, nécessitait le faux qu'on a voulu mettre sur mon compte? Les joailliers m'avaient parlé, de manière à me convaincre, que très-embarrassés de cette parure, ils s'en fussent arrangés, aux termes les plus faciles, avec quiconque leur eût présenté les sûretés qu'il était nécessaire qu'ils prissent. Or, Rohan, tout obéré qu'il était, jouissait de revenus immenses sur lesquels il pouvait donner des délégations qui n'eussent point été refusées. Si donc je n'eusse point cédé à la crainte d'être compromise, si je l'eusse laissé traiter pour son propre compte, il aurait certainement acquis le collier sans difficulté. Je l'eusse alors volé tout à mon aise, sans recourir à l'expédient du faux; ainsi, nulle vraisemblance de mettre ce faux à ma charge, non plus que le vol qui ne m'a été imputé que parce qu'il fallait disculper la reine, disculper le cardinal, et mettre tout sur mon compte : pure affaire de cabale et de parti. Enfin, pour en revenir à ce soi-disant faux, je me disculperai, je le répète, en rétorquant vos propres paroles : Il n'y a pas faux, puisque cet *approuvé Marie-Antoinette de France* n'est pas la signature authentique de la reine. Marie-Antoinette n'ayant pu se décider à contresigner les conventions du marché

de Rohan, quoiqu'elle en eût les bénéfices, consentit à ce qu'on le fît à sa place, mais en demandant qu'on évitât de reproduire sa signature habituelle, et Rétaux de Villette, au su du cardinal, apposa ces mots : *Antoinette de France*, qui ne signifient absolument rien, puisqu'ils métamorphosent une princesse autrichienne en princesse de France, et que, d'ailleurs, l'écriture n'est pas contrefaite.—Madame de Lamotte disait encore qu'il était inouï de supposer que Rohan eût pu, un instant, se laisser prendre à une supercherie aussi grossière, lui qui, dans l'un des grands postes de l'Etat, et inquiet de réussir auprès de la reine, avait dû plus que personne surveiller ses actes et tenir entre les mains des papiers écrits et signés par elle.

Pour conclure, et pour combattre l'hypothèse de vol, la comtesse usa d'arguments non moins spécieux : — Vous dites que j'ai décidé le cardinal à acheter le collier ; il aurait fallu entretenir les joailliers plus que je ne l'ai fait ; ils sont les premiers venus à moi ; je les ai revus pour les mettre sur leurs gardes, à l'époque où Rohan marchanda le joyau, et ils se doutaient si peu de mon entremise dans l'affaire, que mon arrestation, sous ce prétexte, les a jetés dans le plus grand étonnement. D'ailleurs, qu'on interroge les personnes de la cour, dans l'ordre de l'Eglise et dans l'ordre de la noblesse, en est-il un seul qui eût ajouté foi à une semblable mission ? Aux premières ouvertures, le prélat qui s'est dit chargé par moi, ne se serait-il pas écrié : Madame, que dites-vous ? ai-je donc l'air d'un négociateur, d'un courtier de diamants ?

Vous arguez de ce que mon mari aurait vendu des diamants en Angleterre ; il y a long-temps que nous sommes assez riches pour entreprendre des trafics de ce

genre, et si, sous ce rapport, j'avais eu quelque chose à me reprocher, est-ce que, il y a quelques mois, j'aurais demandé, comme vous prétendez que je l'ai fait, une réduction de 200,000 fr. sur le prix d'achat du collier? Vous voyez bien qu'il y a incompatibilité entre tous les points de votre accusation ; car, si Böhmer et Bassanges eussent refusé, j'étais contrainte à restituer le collier volé, et ma fraude, découverte quelques mois plus tôt, nous précipitait dans un abîme. Au contraire, voyez ma tranquillité, celle de mon mari jusqu'au dernier moment, et mon refus de quitter la France. Est-ce bien là le fait d'une conscience tourmentée ?

La conduite de madame de Lamotte ne fut pas en contradiction avec ses paroles. Violente jusqu'au dernier moment, et ferme, quoique emportée, dans ses réponses, on ne pouvait se décider à la croire coupable.

La défense du cardinal fut moins claire et moins explicite. Il tergiversa beaucoup. Notons qu'il n'avait, pas plus que madame de Lamotte, la liberté de prononcer certain nom et de le mettre en jeu. « Un jour que le cardinal et moi étions confrontés sur un point délicat, que ni lui ni moi n'avions l'intention d'éclaircir par ménagement pour la reine, écrit madame de Lamotte, je dis quelque chose qui n'était pas conforme à la vérité. — Ah ! madame la comtesse, me dit le prince, comment pouvez-vous avancer ce que vous savez être faux ? — Comme tout le reste, monsieur, répondis-je ; depuis que ces messieurs nous interrogent, vous savez que ni vous ni moi ne leur avons dit un seul mot de vérité. »

On leur préparait leurs réponses, souvent même leurs questions, et il fallait dire de telle ou telle manière, ou s'attendre à un châtiment rigoureux.

Sans ces menaces, la justification de Rohan eût été

facile. En effet, sa conduite dans les négociations relatives au collier n'avait pu se proposer que trois objets :

Ou il avait agi pour lui, et le nom de la reine n'avait été qu'un piége ;

Ou il avait servi d'intermédiaire à la reine, et il avait eu en réalité avec elle une correspondance suivie ;

Ou c'était madame de Lamotte qui avait pu l'abuser au point de lui persuader qu'elle voyait la reine, et lui faire accepter comme vraies des lettres évidemment fausses.

Dans le premier cas, Rohan serait un fripon ; dans le second, un ambitieux irréfléchi ; dans le troisième, une dupe des plus niaises.

Non, Rohan n'était pas un fripon. Comment oser soupçonner qu'un homme de son nom, revêtu de semblables dignités, se fût laissé entraîner à dérober ce collier ? C'était un ambitieux ; mais la cour lui défendit d'employer cet argument dans sa défense, et ne lui donna que la liberté d'avouer qu'il était un sot. Target, son avocat, fut chargé de retourner de toutes les manières cette flatteuse confession. Target eut beau s'escrimer, chacun, malgré lui, persista à reconnaître que Louis de Rohan était bien supérieur au portrait qu'on en traçait. « Représenter madame de Lamotte comme une aventurière méprisable, a dit Beugnot, c'était faire du cardinal un franc imbécile, et il ne l'était certainement pas. »

On voit qu'il était facile de s'emparer des circonstances diverses de cette affaire si compliquée, et dont nous supprimons quantité d'épisodes, pour les tourner contre Marie-Antoinette. Celle-ci voulant le collier, disait-on, et n'osant ni le demander à son mari, ni le recevoir de lui en l'état où se trouvent les finances, profite, pour se le procurer, de la bonne volonté d'un homme qu'elle hait et qu'elle aura en même temps le plaisir de mystifier.

Madame de Lamotte est considérée par l'un et par l'autre comme un excellent intermédiaire, ayant juste assez de considération pour être reçue à Versailles, et n'en ayant pas trop pour n'être pas bannie sans scandale.

Que la reine ait été actrice dans ce drame, avancèrent les autres, chose possible. Ces scènes ne sont pas absolument hors de son caractère, et on peut en retrouver de semblables dans sa vie. Ne se cache-t-elle pas de son mari pour monter sur le petit théâtre de Versailles ? N'a-t-elle pas, à la veille de l'affaire du collier, manié la plume de Rosine dans le *Barbier de Séville ?* — Quelle meilleure école pour apprendre à duper les Basile-Rohan ! — N'a-t-elle pas mis en scène les pastorales de Trianon ? Enfin, n'a-t-elle pas plusieurs fois consenti à ce qu'on avançât l'heure pour que Louis XVI quittât le bal, et qu'elle pût jouer son gros jeu ?

Les amis de la reine apportaient de la timidité dans sa défense. Voici l'une de leurs plus graves objections : Qu'eût fait la reine d'un collier qu'elle n'aurait pu porter ? — On répondait alors : — Marie-Antoinette n'a eu qu'un but : perdre le cardinal, son ennemi. — Nous avons trouvé dans les Mémoires de madame Campan cette parole de la reine à Böhmer, un jour qu'il se lamentait de ne pouvoir se défaire de son collier : « Tâchez de le diviser et de le vendre ! » Et l'on sait que madame de Lamotte a prétendu que la reine, après avoir reçu le collier, l'avait dépecé et en avait distribué les fragments.

Quoi qu'il en soit — pour en revenir à l'esprit des lettres-patentes — ces choses n'étaient pas en question. Ce qu'on demandait au parlement, c'était la prompte condamnation du cardinal, le seul fait du procès étant ceci : Qu'un grand officier de la couronne ayant osé croire qu'un rendez-vous lui avait été donné par la reine,

s'y était rendu, y avait pris une femme étrangère pour la princesse, en avait reçu une fleur et s'était jeté à ses pieds. C'est là qu'était le crime dont le respect de la Majesté Royale provoquait la punition.

Le parlement, en envisageant la scène du bosquet de Versailles comme une escroquerie, et ceux qui y avaient figuré comme des escrocs et une dupe, se mit en guerre ouverte avec la cour. La scène du bosquet bien prouvée, il devait, en dehors de toute autre considération, déclarer le cardinal coupable de lèse-Majesté; alors le fond de l'affaire était étouffé et l'honneur de la reine demeurait intact.

Les intrigues des Rohan furent extrêmes. Ils ameutèrent l'opinion contre madame de Lamotte, prévoyant bien que s'ils ne désignaient pas eux-mêmes une victime, ils étaient sacrifiés; tant leur discrédit était grand! Grâce à ces manœuvres, ils donnèrent le change à l'opinion. On oublia le cardinal endetté pour ne penser qu'à madame de Lamotte et à la reine. Les Rohan avaient gagné à leur cause la plupart des membres du parlement, et firent tout pour assurer leur triomphe. « C'était par les femmes, rapporte madame Campan, et à raison des sommes considérables qu'elles avaient reçues, que les plus vieilles et les plus respectables têtes avaient été séduites. »

On s'opposa à ce que M. de Lamotte vînt témoigner en faveur de sa femme, et par conséquent pour la reine contre le cardinal (1), et d'un autre côté on poussa certains accusés à de faux témoignages dans l'intérêt de celui-ci. De plus, après avoir coupé, pendant près de trois mois, les communications entre les accusés et leurs conseils, on accéléra le jugement.

(1) Voy. ci-dessus les *Mémoires*, chap. VII.

L'arrêt fut rendu le 31 mai 1786, après une longue séance, à la pluralité de cinq voix. Le parlement jugea :

Le cardinal purement et simplement déchargé de toute accusation ;

Madame de Lamotte, condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, et mise à l'hôpital pour le reste de ses jours ;

M. de Lamotte, absent, condamné par coutumace aux mêmes peines que sa femme ;

M. Rétaux de Villette, banni à perpétuité ;

Cagliostro, déchargé de toute accusation ;

Mademoiselle Oliva, hors de cour.

Ce jugement excita dans toutes les classes une émotion extraordinaire. Les amis de la monarchie cachèrent mal leur épouvante et se firent les colporteurs des plus sinistres pronostics. Les mécontents, au contraire, exhalèrent leur joie de toutes façons. La bourgeoisie crut entendre sonner l'heure de son avènement et ne se trompa pas. On fit une ovation aux acquittés. Rohan fut pour ainsi dire porté en triomphe, et rien ne manqua à sa gloire, pas même la sottise de ses ennemis qui l'envoyèrent en exil.

Madame de Lamotte promenée, exposée, marquée, fouettée, emprisonnée, n'accepta point son sort avec calme, et se rébella contre ses juges. « *C'est ma faute, criait-elle dans son délire, si j'éprouve cette ignominie; je n'avais qu'à dire un mot et j'étais pendue.* On sait que la reine s'intéressa à son sort, que peu de mois après l'arrêt, elle favorisa son évasion. Quelle plus grande preuve de pitié et de foi en son innocence ! Du reste, parmi ses contemporains les plus honorables, madame de Lamotte a compté des défenseurs.

« Ma mère, dit M. Beugnot, n'a cessé de défendre l'in-

nocence de madame de Lamotte, même après son jugement; et lorsque cette infortunée, fuyant de la Salpêtrière, vint se cacher dans des carrières voisines de la ville, ma mère eut le courage d'aller l'y chercher pendant la nuit, et lui rapporta fidèlement, au nom de la religion, les secours qu'elle lui avait confiés pour les malheureux dans le temps de sa prospérité. Elle fit plus, elle releva à ses propres yeux cette femme, alors flétrie, en approchant d'elle la plus pure vertu. »

A présent que nous avons raconté avec une entière impartialité les détails importants de ce long imbroglio, nous sera-il permis de présenter plus nettement qu'on ne le fait d'ordinaire l'idée qu'il faut en garder.

Capricieuse et coquette, Marie-Antoinette, après avoir désiré le collier, l'avait refusé faute d'argent, puis s'était repentie de ce refus. Le cardinal de Rohan persuada alors à la reine qu'elle l'obtiendrait, par son entremise, à des conditions meilleures qu'on ne les lui faisait. Son but était d'occuper de sa personne et de faire revenir sur son compte Marie-Antoinette, qui depuis longtemps lui montrait une vive aversion. En acceptant, la reine trouva encore moyen d'atteindre l'homme qu'elle haïssait par les espérances même de bonheur qu'elle le laissa accumuler. L'ingratitude qu'elle réserva au service qu'on lui rendait fut une nouvelle vengeance. Elle en tira une autre de la façon dont elle compromit le cardinal avec une coureuse d'aventures que le hasard leur avait donnée pour intermédiaire. La bassesse de Rohan amusa la reine. Par l'assurance d'une marque de faveur, elle l'amena jusqu'à baiser dans une intrigue de comédie le pied d'une grisette qu'il avait pris pour elle. Cependant la reine, qui s'était engagée à payer à jour fixe le prix du collier, s'aperçut bientôt qu'il lui serait impossible de le faire, et pour ne

pas paraître refuser, elle demanda une réduction de 200,000 francs sur le prix convenu. O supplice! cette réduction fut accordée, et Marie-Antoinette obligée de solliciter un nouvel atermoiement. Les joailliers se fâchèrent, et Breteuil, ennemi de Rohan, homme bas et rancunier, instruit de leurs plaintes, courut chez la reine et lui posa cette alternative : Voilà ce que vous avez fait à l'insu du roi; c'est un grand crime; vous serez perdue, si vous ne consentez à perdre le cardinal! — Il n'y avait pas d'hésitation possible; Louis de Rohan fut sacrifié.

Voilà cette historiette que l'intrigue des gens de cour transforma en un drame fantasmagorique. Dans une famille bourgeoise, tous ces cancans eussent été au linge sale; la royauté en fit une affaire d'Etat, qui tint l'Europe éveillée. Il fallait payer le collier si imprudemment acheté par la reine, exiler Breteuil sous un prétexte quelconque, maintenir Rohan dans la faveur après une légère semonce, et donner à madame de Lamotte un emploi subalterne. On sait que la royauté se perdit dans le dédale de ses extravagances. Comme les individus, les pouvoirs qui meurent délirent.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES ORIGINAUX A CONSULTER POUR L'AFFAIRE DU COLLIER

MÉMOIRES JUDICIAIRES

Mémoire pour Louis-René-Edouard de Rohan, cardinal, contre M. le procureur-général, en présence de la dame de Lamotte; Paris, Simon, 1786, in-4°.

Pièces justificatives pour M. le cardinal de Rohan; déclarations authentiques selon la forme anglaise; Paris, Lottin, 1786, in-4°.

Réflexions rapides pour M. le cardinal de Rohan sur le sommaire de la dame de Lamotte; Paris, Simon, 1786, in-4°.

Recueil de pièces authentiques, secrètes et intéressantes, pour servir d'éclaircissement à l'affaire concernant le cardinal prince de Rohan; Paris, 1786, in-8°.

Mémoire en forme de requêtes au parlement de Paris pour le cardinal de Rohan, concernant l'affaire du Collier; Leyde, Etienne Luzac et Vandamme, 1786, in-8°.

Requête au parlement, les chambres assemblées, par M. le cardinal de Rohan; 1786, in-4°.

Sommaire pour la comtesse de Valois-Lamotte, accusée, contre M. le procureur-général, accusateur, en présence de M. le

cardinal de Rohan et autres co-accusés; Paris, Cellot, 1786, in-8°.

Mémoire pour dame Jeanne de Saint-Rémy de Valois, épouse du comte de Lamotte; Paris, Cellot, 1786, in-4°.

Réponse pour la comtesse de Valois-Lamotte au mémoire du comte Cagliostro; Paris, Cellot, 1786, in-8°.

Mémoire justificatif de la comtesse de Lamotte, écrit par elle-même; Londres, 1788, in-8°, plus un cahier supplémentaire de 46 pages, contenant les pièces justificatives.

Second mémoire justificatif; Londres, 1789, in-8°, de 78 pages. Traduit en allemand : *Braunschw.*, 1789, 2 vol. in-8°; *Lond.* et *Nürnb.*, 1798-99, 2 vol. in-8°. — Traduit en anglais : *Londres*, 1791, 2 vol. in-8°.

Mémoire pour la demoiselle Le Guay d'Oliva, fille mineure, émancipée d'âge, accusée, contre M. le procureur-général; Paris, Simon et Nyon, in-8°.

Second mémoire et pièces justificatives pour mademoiselle Le Guay d'Oliva; Paris, 1787, in-8°.

Requête pour le sieur Marc-Antoine Rétaux de Villette, ancien gendarme, accusé, contre M. le procureur-général, Paris, Simon et Nyon, 1786, in-4°.

Mémoire pour le comte de Cagliostro, accusé, contre M. le procureur-général, accusateur, en présence de M. le cardinal de Rohan, de la comtesse de Lamotte et autres co-accusés; Paris, Lottin l'aîné, 1786, in-8°.

Requête au parlement, les chambres assemblées, pour le comte de Cagliostro, signifiée à M. le procureur-général le 24 février 1786; Paris, Lottin l'aîné, 1786, in-8°.

Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange, du 12 août 1786; in-4°.

Défense à une accusation d'escroquerie contenant des anecdotes et faits singuliers relatifs à S. E. le cardinal de Rohan, à une dame soi-disant de Courville, et aux diamants du Collier; Paris, Louis Cellot, 1786, in-8°.

Second mémoire à consulter et consultations sur la défense à une

accusation d'escroquerie pour Jean-Charles-Vincent de Bette d'Etienville; Paris, Cailleau, 1786, in-8°.

Mémoire pour le sieur de Bette d'Etienville, servant de réponse à celui de M. de Fages; Paris, Cailleau, 1786, in-4°.

Supplément et suite aux mémoires du sieur de Bette d'Etienville, pour servir de réponse aux différents mémoires faits contre lui; Paris, Cailleau, 1786, in-4°.

Mémoire pour M. le baron de Fages-Chaulnes, contre les sieurs Vaucher et Loque; Paris, Prault, 1786, in-4°.

Mémoire pour les sieurs Vaucher et Loque, bijoutiers, contre le sieur Bette d'Etienville, le baron de Fages-Chaulnes et autres accusés, en présence de M. le procureur-général; Paris, Prault, 1786, in-4°.

Réponse de M. le comte de Précourt aux mémoires des sieurs d'Etienville, Vaucher et Loque; Paris, Prault, 1786, in-4°.

Mémoire à consulter pour Fr.-Valentin Mulot, contre le sieur Loque et le sieur Vaucher, en présence du baron de Fages; Paris, Demonville, 1786, in-4°.

Compte-rendu de ce qui s'est passé au parlement; 1786, in-12.

Jugement rendu par le parlement de Paris sur l'affaire du Collier de diamants, avec le détail de ce que s'est passé aux séances du parlement, les 30 et 31 mai 1786, et les ordres du roi après le jugement; Paris, 1786, in-8°.

AUTOBIOGRAPHIES ET MÉMOIRES

Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du XVIIIe siècle, depuis 1760 jusqu'en 1806-1810, par l'abbé Georgel; Paris, Eymery, 1820.

Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, ci-devant comtesse de Lamotte, son emprisonnement et son évasion, écrite par elle-même; Londres, 1791, 2 vol. in-8°.

La même, Paris, Garnery, l'an Ier de la République française; 2 vol. in-8°.

Réimprimée sous ce titre de : *Mémoires de la comtesse de Valois-Lamotte;* Paris, 1848, 2 vol. in-8.

Traduit en anglais; Londres, 1791, 2 vol. in-8°.

Schlœzer, August Ludwig : *Kritische untersuchung über das Geschlechts register der berüchtigen grafin de la Motte*, Frf. et Leipz., 1791, 2 part. in-8°.

Mémoires historiques des intrigues de la cour et de ce qui s'est passé entre la reine, le comte d'Artois, madame de Lamotte, par Retaux de Villette; Venise, 1790, in-8°.

Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro, par de Laroche-Luchet; Cassel, 1785, in-8°.

Mémoires de mademoiselle Bertin, in-8°.

Mémoires sur la vie de Marie-Antoinette, par madame Campan, avec une notice et des notes, par M. Barrière, Paris, Didot, 1849, in-12.

Mémoires inédits du comte Beugnot (chap. VI inséré dans la *Revue française,* sept. 1838).

Souvenirs et portraits, par de Lévis, in-8°.

Mémoires de Besenval (collection Berville et Barrière).

Mémoires de madame d'Oberkirch, 1853, 2 vol. in-8°.

Anecdotes du règne de Louis XVI (par Soulavie); Paris, 1791, t. I.

Les collections de Bachaumont et autres, de Metra,, aux années 1785-1786.

NOTE SUR CES MÉMOIRES

Lamotte ne nous a rien laissé à dire sur sa vie, quoiqu'il eût pu donner de plus longs détails au sujet des conséquences de l'affaire du collier et de ses démarches à Londres, pendant les années 1785 et 1786. On fera bien de consulter à ce sujet les mémoires judiciaires cités précédemment, auxquels, de peur d'augmenter démesurément ce volume, nous n'avons pas fait d'emprunt. Ce qui concerne ses relations avec les joailliers est notamment très-développé dans ces factums.

Nous avons publié intégralement le manuscrit authentique de Lamotte-Valois, à part quelques lignes évidemment dictées par un ressentiment personnel contre une famille des plus honorables, dont cette publication aurait à bon droit blessé la susceptibilité. Sauf ce retranchement indispensable, il n'a point été apporté de changements au texte original.

Quant à l'authenticité de cet écrit, nous ne pensons pas qu'on puisse la mettre en doute après lecture. Il y a dans toute auto biographie une unité, un faire, un

style, qui trahit son auteur. Lamotte, esprit étroit, mesquin, fort inférieur au rôle qu'il a joué guidé par sa femme, se peint à chaque ligne de son ouvrage. On ne saurait être plus bourgeoisement vrai, ni plus véridiquement bourgeois. Les faits qu'il raconte, sans les comprendre souvent, ne peuvent s'être passés d'une autre façon ; les bons mots qu'il a prononcés, il n'y avait que lui pour les faire ; nul autre ne saurait avoir aussi longtemps cette importance niaise.

Nous sentons cependant que, pour des lecteurs difficiles à convaincre, il faut d'autres preuves, et qu'un manuscrit autographe les persuadera mieux que tous les raisonnements du monde. Nous pouvons garantir que les mémoires de Lamotte-Valois ont été imprimés, d'après une copie authentiquée par lui, et d'après des cahiers de sa composition autographe originale que nous avons en double, et où nous avons recueilli plusieurs variantes. Ce sont ces manuscrits que nous tenons à la disposition de ceux dont la lecture des mémoires ne dissiperait pas complétement les doutes.

Ces mémoires furent rédigés deux fois : la première, vers 1825, l'autre quatre ans après. La première rédaction fut enlevée à Lamotte par la police ; la seconde, communiquée par lui à l'autorité, ne lui fut rendue qu'après de regrettables retranchements. Nous avons à signaler la soustraction de la première partie du récit de l'affaire du collier. Tels étaient les moyens employés par la Restauration, pour effacer certaines pages de l'histoire secrète de la monarchie. Cependant, on n'a pas si bien expurgé ces mémoires qu'on ne puisse, en groupant quelques phrases de Lamotte, retrouver le dernier mot de ses opinions personnelles. Nous extrayons, en outre, d'une des rédactions de sa préface le paragraphe sui-

vant, et l'on devinera facilement les motifs que pouvait avoir la censure du dernier des Bourbons, pour distraire certaines pages des Mémoires de Lamotte : « Quant à tous les détails qui se rattachent à l'affaire du collier, ils sont nombreux et intéressants; la famille royale, les princes, les ministres, les courtisans, les ambassadeurs, le parlement, l'Assemblée constituante, la Législative, la Convention y figurent tour à tour; toutes les faveurs qui m'ont été accordées par l'infortuné Louis XVI y sont détaillées; la conduite de Louis XVIII envers son frère qu'il appelait le *soliveau*, et envers la reine, y est rapportée fidèlement; on y verra sa correspondance et ses instructions adressées tant à Mirabeau qu'à Robespierre, et à l'archi-chancelier Cambacérès. Quant à Charles X, que j'ai toujours aimé, je ne parle que de ses intrigues amoureuses et de ses tentatives pour m'enlever mon épouse. »

Pour la plus grande commodité du livre, nous avons, suivant un usage récent et qu'il serait désirable de voir se généraliser, remplacé le titre courant uniforme par la mention des faits contenus dans chaque page. A côté, nous indiquons la date du récit; mais il arrive quelquefois que cette date semble ne pas concorder, parce que l'auteur revient sur des faits précédemment racontés ou qu'il anticipe sur les événements postérieurs pour en citer quelques épisodes. Cette divergence se présente à diverses reprises dans Lamotte; mais une lecture attentive préviendra toute erreur.

MÉMOIRES

DU COMTE

DE

LAMOTTE-VALOIS

PRÉFACE

—

Je n'ai jamais douté que le gouvernement après s'être approprié, comme je le raconterai, les notes qui pouvaient servir à la confection de mes Mémoires, n'eût l'intention de les faire rédiger de manière à donner sur les principaux événements des détails et des explications qui fussent de nature à perpétuer les idées fausses qu'on s'en est faites, et surtout l'ignorance du public sur l'affaire mystérieuse du Collier (1). Ainsi en passant sous silence

(1) L'auteur n'a pu tenir sa promesse et conduire le récit de sa vie jusqu'à la soustraction de ses papiers. Cet événement s'est renouvelé depuis, comme il est permis de le supposer, à l'égard du manuscrit que nous imprimons aujourd'hui, car la partie relative à l'affaire du Collier en a été enlevée et nous fait défaut.

la réhabilitation authentique que j'ai obtenue depuis ma rentrée en France, on aurait laissé ma mémoire entachée de la flétrissure que le jugement odieux du Parlement de Paris y avait imprimée. Sans doute on aurait attendu, pour publier un pareil livre, que ma mort eût rassuré contre mes réclamations, et le public aurait encore reçu un tissu de faussetés comme les aveux et les confidences du comte de Lamotte. Tel était certainement le plan que la police avait conçu; mais, grâce au ciel, je me trouve encore en état de le déjouer.

Voilà les raisons qui m'ont déterminé à recomposer mes Mémoires. Ce nouvel ouvrage est sur un plan bien différent du premier; il renferme une foule d'anecdotes et de particularités des plus piquantes que j'avais omises dans les notes que la police Delavau m'a escroquées. Plus de trois cents personnages marquants y jouent un rôle, et je ne crains pas d'affirmer que n'ayant rapporté que des faits qui me sont personnels, dont j'ai été témoin, et sur lesquels j'ai acquis une certitude parfaite, je suis sûr de n'avoir trahi la vérité en aucune circonstance

CHAPITRE PREMIER

Ma naissance et mon éducation. — J'entre dans la gendarmerie. — Duel. — Semestre. — Mademoiselle de Valois.

DANS toutes les périodes de mon existence, j'ai toujours regardé les titres et les prérogatives de la noblesse avec une indifférence qui ne s'accordait guère avec les prétentions de madame de Lamotte et l'ambition bien pardonnable de la descendante des Valois. J'ai plus d'une fois essuyé des reproches de sa part, parce que je ne partageais pas ses principes, et que je m'éloignais de Versailles où l'on ne réussissait qu'à force de démarches et d'intrigues. Je n'aurais donc jamais songé à insérer dans ces Mémoires la généalogie de madame de Lamotte, ni la mienne, si madame Campan, ainsi que d'autres folliculaires, payés sans doute pour calomnier,

n'avaient essayé de nous faire passer, madame de Lamotte et moi, comme issus de la plus basse classe de la société. On trouvera, à la fin de ces Mémoires, la généalogie de madame de Lamotte, qui prouve d'une manière authentique qu'elle descend de la maison royale de Valois, par la branche des comtes de Saint-Rémy. Le généalogiste d'Hozier lui avait donné un certificat que l'abbé Georgel lui-même, notre ennemi le plus déclaré, n'ose pas révoquer en doute (1).

Quant à la mienne, il me sera impossible de la donner; tous mes papiers ayant été saisis lors de l'arrestation de madame de Lamotte, et déposés à la Bastille. Les démarches que j'ai faites depuis mon retour en France pour les retrouver ont été infructueuses; mais on pourra voir dans un des Mémoires de l'avocat Doillot, que mon père était le huitième descendant d'une famille qui, de père en fils, avait versé son sang pour la patrie; que sept de mes ancêtres sont morts au service, décorés de la croix, et que mon père lui-même, chevalier de Saint-Louis, après quarante-cinq ans passés, tant dans le régiment du vicomte d'Argouges que dans la gendarmerie, fut tué des premiers, à la tête de la compagnie des gendarmes bourguignons, à la bataille de Minden (2).

(1) Voy. ci-dessous la seconde note du Chapitre II.
(2) Cette bataille se donna entre les Français et les Autrichiens

En considération de ses services et de sa mort glorieuse, ma mère et moi nous avions obtenu des pensions sur le trésor royal, et comme *enfant de la balle*, je fus reçu dans le même corps avant l'âge et quoique je n'eusse encore que quatre pieds neuf pouces. Je conservais dans les différents titres que mon père avait laissés une lettre de Henri IV, adressée à l'un de mes ancêtres, dont le protocole était : « *A notre ami et féal chevalier de Lamotte :* Reconnaissant en vous votre fidélité et votre bravoure, nous vous invitons à lever à vos frais une compagnie de cent hommes d'armes, que vous conduirez à la guerre sous les ordres du duc d'Epernon. »

Certes, cette lettre ne pouvait être adressée qu'à un homme dont on connaissait la fortune, la bravoure et les talents nécessaires pour commander. Ce chevalier était un des huit chevaliers dont mon père et moi descendons ; et cependant madame Campan ose avancer que le père de madame de Lamotte était un paysan d'Auteuil, et d'autres folliculaires assurent effrontément que mon père était un vigneron de Motté, petit village à une lieue de Bar-sur-Aube, où ma mère avait un vendangeoir.

le 1er août 1759 ; le maréchal de Contades commandait l'armée française ; il fut défait par le prince Ferdinand qui poursuivit les Français jusqu'à Francfort-sur-le-Mein. A cette époque nos défaites étaient fréquentes ; le changement continuel de généraux en était la principale cause. (*Note de M. de Lamotte*).

Le but de tous ces folliculaires était de prouver que madame de Lamotte, ainsi que moi, en raison d'une naissance aussi obscure, n'avions jamais pu être reçus ni admis auprès des princesses et encore moins auprès de la reine. Je ferai connaître par la suite combien madame Campan et l'abbé Georgel ont déguisé la vérité. Je rendrai cependant justice à ce dernier qui dans certains passages de ses Mémoires, tout en laissant le lecteur dans l'incertitude, soulève légèrement le voile de cette intrigue mystérieuse (1).

J'avais cinq ans lorsque ma mère reçut la triste nouvelle de la mort de mon père tué, comme je l'ai dit, à la bataille de Minden; ma mère sollicita une pension, et ne tarda pas à recevoir deux brevets, l'un de six cents francs pour elle, reversible sur moi, l'autre de trois cents francs qui devait servir à mon éducation, et ensuite à mon entretien lorsque je serais en âge et en état d'entrer au service.

Mon grand-père qui m'idolâtrait, voulut m'avoir près de lui; il se chargea de mon éducation et me donna tous les maîtres qu'on peut se procurer dans une petite ville. Lorsque je sus lire et écrire suffisamment, on m'envoya au collége de Bar-sur-Aube. Je n'avais pas de grandes dispositions pour apprendre le latin; je savais que j'étais destiné au

(1) Voy. le tome II des *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du* XVIIIe *siècle*, par l'abbé Georgel, 1820, in-8°.

service, et je ne voyais pas la nécessité d'étudier une langue qui, selon moi, ne pouvait m'être d'aucune utilité. A l'âge de dix ans, j'avais déjà le goût des armes et la passion de la chasse, plutôt que le goût des études sérieuses.

Une espièglerie força bientôt mes parents à me retirer du collége. Ma mère s'adressa alors au maréchal de Castries, qui venait d'être nommé inspecteur du corps de la gendarmerie, et lui demanda mon admission immédiate dans ce corps, en considération des services de mon père. Le maréchal ne fit pas attendre sa réponse et consentit à la demande de ma mère ; j'avais à cette époque quinze ans. Je fus envoyé à Lunéville et adressé à un ami de mon père, nommé M. de la Barthe, qui était attaché à l'état-major. Cet officier me donna pour mentor un camarade qui méritait bien ce titre, car je n'ai vu de ma vie un homme et surtout un militaire aussi sage et aussi rangé. Il s'appelait Mariold. Ne sachant comment dépenser mon argent, tant j'étais maîtrisé par mon gouverneur, je pris des maîtres de dessin, d'escrime, de musique, etc., et je perfectionnai ainsi mon éducation.

Il m'arriva, dans ces premières années, une aventure qui servit à prouver que j'étais en état, malgré mon âge, de soutenir la réputation militaire de mon père. Nous mangions une douzaine de jeunes gens à la même table ; plusieurs de mes camarades

qui me regardaient comme un enfant, s'amusaient à mes dépens et ne cessaient de me tourmenter. Leurs importunités allèrent si loin, que pour me défendre je gardai mes bottes et mes éperons; et lorsqu'ils voulurent m'étendre sur la table où nous mangions, par l'effet d'une mauvaise plaisanterie, je me servis de mes éperons et j'en blessai un, assez grièvement. Ces messieurs profitèrent de la circonstance pour me *tâter;* celui que j'avais blessé m'adressa de violents reproches, ajoutant que je n'étais pas quitte, et qu'il allait juger si je saurais aussi bien me servir de mon épée que de mes éperons. Sans rien répliquer, je pris mon épée, et je sortis avec quatre camarades qui étaient curieux de voir ma contenance dans cette première affaire. J'avais déjà deux à trois mois de salle, et je commençais à ferrailler avec des enfants du corps.

Lorsque les témoins eurent vu l'empressement avec lequel j'ôtais mon habit, et avec quelle fierté je me mettais en garde, l'un d'eux prenant la parole me dit que j'avais hérité de la bravoure de mon père, et que l'essai qu'ils venaient de faire suffisait pour me faire considérer comme un brave; qu'ils me reconnaissaient pour un bon camarade, et que dorénavant je pourrais être assuré qu'on me laisserait tranquille. Mais je répondis à ce témoin que je n'étais point venu sur le terrain pour faire un simulacre de combat, que j'avais été vexé depuis

longtemps et que je voulais en tirer vengeance. En disant ces derniers mots, je m'avançai l'épée à la main sur mon adversaire, et la première botte que je lui portai lui traversa le bras et le mit hors de combat.

Cette aventure fit du bruit, et dès le soir même M. de la Barthe, qui s'était informé des particularités de ce combat, vint à l'hôtel au moment où nous étions à souper; il blâma beaucoup la conduite de ces messieurs envers moi, et leur reprocha surtout de n'avoir pas empêché l'effusion du sang en arrangeant l'affaire; il les engagea à me traiter plus honnêtement à l'avenir, et exigea un raccommodement complet avec mon antagoniste. Depuis ce moment ces jeunes gens cherchèrent, par leurs attentions et leurs bons procédés, à me faire oublier les vexations qu'ils m'avaient causées.

Je passai ainsi plusieurs années à Lunéville, sans qu'il m'arrivât rien de remarquable. J'avais douze ans de service dans le même corps de gendarmerie et j'étais en semestre, lorsque mesdemoiselles de Valois arrivèrent à Bar-sur-Aube (1).

(1) « Dénué de toute espèce de fortune, dit M. Beugnot de M. de Lamotte, il avait cependant eu le talent de se noyer de dettes, il ne vivait qu'à force d'industrie et de la pension obligée de 300 livres que M. de Surmont, son oncle, lui faisait pour le soutenir dans la gendarmerie. »

CHAPITRE II

Origine de mademoiselle de Valois. — Son père se mésallie. — Il vient à Paris. — Départ de Fontette. — Extrême misère. — Séjour à Boulogne. Le baron de Valois est mis en prison. — Le curé de Boulogne. — Mort du baron. — Ses derniers avis à sa fille. — M. Dionis. — Liaisons de la baronne de Valois. — La marquise de Boulainvilliers. — Les orphelins au château. — Mademoiselle de Valois en pension. — Humiliations. — Elle entre chez une couturière. — Maladie. — Le frère de mademoiselle de Valois. — Il est présenté à la cour. — Générosité de M. de Maurepas. — Caractère du marquis de Boulainvilliers. — Mensonge des journalistes. — M. Necker. — Monsieur donne une fête à Brunoi. — Madame Elisabeth. — Madame de Pont de Cassel. — Le marquis de Boulainvilliers distillateur. — La noblesse rompt avec lui. — Mademoiselle de Valois la jeune. — Les deux sœurs sont réunies. — Entrée au couvent. — Pélerinage. — Mariage manqué. — Arrivée à Bar-sur-Aube (1).

Une ère nouvelle va s'ouvrir pour moi; mes relations avec mademoiselle de Valois exigent que je reprenne les choses d'un peu haut, et que je donne quelques détails sur ses premières années.

(1) L'auteur, soit qu'il ne se trouvât pas au courant des pre-

Le père de mademoiselle de Valois descendait de Henri II, comme nous le prouvons par la série généalogique insérée à la fin de ces Mémoires (1).

mières années de sa femme, soit qu'il voulût s'éviter la peine d'une narration nouvelle, a emprunté les faits et fort souvent le style de ce chapitre à la *Vie de la comtesse de Lamotte écrite par elle-même*, Ier vol.

(1) On ne trouvera pas cette généalogie dans nos pièces justificatives. Nous nous contentons de renvoyer au second volume des ouvrages suivants : *Mémoires justificatifs de la comtesse de Valois de La Motte* et *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, écrite par elle-même*, où cet acte, assez étendu, est depuis longtemps imprimé. En récompense voici un extrait des *Mémoires inédits* du comte Beugnot, qui confirme tout ce qu'on a écrit à ce sujet et donne, par le témoignage de Chérin, un nouveau poids à l'affirmation de d'Hozier : « Une seule chose s'était conservée sous les derniers débris de la famille : c'était sa généalogie. Le curé [de Fontette] l'adressa à l'évêque de Langres, lequel la remit, pour la vérifier, à Chérin, alors généalogiste des ordres du roi. Ce dernier, que j'ai connu parce que j'avais avec lui quelques rapports de parenté éloignée, était minutieux dans ses examens et inflexible dans ses jugements. Il connaissait à fond l'origine de toutes nos grandes maisons, et si on l'eût laissé faire, il aurait déniché autant de nobles de la cour que Bollandus a déniché de saints du calendrier. C'est par lui que j'ai été mis un peu au courant; et quand parfois je rencontre aux Tuileries des hommes insolents, de bonne foi sur l'article de leur naissance, je me dis tout bas : Où es-tu Chérin? Quoiqu'il en soit, il examina les titres des Saint-Rémi et certifia leur descendance directe, par les mâles, du baron de Saint-Rémi, fils naturel de Henri II. La généalogie différait un peu du côté des femmes, car depuis que les Saint-Rémi s'étaient voués à la vie héroïque, ils avaient constamment épousé des vachères ou des servantes. Mais ceci ne gâtait plus rien aux affaires : dès le commencement du dix-huitième siècle la dérogeance était de mode pour les grandes familles, et du moins on ne pouvait pas reprocher à ceux-ci d'avoir dérogé pour de l'argent et sans trop se soucier comment il avait été acquis. Ils étaient restés si purs sur cet article que les contrats de mariage

Il était seigneur de Fontette, terre à quelque distance de Bar-sur-Seine, et portait le titre de baron de Valois. Si sa naissance était noble, sa conduite avait été bien différente. Il s'était d'abord laissé séduire par la fille de son concierge, dont la beauté avait attiré ses regards. Une taille haute et élégante, de beaux yeux bleus, de longues paupières, des sourcils parfaitement arqués, un regard d'une expression indéfinissable, une belle chevelure d'un brun foncé, qui tombait sur ses épaules, rehaussait encore la blancheur de son teint. Que fallait-il de plus pour entraîner un jeune homme dont le cœur novice était susceptible de toutes les impressions de l'amour? Et si l'on joint à ces avantages une conception prompte, la répartie vive, le talent dangereux de persuader, on aura une idée des charmes qui captivèrent le baron, même du vivant de son père.

L'union des deux amants ne tarda pas à devenir plus intime, et elle eut des suites qui déterminèrent le jeune homme à réparer, par un mariage, l'honneur de sa maîtresse. En conséquence, il demanda à son père la permission d'épouser celle qu'il aimait. Mais celui-ci, qui ne vit dans cette alliance qu'un déshonneur pour une famille illustre, répondit par

manquaient aux trois derniers degrés; mais les actes de célébration étaient fort en règle. Le certificat de Chérin était une puissance qui leva tous les doutes. »

un refus péremptoire. L'amour qui maîtrisait son fils s'accrut en raison de la résistance qu'on lui opposait. Il essaya par mille moyens à vaincre la répugnance de son père pour un mariage aussi mal assorti, et dans l'espoir de le gagner, à force de complaisance et de respect, il s'abstint, pendant plusieurs années, d'user du droit que lui laissaient les lois du pays (1) de disposer de lui-même, malgré le désir qu'il éprouvait de donner un nom à ses enfants. Ce ne fut qu'à l'âge de trente-six ans que, désespérant du succès de ses sollicitations et de ses prières, il n'écouta plus que l'amour, et donna sa main à sa maîtresse. La cérémonie nuptiale fut célébrée à Langres en Champagne, où il avait acheté une maison qu'il occupait depuis quelque temps. Environ un an après cette époque, son père mourut. Mais avant d'expirer, il pardonna à son fils la faute dont il s'était rendu coupable. Ce fut alors que le baron de Valois quitta Langres pour venir habiter la terre de Fontette (2).

Cependant son épouse, prêtant l'oreille à toutes

(1) Avant la Révolution un code de lois uniformes ne régissait pas la France ; chaque province avait ses coutumes particulières, et souvent ce qui était permis dans l'une était défendu dans l'autre. (*Note de M. de Lamotte.*)

(2) « Mon père, dit M. Beugnot en parlant du baron de Valois dont il est question ici, avait vu le chef de cette triste famille ; il le peignait comme un homme de formes athlétiques, qui vivait de la chasse, de dévastations dans les forêts, de fruits sauvages et même de vol de fruits cultivés. »

les flatteries qu'on lui adressait, se persuada sans peine qu'elle avait tort de végéter dans une province où tout le monde connaissait son origine, tandis qu'elle pouvait aller habiter la capitale, où elle serait reçue dans les sociétés les plus brillantes à titre de baronne de Valois, et où ses talents et les agréments de sa personne ne pourraient qu'ajouter à l'éclat d'un si beau nom. En fallait-il davantage pour enivrer une femme dont le cœur était ouvert à toutes les impressions de la vanité, et qui, de la condition la plus obscure, s'était vu élever tout-à-coup au rang d'une femme titrée? Les mesures furent prises d'après ce nouveau plan. Elle représenta avec tant de force à son mari les avantages qui résulteraient de son séjour à Paris, que, vaincu par sa bonté naturelle et par les insinuations d'une femme qui l'avait presque ruiné en lui extorquant, à différentes reprises, des sommes considérables qu'elle employait à ses plaisirs ou aux besoins de sa propre famille, il se persuada lui-même que cette démarche devenait nécessaire pour réparer les brèches qu'il avait faites à sa fortune : car pour fournir aux demandes sans cesse renaissantes de son épouse, il s'était vu forcé de vendre à vil prix la plus grande partie de ses biens. Outre cela, soit qu'il eût pris dans l'intimité de sa compagne des goûts plus que simples, soit qu'il cherchât dans la société des paysans de Fontette des distractions

contre l'ennui et les contrariétés qu'il éprouvait dans l'intérieur de son ménage, soit enfin qu'il eût tout-à-fait perdu la raison, quand il apprenait que quelqu'un d'entre eux avait tué son cochon, il allait le trouver et lui donnait un champ, ou un pré, ou une chenevière pour un quartier de l'animal. Il est aisé de comprendre qu'en agissant avec autant d'imprévoyance, il eut bientôt dissipé sa fortune. Mais son épouse, en lui parlant de sa ruine dont elle était la première cause, n'avait recours à ce motif que parce qu'il lui paraissait infaillible pour le faire entrer dans ses vues. Le voyage fut donc décidé comme devant procurer l'occasion prochaine de rendre à un nom illustre son ancienne splendeur (1).

Ils quittèrent Fontette pendant la nuit, emmenant avec eux trois enfants en bas âge ; le quatrième,

(1) Le fait est que, si l'on en croit M. Beugnot, le baron de Valois et sa famille étaient tombés dans la plus effrayante misère : « Mon père se souvient qu'il y a quinze ou vingt ans (la date de l'écrit est 1782) il se transportait chaque année dans le canton d'Essoye pour la répartition des tailles. Lorsqu'il passait dans la paroisse de Bastelle, le curé ne manquait pas de lui couper la bourse pour les pauvres enfants de Saint-Rémi. Ces enfants étaient au nombre de trois, abandonnés dans une chétive masure percée sur la rue d'une petite trappe par où les habitants leur apportaient, chacun à leur tour, de la soupe ou quelques aliments grossiers. « J'en ai été le témoin, disait mon père, et le curé n'osait pas ouvrir la porte de la masure dans la crainte de m'affliger par le tableau de ces enfants nus, et nourris comme des espèces de sauvages : il me disait que mon aumône contribuerait à les habiller. Mon père ne racontait rien que d'exact. »

c'était une fille encore au berceau, fut suspendu à la fenêtre d'un paysan aisé de Fontette, qui en était le parrain. On présuma qu'il voudrait bien s'en charger et qu'il l'adopterait peut-être pour sa fille. En effet, ce particulier, qui était sans enfant, éleva cette jeune orpheline, et lorsque Louis XVI, après avoir reconnu cette famille, leur eût accordé des pensions, il fallut user d'autorité pour contraindre ce paysan à rendre la demoiselle qu'il avait élevée et qui était à la veille d'épouser un jeune villageois.

Tels furent les tristes effets de l'union mal assortie qu'avait contractée le baron de Valois. Egaré par une illusion trompeuse qui l'entraînait dans un abîme, non-seulement il renonçait aux tranquilles jouissances d'une vie retirée, il quittait le paisible domicile de ses pères pour aller se jeter dans le tourbillon des grandes villes, mais aussi l'état déplorable où il se voyait réduit, joint au regret d'abandonner l'héritage de ses ancêtres dont il avait flétri l'honneur par la légèreté de sa conduite, absorbait tellement toutes les facultés de son âme qu'il sacrifiait même les droits les plus sacrés de la nature (1).

(1) Il est inutile de répéter pour ceux qui connaissent l'histoire de France, qu'après la mort de Henri II qui fut tué dans un tournoi par le comte de Montgommery, les trois règnes qui suivirent celui de ce prince furent ensanglantés par des guerres

Je passe sous silence les mauvais traitements que mademoiselle de Valois eut à souffrir de la part de son père. Il me suffira de dire que cette femme, chez qui l'éducation n'avait point réglé le caractère, traitait ses enfants comme la marâtre la plus barbare. Sa fille aînée surtout était la victime ordinaire de sa mauvaise humeur.

Les ressources de cette famille étaient trop exiguës pour durer longtemps. Aussi en arrivant à Vaugirard, près Paris, se trouvèrent-ils dans le dénûment le plus complet. Alors la baronne exigea que sa fille allât implorer la générosité des passants : « Ayez pitié d'une petite orpheline qui descend en ligne directe de Henri II de Valois, roi de France. »

Cette supplication singulière devait exciter la curiosité; les uns questionnaient la jeune fille, plaignaient son sort et lui accordaient de légers secours;

religieuses et par les proscriptions de la Ligue. Un sort funeste était réservé à la maison de Valois. Henri III, dernier roi de cette race, fut assassiné par Jacques Clément, fanatique de l'ordre des Dominicains. Cet événement fraya la route du trône à Henri IV de la maison de Bourbon, qui, après celle de Valois, avait sans contredit le droit le plus incontestable à la couronne de France. Les descendants de cette famille ancienne et déchue, craignant de causer de l'ombrage à la maison régnante, cessèrent d'en porter le nom et prirent celui de Saint-Rémi, qu'ils portèrent jusqu'à ce que le père du baron de Valois, dont nous parlons, eût repris, comme je l'ai dit plus haut, le véritable nom de ses ancêtres; mais comme il passait sa vie à la campagne, il n'avait pas été reconnu à la cour. (*Note de M. de Lamotte.*)

les autres la repoussaient en l'accablant d'injures et de menaces. Alors elle s'adressait à sa mère pour la prier de lui épargner de pareils affronts; mais cette femme, inaccessible à la honte, lui ordonnait de continuer les mêmes démarches. Il est vrai que ce n'était jamais en présence du baron qu'elle donnait ces instructions à sa fille.

L'objet primitif du voyage de M. de Valois était de réclamer le rang et les biens qui lui appartenaient en vertu de sa naissance; mais j'ai déjà dit qu'il était tombé dans une mélancolie profonde, et que ses facultés intellectuelles étaient altérées au point que sa femme le gouvernait comme un enfant. Six mois après son arrivée à Paris, elle jugea qu'il était nécessaire que son mari allât s'établir à Versailles; mais comme dans cette ville la police était beaucoup plus sévère à cette époque que dans la capitale, elle fut forcée de renoncer à la profession humiliante qu'elle avait embrassée.

Après un séjour de quelques mois dans cette ville où le baron avait perdu le peu de démarches qu'il avait faites, il vint, par mesure d'économie, prendre un modeste appartement à Boulogne. Il y fit connaissance avec le curé qui se nommait Enoque. Celui-ci, touché de la position fâcheuse où se trouvait une famille dont les titres lui paraissaient authentiques, présenta ses nouveaux paroissiens aux personnes de distinction domiciliées dans les envi-

rons, sollicitant leur crédit pour faire recouvrer au baron les biens de sa maison. C'est ainsi que MM. de Choiseul, d'Ambouville et d'Almanbec (1), étant venus momentanément à Boulogne, leurs épouses firent mille honnêtetés au baron et à sa famille et leur procurèrent quelques secours; mais leur retour précipité à Paris mit bientôt un terme aux marques de leur bienveillance.

Quelques temps après, le baron de Valois, dans une des promenades qu'il faisait habituellement dans le parc de Saint-Clair, fut arrêté par un lieutenant de la maréchaussée, qui, malgré les égards qu'il devait à sa naissance, le traita comme un criminel. On le traîna dans une prison où il n'eut, pour toute nourriture, que du pain et de l'eau, et un peu de paille pour lui servir de lit. Au bout de huit jours il obtint la permission d'écrire au respectable curé de Boulogne, le seul ami qui lui restât au monde; il le conjurait de venir le voir et de consoler en son absence son épouse et ses enfants, qui peut-être le croyaient mort. M. Enoque, dont l'âme sensible était toujours ouverte à la compassion, alla aussitôt chercher la fille du baron, et la prenant par la main, il la conduisit dans la prison où son père était détenu. Il n'avait pas jugé à propos de faire part de ce malheur à la baronne; elle était

(1) Nous hésitons sur la lecture de ce nom.

enceinte, et son état exigeait des ménagements. Quoique mademoiselle de Valois n'eût alors que cinq ans et demi, elle fut si fortement affectée du triste spectacle qui s'offrit à ses yeux, qu'elle en conserva toujours un douloureux souvenir. L'image de son malheureux père, dans la déplorable situation où elle le vit, était sans cesse présente à sa mémoire. Ses yeux étaient éteints ; il avait le teint pâle et livide, les joues creuses et décharnées. Malgré son extrême faiblesse, il sourit en voyant sa fille, et lui tendit les bras ; elle s'y précipita et l'arrosa de ses larmes.

Le bon curé, dans cette conjoncture, se montra un véritable ami ; il sut efficacement compatir aux peines du baron, lui procura les secours nécessaires, et chercha tous les moyens de le consoler de son infortune et d'en alléger le fardeau. Ayant questionné celui qui avait fait arrêter M. de Valois sur les causes de cette détention, les réponses équivoques qu'il en reçut le déterminèrent à présenter un placet au duc d'Orléans. Mais comme il est moins facile, à la cour, d'avoir accès chez les grands que partout ailleurs, le malheureux baron se vit contraint de passer six semaines dans un donjon infect, avant de recueillir le fruit des soins généreux du respectable curé.

Le motif de l'emprisonnement de M. de Valois fut qu'il était soupçonné d'en imposer au public en

s'appropriant un nom que l'on croyait éteint. C'est pourquoi le placet de M. Enoque avait pour objet de démontrer la légitimité de ses prétentions.

Cependant, le chagrin que le baron ressentit de cet emprisonnement dont il ignorait positivement la cause, fortifié par les contrariétés qu'il avait éprouvées en voyant l'inutilité de ses démarches pour rentrer dans les droits de sa naissance, et joint aux effets contagieux d'un séjour malsain, ayant porté une atteinte mortelle aux principes de la vie, il fut entraîné rapidement aux portes du tombeau. Ce fut le bon curé qui vint le prendre lui-même à sa sortie de prison ; il l'emmena en voiture à son presbytère, et obtint, quelques jours après, à force de sollicitations, un ordre pour le conduire à l'Hôtel-Dieu de Paris. Mais le surlendemain la mort mit un terme à ses malheurs.

Sa fille n'oublia jamais les paroles qu'il lui adressa à ses derniers moments, en lui serrant tendrement les mains dans les siennes et les pressant contre ses lèvres : « Je crains bien, lui dit-il, que mes imprudences passées ne deviennent pour vous une source d'infortunes ; mais rappelez-vous toujours, dans toutes les circonstances de la vie, que vous êtes une Valois ; et que vos sentiments ne déshonorent jamais votre nom ! »

Sa mort fut en effet une perte irréparable pour sa famille. La tendresse dont il lui avait donné tant

de preuves, la protection qu'il n'avait jamais cessé de lui accorder contre les mauvais sentiments de sa mère, faisaient trop bien comprendre à mademoiselle de Valois qu'elle restait sans ami, sans soutien, exposée à une succession d'infortunes dont son père aurait pu seul la garantir.

Peu de temps après ce funeste événement, sa mère prit le parti de retourner à Versailles, emmenant avec elle toute sa famille; et son premier soin fut d'envoyer de nouveau sa fille solliciter la charité des passants. Mais à mesure que mademoiselle de Valois avançait en âge, elle sentait une répugnance plus invincible pour ce vil métier qu'elle trouvait incompatible avec les derniers avis que lui avait donnés son père. Il fallait toute la crainte que sa mère lui inspirait pour la forcer à des démarches qui lui semblaient excessivement humiliantes.

Un jour, sans soupçonner le danger auquel elle s'exposait, elle alla chez M. Dionis, lieutenant-général de la maréchaussée de Versailles. Charmé de ses grâces enfantines, il lui fit quelques caresses pour l'engager à répondre sans crainte à ses questions; il lui donna ensuite plusieurs bagatelles, afin de la déterminer à revenir. Un tel accueil était bien de nature à lui faire réitérer ses visites; d'ailleurs, madame et mademoiselle Dionis lui multipliaient les caresses de leur côté, et ne l'appelaient que *la petite Saint-Rémi*.

M. Dionis, ayant appris que madame de Valois était une belle femme, eut la curiosité de la voir; mais elle ne tarda pas à perdre la protection de cette famille bienfaisante, en se liant avec un soldat nommé Jean-Baptiste Raimond, natif de Sardaigne, dont elle parut disposée à faire son second époux. Aussitôt que mademoiselle de Valois put soupçonner ce projet, elle s'empressa d'en informer ses bienfaiteurs, qui employèrent tout leur crédit pour s'opposer à une union aussi mal assortie. Le curé de la paroisse fut prévenu, et quand ils se présentèrent, il refusa de les unir. Ces contrariétés les déterminèrent à s'aller fixer à Chaillot, où ils vécurent ensemble dans un appartement garni, sans que personne les inquiétât.

Quelques temps après, Raimond fut arrêté comme un imposteur et conduit au Châtelet; il avait bien l'effronterie de prendre le titre de baron de Valois et de mendier, sous ce nom, à la porte des Tuileries. Son imposture fut reconnue, et on le condamna à être mis au pilori sur la place Louis XV et à y rester vingt-quatre heures avec un écriteau portant les titres qu'il s'était donnés, pour être ensuite banni de Paris pendant cinq ans. Madame de Valois suivit son amant en abandonnant ses enfants, à qui elle laissa, pour toute provision, un petit sac de noisettes. Ils durent leur subsistance à la charité de leurs voisins.

C'est à cette époque que mademoiselle de Valois rencontra, dans une de ses courses, le marquis de Boulainvilliers et son épouse qui se rendaient à leur terre de Passy. Comme la voiture allait lentement, la jeune fille s'approcha de la portière dans l'intention de solliciter quelque secours. S'apercevant que la marquise daignait l'écouter avec une sorte d'intérêt, elle lui fit le récit de ses malheurs. Madame de Boulainvilliers, vivement émue, lui promit, si son récit était véritable, de lui servir de mère. Effectivement, le lendemain la marquise envoya un de ses domestiques prendre des informations chez les hôtes de la jeune orpheline. Ceux-ci confirmèrent ce qu'elle avait dit, ajoutant qu'il n'était personne dans les environs que l'infortune de cette famille n'eût mille fois intéressé, qu'on avait eu occasion de voir et de vérifier ses titres de naissance, et que s'ils avaient été forgés, le gouvernement ne les aurait pas rendus après s'en être emparé; qu'au surplus, on pouvait s'adresser à M. Enoque, curé de Boulogne, qui donnerait, à ce sujet, les renseignements les plus authentiques.

Le domestique, qui avait ordre de n'omettre aucun soin pour être instruit de la vérité, prit encore dans le voisinage des informations qui contribuèrent à confirmer ce récit. On lui fit voir alors le triste logement qu'occupaient mademoiselle de Valois, sa sœur et son frère, la paillasse sur laquelle ils cou-

chaient tous trois. On lui apprit que c'était mademoiselle de Valois elle-même qui se trouvait chargée, comme étant l'aînée, de tout le détail des affaires domestiques, qu'elle allait laver le linge à la rivière, et qu'elle rapportait tous les jours de quoi pourvoir à la subsistance de sa famille. « C'est assez, dit alors l'envoyé de la marquise aux trois enfants, vous n'avez qu'à vous rendre tous trois à Passy, et venir au château. »

Les préparatifs du départ furent bientôt faits. A peine les trois orphelins furent-ils arrivés au château, où s'étaient réunies un grand nombre de personnes, qu'un laquais courut sur-le-champ en prévenir la marquise. Madame de Boulainvilliers vint aussitôt, et s'adressant à mademoiselle de Valois, elle lui demanda si elle se souvenait de l'avoir vue. La jeune orpheline lui répondit que son image était gravée dans son cœur depuis le jour qu'elle avait eu le bonheur de la rencontrer à Passy. Les trois enfants furent bientôt revêtus d'habillements convenables; leur accoutrement, en effet, exigeait une prompte métamorphose. Les filles de la marquise comblaient des attentions les plus délicates mesdemoiselles de Valois, et leur disaient avec bonté qu'elles allaient devenir leurs sœurs.

Cependant, les personnes de distinction qui étaient liées avec M. et madame de Boulainvilliers, accouraient en foule au château, attirées par le désir de

voir cette intéressante famille dont les infortunes semblaient inspirer un sentiment bien supérieur à une simple curiosité. La marquise recevait en même temps, de toutes parts, les compliments et les éloges qui étaient dus à sa bienfaisance.

Madame de Boulainvilliers songea bientôt à l'éducation de ses jeunes protégés; elle envoya mademoiselle de Valois et sa sœur dans une pension de Passy, et reçut promptement les témoignages les plus satisfaisants sur l'intelligence, les progrès et la conduite de ses filles adoptives. Mademoiselle de Valois, l'aînée, était douée, surtout, d'une excellente mémoire, et son application à l'étude la dédommageait bien vite du temps qu'elle avait perdu jusqu'alors pour son instruction.

Peu de temps après, la plus jeune de ces intéressantes créatures tomba malade et mourut de la petite vérole; qu'on se fasse une idée du chagrin que cette perte causa à sa sœur; et pourtant elle a bien des fois depuis envié une mort aussi prématurée. La marquise était à Paris quand ce triste événement eut lieu, et elle l'ignorait encore lorsqu'elle se disposa à revenir à Passy; mais à peine était-elle sur la route, s'occupant de la joie que son retour inattendu causerait à ses enfants adoptifs, qu'elle apprit que la petite vérole faisait d'affreux ravages dans le canton. Elle en fut si effrayée qu'elle reprit à l'instant même la route de Paris.

Plusieurs affaires survenues successivement à la marquise, privèrent mademoiselle de Valois du plaisir de la voir pendant cinq ans, et le même coup qui lui enlevait une sœur chérie, semblait lui faire perdre une protectrice qui ne l'était pas moins. Ce ne fut qu'à l'époque de sa première communion qu'elle eut le bonheur de la revoir; alors la bénédiction de madame de Boulainvilliers suppléa à celle que cette jeune personne aurait dû attendre de la mère que la nature lui avait donnée.

Mademoiselle de Valois était donc entièrement abandonnée aux soins de son institutrice. Celle-ci profitant de la position particulière de sa jeune élève dont la pension lui était cependant payée très-exactement, jugea qu'en sa qualité de protégée elle pouvait lui épargner les frais d'une servante. En conséquence elle l'obligea à remplir une foule de soins domestiques autour des autres pensionnaires, en sorte que mademoiselle de Valois devint à la fois blanchisseuse, porteuse d'eau, cuisinière, repasseuse, lingère : tout enfin, excepté heureuse et considérée.

Ces occupations qu'elle ne pouvait se dispenser de remplir s'accordaient mal avec l'élévation d'âme que le sentiment de sa naissance lui avait inspirée. Tyrannisée par un orgueil indomptable qu'elle avait reçu de la nature, et que les bontés de madame de Boulainvilliers, en lui faisant entrevoir un avenir

brillant, avaient rendu encore plus ardent, elle n'arrêtait qu'en frémissant ses tristes réflexions sur sa position.

Cependant une des femmes de madame de Boulainvilliers, nommée Cécile, qui avait l'âme aussi noble que sa maîtresse, avait pris de l'attachement pour la pauvre orpheline et cherchait toujours l'occasion de l'obliger. Mais tout-à-coup mademoiselle de Valois n'entendit plus parler d'elle. Cette conduite inexplicable plongeait la jeune élève dans une noire mélancolie; elle se croyait abandonnée, et quand elle comparait son état présent avec le sort dont elle aurait pu jouir si elle fût rentrée dans les droits de sa naissance, cette idée lui faisait verser des larmes d'autant plus amères qu'elle n'avait aucune amie pour les essuyer. Elle savait pourtant que la marquise avait parlé d'elle à M. Enoque, et que ce brave curé lui avait donné sur sa famille les renseignements les plus incontestables. Alors elle accusait sa bienfaitrice d'inconstance, et lui reprochait tacitement de l'avoir oubliée. Mais la suite prouvera qu'elle ne lui rendait pas justice; madame de Boulainvilliers était toujours ce qu'elle avait paru être la première fois que mademoiselle de Valois l'avait intéressée, et cet oubli apparent était moins imputable à la marquise qu'à son époux.

Elle eut bientôt lieu d'en recueillir la preuve en écrivant à cette Cécile qui lui avait témoigné tant

d'affection ; elle lui faisait le tableau de sa position, de ses souffrances, et la priait de porter ses plaintes à la marquise. Cette démarche réussit; deux jours après mademoiselle de Valois fut retirée de pension et placée chez mademoiselle La Marche, ouvrière en robes, qui était très en vogue à cette époque, et dont la maison se trouvait peu distante de l'hôtel de Boulainvilliers. Mademoiselle de Valois devait y rester trois ans; mais son caractère inquiet l'empêcha de prêter une attention suffisante aux leçons que lui donnait sa maîtresse dans les principes de son art, et ses progrès furent médiocres; quelques-unes des jeunes personnes qui venaient travailler chez mademoiselle La Marche ayant remarqué la sombre mélancolie dans laquelle mademoiselle de Valois était toujours absorbée, firent tous leurs efforts pour la consoler. Les attentions qu'on lui témoignait excitaient sa confiance, et bientôt le récit de ses malheurs intéressa leur cœur en satisfaisant leur curiosité.

Cette histoire qui était le sujet ordinaire des entretiens, ne manqua pas d'arriver à la connaissance de plusieurs dames qui étaient liées avec madame de Boulainvilliers; elles s'étonnèrent du contraste de la naissance de mademoiselle de Valois avec l'état qu'on lui donnait, et elles en parlèrent à la marquise. Celle-ci le sentait bien, et certes elle n'aurait pas mis de bornes à sa bienfaisance si ses

moyens eussent été proportionnés à ses inclinations; mais autant cette femme sensible était généreuse et prodigue de bienfaits, autant son époux l'était peu. Cette vertu qui, dans la marquise, donnait du relief à toutes les autres, n'était pas une de celles que M. de Boulainvilliers se fît un mérite d'exercer.

Quelque temps après son entrée en apprentissage, mademoiselle de Valois alla faire une visite au respectable curé de Boulogne, qui lui apprit qu'il avait reçu de Fontette plusieurs papiers importants, relativement à ses titres de famille, et qu'il les avait envoyés à madame de Boulainvilliers, avec diverses copies, également importantes, que la baronne de Valois lui avait laissées entre les mains. Mademoiselle de Valois exprima au curé toute sa reconnaissance. Et pourtant quel avantage a-t-elle retiré des soins que ce bon curé prenait pour constater la légitimité de ses prétentions? N'est-ce pas à cette origine si noble et si funeste qu'elle dut tous ses malheurs? N'est-ce pas ce titre qui, en lui donnant un accès auprès des grands, creusa sous ses pas l'abîme affreux dans lequel elle fut précipitée? Sans l'éclat de sa naissance, elle aurait coulé des jours tranquilles dans une heureuse obscurité. Elle aurait pu vivre et mourir pauvre; mais elle aurait vécu satisfaite et serait morte sans se plaindre de la vie.

Le lendemain madame de Boulainvilliers qui avait réunion chez elle, fit venir mademoiselle de Valois et la présenta aux personnes de sa société. L'accueil qu'elle en reçut la flatta infiniment. Ces dames la questionnèrent mille fois sur son père, sur sa famille. Elle leur fit un récit détaillé des événements de sa vie. On parut prendre part à ses peines, on lui recommanda d'avoir de la patience en lui faisant espérer que tout irait bien. Quand elle prit congé de ces dames, la plupart la reconduisirent en l'accablant d'honnêtetés; mais il lui paraissait assez singulier, et l'était en effet, après avoir été accueillie avec tant de distinction par des femmes du premier rang, d'être obligée de retourner dans la boutique d'une couturière, faire l'ourlet de garniture d'une robe qui le lendemain devait servir à l'une d'elles.

Cependant l'excès de travail auquel mademoiselle de Valois était forcée de se livrer, s'accordait assez mal avec les ménagements qu'exigeait sa santé. Les veilles, les fatigues, jointes à ses inquiétudes et à ses chagrins habituels, lui donnèrent une fièvre qui fut bientôt déclarée putride. On la fit transporter à l'hôtel de Boulainvilliers, et au bout de six semaines elle entra en convalescence. Alors on lui procura une autre maison où la fatigue la fit encore tomber dans une maladie plus dangereuse que la première fois. La force de sa constitution la tira d'affaire;

mais elle se vit contrainte de quitter la profession à laquelle on désirait la consacrer.

Bientôt un événement inattendu amena de grands changements dans sa situation; ce fut l'arrivée de son frère qui, après avoir reçu quelques principes d'éducation par les soins de la marquise, avait été placé dans la marine. Sa conduite l'avait fait connaître avec avantage du marquis de Chabert sous les ordres duquel il servait; plusieurs fois il avait eu l'occasion d'observer son assiduité à remplir ses devoirs, et cette qualité, si rare parmi les jeunes gens, lui ayant donné lieu de présumer favorablement de son mérite, il avait pris des informations sur sa naissance. Ce brave officier fut tellement frappé de l'évidence des preuves qui vinrent à l'appui de ce qu'on lui avait rapporté, qu'il fit rédiger un mémoire dans lequel ces preuves étaient consignées, et il l'envoya à M. d'Hozier de Serigné, juge d'armes de la noblesse de France, qui était un de ses parents, pour qu'il se chargeât de les réviser.

Dans ces circonstances, tous les documents qui constataient son origine ayant été bientôt mis dans le plus grand ordre, il fut appelé à Paris, et l'on prit jour pour l'introduire à la cour et le présenter au roi Louis XVI. Ce furent MM. de Boulainvilliers, de Chabert, de Maurepas, et Necker, qui lui firent l'honneur de l'introduire près de Sa Majesté sous le nom de baron de Valois.

Le monarque, qui n'avait pu se refuser à reconnaître la légitimité de ses prétentions et qui le regardait conséquemment comme le descendant d'une famille qui avait porté la couronne de France, et dont, sans doute, il ne désirait pas voir revivre le nom, lui dit qu'il ferait très-bien de prendre le petit collet et de s'attacher à l'église. Le jeune homme répondit que son inclination le portait au service, et qu'en servant son prince on ne pouvait manquer de servir son Dieu. Le roi, charmé de cette réponse, lui promit sa protection dans l'état qu'il avait choisi.

Ainsi les titres de mademoiselle de Valois étaient constatés et ses droits reconnus; mais il ne lui fut accordé pour soutenir son rang qu'une pension de 800 livres. Le même traitement fut assigné à son frère et à sa sœur, celle qui avait été abandonnée à la porte d'un fermier de Fontette. Une pension aussi modique ne pouvait suffire, surtout au baron de Valois, qui, dans l'état qu'il avait embrassé, était obligé à des dépenses impossibles à faire avec un revenu aussi minime.

C'était à M. de Maurepas que Sa Majesté avait laissé le soin de prendre, à l'égard de cette illustre famille, les arrangements qu'il jugerait les plus convenables, et certes la bonté du roi ne lui aurait pas permis de mettre autant de réserve dans la distribution de ses bienfaits, et la magnificence de

M. de Maurepas aurait sûrement secondé les dispositions généreuses du prince, si un ennemi secret, sous le voile spécieux d'un attachement sincère pour le baron de Valois, et d'un zèle désintéressé pour la patrie, n'eût trouvé le moyen de s'y opposer. Cet ennemi était le marquis de Boulainvilliers lui-même. J'ai déjà eu occasion de dire combien son caractère ressemblait peu à celui de son épouse. Egoïste et intéressé, il voyait avec peine les dépenses que la marquise faisait pour mademoiselle de Valois. Cette contrariété lui avait inspiré pour sa famille et pour elle une répugnance qui se changea dans la suite en un sentiment de haine prononcé. Voici en quelle occasion. Mademoiselle de Valois sortit de pension; elle vint à l'hôtel de Boulainvilliers. Le marquis ne l'avait pas vue depuis plusieurs années. Elle était grande, bien faite, avec une fraîcheur et une innocence de quinze ans : en fallait-il davantage pour inspirer au marquis des projets de séduction ? Ses tentatives, repoussées comme elles le méritaient, furent dénoncées à madame de Boulainvilliers. Dès ce moment, il voua à la jeune orpheline une haine d'autant plus dangereuse qu'il la cachait sous le voile d'un hypocrite intérêt.

La pension fut donc fixée, d'après son avis, à 800 livres ; mademoiselle de Valois et son frère reçurent chacun un brevet qui leur donnait le droit

de recevoir cette somme annuellement et sans déduction, à commencer du mois de décembre 1775.

Les vicissitudes de la fortune entraînent toujours celles de l'opinion. Si le sort vous sourit, tout est riant autour de vous ; s'il vous est défavorable, tout est sombre, tout est repoussant. A peine les descendants de la maison Valois furent-ils reconnus à la cour, que tout le monde s'empressa de cultiver leur connaissance. Les amis de madame de Boulainvilliers surtout paraissaient prendre un intérêt particulier au bonheur de cette noble famille. Les papiers publics n'oublièrent point de faire mention de cet événement, et précomisèrent la bonté du monarque qui avait bien voulu reconnaître les Valois et leur accorder à chacun une pension de *trois mille livres*. Toutes les bouches furent ouvertes pour publier la magnificence du prince, et l'on disait hautement que Sa Majesté ne pouvait choisir, dans la distribution de ses bienfaits, des personnes qui en fussent plus dignes. M. de Boulainvilliers, à qui l'on en parlait sans cesse et qui savait mieux que personne ce qu'il y avait de faux dans ces rapports, ne les a jamais contredits. C'est qu'un de ses systèmes favoris a toujours été de passer pour ce qu'il n'était pas. Le plaisir d'obliger était peu de chose pour lui; mais il aimait à paraître obligeant. Son épouse, contente d'avoir bien fait, ne portait point ses désirs au-delà. Le marquis, avide de ces éloges prostitués

à l'hypocrisie plus souvent qu'à la vertu, aurait négligé cent belles actions qui seraient restées inconnues pour une démarche équivoque qui lui aurait acquis la réputation d'un homme généreux. La bienveillance dans la marquise était tellement devenue une vertu habituelle qu'on pouvait dire qu'elle l'avait réduite en système. Comme il entrait dans ses principes de chercher à réparer un inconvénient qu'elle n'imputait qu'à l'insouciance de son époux, elle pressa toutes celles de ses connaissances qui avaient du crédit à la cour de l'employer pour que la pension des membres de la maison de Valois fût augmentée.

Mais à cette époque, le trésor public étant épuisé et le désordre des finances à son comble, le ministre, M. Necker, à qui le roi venait de confier le soin d'y remédier, s'efforçait par des réformes et des économies, de réparer la brèche qu'y avaient faites les dilapidations du règne précédent. Aussi toutes les démarches n'obtinrent que de belles promesses pour l'avenir. Les titres ayant été reconnus valides par le roi, disait le ministre, c'était là le point essentiel; le temps ferait le reste, et à la faveur de leur nom, les descendants des Valois obtiendraient certainement, dans la suite, de brillants avantages. En attendant, la pension assignée pour soutenir la dignité d'une maison dont les rejetons avaient sacrifié à l'État leur vie et leur fortune, ne procurait

à mademoiselle de Valois qu'un avantage chimérique, un bonheur apparent, et sa situation, bien que différente, n'en était pas plus digne d'envie. En effet, malgré les magnifiques promesses que le marquis de Boulainvilliers avait faites au ministre, malgré l'engagement formel qu'il avait pris de pourvoir à tous ses besoins et à ceux de sa famille, mademoiselle de Valois manquait souvent des choses les plus nécessaires, dans son hôtel et sous ses yeux.

Au mois de mars, Monsieur, frère du roi, donna une superbe fête à Brunoi, belle terre dont il venait de faire l'acquisition, et que son dernier possesseur, M. de Brunoi, s'était plu à orner de tout ce que la nature et l'art peuvent offrir de plus recherché. L'aïeul de M. de Brunoi avait été l'agent et ensuite l'associé du fameux Samuel Bernard, le juif (1), aïeul maternel du marquis de Boulainvilliers. La fête fut des plus brillantes; les amusements de tous les genres y furent rassemblés. Le roi, la reine et la princesse y assistèrent, ainsi que tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville.

Les malheurs de la maison de Valois et l'introduction du baron de Valois à la cour inspirèrent à madame Elisabeth le désir de voir les descendants de cette illustre famille. La princesse ayant fait

(1) M. de Brunoi était le fils d'un des fameux Pâris-Duvernay.

part de son intention à la marquise de Pont de Cassel, cette dame qui avait des bontés pour mademoiselle de Valois, en parla à madame de Boulainvilliers. Ces dames se trouvaient alors à sa terre de Montgeron, et comme la princesse devait la traverser en se rendant de Paris à Brunoi, au moment où elle passa, la marquise, mademoiselle de Valois, son frère en grande tenue et mademoiselle de Passy (1) à la place de sa sœur (2) qui était encore à Fontette, se promenaient sur la terrasse. La princesse les aperçut en passant et daigna les saluer. Madame de Boulainvilliers partit ensuite avec sa société pour Brunoi, où elle arriva avant le spectacle que Monsieur donnait pour amuser le roi. La famille royale s'était placée au hasard; mademoiselle de Valois se trouvait à peu de distance de madame Elisabeth, qui dit en parlant d'elle et de son frère, que c'étaient ses parents, puisque le roi les avait reconnus pour les descendants de Valois. Le capitaine des gardes ayant remarqué que madame Elisabeth avait presque toujours les yeux fixés sur eux pendant le spectacle, les fit placer au souper près de cette princesse, qui les honora d'une attention particulière.

Les attentions de madame Elisabeth attirèrent

(1) Fille de madame de Boulainvilliers, qui épousa plus tard M. de Tonnerre.

(2) Mademoiselle de Saint-Rémi.

sur eux tous les regards, et ils reçurent de toutes parts des compliments et des félicitations. La marquise de Boulainvilliers ne fut pas oubliée en cette occasion, et les éloges qu'on donna à ses procédés généreux parvinrent aux oreilles de Leurs Majestés qui daignèrent y applaudir. Madame de Polignac était aussi de la fête; mais la faveur dont elle a joui depuis était encore dans son enfance : son règne ne faisait que de commencer.

J'entre dans ces détails pour démontrer par des faits l'absurdité, l'ignorance ou la mauvaise foi de ces folliculaires qui prétendent que mademoiselle de Valois, ou plutôt madame de Lamotte, n'a jamais été admise à la cour. J'aurai occasion, dans la suite, de prouver la vérité à cet égard d'une manière irrécusable.

Quelques jours après les fêtes de Brunoi, madame de Pont de Cassel et d'autres personnes attachées à la cour, apprirent à madame de Boulainvilliers combien sa conduite à l'égard de mademoiselle de Valois avait produit de sensation à Versailles, ajoutant que les princesses en particulier, attendries au récit de tant de malheurs, avaient paru charmées que la bienfaisance du roi eût daigné y mettre un terme. Madame de Pont de Cassel conseillait à madame de Boulainvilliers de profiter des heureuses dispositions de la cour, et de solliciter une augmentation de pension, lui faisant espérer que cette de-

mande ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie.

La marquise, toujours prompte à obliger ceux qui réclamaient ses soins, et plus particulièrement encore les personnes qui lui étaient chères, saisit avidement ce conseil. Ses nouvelles démarches furent aussi infructueuses que les efforts qu'elle avait déjà tentés. Cependant les ministres et les personnes en crédit l'éblouirent, ainsi que mademoiselle de Valois, par de magnifiques promesses, lorsqu'un évènement singulier rendit tout-à-coup le marquis l'objet de la censure publique, et les vertus de son épouse ne purent l'empêcher d'être enveloppée dans sa disgrâce.

Il y avait dans l'hôtel un vaste souterrain où l'on distillait des liqueurs dont M. de Boulainvilliers faisait un trafic secret. Des ouvriers affidés y travaillaient assidûment, et il avait trouvé le moyen de s'assurer de leur discrétion. Mais le marquis étant allé passer quelques jours à la campagne avec son épouse, il survint un accident qui fit découvrir la mèche. Un jour une odeur insupportable, s'exhalant du souterrain, se répandit dans toute la maison et jusque dans la rue. La population, toujours curieuse, s'attroupe autour de l'hôtel. En vain le secrétaire du marquis fait couler par les soupiraux une grande quantité d'eau afin de remédier, autant qu'il était possible, à l'accident qui venait d'ar-

river; bientôt le guet accourt : la populace, devenue plus tumultueuse, éclate en invectives contre le marquis et brise en mille pièces les alambics et d'autres ustensiles qui avaient été enlevés du souterrain. La nouvelle de cette aventure ne tarda pas à se répandre dans tout Paris, et fournit une ample matière à la malignité. M. de Boulainvilliers, informé de ce fait, revint en poste à Paris et fut suivi, le lendemain, par son épouse; mais ils eurent la précaution de n'y entrer que la nuit pour se dérober aux huées de la populace.

Cette malheureuse affaire les empêcha, pendant quelque temps, de paraître à la cour, ce qui affligea infiniment la marquise dont la fortune et la naissance étaient au-dessus des spéculations mercantiles du marquis. C'était au moment où les démarches qu'elle avait faites pour mademoiselle de Valois allaient être couronnées de tout le succès qu'elle pouvait s'en promettre, que ses amis les plus intimes cessèrent leurs visites et qu'elle eut la douleur de se voir abandonnée sans avoir rendu service à sa fille adoptive.

Plusieurs personnes accusèrent le comte de Boulainvilliers, parent et pupille de la marquise, d'avoir révélé les opérations secrètes du souterrain; mais la conduite et les principes du comte de Boulainvilliers auraient dû le mettre à l'abri du soupçon. Loin d'être un vil délateur, ce fut lui qui consola

la marquise, et qui supplia le prince de Conti sinon de justifier le marquis auprès du roi qui lui avait fait signifier l'ordre de ne plus paraître à la cour, au moins d'intercéder en sa faveur.

A l'exemple du monarque, la noblesse s'empressa de rompre ses liaisons avec le marquis. Le prince de Conti qui, en considération du comte de Boulainvilliers, s'était chargé de le rétablir dans l'esprit du roi, lui rendit une visite, tant pour lui témoigner le désir qu'il avait de l'obliger, que pour ramener la noblesse et lui faire épouser une cause qu'il avait embrassée. Mademoiselle de Valois se trouvait dans le salon lorsque le prince vint faire une seconde visite à M. de Boulainvilliers. Dès qu'on eût annoncé Son Altesse, la marquise lui fit signe de se retirer, et mademoiselle de Valois se disposait à obéir lorsque le prince, à qui elle avait déjà eu l'honneur d'être présentée, la reconnut et s'opposa à sa sortie. « De grâce, madame, dit-il à la marquise. permettez que mademoiselle, que je regarde comme faisant partie de votre famille, demeure avec nous. Je ne sépare plus vos intérêts des siens, et c'est par égard pour vos soins généreux envers une famille infortunée autant qu'illustre, que le roi veut bien oublier la faute de M. Boulainvilliers. » Ces dernières paroles, quoique flatteuses pour mademoiselle de Valois, lui furent cependant désagréables. Elle craignait

que cette clause ne rendît le pardon du roi pénible, même aux yeux de la marquise. En effet, on aime à devoir à soi-même la considération dont on jouit ou la grâce qu'on obtient, et quelque vertu qu'on possède, l'amour-propre n'est point satisfait lorsque le service qu'on reçoit est le prix de celui qu'on a rendu à d'autres.

Je vais rappeler au souvenir du lecteur la sœur de mademoiselle de Valois, dont je n'ai encore dit que deux mots. On a vu qu'elle avait été abandonnée, dès l'âge le plus tendre, à la porte d'un fermier qui était devenu le propriétaire d'une partie considérable de la terre de Fontette. Ce paysan, dont le nom était Durand, n'eut pas la barbarie de refuser un asile à cette innocente créature, mais il se promit bien de l'élever de manière à se dédommager, dans la suite, des dépenses que lui occasionnerait son entretien. Aussi fut-elle initiée de bonne heure à tous les détails du ménage, et Durand s'était, par ce moyen, épargné les frais d'une servante. Cette jeune fille, n'ayant jamais connu d'autre situation, eut peu de peine à s'y accoutumer, et aurait sans doute passé ses jours dans une heureuse obscurité, si elle eût toujours ignoré son origine. Mais à mesure qu'elle avançait en âge, différentes personnes qui avaient connu ses parents, lui firent part des malheurs qui les avaient forcés à quitter l'héritage de leurs ancêtres. On

lui apprit qu'ils s'étaient rendus à Paris, mais que, depuis ce moment, on n'avait jamais entendu parler d'eux, et qu'on ignorait s'ils avaient ou non réussi dans leur entreprise. Ces récits éveillèrent son imagination et lui suggérèrent diverses réflexions qui devinrent de jour en jour plus pénibles. Elle comparait sa situation avec celle à laquelle sa naissance lui donnait lieu de prétendre, et le contraste la faisait gémir. Elle pleurait constamment la mort de son père et la mère dont elle avait été abandonnée, d'autant plus à plaindre qu'elle n'avait aucun espoir de voir changer son sort, ni personne dont elle pût recevoir quelque consolation dans ses peines.

Cependant madame de Boulainvilliers avait fait espérer à mademoiselle de Valois qu'elle pourrait être un jour réunie à sa sœur. En effet, dès qu'il leur eût été accordé une pension, la marquise s'était empressée d'écrire à Durand pour lui demander sa filleule. Quatorze mois s'écoulèrent sans qu'elle reçut de réponse. Surprise de ce silence, elle écrivit au curé de Fontette, qui répondit sur-le-champ que les lettres qu'elle avait adressées à Durand lui étaient parvenues, mais qu'il ne jugeait pas à propos de renvoyer la jeune personne, alléguant pour raison qu'elle lui avait été fort à charge jusqu'à ce moment, et que, puisqu'elle commençait à lui être utile, il voulait la garder à son service

pour se dédommager de ce qu'elle lui avait coûté dans son enfance.

Le fermier Durand avait entendu parler de la pension que le roi avait accordée à sa filleule, et c'est ce qui l'avait déterminé à la retenir près de lui; il avait d'ailleurs un motif encore plus puissant pour en agir ainsi. Sachant que la terre de Fontette était tombée en son pouvoir par des moyens illégaux, il craignit que le témoignage de la jeune Valois ne nuisît à ses intérêts, et qu'on ne le forçât à restituer des biens qu'il s'était injustement appropriés. Redoutant en conséquence les effets du crédit de madame de Boulainvilliers, il résolut d'employer l'artifice pour s'y soustraire. Aimant mieux sacrifier quelque chose que de s'exposer à tout perdre, il se disposa, pour la retenir, à lui faire épouser un jeune paysan, consentant ainsi à renoncer aux services manuels de sa filleule pour s'assurer la possession de ce qu'il avait usurpé.

La marquise, informée de ses intentions et voyant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, écrivit aussitôt à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour le prier d'envoyer sans délai sa filleule à Paris ou de l'y amener lui-même. Le fermier n'osa pas résister à un ordre aussi péremptoire; et mademoiselle de Valois reçut avis du jour que sa sœur arriverait. C'est ainsi que ces deux

personnes durent leur réunion aux bons offices de la marquise.

Cependant le marquis de Boulainvilliers n'avait pas renoncé au projet de séduire mademoiselle de Valois; les difficultés n'avaient servi qu'à l'enflammer davantage; il continuait ses poursuites et mettait tout en œuvre pour la disposer à l'écouter favorablement. De son côté, mademoiselle de Valois ne vit pas d'autre moyen pour se soustraire à ses persécutions que de se retirer dans un couvent. Elle en parla à sa sœur, qui se décida facilement à la suivre. Alors elles obtinrent de madame de Boulainvilliers la permission de se retirer à l'abbaye de Lonchamps, près Paris.

Livrée à une vie sédentaire qui avait pour elle les charmes de la nouveauté, mademoiselle de Valois trouva dans la solitude un bonheur qu'elle ne connaissait pas. L'abbesse avait d'ailleurs pour elle les bontés de la mère la plus tendre; ses attentions, celles des religieuses et des pensionnaires, contribuèrent à lui rendre le séjour du couvent si agréable qu'elle forma la résolution de prendre le voile. La marquise ne voulut pas d'abord y consentir, et l'abbesse qui, de son côté, avait cherché à l'en détourner, voyant que tous ses efforts étaient infructueux, lui conseilla d'écrire à l'archevêque de Paris pour le prier de plaider sa cause auprès de la marquise. En effet, le prélat prit tellement à

cœur les intérêts de mademoiselle de Valois, qu'il obtint, en apparence, le consentement de madame de Boulainvilliers.

Alors la marquise voyant que ni les arguments ni les sollicitations ne pouvaient rien sur mademoiselle de Valois, eut recours à un expédient qui lui parut propre à écarter l'exécution de son projet. Elle consentit à son admission parmi les religieuses en qualité de postulante; mais elle savait que dès l'instant qu'on avait commencé cette première épreuve il n'était plus permis de sortir du couvent sous aucun prétexte, et que, si l'on violait cette règle, tout le temps qu'on y avait passé jusqu'alors ne comptait pour rien; elle résolut de tirer parti de cette circonstance pour ralentir le zèle de la jeune novice, en profitant de toutes les occasions qui se présentaient, même de différents prétextes, pour la faire venir à son hôtel, ou lui faire partager des parties de plaisir à la campagne.

Ainsi, en 1774, le marquis de Boulainvilliers, ayant été attaqué d'une fistule, avait fait vœu au milieu des douleurs violentes..... (1).

(1) Le manuscrit autographe se trouve malheureusement interrompu en cet endroit; nous comblons cette lacune au moyen de la *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, écrite par elle-même*, ouvrage dont nous avons déjà parlé et sur lequel M. de Lamotte donne lui-même plus loin quelques détails.

COMPLÉMENT DU CHAPITRE II

(*Suite du récit de M. de Lamotte empruntée à Madame de Lamotte.*)

» En 1774, le marquis de Boulainvilliers fut attaqué de la fistule, et les douleurs violentes qu'il souffrait, rappelant dans son cœur une religion dont il n'avait pas des notions bien claires, il fit le vœu, si le ciel lui rendait la santé, d'aller au pélerinage d'une sainte que l'on invoquait pour les maux de la nature de ceux dont il était affecté. Tel que soit un vœu, il devient respectable dès que son objet n'est pas criminel en soi ; mais on oublie souvent après la guérison des serments arrachés par la violence du mal. C'est ce qu'avait fait le marquis. Mais soit que sa ferveur fût ranimée, après avoir été éteinte pendant quatre ans, soit plutôt que le retour de l'accident qui avait été la cause d'un vœu oublié depuis longtemps contribuât à le rappeler à son souvenir ; c'est ce que je ne me permettrai pas de décider. Quoiqu'il en soit le marquis allait partir pour son pélerinage.

» Madame de Boulainvilliers nous invita à aller passer avec elle tout le temps de l'absence de son

mari. Pendant trois semaines que nous restâmes avec elle, elle nous procura mille espèces d'amusements; mais le marquis ayant donné avis de son retour prochain, il fallut nous disposer à rentrer au couvent...

» Ce fut vers la fin de cette même année que nous fumes invitées aux noces de mademoiselle de Passy qui allait épouser le vicomte de Tonnerre. C'était M. de Fort de Beaufort qui avait en quelque manière arrangé ce mariage. Aimant beaucoup ces sortes de négociations, il se chargea de me trouver un mari, et fit des propositions à ce sujet à M. et Madame de Boulainvilliers. L'époux qu'il me destinait (je ne puis me rappeler son nom), passait pour fils naturel de Louis XV. Sa mère était une allemande, nommée la baronne de Kinkelle qui a fini ses jours dans un couvent. J'avais eu occasion de le voir une fois à l'Opéra; il était d'une charmante figure, et il avait tout au plus vingt-un ans.

» La fortune ne lui ayant pas été plus favorable qu'à moi, il parut nécessaire, avant de conclure ce mariage, que M. de Boulainvilliers fît agir son crédit pour lui obtenir de l'emploi... Mais M. de Boulainvilliers, toujours prêt à tout ce qu'il croyait m'être avantageux, ne voulut pas entendre parler de ce mariage, et protesta qu'il n'y prendrait aucune part : il en résulta que les arrangements

n'eurent aucun effet, et que tant que je fus chez le marquis, il se fit une loi de renverser tous les projets dont l'issue pouvait tourner à mon avantage...

» Environ six semaines après, nous retournâmes, ma sœur et moi, dans notre couvent qui n'eut pas pour nous le même charme qu'autrefois...

» M. et madame de Boulainvilliers faisaient depuis peu leur résidence habituelle à Paris où ils étaient plus répandus qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Nous avions senti plus que jamais, pendant notre dernier séjour dans la capitale, combien notre pension était insuffisante pour nous maintenir convenablement dans la sphère dans laquelle nous nous trouvions lancées. Il n'était qu'un seul moyen de nous soustraire à la gêne que nous éprouvions, et le cloître nous offrait un abri contre les vicissitudes du sort; mais madame de Boulainvilliers ne pouvait se résoudre à me voir embrasser ce parti.

» Il fallait cependant trouver quelque expédient qui nous mît à même de vivre d'une manière plus conforme à la modicité de notre pension, sans toutefois que nous eussions à rougir d'y avoir eu recours.

» Ma sœur me proposa d'aller à Bar-sur-Aube, dans un couvent où notre fortune serait suffisante pour subvenir à nos besoins. Je pesai mûrement

les avantages de cette retraite et je cédai aux désirs de ma sœur.

« Après avoir fait nos adieux à madame de Boulainvilliers, nous prîmes congé de toutes nos amies dont nous ne pûmes nous séparer sans les plus vifs regrets... Nous prîmes la diligence qui nous conduisit à Bar-sur-Aube et nous entrâmes sur-le-champ chez les Bénédictines.

» Plusieurs personnes de distinction à qui nous avions été recommandées vinrent nous rendre visite et nous engagèrent à prendre un logement chez elles, afin d'être plus libres et mieux à portée de jouir des agréments de la société... Entre autres personnes qui nous comblèrent d'honnêtetés, je dois distinguer madame Clausse de Surmont, tante de M. de Lamotte, dont j'aurai l'occasion de parler beaucoup dans la suite de mon histoire. Cette dame par ses manières insinuantes, parvint à m'inspirer du dégoût pour le couvent; et elle fit tant qu'elle me décida à quitter les religieuses, et à venir me mettre, moi et ma sœur, en pension chez elle (1).

« Elle ne nous demanda à chacune que quatre cents livres par an, somme infiniment modique,

(1) M. Beugnot confirme de point en point le récit de madame de Lamotte au sujet de son arrivée avec sa sœur à Bar-sur-Aube. Il passe, il est vrai, sous silence, le séjour de ces dames chez les Bénédictines, mais ce n'est point une raison pour en douter.

eu égard aux agréments de sa maison et à la manière dont nous y étions traitées (1). »

(*Extrait des Mémoires publiés par madame de Lamotte* (2), *pour suppléer aux détails qui nous manquent sur son mariage avec M. de Lamotte, et autres circonstances de sa vie antérieures à l'affaire du Collier.*) (3)

» Un de nos amusements les plus piquants était de jouer la comédie. M. de Lamotte étant alors à Bar-sur-Aube, fut chargé d'un rôle dont il s'acquitta de manière à exciter l'admiration générale. C'était le rôle de valet, et moi j'avais celui de soubrette :

(1) Le second chapitre, comme nous l'apprend le sommaire, s'arrêtait à peu près au moment de l'installation des demoiselles de Valois chez madame de Surmont. Le troisième chapitre commençait au mariage de M. de Lamotte avec mademoiselle de Valois, et finissait sans doute aux préliminaires de l'affaire du Collier. Un quatrième chapitre pouvait être consacré à cette affaire. L'esprit dans lequel il était rédigé se découvre par des allusions que l'on trouvera en lisant ces mémoires. Pour remplacer les longs détails que l'auteur donnait à cette occasion nous avons écrit l'historique placé en tête de ce livre. Un cinquième chapitre, contenant le récit complet de la vie de madame de Lamotte, depuis son arrestation à Bar-sur-Aube jusqu'à son évasion de la Salpétrière, existe dans le manuscrit que nous possédons; nous prenons sur nous de supprimer ce chapitre parce qu'il n'intéresse en aucune manière le comte de Lamotte, et qu'il n'est qu'un emprunt textuel à la *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, comtesse de Lamotte, écrite par elle même.* (Voir cet ouvrage, depuis la page 393 du premier volume jusqu'à la page 285 du second, éd. Garnéry, l'an Ier de la République.)

(2) *Vie de Jeanne de Saint-Rémy de Valois, comtesse de Lamotte, écrite par elle-même*, t. I, p. 181-212.

(3) Nous avons jugé cet extrait indispensable pour l'intérêt et l'intelligence des faits qui suivront.

nous partageâmes les applaudissements des spectateurs, et on vanta beaucoup la finesse et le naturel de son jeu et du mien. Les encouragements augmentèrent mon goût pour un amusemeut qui avait déjà beaucoup d'attraits pour moi et qui avait donné occasion à M. de Lamotte de déployer des talents qui m'inspirèrent en sa faveur la plus forte prévention.

» Dès notre première entrevue, M. de Lamotte eut pour moi des attentions particulières, il saisit toutes les occasions possibles de me prouver à quel point je l'avais intéressé et combien il désirait m'inspirer le sentiment que j'avais fait naître en son cœur ; ses compliments n'avaient rien de fade, et tout ce qu'il me disait était l'expression de la franchise et de l'honneur. Il était bien fait de sa personne, élégant dans ses manières et persuasif dans ses discours (1) ; je ne pus m'offenser des intentions honorables qu'il manifesta : je l'écoutai avec plaisir; ses agréments extérieurs, et les qualités de son esprit, me l'avaient fait trouver aimable, et ce sentiment en faveur d'un homme que l'on voit souvent lorsque l'on a le cœur libre, ne diffère pas longtemps de l'amour.

(1) M. Beugnot se range à l'avis de madame de Lamotte : « M. de Lamotte, dit-il, était un homme laid, mais bien fait, habile à tous les exercices du corps, et, en dépit de sa laideur, l'expression de sa figure était aimable et douce. Il ne manquait pas entièrement d'esprit, et ce qu'il en avait était tourné vers les aventures subalternes. »

» Bientôt nos cœurs s'entendirent, et nous ne nous dissimulâmes plus ce que nous éprouvions l'un pour l'autre. Madame de Surmont s'aperçut de la passion de son neveu, et elle fit tout ce qui dépendait d'elle pour la favoriser. Souvent elle permettait que nous fussions seuls, sous prétexte de laisser à M. de Lamotte la liberté de copier mon rôle et de me donner des leçons de déclamation, et ces moments n'étaient pas perdus pour l'amour. J'avoue ingénuement que j'aimai M. de Lamotte dès que son caractère me fut connu : il avait cette franchise qu'on ne rencontre que rarement parmi les gens du monde, et il joignait à cette qualité toute la politesse et les prévenances d'un homme de la cour.

» Je remarquai au bout d'un certain temps que M. de Lamotte était devenu rêveur et mélancolique, sans qu'il me communiquât la cause de ses chagrins; j'en fus vivement affectée, et je me permis de lui faire à ce sujet quelques questions auxquelles il répondit en me suppliant d'aller à Paris voir mon frère, d'avouer à madame de Boulainvilliers les sentiments que nous nous étions mutuellement inspirés, et m'efforcer de la faire consentir à notre union... Je suivis le conseil de M. de Lamotte.

» Madame de Boulainvilliers me reçut avec tous les transports de joie qu'éprouve une mère tendre en revoyant une fille chérie dont elle a été long-

temps séparée. Elle m'apprit alors que mon frère n'était plus à Paris et qu'il ne m'aurait pas fait part de son arrivée s'il avait pu prévoir qu'il eût dû repartir sitôt.

» Dans la soirée, madame de Boulainvilliers me fit plusieurs questions relatives à la ville de Bar-sur-Aube, et à la manière dont nous y avions été reçues : elle me demanda quel genre d'amusements il y avait dans cette ville. Je saisis cette occasion pour lui parler des comédies que nous avions jouées, et un coup d'œil qu'elle jeta à madame de Tonnerre me fit soupçonner qu'elle était mieux instruite que je ne l'avais cru de ce qui se passait à Bar-sur-Aube; ce qui ne laissait pas de me surprendre beaucoup..... Madame de Tonnerre, avec qui je me trouvais seule, et qui était à peu près du même âge que moi, parvint à lire dans mon cœur : —Quoi! me dit-elle en riant, ce M. de Lamotte est assez présomptueux pour aspirer à votre main? — Oui, madame, il a poussé la présomption jusqu'à me proposer de me faire demander en mariage par sa mère, et il m'a confié l'état de sa fortune et de ses espérances, comme si mes sentiments devaient naturellement correspondre aux siens. — Avez-vous pour lui une prédilection bien décidée? — Oui, sans doute. — En ce cas, je dois croire qu'il est digne de la préférence que vous lui accordez. — Puisque vous approuvez mes sentiments pour

M. de Lamotte, faites-moi la grâce d'employer tout l'ascendant que vous possédez sur madame de Boulainvilliers pour l'engager à ne pas s'opposer à notre union. Dites-lui que M. de la Luzerne, évêque de Langres, lui donnera, si elle le désire, les renseignements les plus capables de la satisfaire touchant la famille de M. de Lamotte qui lui est très-connue : annoncez-lui même, je vous prie, qu'il est chargé par madame de Lamotte de me demander en mariage pour son fils.

» Madame de Boulainvilliers, peu satisfaite des engagements que mon cœur avait pris, consentit néanmoins à écrire à ce sujet à Monseigneur l'évêque de Langres, qui était alors à Paris, et le lendemain matin ce prélat vint lui rendre une visite. J'attendis avec une impatience indicible le résultat de cette conférence. Monseigneur de Langres lui-même daigna me faire part de ce que je désirais tant d'apprendre, et me laissa entrevoir que ma bienfaitrice pourrait à la longue consentir à combler mes vœux.

» Madame de Boulainvilliers aurait bien voulu que je passasse un mois avec elle ; je désirais, de mon côté, retourner à Bar-sur-Aube, et elle ne put résister longtemps à mes instances. Elle me donna douze louis pour payer les frais de mon voyage, me serra longtemps contre son cœur, et je partis...

» Qu'on juge de l'excès de ma joie lorsque je

reçus de la marquise la permission d'épouser M. de Lamotte et de l'épouser à l'époque fixée par ses parents. La cérémonie nuptiale se fit à minuit et l'église était remplie de spectateurs. Le lendemain madame de Surmont donna un grand dîner à l'occasion de mon mariage. Le nombre des convives était prodigieux et la profusion régnait partout.

» Au bout de quelques mois de mariage (1), j'accouchai avant terme de deux enfants morts. Ma vie fut en danger pendant six jours ; mais la force de ma constitution, et ma jeunesse, me rendirent à la la santé en peu de temps, et je me vis bientôt assez

(1) La version de M. Beugnot diffère tant soit peu de celle de madame de Lamotte à propos de cet événement ; mais il ne faut pas oublier que M. de Lamotte avait été un rival heureux pour M. Beugnot, et que de certaines préventions ne sont pas étrangères au récit de ce dernier : « Dans le même mois on m'écrivait qu'il était sérieusement question du mariage de mademoiselle de Saint-Rémi, l'aînée, avec M. de Lamotte ; que le mariage était arrêté, et, qui plus est, avec l'approbation de l'évêque de Langres, et enfin que le mariage était célébré. Chacune de ces nouvelles redoublait, en se succédant, l'étonnement que m'avait causé la précédente, et il restait à son comble, lorsque j'appris le mois suivant que madame de Lamotte était heureusement accouchée de deux garçons, mais qui n'avaient vécu que quelques jours. La dernière circonstance ravalait à la classe des événements fort vulgaires un hymen qui jusques-là paraissait si étrange. Madame de Surmont avait été trompée jusqu'au bout par mademoiselle de Saint-Rémi et par son neveu. Lorsqu'elle fut instruite de l'insulte qu'ils avaient faite à sa maison, elle en renvoya la première, et en interdit l'entrée à l'autre. Ils allèrent se réfugier chez madame de Latour, sœur de M. de Lamotte. »

bien rétablie pour faire des visites aux personnes qui avaient eu la bonté de prendre intérêt à ma situation. Ce fut sur ces entrefaites que le congé de M. de Lamotte étant expiré, il fut obligé de se séparer de moi pour se rendre à Lunéville...

» Il obtint bientôt un nouveau congé, et j'eus la satisfaction de le revoir ; mais les trois mois qu'il passa près de moi s'écoulèrent trop rapidement au gré de mes désirs, et je me vis encore réduite à pleurer son départ. Dans le cours de ces trois mois, nous avions quitté la maison de madame de Surmont, pour aller résider quelque temps chez madame de Lamotte...

» M. de Lamotte m'écrivit pour me prier d'approcher de Lunéville. Les égards et les attentions dont je fus comblée à mon arrivée étaient de nature à flatter mon amour-propre, si toutefois la vanité eût été ma passion dominante. Le maréchal de Castries, qui commandait les gendarmes, était alors à Lunéville et affectionnait beaucoup M. de Lamotte, qui comptait sur un avancement prochain, lorsque M. le maréchal fut nommé ministre de la marine et remplacé dans son commandement par le marquis d'Autichamp. Instruit de notre situation, ce dernier nous dit que, ne pouvant rien faire pour nous à Lunéville, il nous conseillait de nous rendre dans la capitale, où les bons offices du maréchal de Castries et le crédit de madame de Boulainvil-

liers pourraient nous être très-avantageux, et il promit d'employer tous ses amis pour procurer à M. de Lamotte un poste honorable et lucratif. Son conseil nous parut trop sage pour être négligé, et nous nous disposâmes, M. de Lamotte et moi, à nous rendre à Paris; mais, peu de jours avant notre départ, nous n'apprîmes pas sans surprise que le marquis d'Autichamp n'avait nullement eu en vue que mon mari fût du voyage, et qu'il entrait dans son plan de m'accompagner lui-même.

» Je remerciai le marquis de l'honneur qu'il voulait bien me faire, et je lui dis que si M. de Lamotte ne pouvait point obtenir un congé, je me proposais de différer mon voyage. On m'objecta la nécessité de l'entreprendre incessamment, et l'impossibilité pour M. de Lamotte, qui avait déjà obtenu deux congés depuis peu, de s'en procurer un troisième : il en fit néanmoins la demande, et piqué du refus qu'il essuya, il quitta le corps.

» J'aurais dû être convaincue par cette inconstance que je ne devais pas compter sur l'amitié des grands; mais l'ambition qui parlait à mon cœur m'empêcha de mettre à profit, dans toute son étendue, la leçon importante qui m'était offerte.

» Nous quittâmes Lunéville, et nous prîmes la route de Strasbourg où nous savions que le marquis et la marquise de Boulainvilliers s'étaient rendus; mais en arrivant dans cette ville, nous eûmes

le chagrin d'apprendre qu'ils étaient allés à Saverne. Nous passâmes la nuit à Strasbourg, et le lendemain nous allâmes rejoindre M. et madame de Boulainvilliers.

» La marquise, toujours affectueuse et tendre, nous accueillit avec bonté. C'est à Saverne que je vis pour la première fois M. le cardinal de Rohan. Enchantée de l'accueil que me fit le prince, je n'y vis pour l'avenir que le plus heureux des présages.

» La marquise ne tarda pas à quitter Saverne et nous proposa de l'accompagner à Paris et d'accepter un appartement dans son hôtel; mais comme il était survenu quelques affaires à M. de Lamotte, qui exigeaient sa présence à Bar-sur Aube, je fus obligée d'y retourner avec lui; et ce ne fut que quelque temps après que je me rendis à son invitation (1). »

(1) Madame de Lamotte raconte ensuite, dans de longues pages assez peu remplies, son séjour chez madame de Boulainvilliers, la mort de cette dernière, les nouvelles tentatives de séduction exercées sur elle par M. de Boulainvilliers, le gracieux accueil que lui fit à Paris sa tante madame de Surmont, maintenant fixée dans cette ville, et enfin le départ pour Versailles. M. Beugnot contredit sur quelques points le récit de madame de Lamotte et par exemple il ne dit pas qu'elle ait été habiter l'hôtel de Boulainvilliers; au surplus voici cette page qu'on ne nous blâmera pas d'avoir donnée puisque M. de Lamotte y joue un rôle : « Les couches de madame expédiées, et lorsqu'on eut le temps d'examiner sa position, on reconnut que l'embarras était extrême ; il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour madame de Lamotte que de courir les risques d'un voyage à Paris, ce réceptacle obligé

de toutes les opulences et de toutes les misères de la France. L'argent manquait, le crédit était mince. On eut le bonheur de réussir dans un emprunt de 1,000 francs fait à mon père qui n'avait pas oublié ces pauvres enfants de Fontette pour lesquels il avait aumôné de quelques écus, et qui d'ailleurs se piquait de certaines démarches de générosité hardie, et celle-là en était une. Il aimait mademoiselle de Saint-Rémi depuis qu'il était bien certain qu'elle ne serait jamais sa bru. Il avait vu son mariage avec un si parfait contentement que volontiers il eût fait les frais de la noce. J'ai déjà dit du mal de madame de Lamotte et j'en aurai davantage à dire, mais je veux en tout être juste avec elle : sa reconnaissance pour mon père a été parfaite ; elle ne parlait jamais de lui et du service qu'elle en avait reçu qu'avec attendrissement. Dans ses courts instants d'opulence, elle n'a pas seulement rendu la somme prêtée, mais mon père a été obligé de lui renvoyer jusqu'à deux fois une boîte destinée, selon elle, à payer les intérêts et qui valait à peu près le capital.

» Le montant de l'emprunt fut partagé avec justesse, c'est-à-dire par moitié, entre M. et madame de Lamotte. Le mari partit avec 500 fr. pour Fontette, où il allait enfin s'occuper de la rentrée en possession dans les biens de la maison de Saint-Rémi, et madame de Lamotte se rendit à Paris avec la même somme pour y faire fructifier les découvertes de son mari. Elle y descendit rue de la Verrerie, à l'hôtel de Rheims.

» C'est de là que je reçus, un matin, un billet de madame de Lamotte, qui m'annonçait son arrivée et qu'elle était chargée pour moi d'une lettre de mon père qu'elle désirait me remettre le jour même. Il y avait pour moi plus d'un motif d'empressement ; je me rendis à l'instant auprès d'elle. J'eus la permission de lire la lettre de mon père, qui contenait l'expression d'un véritable intérêt pour madame de Lamotte. Mon père m'invitait à examiner avec attention si ses prétentions avaient quelque fondement, et, dans ce cas, de les seconder de ce qui était en mon pouvoir. Il ajoutait que cette dame était fort aimable (je l'avais su avant lui), qu'elle reconnaissait la triste position où elle s'était placée et qu'il serait inhumain de l'y abandonner.

» Je pris l'affaire au sérieux et tel que le désirait mon père. Je donnai le plan d'une recherche de titres aux archives publiques des lieux où étaient situés les biens de la maison de Saint-Rémi. Je m'occupai moi-même de fouilles aux archives de la chambre des comptes de Paris. Facilement je retrouvai les lettres-

patentes d'Henri II, qui portaient donation à son fils naturel des terres dans lesquelles il était question de rentrer; mais je ne pouvais pas établir la filiation des actes qui avaient fait passer ces terres des mains des Saint-Rémi dans celles des différents propriétaires étrangers à la famille; le dernier d'entre eux était un M. Orceau de Fontette, intendant de Caen, qui venait de la remettre au roi, à titre d'échange : circonstance très-favorable à notre réclamation, puisqu'il suffisait au roi d'ouvrir les mains pour rendre aux Saint-Rémi la fortune de leurs pères. Peut-être on l'aurait obtenu si les enfants se fussent présentés sous d'autres auspices et étaient parvenus à intéresser à leur réclamation quelque puissance du moment.

» Mes efforts étaient fort ingrats : M. de Lamotte ne comprenait pas le premier mot à tout ce que je lui demandais. Un premier moyen de succès avait été à ses yeux une sorte d'entrée triomphale dans les lieux qui avaient été témoins de l'extrême misère des premières années de sa femme. Il avait déjà trouvé l'à-propos d'y faire chanter un *Te Deum*, on ne sait trop pourquoi, mais, en tout cas, fort prématuré, et, en sortant de l'église, il avait jeté de l'argent au peuple, en diminution des 500 francs destinés aux dépenses de son voyage et de ses recherches. A Paris, sa femme n'entendait guère mieux raison : dès que je lui rendais compte de ce que j'avais déjà fait, de ce que je voulais faire, des obstacles et des difficultés, elle haussait les épaules et me reprochait de traiter son affaire en style et avec l'esprit d'un procureur. Elle était cependant toute simple cette affaire : les terres d'Essoyes, Fontette et Verpillières avaient appartenu à ses ancêtres; cela est prouvé. On dit aujourd'hui qu'elles sont dans les mains du roi; que lui importe? on prend son bien où on le trouve. Il ne reste plus qu'à s'en mettre en possession, et il faut seulement indiquer à M. de Lamotte ce qu'il doit faire pour cela. Si je n'ai pas l'esprit de le deviner, elle en charge et va envoyer ses instructions à son mari. — Et moi de trembler d'effroi, parce que je la sais aussi capable de prescrire des sottises que son mari de les exécuter.

» Quand M. de Lamotte eût épuisé son capital en repas, en *Te Deum* et en distributions au peuple, ce qui ne fut pas long, il revint à Bar-sur-Aube, chez sa sœur, aussi avancé que s'il n'en fût pas sorti, et seulement avec 500 francs de moins. Il envoya à Paris une liste de trois ou quatre praticiens pris sur les lieux, et avec lesquels je pourrais m'entendre de certains détails où un

homme de son étoffe ne pouvait pas entrer. Je ris de pitié, et je signifiai à sa femme que je répudiais l'honneur d'une telle correspondance. Ici finirent toutes les recherches locales.

» A Paris, nous avancions davantage : j'avais composé un mémoire qui n'était pas dénué d'intérêt. J'y présentais, comme une insulte de plus de la fortune contre les Valois, le sort d'un rameau détourné de cet arbre antique qui avait si longtemps recouvert de son ombre royale la France et d'autres états de l'Europe... Ce mémoire me releva beaucoup dans l'esprit de madame de Lamotte; elle crut avoir ville gagnée; mais l'avocat ne partageait pas la confiance de sa cliente. Je demandais toujours pour le succès, du crédit, des puissances, de l'argent, et tout cela manquait. Je n'en composai pas moins un nouveau mémoire ou plutôt un placet au roi, que j'essayai de rendre fort court, pour qu'il pût être lu par les personnes qui se chargeraient de le présenter, et, si Dieu le voulait, par le roi lui-même. Hélas ! c'est en tenant à la main cette production de ma Minerve que madame de Lamotte a commencé ses intrigues effrontées. Je me console en pensant que du moins mon placet n'a pas servi à la négociation du Collier. » — Entre ces lignes et les premières du chapitre suivant, le lecteur doit placer en pensée toute cette négociation et ses suites. C'est après l'avoir racontée dans les pages soustraites que M. de Lamotte revient à ses aventures personnelles.

CHAPITRE VI (1)

Attentat contre ma vie. — L'avocat Linguet. — Je quitte Londres. — Manchester. — Le capucin Mac-Dermott. — Le navire the Fly. — *Le pays de Galles. — Aventure singulière — Mademoiselle Stuart. — Son portrait. — Conversation nocturne. — Arrivée à Bangor. — Concert. — Proposition de mariage. — Tourments d'amour. — Détails sur le caractère de madame de Lamotte. — Visite à l'abbaye de Longchamps.*

Je reprends la plume, et je vais à mon tour faire connaître les persécutions dirigées contre moi par les membres de la famille de Rohan et leurs tentatives réitérées pour me faire périr par le fer ou par le poison. S'imaginant sans doute qu'en quittant Bar-sur-Aube, j'avais emporté avec moi des papiers qui pouvaient compromettre le cardinal, et craignant que je m'en servisse pour la défense de

(1) C'est par une pure appréciation de l'éditeur que ce chapitre est numéroté VI. Nous ne connaissons pas au juste le nombre des chapitres perdus.

madame de Lamotte, ce qui aurait infailliblement perdu Son Éminence, ils jurèrent ma perte, et je regarde comme une espèce de miracle d'avoir d'avoir échappé aux coups qui me furent portés.

Le lendemain de mon arrivée à Londres, j'allai voir l'avocat Linguet pour le consulter; il me rassura beaucoup en me disant que l'opinion générale, parmi les personnes qui occupaient les premières places de l'État, était que la reine s'était servie de madame de Lamotte pour tendre un piége au cardinal et pour se venger des propos insultants qu'il osait tenir sur son compte; que madame de Lamotte n'avait rien à craindre de l'issue de ce procès; il ajoutait pourtant qu'elle aurait mieux fait de me suivre en Angleterre. Il m'offrit les services de sa plume, si j'en avais besoin, pour publier des mémoires dans l'intérêt de ma cause, et je lui promis bien de le revoir aussitôt que j'aurais reçu des nouvelles de Paris.

Ne sachant que faire dans la soirée, ou plutôt dans l'intention de chercher quelque distraction à mes ennuis, je me rendis à un petit spctacle dans le Hay-Market, non loin de l'hôtel où j'étais descendu. En sortant du théâtre, j'entendis prononcer distinctement derrière moi : *C'est lui.* Je ne fis pas grande attention à ces paroles, et sans remarquer la personne qui les avait dites, je montai dans le premier fiacre qui se présenta. Je donne mon

adresse au cocher, et nous voilà partis. A peine avions-nous fait quelques pas, que je reçus à la tête un coup si violent que j'en fus un instant étourdi. Je crus d'abord que la voiture avait versé ; mais bientôt je revins à moi, et sentant qu'elle continuait de rouler, je ne savais que penser de cette aventure, lorsque je m'aperçus que le verre de la lucarne de derrière était brisé. Regardant par cette ouverture, je remarquai un individu qui suivait la voiture, tenant d'une main un des ressorts et de l'autre une espèce de canne. Je crus que cet homme avait voulu monter derrière la voiture, et qu'ayant manqué son élan il avait enfoncé imprudemment le carreau avec sa canne. Ne soupçonnant pas une autre cause au coup que j'avais reçu, je me remis dans la voiture et me plaçai machinalement dans un des coins. Je ne restai pas longtemps dans cette position sans recevoir un nouveau coup qui heureusement ne fit qu'effleurer ma poitrine en cassant la glace du côté où je m'étais placé. Au même instant j'aperçus distinctement, à la lueur des réverbères, la lame d'une épée que j'essayai inutilement de saisir. Je fis sur-le-champ arrêter la voiture, et je vis le même individu que j'avais déjà remarqué s'enfuir précipitamment. J'ordonnai alors au cocher de me conduire le plus promptement possible à mon hôtel, où j'arrivai sans accident.

Ne pouvant plus douter qu'on eût voulu m'as-

sassiner, j'allai conter mon aventure à M. Linguet, et je le consultai sur le parti que je devais prendre dans une telle conjoncture. Il me conseilla de faire partir de suite pour Paris un domestique affidé qui lui rapporterait tous les renseignements que ma sœur aurait pu recueillir depuis son arrivée. Nous ignorions alors qu'elle avait été arrêtée elle-même, comme on l'a vu dans la première partie de ces *Mémoires* (1). Quant à moi, comme il était évident que je courais les plus grands dangers en restant à Londres, nous jugeâmes que je n'avais pas d'autre parti à prendre que de quitter cette ville, changer de nom et me mettre en pension à la campagne chez un ministre, sous prétexte de me perfectionner dans la langue anglaise. « Que personne, ajoute M. Linguet, ne sache ce que vous serez devenu. Vous m'écrirez aussitôt que vous serez casé, et selon les circonstances, je vous renverrai votre domestique à son retour de Paris. Enfin vous êtes prévenu ; la famille de Rohan, que votre silence intéresse essentiellement, vous poursuivra partout, n'en doutez pas ; on vous a manqué aujourd'hui, peut-être ne l'échapperez-vous pas demain ; prenez donc toutes les précautions possibles contre ses tentatives ; armez-vous jusqu'aux dents, afin d'être en état de vous défendre si l'on vous attaque de nouveau. »

(1) Voyez le renvoi que nous avons fait à la fin du chapitre II.

Conformément à ce conseil, je fis partir dès le lendemain un domestique pour Paris. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'on l'arrêta; la famille de Rohan parvint à le séduire et lui fit déposer des absurdités contre ses maîtres.

Je quittai Londres le même jour avec un domestique qui m'avait servi dans mon premier voyage, et dont je connaissais la probité et le dévouement. Il avait parcouru une partie de l'Europe et parlait plusieurs langues. Me voilà donc dans une chaise de poste, voyageant à l'aventure et ne sachant trop où diriger ma course. Nous arrivâmes à Colchester, et je m'y arrêtai. Mais en réfléchissant à ma position, aux dangers que je courais et aux dernières paroles de M. Linguet, j'eus le malheur de penser que le capucin Mac-Dermott, qui m'avait des obligations, pourrait à son tour me rendre quelques services dans la circonstance où je me trouvais; mais où le chercher? Je me rappelai qu'il m'avait plusieurs fois cité la ville de Manchester et celle de Birmingham comme les deux villes d'Angleterre où il faisait le plus souvent sa résidence.

Je me fis conduire à Manchester, et j'y trouvai affectivement mon capucin, qui était déjà instruit par les journaux de l'arrestation du cardinal et de celle de madame de Lamotte. Il parut prendre le plus grand intérêt à notre sort. Je ne lui cachai rien de ce que je savais des liaisons secrètes du

cardinal avec la reine et de toute l'affaire du Collier. Je passai plusieurs jours avec lui à concerter les mesures que la prudence pouvait suggérer dans une circonstance aussi critique. Il me conseilla de passer en Irlande, son pays natal, et m'offrit des lettres de recommandation pour plusieurs de ses parents et de ses amis ; j'acceptai ses offres avec reconnaissance.

Lorsque je le quittai, il m'assura qu'il me donnerait souvent de ses nouvelles et qu'il m'instruirait des particularités les plus essentielles qu'il pourrait recueillir sur cette malheureuse affaire. Il me traça par écrit l'itinéraire que je devais suivre pour me rendre à Liverpool, où je devais trouver des navires qui me conduiraient à Dublin. Il me recommanda surtout de ne pas m'embarquer sur le *the Fly*. — Ce navire, me dit-il, est d'une vétusté effrayante, et les passagers redoutent de s'y fier.

Arrivé à Liverpool, j'envoyai mon domestique s'informer, sur le pont, des navires qui partaient pour Dublin. Il revint bientôt à l'auberge où nous étions descendus avec un capitaine qui devait mettre à la voile le lendemain. Je convins de prix et lui demandai le nom de son navire : — *the Fly*, me dit-il. A ce nom, je lui signifiai que je ne partirais pas avec lui. Vainement il insista et crut me déterminer en m'assurant que je serais forcé d'attendre huit jours à Liverpool avant de trouver un autre navire

pour m'embarquer. Toutes ses raisons me parurent confirmer la mauvaise opinion qu'on m'avait donnée de son navire et je tins bon. Le passage de Liverpool à Dublin est long et difficile ; je ne voulais pas en fuyant un danger me précipiter dans un autre, et tomber, comme on dit, de Carybde en Sylla.

J'appris alors que le passage était bien plus court, en s'embarquant au petit port de Holy Head d'où partent les dépêches du gouvernement ; mais il fallait traverser tout le pays de Galles pour gagner ce port. Cependant comme je ne connaissais personne à Liverpool, et que le peu de temps que j'y pouvais rester ne me permettait pas d'y faire des connaissances, je jugeai plus agréable de voyager que de m'ennuyer pendant huit jours dans une ville où j'aurais dépensé plus d'argent que mon voyage ne devait m'en coûter, et je partis pour Holy Head.

J'avais lu plusieurs relations qui me donnaient une idée charmante de la province que j'allais parcourir. J'avais besoin aussi, pour dissiper les idées noires qui me poursuivaient, d'être distrait par quelque chose d'extraordinaire. Je ne fus pas trompé dans mon attente, car j'eus lieu de vérifier que la peinture délicieuse qu'on m'avait faite du pays de Galles n'avait rien d'exagéré, et pour surcroit de bonheur, il m'arriva une aventure bien capable de calmer les inquiétudes dont j'étais accablé. Le récit de cette anecdote donnera une idée du caractère con-

fiant et hospitalier des habitants de cette belle contrée, et l'intérêt du sujet pourra faire excuser la digression.

A vingt milles environ de Bangor, je me trouvai au-dessus d'une montagne assez rapide et fort longue, où je jouis d'un point de vue tout-à-fait pittoresque. On découvrait sur la droite une chaîne de montagnes au bas desquelles se trouvaient plusieurs villages assez rapprochés et des maisons de campagne heureusement situées ; j'en remarquai entre autres une assez considérable dont l'avenue aboutissait à la grande route. Ce site ressemblait aux environs de Bar-sur-Aube, et comme il me rappelait des souvenirs agréables, afin de prolonger cette jouissance, j'ordonnai au postillon d'aller au pas. Mon domestique, excellent garçon, mais aussi grand ami des liqueurs fortes, et qui par cette raison exhalait au loin son haleine empestée, caracolait à cheval, derrière la voiture.

Lorsque nous fûmes au bas de la montagne, je pus distinguer dans l'avenue que j'avais remarquée, un groupe de personnes qui paraissaient se promener, en s'avançant vers la route, et qui s'arrêtèrent à l'extrémité de l'avenue, au moment où ma chaise de poste y arriva. Au même instant le propriétaire de cette jolie campagne se détacha de sa société, et vint au-devant de la voiture, son chapeau à la main, en faisant signe au postillon d'arrêter. Je

vis alors un très-bel homme dont la physionomie annonçait environ cinquante ans ; il était vêtu d'un habit de chasse vert galonné en or, et s'avançant à la portière il m'adressa la parole en anglais pour s'excuser d'avoir fait arrêter ma voiture, ajoutant que je lui pardonnerais sans doute sa démarche lors que j'en connaîtrais le motif. Il me demanda alors si j'allais à Bangor. Je lui répondis que j'allais à Holy Head en passant par Bangor. Il reconnut à ma prononciation que j'étais Français et de suite il s'exprima dans ma langue maternelle. Il me dit qu'il se nommait Stuart, et que sa fille unique, qu'il me présenta, devait aller passer quinze jours à Bangor, chez une tante qui l'attendait; mais qu'ayant de la répugnance à la faire voyager dans les diligences où la société n'est pas toujours choisie, il guettait depuis plusieurs jours une place dans une voiture de poste.

—Lorsque j'ai aperçu, ajouta-t-il, à l'aide d'un télescope, votre voiture sur le haut de la montagne, j'ai distingué que vous étiez seul, et nous nous sommes mis en route sans différer, dans l'espérance que vous ne refuseriez pas de donner une place à côté de vous à une jeune et jolie personne, appartenant à une famille respectable, et qui paiera, bien entendu, la moitié des frais de voyage. Je suis plus heureux que je ne l'espérais, continua-t-il, j'ai beaucoup voyagé en France; je connais la galan-

terie et la délicatesse des Français d'un certain rang, tout m'annonce que je ne pouvais pas mieux rencontrer, et que vous aurez pour ma fille chérie les soins et les égards dus à son sexe. — Je lui répondis que j'étais trop heureux moi-même d'une rencontre aussi agréable, et que mademoiselle sa fille justifierait, à son retour, l'opinion qu'il voulait bien concevoir de moi (1).

Avant de nous quitter, il me fit promettre qu'en revenant d'Irlande, où je lui dis que je me rendais, je passerais quelque temps chez lui, et je lui en donnai ma parole. Cependant j'étais descendu de voiture dans l'intention de donner la main à lady Stuart pour l'aider à monter. Mon domestique de son côté s'était déjà emparé du sac de nuit, et l'avait attaché sur l'impériale. Tout-à-coup il s'avise de m'adresser la parole en déclinant mon titre de comte. Je sentis bien qu'il agissait ainsi par un motif de vanité; j'aurais voulu retenir sa langue, mais l'inconséquence était commise; il ne me restait plus qu'à lui en faire de vifs reproches.

Enfin lorsque ma jolie voyageuse fut placée, son père me serra la main affectueusement et me réitéra son invitation. Je le quittai à regret, et mademoiselle Stuart, la tête à la portière, ne cessa de faire

(1) Il suffit d'être au courant des mœurs anglaises pour trouver cette aventure toute naturelle. Aux Etats-Unis, il s'en produit de semblables tous les jours.

des adieux de la main, jusqu'à ce qu'elle l'eût perdu de vue. Cette jeune personne était très-instruite et parlait parfaitement français et italien. Je découvris aussi qu'elle était musicienne et qu'elle touchait le forte-piano, circonstance fort intéressante pour un mélomane. Au physique, c'était une très-belle personne; elle avait dix-huit ans, une taille élevée, une tournure élégante et gracieuse, une ressemblance remarquable avec la reine Marie-Antoinette (1), sauf la différence que ses cheveux et ses sourcils étaient d'un noir de jais, et sa peau d'une blancheur éblouissante. Si l'on joint à ces avantages des yeux parfaitement fendus et d'une expression indéfinissable, un son de voix doux et sonore en même temps, un sourire enchanteur qui laissait apercevoir le ratelier le plus parfait et qui formait au milieu de ses joues deux fossettes vraiment divines, on aura l'idée bien faible encore de la femme la plus accomplie que j'aie jamais rencontrée. Il eût fallu avoir un cœur de bronze pour se garantir de tant de charmes. Aussi combien ce voyage m'eût paru délicieux avec une telle compagne, si je m'étais trouvé dans une autre position!

Nous allâmes coucher à un petit bourg dont le nom m'échappe, et nous descendîmes à la poste. Mademoiselle Stuart y était connue ainsi que son père.

(1) Cette remarque est à noter, venant de l'homme par qui mademoiselle d'Oliva fut découverte et employée.

Après le souper qui fut des plus agréables et égayé par des harpistes que mon domestique avait eu l'attention de faire placer dans la pièce voisine, je la quittai en lui souhaitant des rêves agréables, et la maîtresse de la maison monta près d'elle pour lui rendre ses services. Comme ma chambre était voisine de la sienne, j'entendais distinctement leur conversation, et je jugeai, lorsqu'elle se mit au lit, que nos alcôves n'étaient séparées que par une simple cloison en planches couvertes d'un papier.

Je me serais bien gardé de troubler son sommeil, mais l'ayant entendue plusieurs fois pousser un cri plaintif, je crus qu'elle souffrait et je lui offris du secours. Elle me remercia en disant qu'elle ne pouvait dormir, et que c'était là le motif de son impatience et de ses plaintes.—Eh bien, lui dis-je, faisons la conversation en attendant le sommeil. — Volontiers, reprit-elle; et la voilà qui me demande si j'ai remarqué dans le nombre des personnes qui l'accompagnaient une jeune et jolie demoiselle habillée en blanc, avec un chapeau de paille orné simplement d'un ruban jonquille, noué sous le menton. C'est ma cousine, me dit-elle; mon frère, qui sert dans les dragons de la garde, lui fait la cour; il est en ce moment à Londres où son service le retient, ma cousine est bien chagrine de son absence; c'est moi qui suis la confidente de leurs amours. Nos pa-

rents, qui se sont aperçus de leur inclination mutuelle, sont décidés à les unir quoique mon frère eût pu espérer un établissement plus avantageux. En attendant leur mariage, ils se dédommagent de l'absence par une correspondance très-active qui passe par mes mains. — Je me hasardai à lui demander si son cœur était libre. Elle me répondit précipitamment qu'elle n'aimait personne, ajoutant qu'elle serait bien fâchée d'être dans la position de sa cousine qui n'avait pas un moment de tranquillité et qu'elle trouvait le plus souvent baignée de larmes. Elle me parla ensuite de sa famille, des biens de son père, de l'espérance qu'elle avait que sa tante lui laisserait sa fortune. Elle m'apprit aussi que toute sa famille était catholique romaine, et que son père, quelque avantage qu'elle pût rencontrer dans un protestant, ne donnerait sa main qu'à un homme qui serait de la même religion que la sienne. Elle me fit ensuite plusieurs questions embarrassantes sur mon état. Pour me dispenser d'y répondre, je fis semblant de dormir.

J'avais besoin de repos et je ne tardai pas à m'endormir effectivement. Nous nous réveillâmes le lendemain assez tard. Lorsque mon aimable compagne fut visible, nous descendîmes dans la salle à manger, et après un déjeuner solide, nous montâmes en voiture pour gagner Bangor. Chemin faisant, elle me plaisanta sur mon silence aux questions qu'elle

m'avait adressées pendant la nuit : — Je compte, me dit-elle, renouer cette conversation.

Dès que nous fûmes à la vue de Bangor, nous fîmes partir mon domestique en avant pour prévenir la bonne tante de notre prochaine arrivée. Elle accourut aussitôt au-devant de sa chère nièce et me fit mille instances pour m'engager à séjourner chez elle. Je sentais trop vivement les charmes de la société de mademoiselle Stuart pour résister à une invitation qu'elle paraissait appuyer de tout son pouvoir, et qui sans entrer précisément dans mes vues, me procurait du moins le moyen de passer quelques instants de plus avec ma charmante voyageuse. — Restez, me disait ingénuement cette aimable personne; restez avec nous, nous ferons en sorte, ma tante et moi, que vous ne trouviez pas le séjour de Bangor ennuyeux. — Je ne résistais, je l'avoue, que pour la forme, et déjà mon domestique qui lisait sans doute ce qui se passait dans mon âme, s'était occupé à ranger mes effets dans une chambre qu'on me destinait pour appartement.

Nous soupâmes en famille ; mais le lendemain la meilleure société de Bangor se trouva réunie chez la tante qui voulut célébrer notre arrivée par une fête dont elle présumait bien que sa nièce ferait les honneurs. En effet mademoiselle Stuart exécuta sur son piano des morceaux extrêmement difficiles

avec une rare précision. Comme je lui avais dit que je pinçais de la harpe, elle eut la précaution d'en faire préparer une, me supposant sans doute plus de talent que je n'en avais, car je m'étais exercé sur trop d'instruments à la fois pour être véritablement fort sur aucun. Cependant je chantai, en m'accompagnant, l'air de l'opéra de *Richard Cœur-de-lion : O Richard, ô mon roi ;* je l'avais dans la tête et sous les doigts ; et quoique j'eusse la musique sous les yeux, à la rigueur j'aurais pu m'en passer, mais je ne m'en vantai pas, et en cela j'eus la franchise qu'on dit être encore fort en vogue de nos jours parmi les virtuoses de salon. C'est un moyen de briller presque immanquable, aussi passai-je pour un grand musicien dans le pays. Quelques amateurs exécutèrent aussi différents morceaux. Enfin mademoiselle Stuart ranima le concert par un air français de l'opéra de *Zemire et Azor*, de Grétry : *La fauvette avec ses petits*. Toute la société s'empressa de la complimenter ; pour moi j'étais dans le ravissement, et saisissant un instant favorable, je lui dis que je doutais qu'Azor, prince indien, eût rencontré une Zémire, aussi belle, aussi aimable et aussi accomplie que mademoiselle Stuart.

Je passai ainsi quinze jours à Bangor dans les fêtes et les plaisirs continuels. La musique, les bals, la société, et surtout la bonne chère, firent quelque diversion à mes ennuis. Cependant mes inquiétudes

se renouvelaient toutes les fois que j'entendais parler du procès du cardinal de Rohan. Tout ce qui était catholique romain se prononçait en sa faveur et exprimait des vœux pour que la vengeance de la reine n'eût aucun effet contre ce prince de l'Eglise.

Un jour que j'étais à déjeuner avec la tante et la nièce, elles se réunirent pour me faire des questions sur mon état. Je me faisais appeler d'Arsonval, et comme je m'attendais à subir cet interrogatoire, j'avais préparé ma thèse d'avance ; je leur répondis donc sans hésiter, de manière à tromper tous leurs soupçons.

La tante m'adressant la parole, me demanda ensuite si j'étais marié. Je répondis négativement. — Vous avez sans doute laissé en France une inclination et des projets d'établissement ? — Je suis parfaitement libre, répliquai-je hardiment. — Si vous êtes sincère, continua-t-elle, j'ai une proposition à vous faire qui pourra, je crois, vous être agréable. J'ai remarqué que vous considériez ma nièce avec intérêt ; une jeune personne est toujours flattée des attentions d'un homme dont le ton et les manières annoncent un personnage distingué, et je suis assurée que ma nièce vous donnerait sa main sans répugnance; n'est-il pas vrai, ma fille, dit-elle à mademoiselle Stuart ? — Celle-ci répondit en rougissant avec candeur, qu'elle me croyait assez honnête pour rendre une femme parfaitement heureuse.

— L'accueil que vous a fait mon frère, reprit la tante, et la confiance que vous lui avez inspirée, me persuadent qu'il verrait cette union avec plaisir.— Cette proposition, répondis-je, me flatte d'autant plus que mademoiselle Stuart paraît être assez bonne pour y donner son consentement. J'ajoutai qu'étant forcé d'aller à Dublin pour régler des affaires d'intérêt, je me ferais un plaisir, en revenant, de répondre à son invitation, et de remplir la promesse que j'avais faite à M. Stuart de passer quelques jours chez lui, et qu'alors nous nous occuperions de cette grande affaire, qui comblerait tous mes vœux, si je n'y rencontrais aucun obstacle.

Après cette explication, je passai encore plusieurs jours à Bangor; mais je m'y trouvais moins à mon aise. Les demoiselles, en Angleterre, ont plus de liberté que les femmes mariées; aussi la bonne tante ne songeant guère à surveiller sa nièce, me laissait souvent tête-à-tête avec elle. Cette liberté, qui m'aurait charmé dans toute autre position, me contrariait dans la conjoncture où je me trouvais. Je ne me sentais pas capable de violer les droits de l'hospitalité, et mademoiselle Stuart s'offrait à mes désirs (si j'eusse osé en concevoir de coupables) avec une innocence, une confiance, une candeur si touchante!... Je souffrais, et ne voulant pas détruire des espérances qui pouvaient se réaliser, je résolus de partir.

Je quittai mes aimables hôtesses avec bien du regret. Combien de fois elles me recommandèrent d'être expéditif dans les affaires qui m'appelaient à Dublin, et surtout de revenir avant la mauvaise saison (nous étions au mois de septembre). Je le répète, cette séparation me coûta, car, il faut bien que je l'avoue, j'aimais éperdûment mademoiselle Stuart. Ce sentiment remplissait mon cœur, je ne sais si c'était malgré moi; il me semble que je le combattais, et pourtant j'y cherchais une excuse.

Les liaisons de madame de Lamotte et sa manière de vivre m'avaient éloigné d'elle depuis longtemps. Je regrettais avec raison, et comme elle en convient elle-même, d'avoir contracté, en l'épousant contre le gré de toute ma famille, une alliance qui m'avait abreuvé de chagrins et qui était la source de mes malheurs. Dans le récit qu'elle fait, depuis son arrestation à Bar-sur-Aube jusqu'à son évasion de la Salpétrière (1), on a dû s'apercevoir de ce qu'elle nomme *vivacités, impatiences,* et que je qualifie, moi, de *violence de caractère.* Plusieurs fois, pendant le temps que j'ai passé avec elle, elle a tenté de se détruire, et cela pour des bagatelles, pour des contrariétés fort minimes. Deux fois je l'ai

(1) Comme déjà nous l'avons dit, l'auteur, dans un chapitre que nous croyons être le cinquième de ses mémoires, avait extrait de la *Vie de Jeanne de Saint-Remy, écrite par elle-même,* tout ce qui a rapport aux détails de la prison de cette malheureuse femme. (Voir cet ouvrage.)

retenue par ses vêtements, lorsqu'elle s'élançait pour se précipiter par la croisée; une autre fois, elle saisit un pistolet dans mon secrétaire, et sans un livre que je tenais heureusement et que je lançai contre l'arme et la main qui la dirigeait vers son oreille, je l'aurais vue tomber à mes pieds. Lorsque je lui faisais des représentations sur ses liaisons avec le cardinal et que je blâmais ses courses continuelles à Versailles, c'étaient des scènes épouvantables. Un jour que je lui réitérais les mêmes reproches, elle prit la résolution de se séparer de moi et de s'enfermer dans un couvent. Elle profita en effet de mon absence pour se faire conduire à l'abbaye de Longchamp, où elle avait été pensionnaire. Quand je rentrai chez moi, on me remit une lettre qui m'annonçait sa résolution et son départ. Je fis mettre aussitôt des chevaux à une voiture et je me rendis à Longchamp. Je demandai l'abbesse en déclinant mon nom. Dès qu'elle m'aperçut: — Je connais, me dit-elle, le motif de votre voyage. — Je lui présentai la lettre de madame de Lamotte, et lui communiquai les raisons qui l'avaient déterminée à s'enfermer dans un cloître. — Elle serait bien punie, me dit l'abbesse, si vous n'étiez pas venu la chercher; je pense qu'il ne faudra pas de grands efforts pour la décider à retourner chez elle. — C'est ce qui arriva.

Lorsqu'elle vint me rejoindre à Londres, j'évitais

toutes les occasions de lui causer la moindre contrariété. Je m'aperçus aisément que les grands malheurs qu'elle venait d'essuyer, avaient encore aigri son caractère, et qu'il fallait user de ménagements et de précautions pour la conserver. Malgré toute ma patience, je ne pus cependant m'empêcher de lui dire un jour que son entêtement et ses violences étaient la cause de tous nos malheurs. Je n'eus pas plus tôt prononcé ces mots qu'elle sauta sur un poignard qui se trouva par hasard sous sa main, et malgré ma promptitude à voler à son secours, ainsi que les personnes qui se trouvaient dans l'appartement, nous ne pûmes empêcher qu'elle ne se frappât au-dessous du sein, et nous la vîmes tomber à la renverse. Les prompts secours qui lui furent administrés lui sauvèrent la vie. Lorsque j'appris qu'elle s'était précipitée d'un deuxième étage sur le pavé, je n'en fus pas surpris. Je ferai connaître dans la suite de ces mémoires la cause de cet acte de désespoir.

Quand je fis l'heureuse rencontre de mademoiselle Stuart, je savais que madame de Lamotte avait été conduite à la Bastille; j'avais lu plusieurs journaux qui parlaient diversement de cette malheureuse affaire, et je jugeai, d'après les tentatives de la famille de Rohan pour me détruire, combien cette malheureuse femme aurait de contrariétés à éprouver dans un procès de ce genre. Je me disais :

jamais elle ne pourra supporter tant d'assauts; j'apprendrai tôt ou tard qu'elle a mis fin à son existence. Cette conviction m'avait donné l'espérance de pouvoir un jour retourner à Bangor, et de parvenir à mériter la main de la plus aimable des femmes.

J'étais à Paris lorsqu'on annonça la fin tragique de madame de Lamotte; je nommerai sans crainte les personnages qui furent cause de cette catastrophe, et je dirai les motifs qui les ont fait agir. On ne lira pas sans intérêt le récit des aventures extraordinaires qui me sont arrivées pendant le cours du procès, après le retour de Madame de Lamotte à Londres, après mon retour à Paris en 89, pendant la Révolution, époque d'horrible mémoire où je passai deux ans en prison. On connaîtra par ces détails les motifs qui m'ont empêché de retourner à Bangor.

CHAPITRE VII

Arrivée à Holy-Head. — Fin du the Fly. *— Loterie. — Le duc de Portland. — Mon cachet. — Maladie. — Départ pour l'Écosse. — Droghéda; rencontre. — Je suis près de mourir. — Médecine. — Empoisonnement. — Le baron de Monlo. — Le professeur Costa. — Bruit de gazette. — Visite d'un évêque. — Intention intéressée. — Rencontre dans une sacristie. — J'écris à M. Doillot. — Retour en Angleterre. — Madame Costa, messagère. — Je quitte mon incognito. — Costa, assassin de sa maîtresse. — Trahison. — Projet de fuite. — Découverte. — Aveux de Costa. — M d'Arragon. — On tente de m'enlever. — Je reviens à Londres. — M. d'Adhémar. — Visite; précautions. — Lettre au roi. — M. de Vergennes. — Nouvelle trahison. — Mort de M. de Vergennes.*

LORSQUE j'arrivai à Holy-Head dans l'intention de m'embarquer pour Dublin, je conçus sans doute un pressentiment du malheur qui m'attendait dans cette dernière ville, car j'avais la plus grande répugnance à faire ce voyage, sans pouvoir en expliquer la raison. Le chagrin de quitter mademoiselle Stuart était probablement la source de mes inquié-

tudes; mais je redoutais aussi un voyage maritime à cause des souffrances que m'occasionnait toujours le mal de mer. Dans cette perplexité, je formais déjà le projet de rester quelques jours à Holy Head et de retourner ensuite à Bangor en renonçant à mon voyage de Dublin. Cependant, d'un côté le désir de connaître l'Irlande, d'un autre côté la proposition de la tante et la réponse que j'avais donnée, en me rappelant ma position me présentèrent des obstacles qui me déterminèrent à m'embarquer.

Je souffris tellement dans ce passage, que plusieurs jours suffirent à peine pour rétablir ma santé. Je descendis dans une auberge en attendant que je pusse choisir moi-même un appartement en ville, car j'avais l'intention de passer l'hiver à Dublin. Je n'étais pas installé que j'entendis des cris perçants qui partaient d'une chambre voisine de la mienne. Je ne savais que penser de cette aventure, lorsque mon domestique vint m'instruire que ces cris étaient poussés par une dame qui venait d'arriver avec nous. Comme moi, elle avait voulu éviter la traversée de Liverpool à Dublin, et avait préféré aussi parcourir le pays de Galles et s'embarquer à Holy Head. Elle venait d'apprendre que son mari, ses trois enfants, une femme de chambre et un domestique qui s'étaient embarqués sur le *the Fly*, avaient péri avec ce bâtiment, et cette nouvelle l'avait plongée dans un désespoir qui faisait craindre

pour ses jours. — Eh bien ! dis-je à Georges, si j'avais eu la faiblesse de céder à vos instances et à celles de votre capitaine, la mer en ce moment nous servirait de tombeau. — Si, lorsque le capucin Mac-Dermott fut instruit de cet événement, il était déjà vendu à la famille de Rohan, il dut bien regretter le conseil qu'il m'avait donné à Manchester, de me garder surtout de passer sur le navire *the Fly*. Mais il lui restait encore un moyen de se débarrasser de moi, et s'il ne réussit pas, ce ne fut pas sa faute (1).

On devait tirer la loterie le lendemain de mon arrivée; tous les habitants étaient occupés, les uns pour assurer leurs billets, les autres pour assurer un certain nombre de numéros avec prix ou sans prix. Je me fis expliquer la manière dont cette loterie était organisée, et ne voulant pas acheter des billets, je hasardai quelques guinées sur les assurances. En quelques jours je gagnai quarante guinées ; j'aurais pu me faire payer en billets de la

(1) On ne trouve pas mention dans les *Mémoires de Lamotte* d'un projet d'enlèvement concerté contre lui, et dont il n'avait sans doute pas eu connaissance. Il est de Le Mercier, espion français en Angleterre, et fut rédigé en septembre 1785 : « Si, pour enlever la personne, l'adresse ne suffit pas, on emploiera la force pour la conduire au bord de la Tamise, dans un endroit isolé, où l'on aura soin d'avoir en station, quinze jours s'il le faut, un de ces vaisseaux qui portent le charbon de terre à Londres. Ils sont d'une épaisseur si considérable qu'il serait impossible à quelqu'un renfermé dans la cale de se faire entendre par ses cris. »

loterie et courir la chance de gagner un lot, mais je préférai le plus certain et je gardai mes quarante guinées. Il arriva pendant le tirage de cette loterie un événement qui fit pendant plusieurs jours le sujet des conversations de toute la ville. Un vieux procureur, riche et avare, qui vivait mesquinement avec une servante, s'était vu forcé d'accepter en paiement un billet portant le n° 80. J'étais ce jour-là spectateur du tirage lorsqu'on annonça le n° 80 avec un prix de vingt mille livres sterling. Où diable, disait-on, la fortune va-t-elle se nicher ? Si cette aubaine fût survenue à un père de famille, il aurait su s'en faire honneur ; mais un grigou comme ce procureur ! il n'en distraira pas un schelling pour soulager un malheureux. En effet, à sa mort, on trouva la somme entière cachée dans sa paillasse.

Cependant le père Mac-Dermott m'avait donné plusieurs lettres de recommandation ; je les portai quelques jours après mon arrivée, et je me vis accueilli et fêté par les personnes à qui elles étaient adressées. Je fus même engagé à passer quelque temps à la campagne dans une société assez agréable où je rencontrai, entre autres personnages, le duc de Portland qui avait une très-belle femme renommée aussi pour son esprit. Il m'aborda en me disant qu'il venait d'apprendre que j'étais étranger et que je devais passer l'hiver à Dublin.—Si cela est, ajouta-t-il, j'espère que vous viendrez augmenter la société

de madame la duchesse.—Tout en causant avec moi, il me fit compliment d'une chaîne d'acier que je portais ; mais je m'aperçus que c'était un prétexte pour examiner mon cachet que j'avais eu l'imprudence de laisser après la chaîne. Cette circonstance me donna beaucoup d'inquiétude. D'ailleurs, depuis quelques jours, j'étais mal à mon aise ; j'avais totalement perdu l'appétit, et comme j'attribuais mon mal aux exercices violents que je faisais continuellement, je revins en ville.

Georges qui me voyait dépérir de jour en jour me conseilla alors de quitter l'Irlande pour passer en Écosse.—Vous aimez la chasse, me dit-il, nous irons parmi les montagnards qui sont de si bonnes gens ; vous ferez la chasse aux coqs de bruyères et aux morfoulds ; ce sont des oiseaux délicieux qui sont communs dans ces montagnes ; vous y rétablirez votre santé, parce que vous serez tranquille et sans inquiétude, n'entendant plus parler de l'affaire de ce cardinal, qui vous tourmente sans cesse ; enfin nous dépenserons peu d'argent et nous attendrons les événements.

Je goûtai cet avis, et dès le lendemain matin j'annonçai à mes connaissances que j'allais profiter du reste de la belle saison pour visiter le lac de Killarny et la ville de Cork, et qu'après cette excursion, je reviendrais passer l'hiver à Dublin. Je partis deux jours après, et je visitai en effet ces endroits

remarquables. Je n'en donnerai pas la description, plusieurs voyageurs en ayant dépeint les beautés avec tous les détails et le style qui convient à ce sujet.

En quittant Killarny, je pris la route d'Écosse, me dirigeant vers un petit port nommé Droghéda. Je faisais la plus grande partie du chemin à cheval dans l'espérance que le mouvement et le grand air me rendraient l'appétit; mais je n'y pus réussir, et je sentais mes forces diminuer de plus en plus. J'éprouvais une répugnance invincible pour toute espèce de mets, ne pouvant avaler que du thé, des œufs frais sans pain et du punch, et cette nourriture m'échauffait considérablement.

A Droghéda je fis la rencontre de deux médecins qui se rendaient à Edimbourg pour y consulter eux-mêmes un médecin écossais fameux à cette époque. Ils me proposèrent de faire route ensemble; j'acceptai avec empressement, car le mauvais état de ma santé commençait à m'inquiéter, et je n'étais pas fâché de faire étudier ma maladie par deux hommes de l'art. Ils m'adressèrent force questions sur mon état auquel je ne pouvais attribuer d'autres causes que mes chagrins et les inquiétudes que j'éprouvais sans cesse en lisant dans les journaux ce qui concernait la malheureuse affaire du procès. Les précautions que je me croyais obligé de prendre pour éviter d'être reconnu ou pour défendre ma vie

si l'on venait à m'attaquer, contribuaient à empirer mon mal en me privant de toute tranquillité.

Depuis l'attentat dont j'avais failli être la victime à Londres, je portais sous mes vêtements une cotte de maille capable de me garantir d'un coup d'épée ou de stylet. J'avais aussi sur moi deux pistolets en bon état que je tenais toujours chargés, outre un poignard qu'on ne pouvait apercevoir et une canne renfermant une épée solidement montée; enfin, je portais dans une de mes poches une poignée de cendres dont je me serais servi en cas d'attaque pour aveugler mes assassins. Telle était ma position lorsque je rencontrai mes deux médecins.

Nous arrivâmes à Glascow, ville assez considérable d'Écosse où nous résolûmes de passer quelques jours ; il y en avait dix-huit que j'étais dans un état de constipation extraordinaire. Mes compagnons de voyage firent venir secrètement deux médecins de leur connaissance et délibérèrent entre eux sur mon état. Ils finirent par composer une ordonnance qu'ils envoyèrent chez un apothicaire en me recommandant de prendre sans délai le remède qu'ils venaient de prescrire.

Bientôt je vis arriver l'apothicaire avec un appareil qui m'étonna. Je l'examinais rangeant sur une table différents objets qui me semblaient singuliers. Cet homme se trompe, me disais-je; que signifient tous ces apprêts ? Vient-il pour me faire une opéra-

tion? Mon domestique se mit à rire et m'expliqua qu'il s'agissait de m'administrer un clystère; mais comme on ne connaissait pas encore l'usage des seringues en Écosse, on se servait de vessies pour en tenir lieu. Enfin mon homme après avoir ajusté son instrument se mit en devoir d'opérer comme il convenait. Je ne sais de quelles herbes son remède était composé, mais il exhalait bien une odeur infernale; et cependant il ne produisit aucun effet. La faculté qui me traitait en parut surprise, et le doyen de la bande me signifia qu'il ne connaissait rien à mon état, et que je devais partir de suite pour Edimbourg, afin de consulter le premier médecin de l'Ecosse : — Vous êtes plus malade que vous ne le pensez, ajouta-t-il, et vous n'avez pas un instant à perdre.

Peu rassuré par une telle déclaration, je partis de suite pour Edimbourg avec mes deux médecins, et nous y arrivâmes de bonne heure. Nous descendîmes provisoirement dans une taverne tenue par un français, nommé Boile. Mais ne voulant pas rester dans une auberge et surtout chez un français, je fus chercher un logement particulier. Mon domestique en découvrit un fort commode chez un négociant, et j'allai m'y installer de suite, présumant bien que le sieur Boile, qui n'avait fait que m'apercevoir, serait fort embarrassé pour donner mon signalement.

A peine étais-je rendu dans mon nouveau domicile, que je vis paraître mon irlandais suivi de deux médecins qu'il avait fait appeler lui-même. Ils me questionnèrent sur mon état sanitaire, m'ordonnèrent un traitement que je suivis avec exactitude, et cependant mon mal empirait de jour en jour, de sorte que je me vis en peu de temps aux portes du tombeau. Le premier médecin, qui n'avait pu reconnaître encore la cause de ma maladie, changeait les ordonnances à chaque visite. Enfin, au bout de quatre jours, il déclara qu'il venait de découvrir la source de mon mal, et qu'il allait me traiter en conséquence. En effet le succès répondit à ses soins et justifia ses soupçons. Lorsque je fus hors de danger, il me déclara que j'avais été empoisonné, et que si je fusse arrivé huit jours plus tard, j'étais perdu sans ressource. Il me fit en même temps beaucoup de questions auxquelles je répondis avec circonspection. J'avais pris le titre et le nom de baron de Monlo, habitant les environs de Bruxelles; je passais par conséquent pour un sujet de l'empereur d'Autriche, et mon médecin était bien éloigné de soupçonner ma véritable origine.

Malgré les soins multipliés de mon médecin, il se passa plus de six mois avant que je pusse prendre quelque nourriture avec plaisir. Dès que je fus en convalescence, je me procurai quelques journaux anglais, afin d'avoir des renseignements sur

le procès du cardinal; mais ces feuilles donnaient peu de détails sur cette affaire. Je résolus de retourner à Glascow où j'avais remarqué un journal français qui entrait dans des détails plus piquants, et je voulais m'en procurer la collection.

Je dois faire connaître ici un individu qui jouera dorénavant un rôle dans ces mémoires. Depuis mon arrivée à Edimbourg, mon domestique prenait ses repas chez ce M. Boile où j'étais d'abord descendu. Comme cette maison était assez fréquentée, on y débitait toutes les nouvelles du jour. Un nommé Costa, italien d'origine, maître de langues à Edimbourg, fréquentait la maison Boile et venait presque tous les soirs raconter ce qu'il avait recueilli dans les différentes maisons où il donnait des leçons de français ou d'italien. — Vous devriez, me dit Georges, faire venir ici cet homme sous prétexte de vous perfectionner dans la langue italienne. Comme il fréquente les meilleures familles de la ville, il entend raisonner sur l'affaire qui vous intéresse, et sous ce rapport, il serait possible qu'il vous fût utile. — Je suivis ce conseil et dès le lendemain je fis venir Costa. Après quelques entrevues, je lui demandai des nouvelles. — On ne s'entretient, me dit-il, dans toutes les classes de la société, que du procès du cardinal de Rohan. Tous les catholiques romains de cette ville (et ils sont nombreux) prennent parti pour lui, surtout les femmes qui le qualifient de

notre cher cardinal. Les protestants ne pensent pas de même; enfin il y a pour et contre.

Un jour que je l'avais invité à dîner, il arriva tenant un journal à la main : — Voici du nouveau, s'écria-t-il, dès qu'il m'aperçut, les catholiques sont dans la joie; lisez ce paragraphe. — Je n'avais pas une goutte de sang dans les veines; je me remis cependant et je lus l'article daté de La Haye, dans lequel on marquait que le comte de Lamotte, qui portait l'uniforme de la légion de Marbois, venait d'être arrêté et conduit à la Bastille. Lorsque j'eus fini de lire cet article, Costa me dit que toutes les personnes qui avaient connu M. de Lamotte à Londres le plaignaient ainsi que sa femme, et qu'on faisait des vœux pour que la reine ne les abandonnât pas, ajoutant qu'elle n'en voulait qu'au cardinal, et qu'elle s'était servie de madame de Lamotte pour attirer Son Éminence dans un piége que ni l'un ni l'autre n'avait aperçu. Cette nouvelle me fit plaisir, parce que l'annonce de mon arrestation rendait plus facile mon incognito. Peu s'en fallut cependant que je ne fusse reconnu dans une circonstance assez singulière pour mériter d'être racontée.

C'était vers l'époque où j'entrais en convalescence. Comme les fêtes de Noël approchaient, je reçus la visite de l'évêque catholique qui résidait à Édimbourg, où il avait sa chapelle particulière. Il

me dit qu'ayant appris qu'un étranger catholique romain, sujet de l'empereur d'Autriche, était dangereusement malade dans son diocèse, il venait lui offrir ses services ; qu'il m'avait recommandé aux prières de ses fidèles pour obtenir du ciel la conservation de mes jours et mon prompt rétablissement; qu'il n'oublierait pas, le jour de la naissance de Jésus-Christ, de renouveler ses prières, et qu'il les réitérerait jusqu'à ce que je fusse en état de venir moi-même assister à son office et remercier Dieu de m'avoir rendu la santé. Je l'assurai que j'irais entendre sa messe aussitôt qu'il me serait possible de sortir.

J'appris que ces évêques catholiques, en Irlande aussi bien qu'en Écosse, étaient de pauvres diables qui ne subsistaient que par la générosité des personnes qui professaient leur religion. Tous les dimanches ils faisaient une quête sous prétexte de fournir à l'entretien de leurs chapelles, mais on n'ignorait pas que c'était là le plus clair de leur revenu. Georges qui me donnait ces renseignements ajoutait que ces évêques avaient soin, quelques jours avant les fêtes marquantes, de visiter ceux de leurs paroissiens qui passaient pour riches, afin de les rappeler à des sentiments de dévotion en les invitant aux cérémonies du jour. — Il est bien probable, continua-t-il, que la visite de votre évêque est intéressée, et qu'il est venu voir si vous pourrez assister

à la messe le jour de Noël dans l'espoir que vous augmenterez sa recette.—En ce cas, lui dis-je, il est juste que son attention et ses prières soient récompensées ; vous me remplacerez dimanche à sa chapelle, et vous mettrez pour moi une guinée dans sa bourse. — Depuis ce moment, ce brave homme ne manqua pas de venir me voir une fois par semaine.

Lorsque la semaine sainte arriva, je commençai à faire de courtes promenades en chaise à porteurs ; il me témoigna le désir que j'assistasse à son office le jour de Pâques. Je lui représentai que mon état de faiblesse ne me permettait de m'exposer ni au froid ni à l'humidité. — Vous n'éprouverez ni l'un ni l'autre, me dit-il ; nous aurons grand feu dans la sacristie, vous y resterez dans un bon fauteuil, et là vous entendrez l'office comme si vous étiez dans l'intérieur de l'église.—Sur cette assurance, je lui promis de me faire porter à sa chapelle à l'heure qu'il m'indiqua. En entrant dans la sacristie, je trouvai plusieurs personnes que je soupçonnai être des habitués, à en juger par la singularité de leurs chaises. Dans le nombre des assistants qui étaient comme moi dans la sacristie, je remarquai une dame qui paraissait m'observer avec attention. D'abord je réfléchis peu à cette circonstance ; mais comme cette personne continuait de fixer ses regards sur moi, je cherchai à démêler ses traits, et je me

rappelai que je l'avais rencontrée dans quelques sociétés à Londres. Présumant bien, d'après la curiosité commune du sexe féminin qu'elle grillait de me parler, je résolus de faire bonne contenance. Ce que j'avais prévu arriva. Après la messe, elle vint à moi, et m'adressant la parole en français : — Je ne me trompe pas, dit-elle; vous êtes le comte de Lamotte-Valois que j'ai vu à Londres chez plusieurs familles de ma connaissance.— Vous vous trompez, lui répondis-je en m'efforçant de prendre un accent allemand ; je n'ai jamais été à Londres ; mon nom est le baron de Monlo, habitant les environs de Bruxelles. En revenant d'Irlande pour visiter l'Ecosse et l'Angleterre, je suis tombé malade à Edimbourg ; mon projet est de me faire transporter à Londres aussitôt que je pourrai supporter le mouvement de la voiture. — Mon domestique qui vint m'avertir que les porteurs m'attendaient me tira d'affaire en me faisant terminer une conversation qui commençait à devenir fort embarrassante.

Depuis cette rencontre, je n'étais pas tranquille, et il me tardait de quitter Edimbourg dont le séjour ne m'offrait aucun agrément. Je me déterminai d'abord à faire le voyage de Glascow où je passai huit jours constamment occupé à prendre des notes sur les journaux que je parvins à me procurer. Ce que je trouvai de plus important, ce fut un extrait du premier Mémoire de M. Doillot, avocat de ma-

dame de Lamotte, que je ne connaissais nullement. Je fus véritablement indigné des moyens de défense qu'il présentait et je jugeai dès-lors que ma présence à Paris était indispensable pour empêcher le sacrifice qu'on voulait faire de madame de Lamotte, en lui dévoilant les piéges qu'on lui tendait, et la forçant à des aveux qui auraient infailliblement perdu le cardinal ; car mes dépositions auraient, sans aucun doute, changé toute la marche du procès.

Je revins à Edimbourg avec la ferme résolution d'exécuter le plan que j'avais formé. Muni des notes que je venais de recueillir à Glascow, je travaillai sans relâche à un mémoire que je destinais à M. Doillot. Je joignis à ce mémoire une lettre particulière par laquelle je l'informais de la résolution que j'avais prise d'aller défendre madame de Lamotte, si cette démarche devenait nécessaire au succès de sa cause. Je le priais seulement de me répondre de suite, en m'indiquant les moyens de me rendre à Paris pour me constituer prisonnier sans être renfermé à la Bastille, où je craignais avec raison d'être empoisonné une seconde fois.

Il ne s'agissait plus que d'aviser au moyen de faire parvenir à M. Doillot ce paquet, qui était assez volumineux. J'avais besoin d'une personne de confiance qui consentît à se rendre à Paris pour remettre ma dépêche à son adresse et me rapporter fidèlement la réponse de l'avocat. Je songeais bien

à mon domestique, mais je craignis qu'il ne se laissât corrompre comme le premier que j'avais envoyé et que je n'ai jamais revu. Je redoutais d'ailleurs de rester seul, et en réfléchissant à sa passion pour le vin, je renonçai à le charger de cette commission.

Ce Costa dont j'ai déjà parlé était marié avec une française beaucoup plus jeune que lui, car il avait quatre-vingts ans. Je pensai que l'espoir d'une récompense le déterminerait à faire partir sa femme, qui lui était, d'après son aveu, plutôt à charge qu'utile dans son ménage. D'ailleurs elle pouvait être flattée de revoir son pays natal, et puis il ne s'agissait que de remettre un paquet et de recevoir une réponse. Mais je redoutais d'avoir recours aux services de ces deux individus, prévoyant qu'il me serait impossible de les déterminer à entrer dans mes vues sans leur faire des ouvertures qui les conduiraient à la découverte de mon secret.

Cependant comme c'était la seule voie qui me restât, je me décidai à la tenter. J'engageai en conséquence mon Costa à dîner et je fis tomber la conversation sur le procès du cardinal. — Vous avez paru, lui dis-je, vous intéresser au sort de M. et de madame de Lamotte; vous pouvez, si vous le voulez, être utile à l'un et à l'autre. — Comment cela? interrompit-il en me regardant fixement et avec surprise. — Je vais vous l'expliquer à l'instant.

— Je suis, continuai-je, proche parent de M. et de madame de Lamotte ; j'ai en Champagne une habitation voisine de Bar-sur-Aube, et lorsqu'ils sont l'un ou l'autre dans cette ville, je me fais un plaisir de m'y rendre et de profiter des agréments qu'on rencontre dans leur société. Il y a environ un an que je les ai quittés, et je voyageais pour m'amuser, lorsque je suis tombé malade en Irlande. Heureusement je suis venu ici, où les secours de l'art m'ont sauvé la vie. En passant par Glascow, j'avais parcouru plusieurs numéros du *Courrier de l'Europe,* qui m'avaient paru assez intéressants. Le voyage que je viens de faire dans cette ville avait pour but de connaître, par le moyen de ce journal, le système de défense de ma parente et l'opinion du public sur cette malheureuse affaire. Il m'a semblé que M. Doillot, avocat de madame de Lamotte, suit une fausse route qui ne peut manquer de conduire à sa perte cette infortunée. Je viens de rédiger à ce sujet un mémoire que je veux adresser à cet avocat. Mais comme je crains qu'il ne soit saisi à la poste et détourné de sa destination, j'ai pensé que votre femme pourrait me rendre le service de porter ce paquet à son adresse. — A Paris ? — Sans doute à Paris ; vous pourrez compter sur ma reconnaissance, et soyez sûr d'ailleurs que si mes parents sont acquittés, comme j'en ai la certitude, vous ne serez plus dans la nécessité de donner des leçons

pour vivre ; je les connais assez l'un et l'autre pour me persuader qu'ils vous feront jouir auprès d'eux d'une existence agréable. Je me charge des frais de voyage et je fournirai à votre femme les moyens de le faire agréablement.

Avant de me donner une réponse positive, Costa me témoigna le désir de consulter sa femme ; il me promit toutefois de l'engager à faire ce voyage et de me donner le lendemain une réponse définitive. En effet, je le vis paraître avec une figure rayonnante. Je me doutais bien que sa femme ne serait pas fâchée de quitter pour quelque temps ce vieux pécheur : — Ma femme, me dit-il, est prête à partir quand vous le voudrez ; elle n'exige qu'une chose pour sa tranquillité, c'est que vous me fassiez la lecture du mémoire et de la lettre qu'elle doit remettre à M. Doillot, afin de s'assurer s'il n'y a rien qui puisse la compromettre.

Cette demande ne m'étonna point ; je l'avais prévue. Je me vis donc forcé de me faire connaître, et si je ne l'avais pas fait d'abord, c'est qu'en cas de refus, il n'aurait pu conserver que des soupçons sur mon compte, car j'aurais quitté de suite Edimbourg sans l'en prévenir.

Je lui déclarai que j'étais le comte de Lamotte, *arrêté à La Haye, portant l'uniforme de la légion de Marbois*. Il resta pétrifié d'étonnement. Alors je lui donnai lecture du mémoire et de la lettre. Lorsqu'il

fut remis de sa surprise, il vint à moi, et me serrant la main, il me dit qu'il n'avait pas éprouvé depuis longtemps des sensations aussi agréables, et il me jura que je pouvais compter sur lui à la vie et à la mort. Sa femme se mit en route.

Depuis quelque temps, j'avais le projet de quitter Edimbourg. Ayant appris que différentes personnes, en s'entretenant de mon histoire, commençaient à soupçonner qui j'étais, je résolus de partir, et je fis part de mon intention à Costa, qui consentit à m'accompagner. J'étais bien aise aussi de me rapprocher de Londres, afin de recevoir plus tôt la réponse de M. Doillot et d'être plus à portée pour me transporter en France, si les circonstances l'exigeaient. Costa me parla de Newcastle, où il avait séjourné quelque temps: —C'est une ville fort agréable, me dit-il, sur la Tyne, à deux lieues de la mer; il y règne un grand mouvement en raison de ses mines de charbon. Outre que nous y trouverons mille distractions et une vie peu dispendieuse, nous aurons l'avantage d'être à peu de distance de Londres. Ces dispositions étaient prises avant le départ de madame de Costa, qui eut l'ordre de venir nous rejoindre à New-Castle.

J'étais loin de supposer que ce Costa, vieillard de quatre-vingt-deux ans, dont j'avais payé les dettes avant de quitter Edimbourg et à qui j'assurais une existence ainsi qu'à sa femme pour le reste

de ses jours, pût jamais pousser l'ingratitude jusqu'à me trahir, surtout après les protestations qu'il m'avait faites. On verra bientôt de quoi ce scélérat était capable.

Nous faisions ensemble des promenades assez longues, et le plus souvent nous allions au bord de la rivière, où l'on pêchait le saumon. Un jour que nous revenions chargés d'un saumon que j'avais acheté, je trouvai à la porte de la maison que nous habitions mon chien étendu mort contre la muraille. C'était un chien de Terre-Neuve de la grande espèce, que j'avais habitué à coucher près de mon lit, sur un tapis. Je ne pouvais avoir un meilleur surveillant, et sa mort, que j'attribuai de suite au poison, me faisait craindre des projets hostiles contre moi ; aussi j'en voulais mortellement à l'auteur inconnu de cet attentat ; mais Costa joua si bien son rôle, que je ne songeai même pas à le soupçonner, quoique mon domestique fût persuadé que le coup venait de lui seul. — Je le crois capable de tout, me dit-il, depuis que je sais qu'il a fait périr une de ses maîtresses à Bruxelles. C'était une actrice. Il en devint jaloux, et pour la punir de ses infidélités, il remplit une bouteille d'eau-forte et vint la lui briser sur la tête. Il eut l'adresse de s'échapper ; mais sa maîtresse en mourut. Je tiens ce récit de sa bouche, ajouta Georges ; il s'en vante comme d'une belle prouesse.

Ce récit me fit horreur, et sans y ajouter précisément foi, parce que Georges pouvait être mu par un sentiment de jalousie, je résolus de me tenir sur mes gardes.

Peu de jours après, comme nous étions à dîner, mon domestique vint précipitamment nous annoncer l'arrivée de madame Costa. J'attendais cette femme comme le Messie ; je courus au-devant d'elle, et dans le premier moment de ma joie, je l'embrassai affectueusement, la regardant comme un sauveur, car je ne pouvais imaginer, en supposant que Costa me trahît, qu'elle fût de moitié dans le complot de son mari. Je l'accablais de questions auxquelles elle ne répondit qu'en me présentant la lettre de M. Doillot. Je m'empressai de faire sauter le cachet et de la parcourir ; mais combien je fus surpris de voir que cette lettre était extrêmement laconique et qu'elle ne répondait à aucun des articles de mon mémoire ! Je commençai alors à former des soupçons contre la bonne foi de ma commissionnaire, et sans rien faire paraître, je feignis de relire la lettre, et au lieu d'avoir les yeux sur le papier, je les portai sur eux ; j'aperçus que le mari et la femme se faisaient des signes d'intelligence. Il ne m'en fallut pas davantage pour me persuader que j'étais vendu ; je ne dis rien ; je ne leur fis aucune question, mais je formai aussitôt mon plan d'après cette circonstance.

Cependant, pour faire croire à Costa que j'avais toujours la même confiance en lui, je lui donnai à lire la lettre de M. Doillot. Il me dit en me la rendant : —Il est bien laconique pour un avocat ; quel parti comptez-vous prendre ? — Mais cela demande réflexion ; nous en causerons ensemble.

Alors je montai dans ma chambre avec mon domestique : — Vous avez raison, lui dis-je, Costa est un traître et sa femme est vendue ; elle vient de me remettre une lettre qui ne peut venir de M. Doillot, car elle ne répond nullement à l'importance des articles que je lui ai adressés. Ecoutez donc bien la résolution que j'ai prise, et suivez ponctuellement les ordres que je vais vous donner. Il faut partir aujourd'hui même. Ne montrez aucune inquiétude vis-à-vis des Costa, rassemblez vos effets et les miens sans que personne s'en aperçoive ; faites nos malles ; vous irez ensuite commander des chevaux et une chaise de poste pour minuit ; nous irons directement à Londres, et demain matin, quand les Costa s'éveilleront, ils seront bien surpris de voir les oiseaux dénichés. En attendant, comme vous parlez plusieurs langues, tâchez de découvrir quelque chose.

Un instant après j'allai moi-même écouter à leur porte. Ils parlaient hollandais. Je ne pus rien distinguer. Mais la clé se trouvait à la porte, je la saisis d'une main et de l'autre je frappai en disant :

Peut-on entrer? Je n'avais pas achevé ces mots que j'étais déjà dans la chambre, où j'aperçus une malle qu'on venait de vider et quantité d'effets étalés dans tous les coins et sur tous les meubles. C'étaient des étoffes de plusieurs couleurs, des schalls, des pièces de toile, etc. Mes gens ne disaient mot; ma vue les avait pétrifiés. — Ah! vous êtes en affaire, leur dis-je; je vous laisse; et je sortis. — Cette aventure était bien suffisante pour achever de me convaincre que je me trouvais entre les mains de larrons, et que l'intérêt de ma conservation me faisait un devoir de les fuir promptement.

Je montai chez moi et pris mon violon; quelques minutes après Costa vint m'y trouver lui-même. — Est-ce que l'arrivée de ma femme nous empêchera de faire notre promenade ordinaire ? me dit-il. — Je ne crois pas, répondis-je; et sur-le-champ je pris ma canne et mon chapeau et je descendis après lui. Lorsque nous fûmes hors de la ville, il s'arrêta tout court et m'adressa ces paroles : — Monsieur le comte, vous me regardez sans doute comme un traître et un ingrat. — Je ne vous l'ai pas dit, mais puisque vous le pensez, je ne le désavoue pas; telle est mon opinion, et je suis bien aise de voir que votre soupçon la justifie. — Un mot d'explication vous prouvera au contraire toute mon innocence. J'ignore, continua-t-il, comment l'ambassadeur de France a découvert que vous étiez à

Edimbourg, comment il a su que vous n'admettiez près de vous qu'un nommé Costa, maître de langues. Le fait est qu'avant de quitter Edimbourg, il se présenta un jour chez moi un personnage que je ne connaissais point et qui me dit être chargé près de moi, de la part de l'ambassadeur, d'une affaire aussi délicate qu'importante : — M. le comte de Lamotte est ici ; nous le savons, et vous le voyez souvent ; vous pouvez lui rendre un grand service et assurer votre fortune ; car je suis chargé de vous offrir cent mille francs si vous consentez à seconder nos projets. Écoutez bien ce dont il s'agit. Il est de la plus *grande importance* que M. de Lamotte soit entendu dans l'affaire du cardinal de Rohan ; qu'il soit confronté avec cette Éminence et avec son épouse qui a bien eu la faiblesse, quoique accusée par le cardinal, de conserver pour lui les plus grands ménagements, en refusant, dans ses dépositions comme dans ses confrontations, de fournir les preuves de la culpabilité de ce prince de l'Eglise ; mais M. de Lamotte qui n'a pas les mêmes motifs que la comtesse pour garder le silence, loin d'user de ménagements pour le cardinal, forcera certainement son épouse à des aveux qui démontreront le crime de ce grand coupable. Vous voyez que si l'on désire la présence de M. de Lamotte à Paris, ce n'est pas dans l'intention d'en faire une victime. Le roi et la reine sont les accusateurs du cardinal ; il a un

grand parti en sa faveur, et sa famille qui est puissante et nombreuse fait jouer tous les ressorts pour le sauver; il s'agit de voir si la famille de Rohan l'emportera sur celle des Bourbons... Eh bien! que décidez-vous?

Je savais, continua Costa, que votre intention était de retourner en France, puisque le voyage de ma femme avait pour objet de vous faciliter les moyens de vous rendre à Paris. Je n'hésitai donc point à accepter les offres de M. d'Arragon, secrétaire de l'ambassadeur, ayant d'ailleurs le projet de partager avec vous la somme qui m'était proposée. Aussi jugeai-je nécessaire de vous faire connaître les démarches de l'ambassadeur, afin de nous concerter ensemble et de ne pas laisser échapper les cent mille francs qu'on m'offrait. Je n'attendais plus qu'une occasion pour vous en parler; mais je désirais surtout ne vous faire cette ouverture qu'après le retour de ma femme dans la crainte de vous tourmenter mal à propos.

Cependant M. d'Arragon me pressait de lui procurer les moyens de remplir sa mission. Moi, qui ne cherchais qu'à gagner du temps, je lui fis sentir la difficulté et même l'impossibilité de mettre à exécution, au centre de la ville d'Edimbourg, le plan qu'il avait conçu. Je lui promis de vous déterminer à vous rendre à New-Castle, où il pourrait venir lui-même sous prétexte de faire une emplette

de charbon de terre, avec les gens nécessaires à l'exécution de son projet. Je lui confiai aussi les motifs du voyage de ma femme, et lui recommandai bien de n'arriver à New-Castle qu'après son retour, et de me faire avertir à l'adresse que je lui donnai par écrit.

Mais vous allez juger combien ces gens-là sont actifs à saisir les moindres circonstances qui puissent les aider dans leurs projets. J'avais confié, comme je vous l'ai dit, à M. d'Arragon, que ma femme était allée à Paris dans l'intention de remettre, de votre part, une lettre et un mémoire à M. Doillot, avocat de madame de Lamotte; eh bien! Monsieur, ils ont fait arrêter ma femme qui fut conduite à la Bastille en descendant de voiture. Au bout de vingt-quatre heures, on l'en fit sortir pour la mener chez M. le baron de Breteuil. Ce ministre lui rendit la lettre de M. Doillot et lui donna cent louis pour la dédommager du désagrément qu'elle avait éprouvé, en lui ordonnant de retourner immédiatement en Angleterre. Mais il avait pris ses précautions pour qu'elle ne contrevînt pas à cet ordre; car en sortant de son cabinet, elle fut remise entre les mains d'un exempt de police qui la conduisit jusqu'à Calais et qui la fit embarquer en sa présence. A Douvres, elle trouva M. d'Arragon qui l'attendait et qui la conduisit à l'hôtel de l'Ambassadeur, à l'entrée de Hyde-Park. M. le comte d'Adhémar lui renouvela

les promesses que son secrétaire avait été chargé de me faire à Edimbourg, et lui conseilla de me fortifier dans la résolution de favoriser le projet qu'il devait mettre incessamment à exécution.

Voilà, me dit Costa, l'exacte vérité; maintenant que vous êtes instruit de toute les particularités du complot, dictez-moi la conduite que je dois tenir avec ce d'Arragon, et surtout donnez-moi les moyens de toucher les cent mille francs qui m'ont été offerts; je vous promets de les partager avec vous.

Malgré l'adresse avec laquelle mon professeur cherchait à colorer sa conduite, je sentis bien que sans la découverte que j'avais faite, il ne m'aurait pas mis dans sa confidence. Cependant, je ne lui adressai aucune observation; je répondis simplement que cette affaire demandait réflexion et que je lui tracerais le lendemain le plan qu'il devrait suivre pour recueillir le fruit de ses peines, en conciliant mes intérêts avec les siens.

Etant rentré chez moi, je commençai par contremander les préparatifs de mon départ, et le lendemain, avant le lever de Costa, je me présentai chez le magistrat chargé de la police de la ville. Je m'annonçai sous mon véritable nom. J'eus le bonheur de rencontrer dans ce personnage un homme qui parlait français parfaitement et qui paraissait s'intéresser au sort de madame de Lamotte. Je lui don-

nai tous les détails relatifs au complot formé contre moi, déclarant me mettre sous la protection des lois du pays.

— Soyez tranquille, me dit ce magistrat; à l'arrivée du vaisseau de M. d'Arragon, je le ferai arrêter lui et sa bande, et nous verrons comment ils se tireront de là.

Mais craignant de m'aliéner, par des mesures aussi rigoureuses, les dispositions de l'ambassadeur de France, que j'avais intérêt de ménager puisque je voulais m'adresser à lui-même pour obtenir les moyens de me transporter sûrement à Paris, je priai le magistrat de New-Castle de se borner à mettre en surveillance le sieur d'Arragon, présumant bien qu'aussitôt qu'il serait instruit de ma démarche et de sa position, il n'aurait rien de plus pressé que d'abandonner le terrain. C'est ce qui arriva.

Dans l'après-midi, en me promenant avec Costa, je lui fis part des précautions que j'avais prises, et lui conseillai d'en prévenir M. d'Arragon aussitôt son arrivée, en lui faisant le détail exact de tout ce qui s'était passé. — Il sentira l'impossibilité d'exécuter mon enlèvement à New-Castle; mais vous ajouterez, continuai-je, qu'étant à la veille de manquer d'argent, je désirerais faire le voyage de Londres pour opérer un emprunt sur des valeurs que j'ai laissées en dépôt chez le joaillier Gray. Vous lui

avouerez que vous m'avez fortement conseillé ce voyage dans la conviction qu'il serait plus facile de m'enlever à Londres que partout ailleurs. Enfin vous l'informerez que votre intention est de louer une petite maison sur les bords de la Tamise, que vous la ferez meubler afin de vous y installer avec moi, qu'il pourra alors faire stationner sur la Tamise le vaisseau qu'il aura amené, et qu'au jour convenu il sera facile de m'y transporter; mais vous lui déclarerez que pour exécuter ce plan vous avez besoin d'un à-compte sur les cent mille francs qui vous sont promis; demandez hardiment mille guinées, je suis assuré qu'on vous les donnera. — Costa enchanté se promit bien de suivre cet avis. Deux jours après, comme nous étions à table, mon domestique vint avertir Costa qu'on le demandait à la porte. Se doutant que c'était de la part de d'Arragon, il sortit aussitôt et trouva un valet qui lui remit effectivement une lettre de ce personnage. Celui-ci annonçait son arrivée et invitait Costa à se rendre sans délai dans son auberge.

Une heure après, Costa revint avec un air de jubilation, tenant à la main des billets de banque pour la valeur de mille guinées. Il me raconta que d'Arragon avait eu une telle peur d'être arrêté avec son équipage, qu'il s'était hâté de terminer avec lui pour retourner de suite dans son vaisseau. — Et au moment où je vous parle, dit-il, il est déjà bien

loin du port ; je lui ai promis d'aller le voir aussitôt notre arrivée à Londres.

Deux jours après je quittai New-Castle. J'avais préparé une lettre pour l'ambassadeur de France ; et mon premier soin, en arrivant à Londres, fut de l'envoyer par mon domestique avec l'ordre de la remettre personnellement à M. le comte d'Adhémar et d'attendre la réponse. L'ambassadeur, après avoir lu ma lettre avec attention, répondit verbalement à mon envoyé : —Dites à votre maître de venir me trouver demain à neuf heures du soir chez milady Spencer ; il demandera à parler à l'ambassadeur de France.

Je me rendis à cette invitation, et j'eus avec M. d'Adhémar un entretien qui dura deux heures. Comme il ne s'attendait pas à ma résolution et au désir que je nourrissais de me rendre volontairement à Paris, il jugea que j'aurais à prendre quelques mesures pour effectuer ce voyage, et promit de me donner le lendemain des instructions particulières sur la conduite que je devrais tenir. —Vous pouvez, ajouta-t-il, venir chez moi en toute sûreté ; je vous donne ma parole et foi de gentilhomme, qu'il ne vous arrivera rien de fâcheux dans mon hôtel ; si j'avais connu plus tôt vos intentions, le gouvernement n'aurait pas fait une dépense inutile, et nous serions plus avancés ; heureusement il y a encore du remède.

Je promis à l'ambassadeur d'aller le lendemain chez lui dans la matinée. Mais malgré sa parole de gentilhomme, je pris la précaution de me faire conduire à son hôtel par deux porteurs irlandais que je connaissais; mon domestique m'accompagna également. Je lui avais enjoint, dans le cas où je ne reviendrais pas au bout de deux heures, de se transporter chez le magistrat sir Sampson Right, pour l'engager à me venir réclamer, et sur le refus de cet homme de loi, je l'autorisais lui-même à rassembler des porteurs et à faire assaillir l'hôtel, pour contraindre l'ambassadeur à me représenter. Heureusement toutes ces précautions furent inutiles. M. le comte d'Adhémar me fit introduire dans son cabinet, et me communiqua d'abord le projet de deux lettres qu'il voulait adresser à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères. L'une de ces lettres devait être écrite par moi, l'autre par l'ambassadeur. Mais je les désapprouvai toutes deux, en représentant à M. d'Adhémar que je connaissais le comte de Vergennes pour un des amis et conséquemment des plus chauds partisans du cardinal de Rohan; dans ces dispositions, il était impossible qu'il embrassât la cause de la reine et qu'il ne cherchât pas au contraire les moyens d'assurer le triomphe de son ami, en sacrifiant, s'il le pouvait, madame de Lamotte.

—Vous êtes dans l'erreur, reprit l'ambassadeur;

ces dispositions étaient peut-être les siennes avant l'éclat de cette malheureuse affaire ; mais je vous assure que ses sentiments sont bien changés. Ayant été appelé dans le cabinet du roi, le jour de l'arrestation du cardinal, il fut extrêmement scandalisé de l'arrogance du prince de Rohan, et de l'air dédaigneux qu'il affecta quand la reine lui soutint qu'il n'avait jamais reçu d'elle aucune commission pour traiter de l'acquisition du Collier ; que, loin de là, depuis qu'il était revenu de son ambassade de Vienne, elle ne lui avait pas adressé une seule fois la parole et qu'elle avait constamment refusé d'entendre sa justification. M. de Vergennes ayant d'ailleurs acquis la certitude des propos insultants que le cardinal débitait contre Sa Majesté, en fut si indigné, qu'il a fini par l'abandonner totalement.

Malgré cette assurance de M. d'Adhémar, j'insistai pour qu'il adressât les deux lettres au baron de Breteuil ; mais il me fit observer que M. de Breteuil s'étant déclaré l'ennemi du cardinal, la politique exigeait, en raison des plaintes adressées au roi contre ce ministre, par le prince de Condé, le prince de Soubise et la princesse de Marsan, qu'il ne prît aucune part à cette affaire, du moins ostensiblement ; il m'assura que je recevrais de lui-même et d'autres personnages importants, des conseils qui me seraient profitables — Soyez tranquille, ajouta-t-il ; j'aurai soin de vous recom-

mander. — Il me lut ensuite une lettre qu'il adressait au roi pour cet objet. Il exposait à Sa Majesté que la famille du cardinal ayant manifesté le plus grand désir de me voir figurer dans l'instruction de son procès, il avait fait les démarches nécessaires pour découvrir ma retraite afin de m'arrêter ; qu'ayant appris que j'étais à Édimbourg, il avait envoyé son secrétaire dans cette ville avec l'ordre d'assurer mon arrestation, qui devait s'effectuer à New-Castle; mais qu'ayant découvert le complot tramé contre moi, je m'étais rendu à Londres pour exprimer à l'ambassadeur mon étonnement des démarches dispendieuses que le gouvernement faisait pour me forcer à me rendre à Paris, lorsque je n'avais pas d'autre désir que de m'y transporter librement dans l'intention de me constituer prisonnier et de travailler à la justification de madame de Lamotte. Il ajoutait que je ne demandais qu'une grâce à Sa Majesté, c'était d'arriver librement à Paris et d'être reçu à la Conciergerie, parce que les tentatives d'assassinat dont j'avais failli être la victime, me faisaient redouter la Bastille. Enfin l'ambassadeur déclarait que si Sa Majesté, par des motifs particuliers, me refusait la faveur que je sollicitais, il ne lui resterait aucun moyen d'employer contre moi la ruse ou la violence, à moins de violer les lois du pays.

Il est facile de comprendre que M. d'Adhémar se

servait d'un prétexte en alléguant le désir qu'avait manifesté la famille de Rohan, de me voir figurer dans le procès. Certes, l'ambassadeur savait très-bien, et le roi ne l'ignorait pas lui-même, que le cardinal ne redoutait rien tant que ma présence. N'a-t-il pas essayé de me faire périr par le poison et sous le fer des assassins ? Aussi, quand il exprimait le vœu de me voir paraître, il mentait à sa conscience; c'était une sotte bravade, et cela dans la conviction qu'il serait impossible de m'atteindre; la suite en fournira d'ailleurs une preuve incontestable. Au contraire, le parti de la reine était justetement persuadé que l'affaire prendrait une autre direction, si je pouvais aider de mes conseils madame de Lamotte, et la déterminer à dévoiler les intrigues du cardinal. C'était donc ce parti qui désirait ma présence; mais il ne convenait pas à M. d'Adhémar de le dire au roi; la politique lui faisait un devoir de dissimuler cette circonstance qui ne pouvait être un mystère pour Sa Majesté.

D'après les instances de l'ambassadeur, je n'hésitai plus à copier la lettre qu'il destinait à M. de Vergennes; il la mit dans un paquet avec celle qu'il adressait au roi. Lorsque tout fut terminé, il m'assura que son secrétaire allait partir lui-même pour Paris, en me répétant ce que M. d'Arragon avait dit à Costa, que le roi et la reine étant l'un et l'autre

les accusateurs du cardinal, les Bourbons devaient l'emporter sur les Rohan.

Huit jours après, je reçus l'invitation de me rendre à l'hôtel de l'ambassadeur. J'étais bien éloigné de soupçonner l'affaire qu'il avait à m'annoncer. Je le trouvai dans son cabinet, triste et abattu : — J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer, mon cher M. de Lamotte ; nous avons été joués et trahis par M. de Vergennes. Il avait appris, avant de recevoir mes dépêches, votre arrivée à Londres et notre entrevue chez milady Spencer. Il en a de suite averti la famille de Rohan, qui a fait jouer aussitôt tous les ressorts de son crédit dans le Parlement ; et les membres de cette cour, de concert avec le garde des sceaux, se sont hâtés de prononcer le jugement, au grand étonnement de toute la France, qui ne saura peut-être jamais le motif de cette précipitation. Cependant mon secrétaire était arrivé à Versailles la veille du jugement ; il avait remis mes dépêches à M. de Vergennes. Si ce ministre eût été un homme impartial, il aurait sans délai porté ma lettre au roi, qui pouvait encore donner des ordres pour suspendre le jugement ; mais au lieu de faire cet acte, que la plus simple justice réclamait, il a gardé ma lettre, et il est possible que le roi n'en ait jamais connaissance.

—Eh bien ! lui dis-je, ma répugnance à m'adresser

à ce ministre n'était que trop fondée : il a senti que ma présence occasionnerait un bouleversement dans le procès et que le cardinal pourrait porter sa tête sur l'échafaud !...— J'étais dans un état à faire pitié; je pleurais à chaudes larmes. M. d'Adhémar se montrait véritablement affecté de ma douleur.— Ecoutez, me dit-il, il ne faut pas vous désespérer; le roi, indigné contre le Parlement qui lui a donné un démenti et fait une cruelle insulte en acquittant l'ennemi de la reine, s'est fait justice lui-même en ôtant au cardinal son cordon bleu, sa place de grand aumônier, et en l'envoyant en exil à l'abbaye de Chaise-Dieu, dans les montagnes d'Auvergne. On croit d'ailleurs assez généralement que le jugement des parlementaires ne sera jamais exécuté et que votre épouse vous sera rendue sous peu de jours.

Je quittai l'ambassadeur sans songer à lui demander d'autres détails sur l'arrêt du Parlement. Mais j'entrai dans le premier café, et je lus dans le *Morning-Post* ce jugement inique. Je rentrai chez moi la mort dans l'âme et la rage dans le cœur. Pour me soulager, je fis le brouillon d'une lettre que je devais adresser à M. de Vergennes. L'esprit de vengeance qui me dominait me faisait trouver les expressions les plus fortes beaucoup trop modérées. Enfin je la mis à la poste en l'adressant à Versailles. Comme j'étais bien persuadé qu'il ne se vanterait

pas de l'avoir reçue, je la fis insérer dans plusieurs journaux français et anglais.

Lorsque M. de Calonne fut forcé de s'expatrier, il vint à Londres, où j'eus occasion de le voir. Un jour qu'il me parlait de sa disgrâce, qu'il attribuait à ses liaisons avec M. de Vergennes, liaisons que la reine désapprouvait, il me demanda si j'avais réellement adressé à ce ministre une lettre qui avait été insérée dans les journaux du temps : — J'ai lu cette lettre, me dit-il, et je me rappelle d'y avoir trouvé une phrase singulièrement prophétique. — L'ayant assuré que la lettre était bien de moi, j'ouvris mon secrétaire et j'en tirai plusieurs journaux que j'avais conservés, en lui demandant quelle était la phrase qui l'avait tant frappé. — Vous dites à M. de Vergennes, reprit-il, que d'après sa conduite tortueuse et jésuitique pendant le cours du procès, et l'acte de perfidie qu'il a osé commettre en retenant la lettre que l'ambassadeur de Londres adressait au roi, lettre si importante que M. d'Adhémar n'avait voulu la confier qu'à son secrétaire particulier, il devait s'attendre à une disgrâce complète et à une vengeance éclatante de la part de la reine. Comment avez-vous pu deviner si juste?

— J'ignore, lui dis-je, si la reine a trouvé l'occasion de se venger; tout ce que je sais, c'est que M. de Vergennes est mort peu de temps après. — C'est vrai, repartit M. de Calonne; mais vous

ignorez quel a été le genre de sa mort, et je vais vous l'apprendre. Je vous ai dit que mes liaisons avec M. de Vergennes étaient devenues la cause de ma disgrâce. Quand il fut à son lit de mort, il désira me parler; je m'empressai de me rendre près de lui. Dès que je fus dans son appartement, il fit retirer tout le monde, et me dit en me prenant la main, d'une voix assez forte : — Je meurs empoisonné ; je n'ai pas besoin de vous nommer l'auteur de ce crime, vous le devinez sans doute ; prenez vos précautions pour éviter un pareil sort. — Je fis tous mes efforts pour le rassurer; sa figure et sa voix n'annonçaient pas une mort prochaine, et j'appris à mon grand étonnement qu'il avait expiré dans la nuit, en proie à de violentes coliques (1).

L'avertissement qu'il m'avait donné, continua M. de Calonne, me tourmentait; je résolus de tenter tous les moyens pour regagner les bonnes grâces de la reine ; je crus même un instant avoir réussi lorsqu'il fut question de l'assemblée des notables. Mais je ne connaissais pas encore toute la duplicité de cette femme orgueilleuse et vindicative ; après m'avoir promis solennellement de me soutenir dans cette affaire délicate, elle fut la première à m'aban-

(1) Consulter la *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes,* par M. de Mayer. Paris, 1789, in-8°. Voir aussi le *Journal historique et littéraire,* 1er mars 1790, p. 367.
(*Note de M. de Lamotte.*)

donner lâchement, et pour éviter de plus grands malheurs, je suis venu dans ce pays chercher la tranquillité et me mettre à l'abri de nouvelles persécutions.

CHAPITRE VIII

La duchesse de Devonshire. — Mesdames de Polignac à Londres. — Motif de leur voyage. — Réfutation de l'abbé Georgel. — Visite de M. de Calonne. — Rédaction des mémoires justificatifs de madame de Lamotte. — Ils sont mis sous presse. — Intrigues de M. de Calonne. — Négociations de l'ambassade de France. — M. Cahaisse. — M. de La Luzerne remplacé par M. Necker. — Publication des mémoires justificatifs. — Départ de M. de Lamotte pour la Hollande. — Affidavit de madame Costa (1).

Peu de temps après l'arrivée de madame de Lamotte à Londres, je reçus l'invitation de me rendre chez la duchesse de Devonshire, qui désirait me parler. J'ignorais que mesdames de Polignac venaient d'arriver à Londres et qu'elles étaient descendues chez la duchesse. Aussi fus-je bien surpris, en me rendant à cette invitation, de trouver dans le

(1) Le sommaire de ce chapitre et ceux des suivants ne sont plus de Lamotte, mais de l'éditeur.

salon où je fus introduit la duchesse de Polignac et sa belle-sœur, Diane de Polignac. Je les avais vues pour la première fois à Lunéville, où elles vinrent assister aux grandes manœuvres du corps de la gendarmerie dans lequel je servais, et aux fêtes que le maréchal de Castries et le marquis d'Autichamp avaient préparées en leur intention ; j'avais eu depuis occasion de les rencontrer dans les appartements et dans les jardins de Versailles ; aussi je les reconnus aussitôt.

— Ce dames, me dit la duchesse de Devonshire, sont de la société intime de la reine de France; elles vont prendre les eaux à Bath. Ayant appris que madame de Lamotte se disposait à publier des mémoires justificatifs et qu'elle était dans la misère, tandis qu'on la suppose nageant dans l'opulence, elles désirent s'entremettre dans cette affaire, pour l'intérêt de madame de Lamotte, afin de lui épargner de nouvelles persécutions et de lui assurer une existence honorable.

Comme je ne pouvais donner une réponse positive avant d'avoir consulté madame de Lamotte, je remerciai ces dames et leur promis de les revoir le lendemain. Je m'empressai d'aller annoncer à ma femme ce que je regardais comme une bonne nouvelle. Mais quel fut mon étonnement quand elle me déclara qu'il lui fallait quitter Londres sur-le-champ, et qu'elle n'y reviendrait que lorsqu'elle serait

assurée que mesdames de Polignac auraient quitté l'Angleterre.

Je voulus savoir au moins le motif d'une telle précipitation. — Mesdames de Polignac, me dit-elle, sont mes plus cruelles ennemies; elles viennent en Angleterre pour m'attirer dans quelque piége, me faire arrêter peut-être et reconduire dans l'infâme maison d'où j'ai eu le bonheur de m'échapper. Je tentai vainement de lui démontrer le ridicule de ses soupçons; car il était impossible que la duchesse de Devonshire consentît à entrer dans un complot d'autant plus absurde, qu'on n'aurait pu l'exécuter sans violer les lois du pays. Tous mes raisonnements vinrent échouer contre sa volonté. Elle me déclara qu'elle n'accepterait rien des dames de Polignac, qu'elle entendait publier ses Mémoires pour prouver au monde son innocence, et qu'enfin si je refusais de quitter Londres le jour même, elle irait s'ensevelir dans les eaux de la Tamise.

Comme je la connaissais capable d'exécuter cette menace, je partis après avoir prévenu par une lettre la duchesse de Devonshire des frayeurs de madame de Lamotte et de notre résolution.

Pour apprécier les calomnies du jésuite Georgel contre madame de Lamotte, il suffit de lire l'article de ses Mémoires dans lequel il parle du voyage de mesdames de Polignac en Angleterre.

« Le mari de madame de Lamotte, dit-il, qui

jouissait dans la cité de Londres du fruit et de l'impunité de ses vols, apprenant la manière dont sa femme avait été flétrie, ainsi que sa réclusion à la Salpétrière, osa menacer de faire imprimer un Mémoire où la reine et le baron de Breteuil seraient étrangement compromis, si on ne lui rendait pas sa femme.

» De pareilles menaces ne méritaient que le dédain du mépris ; cependant on apprit quelque temps après, avec le plus grand étonnement, que la dame de Lamotte avait trouvé le moyen de s'échapper de son étroite prison, déguisée en homme, et qu'elle était arrivée à Londres. Une pareille évasion, pour laquelle personne ne fut puni, ne pouvait s'être faite que par une connivence ministérielle. Rendue ainsi à son mari, cette femme, toujours infernale, s'est concertée avec lui pour imaginer et entasser de nouveaux mensonges qui auraient pu inspirer des craintes à la reine et au baron de Breteuil, afin d'en tirer des sommes considérables. Marie-Antoinette, à l'abri de tout soupçon, pouvait mépriser les menaces de cette femme flétrie et universellement décriée. Le baron de Breteuil, s'il n'avait rien eu à se reprocher, n'était pas d'un caractère à s'effrayer des imputations et des injures de cette échappée de la Salpétrière ; on ne conçoit donc pas quelle a été la politique de celui qui engagea à acheter le silence de cette infâme par un

envoi d'or et d'argent. La duchesse de Polignac, prenant pour prétexte le besoin des eaux de Bath, partit tout à coup pour l'Angleterre, et remit elle-même la somme convenue à M. et madame de Lamotte, qui lui livrèrent à ce prix la prétendue minute de la diatribe annoncée. Comment pouvait-on se fier à la bonne foi, à la loyauté de ce couple taré? Cette démarche n'a fait que retarder l'effet des menaces : le Mémoire dont on disait avoir livré le manuscrit n'en a pas moins paru depuis. C'est un amas de calomnies qui n'ont trouvé croyance nulle part. La vipère qui avait vomi le venin n'a pas joui longtemps du fruit de ses crimes ; elle a péri à Londres d'une manière tragique. Après un excès de débauche, elle fut jetée de nuit sur le pavé, du haut d'une fenêtre placée au troisième étage. »

Quelques lignes suffiront pour détruire les calomnies que renferme ce morceau, calomnies qui se réfutent d'ailleurs par leur grossière absurdité.

1° A l'époque du voyage de la duchesse de Polignac à Londres, madame de Lamotte n'avait pas encore écrit une seule ligne de ses Mémoires, et sans M. de Calonne, ainsi qu'on le verra bientôt, je puis affirmer qu'ils n'auraient jamais paru.

2° Ni madame de Lamotte, ni moi, n'avons jamais fait la moindre menace. La duchesse vint en Angleterre pour ses affaires ; elle y apprit notre malheureuse position et voulut y remédier ; mais le départ

précipité de madame de Lamotte paralysa ses projets. Une chose bien certaine, c'est que lors de mon entrevue avec les dames de Polignac, le manuscrit dont parle l'abbé Georgel n'existait pas; je le répète, et conséquemment le traité qu'il prétend avoir été fait est de son invention.

3° A la fin de son paragraphe, il parle de la mort de madame de Lamotte. Certes, il faut être doublement jésuite, et jésuite effronté pour dénaturer de cette manière un fait qu'il ne pouvait ignorer, car les détails en ont été rapportés dans les journaux du temps. J'ai promis de le relater et de faire connaître les personnages qui ont provoqué cette fin tragique, je tiendrai ma parole, et l'on jugera encore mieux la méchanceté de l'abbé Georgel. Je reprends le fil de mon récit.

Lorsque nous eûmes appris, par la voie des journaux, que la duchesse de Polignac avait quitté l'Angleterre pour retourner à Versailles, madame de Lamottte consentit à revenir à Londres. Elle y était depuis quinze jours lorsque nous reçûmes la visite de M. de Calonne, ancien contrôleur général. Il était tombé en disgrâce et venait se réfugier à Londres. — La duchesse de Devonshire l'avait instruit, nous dit-il, des motifs du voyage de mesdames de Polignac en Angleterre; elles étaient chargées de la part de la reine de prendre avec nous des arrangements pour nous assurer une existence

honorable. Madame de Lamotte avait donc eu le plus grand tort de s'alarmer de l'arrivée de la duchesse et de lui supposer des intentions hostiles ; car si la reine n'avait jamais pris d'autres conseils que ceux des dames de Polignac, je puis vous assurer, continua M. de Calonne, que le procès dont vous êtes victime n'aurait pas eu lieu. En effet, je sais pertinemment qu'aussitôt que la duchesse de Polignac apprit que la reine, à l'instigation du baron de Breteuil et de l'abbé de Vermont, s'était déterminée à exercer une vengeance éclatante contre le cardinal de Rohan, elle s'était jetée à ses genoux, les larmes aux yeux, la suppliant d'éviter un éclat dont le scandale, malgré la bonté de sa cause, altérerait indubitablement le respect des Français pour leur souverain. Il est possible cependant, dit-il en s'adressant à madame de Lamotte, que madame de Polignac, jalouse de la faveur dont vous jouissiez près de la reine, ait fait dans le temps tous ses efforts pour vous éloigner de Sa Majesté ; cette conduite n'a rien d'étonnant, surtout à la cour ; mais depuis, je suis convaincu qu'elle n'a jamais cherché à vous nuire et que vos préventions sur son compte sont dénuées de fondement. Au reste, laissons le passé et parlons du présent.

L'opinion générale à Versailles est que vous travaillez à vos Mémoires et qu'ils sont sur le point d'être livrés à l'impression. Je viens de recevoir à

ce sujet une lettre du comte d'Artois, qui me charge de l'instruire de votre position. Avant de lui répondre, j'ai voulu me concerter avec vous afin d'aviser aux moyens de déterminer la reine ou ses agents à vous assurer un sort honorable, en dédommagement des malheurs que vous avez éprouvés à cause d'elle. Soyez certains qu'elle ne s'y refusera pas, j'en ai pour garants les démarches qu'elle a faites et les conciliabules secrets qu'elle a tenus au château des Tuileries avec plusieurs membres du Parlement, dans l'intention de faire proclamer votre innocence.

Mais pour amener ce résultat, il est urgent que vous vous occupiez de suite de la rédaction de vos Mémoires. Je connais ici un écrivain fort habile; c'est un des rédacteurs du *Courrier de l'Europe;* en lui remettant des notes, je vous réponds que l'ouvrage sera bientôt prêt, et que vous le ferez imprimer facilement, surtout lorsque j'attesterai que j'ai lu le manuscrit en entier et que j'en connais toute l'importance.

Cette proposition sourit à madame de Lamotte, et M. de Calonne revint le lendemain avec l'homme de lettres dont il nous avait parlé; il se nommait M. de Latour. Nous convînmes de nos faits; M. de Calonne continua de nous donner les plus belles espérances et nous offrit toutes les avances dont nous aurions besoin en attendant la conclusion de cette affaire.

Dès ce moment, madame de Lamotte s'occupa sans relâche à rassembler et à mettre en ordre les notes qu'elle avait déjà faites depuis son retour à Londres. Je l'aidai beaucoup dans ce travail, et à mesure que nous avions des matériaux, je les portais à M. de Latour. Je voyais avec plaisir que cet ouvrage avançait rapidement, et madame de Lamotte en était enchantée. Lorsqu'il fut terminé, M. de Latour, sans nous en prévenir, remit le manuscrit à M. de Calonne, qui y fit des changements, des corrections, des additions sans nombre, presque à chaque page ; toutes ces corrections étaient écrites de sa main et pour la plupart au crayon

Nous apprîmes dans la suite qu'il s'était servi de ce manuscrit plutôt pour son intérêt que pour le nôtre. Il annonça qu'il l'avait entre les mains ; que la publication d'un tel ouvrage exciterait un scandale affreux ; qu'il était important de l'empêcher, et qu'il se chargerait de s'entendre avec nous pour cet objet, et de nous assurer un sort, si la reine obtenait du roi sa rentrée en France et la restitution de son cordon bleu.

La reine indignée des prétentions de M. de Calonne rejeta sa lettre avec dédain. En effet, ses conditions étaient exposées avec un ton menaçant bien propre à révolter une princesse aussi fière que Marie-Antoinette. Pour moi, j'admirai sa jactance : il offrait de nous assurer un sort, comme si la reine

n'était pas en état de nous dédommager elle-même.

Lorsqu'il eut la certitude que ses espérances étaient évanouies, il changea son plan, et vint nous trouver, muni du manuscrit. Il engagea madame de Lamotte à le faire imprimer sans délai : — L'abandon dans lequel on vous laisse, lui dit-il, doit lever tous vos scrupules. Allez, faites connaître votre innocence, dévoilez cette intrigue mystérieuse. D'ailleurs la nécessité vous en fait une loi, et je suis assuré que cette publication vous deviendra infiniment plus lucrative que ne pourrait l'être la reconnaissance de la reine de France. — Il ajouta que pour nous procurer le moyen d'imprimer cet ouvrage dans notre maison, il se chargeait des avances. Il m'indiqua aussitôt l'adresse de son banquier, qui demeurait dans Pall-Mall, et à qui il avait donné des ordres en conséquence. Il me recommanda seulement de remettre au banquier l'état exact des dépenses que l'impression occasionnerait.

Madame de Lamotte, qui ne pouvait oublier le traitement affreux qu'elle avait éprouvé, ne cherchait que plaies et bosses ; aussi fut-elle enchantée de la résolution de M. de Calonne. Dès le même jour elle se procura, par l'entremise de M. Mac-Mahon, un prote qui parlait assez bien français et dont nous n'eûmes qu'à nous louer. Je fis l'acquisition d'une presse, des caractères et du papier nécessaires, et je me procurai deux bons ouvriers

qui s'engagèrent à ne point quitter la maison avant que l'impression en français et en anglais ne fût totalement achevée.

M. de Calonne venait souvent visiter nos travaux et ne manquait jamais de donner un pourboire aux ouvriers afin de les encourager, tant il avait à cœur le succès de l'entreprise.

Cependant, je reçus la visite d'un particulier qui m'était absolument inconnu, et qui s'annonça comme venant de la part de M. le marquis de La Luzerne, ambassadeur de France à Londres, qui avait remplacé depuis peu le comte d'Adhémar. J'avais eu dans le temps des relations assez étroites avec M. de La Luzerne, évêque de Langres (1), et j'aurais été charmé de trouver une occasion pour renouer connaissance avec son frère l'ambassadeur. Nous fîmes donc, madame de Lamotte et moi, à son envoyé le même accueil que nous aurions fait à lui-même.

— M. de La Luzerne, nous dit-il, ayant appris que madame de Lamotte, à l'instigation de M. de Calonne, faisait imprimer ses Mémoires dans sa maison, désire avoir un entretien avec vous à ce sujet. Je suis persuadé que vous n'aurez pas lieu de vous repentir de cette démarche; car vous apprendrez à connaître les intrigues et la fausseté de M. de

(1) Le même qui fut nommé cardinal depuis le retour des Bourbons. (*Note de M. de Lamotte.*)

Calonne, qui n'a d'autre but, comme vous en acquerrez la preuve, que de vous faire servir ses projets et satisfaire sa haine particulière. Au reste, ajouta-t-il, M. l'ambassadeur n'a point oublié qu'il vous a rencontré plusieurs fois au château de Mussy-l'Évêque, chez M. de Langres ; il se le rappelle d'autant mieux, que depuis l'indigne issue du funeste procès du cardinal de Rohan, son frère n'a cessé de lui parler de madame de Lamotte avec le plus vif intérêt. Aussi M. le marquis serait-il flatté de trouver, dans ces circonstances, l'occasion de vous être utile.

Après ces paroles, il nous indiqua le jour et l'heure où nous pourrions être admis chez Son Excellence, et il se retira.

Le lendemain de cette visite, pendant que je me promenais dans mon jardin, j'entendis frapper à une petite porte qui donnait sur la campagne et qui était à peu près condamnée. Je fus bien surpris, en l'ouvrant, de voir M. de Calonne accompagné d'un jockey à qui il donna l'ordre de l'attendre à cette place. Malgré son air riant et affectueux, je crus m'apercevoir qu'il était inquiet et soucieux. D'ailleurs, l'espèce de mystère dont il avait cherché à s'envelopper pour pénétrer chez moi, me faisait soupçonner je ne sais quoi d'inexplicable. Cependant je le reçus et lui parlai comme à l'ordinaire. Il adressa mille compliments à madame de Lamotte ;

ensuite il se rendit à l'imprimerie, et examina les feuilles détachées qui servaient à la composition; ces feuilles étaient de mon écriture, car les notes qu'il avait ajoutées au manuscrit de M. de Latour l'avaient rendu tellement illisible, que j'avais jugé nécessaire de le mettre au net pour en faciliter l'impression. Il me fit observer qu'il aurait mieux valu sacrifier le manuscrit surchargé et conserver ma copie qui était faite avec soin. — A propos, me dit-il, avez-vous achevé ce travail? — Pas encore; mais il touche à sa fin. — Tant mieux; car M. de Latour me tourmente pour rentrer en possession de l'exemplaire de son écriture, afin de l'anéantir; je lui ai promis de le livrer aux flammes en sa présence aussitôt qu'il ne vous serait plus nécessaire.— Alors j'assurai à M. de Calonne que j'allais y travailler sans relâche. Il fit sa générosité habituelle aux ouvriers, prit congé de nous, sortit par la petite porte, s'élança sur son cheval comme un jeune homme, et disparut.

Après son départ vint le chapitre des commentaires; sa visite, ses questions, son air, tout nous avait paru si mystérieux! Nous ne comprenions pas non plus pourquoi M. de Latour, qui était si impatient d'anéantir son manuscrit, d'après le dire de Calonne, ne nous avait jamais parlé de cette intention. Enfin nous espérions que notre entrevue avec l'ambassadeur nous donnerait la solution de ce pro-

blême. Mais madame de Lamotte, que toutes ces circonstances rendaient de plus en plus défiante, soupçonnait M. de Calonne de nous avoir adressé lui-même le prétendu envoyé du marquis de La Luzerne. Nous étions dans cette perplexité lorsque le jour du rendez-vous arriva.

Nous nous rendîmes chez l'ambassadeur fort incertains si nous serions reçus. Cependant on nous annonça ; nous fûmes introduits, et nous reconnûmes avec plaisir dans le secrétaire de Son Excellence la personne qui était venue nous voir. M. de La Luzerne ne tarda pas à paraître et nous conduisit dans son cabinet. Alors il nous raconta les machinations de M. de Calonne, ses démarches près de la cour de France pour obtenir sa réintégration, les offres menaçantes qu'il avait faites à la reine, les refus qu'il en avait éprouvés, sa colère et ses projets de vengeance. — C'est uniquement pour satisfaire sa haine, continua-t-il, que M. de Calonne vous a déterminés à publier vos Mémoires, en vous persuadant qu'il y allait de votre intérêt. Combien vous êtes dans l'erreur ! Déjà vous avez mal interprété les intentions de la duchesse de Polignac ; vous avez fui l'Angleterre à son arrivée pour échapper aux persécutions que vous la supposiez bien gratuitement chargée de vous faire essuyer, tandis qu'elle était venue avec la mission secrète de vous assurer une existence honorable. Tous ces détails

me sont parvenus par le premier ministre, le cardinal Loménie de Brienne, que vous connaissez ainsi que son frère le ministre de la guerre. — En même temps il nous communiqua des lettres de ces deux personnages, qui confirmaient son récit.

— Je ne vous cacherai point, ajouta-t-il, que je suis chargé de m'entendre avec vous afin d'arranger vos affaires à votre satisfaction. Je conçois le ressentiment de madame de Lamotte, j'approuve même son impatience de se venger de ses ennemis en publiant leurs turpitudes ; mais elle ne pourrait le faire sans mettre en jeu la reine de France, qui a déjà vu sa réputation tellement compromise par l'éclat de ce funeste procès, qu'elle n'a plus qu'un désir, c'est de pouvoir ensevelir cette scandaleuse affaire dans un éternel oubli. Ah ! si vous pouviez lire au fond de son cœur, vous la plaindriez des sacrifices qu'elle a été forcée de faire. Combien de fois elle a maudit les conseils de l'abbé de Vermont, qui l'a seule poussée dans ce labyrinthe de scandales !

Quand je vis que M. de La Luzerne me parlait avec cette franchise, je n'hésitai plus à lui communiquer le manuscrit de M. de Latour, que j'avais eu soin de prendre sur moi ; et je lui indiquai les principales additions faites de la main de M. de Calonne. Après qu'il eût feuilleté et bien examiné ce manuscrit, il me le rendit en me recommandant

de ne m'en dessaisir sous aucun prétexte ; il m'engagea même à le déposer en main tierce et dans une maison sûre, de peur qu'en le gardant chez moi, M. de Calonne, qui avait beaucoup de partisans et qui possédait une fortune considérable, n'employât la violence pour le retirer d'entre mes mains.

Enfin Son Eminence, s'adressant à madame de Lamotte, voulut bien lui exprimer la part qu'il avait prise à ses malheurs et lui promettre d'instruire le premier ministre de notre position, lui assurant qu'il se trouverait trop heureux de l'améliorer au plus tôt. Toutefois il nous conseilla de continuer le travail de l'impression, afin de ne rien laisser soupçonner à M. de Calonne, dont il se proposait d'ailleurs de surveiller les démarches.

Je quittai M. de La Luzerne fort satisfait ; mais il n'en fut pas de même de madame de Lamotte. Elle voyait à regret la suppression de son Mémoire. Vainement je lui rappelais les paroles de l'ambassadeur : la reine, disait-elle, ne devait pas la sacrifier ; tous les conseils du monde n'auraient jamais dû la déterminer, même pour sauver sa gloire, à laisser plonger dans l'abîme une femme qu'elle avait affectionnée et qui s'était dévouée pour elle. Enfin son état d'exaspération était tel, que j'eus toutes les peines du monde à lui faire entendre raison et à l'engager à prendre patience pendant quelques jours.

Nous attendions l'effet des promesses de l'ambassadeur, lorsque nous recûmes une visite qui nous surprit étrangement. C'était un envoyé de M. de Calonne. Ayant découvert nos relations avec l'ambassadeur, il nous en adressait des reproches, et nous faisait signifier qu'étant résolu, d'après la conduite que nous tenions à son égard, à ne plus paraître dans notre maison, il avait chargé la personne qui se présentait en son nom de réclamer le manuscrit de M. de Latour, attendu qu'il en avait payé lui-même la rédaction, et qu'il s'était engagé envers le rédacteur à lui remettre son manuscrit, ou bien à le brûler en sa présence.

L'envoyé de M. de Calonne se nommait Cahaisse; il existe encore et demeure à Paris, rue des Carmes, n° 4, près la place Maubert. Je donne son adresse, parce que M. Delavau, ci-devant préfet de police, a bien ósé m'accuser de calomnie, lorsque je lui affirmais que c'était M. de Calonne qui avait provoqué et facilité la publication des Mémoires de madame de Lamotte, après y avoir inséré quantité de notes et de faits contraires à la réputation de la reine. Eh bien ! M. Cahaisse pourrait donner à ce sujet un démenti formel à M. Delavau, puisqu'il a eu lui-même le manuscrit entre les mains, et qu'il a parfaitement reconnu l'écriture de M. de Calonne, écriture tracée en partie à l'encre, en partie au crayon noir ou rouge.

Lorsque M. Cahaisse m'eût fait connaître l'objet de sa visite et le prétexte dont M. de Calonne se servait pour rompre avec nous, je ne lui dissimulai point que j'étais instruit des intrigues de cet ex-contrôleur général des finances, et je lui contai de point en point ce que j'avais appris, déclarant du reste que le manuscrit ne sortirait point de mes mains, et qu'étant décidé à braver les menaces de M. de Calonne, dont la duplicité me paraissait indigne d'un homme d'honneur, j'allais, dès ce jour même, le déposer dans un lieu sûr.

A cette nouvelle, M. de Calonne, furieux, me fit menacer d'une arrestation si je ne lui remettais pas de suite ce qu'il appelait son manuscrit ; je ne tins aucun compte de ses menaces ; mais ayant été averti par son banquier qu'il venait de retirer tous les récépissés que je lui avais faits pour des sommes qu'il m'avait avancées, je jugeai prudent de me tenir sur mes gardes, car il pouvait me faire arrêter facilement au moyen de ces pièces. Tel est l'usage en Angleterre. Un créancier obtient sans difficulté le droit de saisir son débiteur ; il suffit qu'il jure sur l'Evangile que la personne qu'il poursuit lui doit réellement la somme réclamée, sauf à en fournir plus tard les preuves, et le débiteur, vrai ou supposé, est aussitôt mis dans une maison de sûreté, à moins qu'il ne donne immédiatement une caution.

Dès ce moment, je ne sortis plus de chez moi ; je laissais constamment la chaîne (1) à la porte afin que personne ne pût pénétrer dans ma maison sans mon consentement ; ainsi, je devins véritablement le cerbère et le portier du logis.

Heureusement nous étions à la veille de terminer le travail de l'impression ; et Dieu sait s'il me tardait de me débarrasser des ouvriers. Ces gens, ne voyant plus M. de Calonne, me reprochaient son éloignement et la suppression de leurs gratifications. D'un autre côté, je craignais qu'il ne se servît d'eux pour faire pénétrer dans ma maison des gens chargés de m'arrêter. Aussi, étais-je dans des transes continuelles, et pour m'en délivrer, je me décidai à congédier mes pressiers, et j'en pris d'autres tout-à-fait étrangers à M. de Calonne.

Un jour, mon prote me remit en entrant un journal initulé le *Morning-Chronicle,* qui renfermait un article assez long annonçant la publication des Mémoires de madame de Lamotte, avec des réflexions qui ne pouvaient venir que de M. de Calonne. Je fis une réponse qui fut insérée dans plusieurs journaux. M. de Calonne ne manqua pas d'y ré-

(1) Tout le monde sait qu'à Londres, dans les quartiers détournés, on attache intérieurement aux portes des habitations des chaînes qui permettent d'entrouvrir la porte sans qu'on ait à craindre d'être attaqués par des gens inconnus ou malveillants. (*Note de M. de Lamotte.*)

pliquer, et nous voilà en guerre ouverte dans les feuilles politiques.

J'avais fait la connaissance d'un officier de marine qui avait traduit en anglais le Mémoire de madame de Lamotte. Comme il faisait des articles pour les journaux, il se chargeait de rédiger mes réponses aux diatribes de M. de Calonne, et il les insérait dans les feuilles pour lesquelles il travaillait. Il me pria un jour de lui donner les détails de mes relations avec M. de Calonne.—Je veux, dit-il, le stigmatiser comme il le mérite, et faire connaître à la noblesse du pays le caractère intrigant de cet ex-ministre. — Je refusai longtemps de donner les mains à cette publicité ; car il est pénible pour un homme qui a la conscience de sa bonne foi, de se mettre en évidence, même pour atterrer un ennemi. Cependant mon officier insista avec tant de persévérance, que je consentis enfin à lui livrer tous les renseignements qu'il désirait. Je n'oubliai ni mes fréquents voyages à Wimbledon, terre que M. de Calonne avait achetée à plusieurs milles de Londres, ni plusieurs autres courses que j'avais faites à la maison de campagne de la duchesse de Devonshire, où il était reçu comme un ami. J'exposais les motifs de ces démarches, qui toutes prouvaient l'ambition, la duplicité et les sentiments vénals de M. de Calonne.

Dès que mon officier eût ces matériaux entre les mains, il en composa une brochure qui fut inti-

tulée : *Fouet pour Calonne*. En effet, ce fouet le déchirait en lambeaux. Comme les Mémoires de madame de Lamotte étaient terminés, nous mîmes cette brochure sous presse, et nous la répandîmes avec profusion parmi la noblesse, le clergé, les ministres, les députés de la chambre des communes, etc. Nous en vendîmes seulement une partie pour nous rembourser de nos frais d'impression.

M. de Calonne était furieux et jurait de se venger de ce qu'il appelait une calomnie aussi atroce que scandaleuse. Mais voyant que le blâme jaillissait sur lui de toutes parts, que les journaux s'amusaient à ses dépens et que les rieurs n'étaient pas de son côté ; sentant d'ailleurs que les mensonges qu'il alléguerait pour se défendre ne pourraient jamais détruire des faits authentiques, il se décida à garder le silence et il fit bien. Je ne m'en tins pas moins sur mes gardes, sachant par expérience que les méchants ne sont jamais plus à craindre que lorsqu'ils paraissent tranquilles. Il semble qu'alors ils recueillent leurs forces.

Je quittai la maison que j'occupais hors de cette ville, parce qu'il était facile d'escalader le mur du jardin, et je pris une chambre en ville, chez mon officier de marine, qui habitait sur les bords de la Tamise. C'est dans cette retraite que madame de Lamotte me fit parvenir une nouvelle invitation de l'ambassadeur pour nous rendre à son hôtel. Je

m'y fis conduire avec les précautions convenables; madame de Lamotte s'y rendit de son côté.

M. de La Luzerne nous communiqua une lettre qu'il venait de recevoir du cardinal de Loménie; elle contenait diverses propositions. La pénurie dans laquelle il avait trouvé les finances, disait le cardinal, ne permettait pas de faire de grands sacrifices pour nous dédommager des pertes que nous avions éprouvées; dans un temps plus heureux, on y ajouterait par une somme une fois payée ou par une augmentation de pension. Le ministre autorisait en conséquence M. de La Luzerne à nous proposer une pension viagère de dix mille livres par an, que nous toucherions à la banque d'Angleterre, et cinquante mille francs une fois payés, pour acquitter nos dettes les plus pressantes. Nous devions remettre à l'ambassadeur l'édition entière du Mémoire de madame de Lamotte, en français et en anglais, l'exemplaire manuscrit de M. de Latour, annoté et surchargé de la main de M. de Calonne; enfin, nous aurions renoncé par l'acte qui devait stipuler ces conventions, à jamais rien publier ni écrire sur cette affaire; cet article était de rigueur, car en cas d'infraction, nous étions censés renoncer à la pension viagère et elle était supprimée de droit.

M. de La Luzerne nous engageait à accepter ces propositions. Vous pouvez voir dans les journaux, nous disait-il, combien le roi éprouve de peine pour

combler le déficit qui existe dans le trésor; je crois que dans les circonstances actuelles vous ne pouvez rien attendre de plus avantageux que ce qui vous est offert par le ministre. Si les temps deviennent plus heureux, je serai le premier à lui rappeler sa promesse, et vous pouvez être certains que votre position s'améliorera dans la suite.

Nous lui répondîmes que nous acceptions avec reconnaissance les conditions stipulées dans la lettre du premier ministre, et que nous étions prêts à souscrire l'engagement qui nous était demandé. Alors il nous fit écrire au cardinal pour l'assurer officiellement de nos dispositions.

Je quittai l'ambassadeur vraiment satisfait; mais madame de Lamotte regrettait beaucoup ses Mémoires, et il n'était pas facile, surtout depuis ses malheurs, de lui faire entendre raison. D'ailleurs elle s'était donné tant de peine pour faire imprimer cet ouvrage!... Oui, si j'avais pu réaliser seulement quinze cents francs de rente, jamais je n'aurais accédé à aucun arrangement, et je me serais vengé de l'opprobre imprimé à mon nom et à celui de mon épouse. J'aurais été vivre parmi les montagnards écossais, où mes jours se seraient écoulés paisiblement. Mais que faire en pays étranger et sans aucun moyen d'existence? Il était affreux d'y songer, et bien plus affreux encore de lire dans certains journaux, dans les Mémoires du cardinal de Rohan et

dans mille autres pamphlets répandus avec profusion, qui étaient les échos et les soutiens de ce cardinal, que j'avais placé des sommes énormes à la banque d'Angleterre, qu'en quittant la France j'avais emporté avec moi des diamants pour une valeur considérable; et quand on publiait ces absurdités, j'étais dans la plus grande détresse. Certes il était cruel pour madame de Lamotte d'entendre et de lire des récits de cette nature, lorsqu'elle se trouvait à la veille d'être sans asile et sans pain. Si ma position eût été moins critique, aurais-je accueilli les offres insidieuses de M. de Calonne, et ensuite les propositions de M. de La Luzerne?... Non; j'aurais tout refusé, à moins qu'on n'eût fait casser le jugement du parlement de Paris.

Il fut annulé plus tard, cet infâme jugement, mais seulement à l'époque où les chefs de meute du parti d'Orléans voulaient se servir de moi pour produire un éclat contre la reine, à qui le duc d'Orléans attribuait sa disgrâce, lorsqu'il fut exilé dans sa terre de Villers-Cotterets. C'est alors qu'il disait, en parlant du roi et de la reine : « Ces jeunes souverains se souviendront tôt ou tard qu'on n'humilie pas impunément le premier prince du sang; je ne descendrai pas au séjour des morts sans le leur avoir fait sentir. » Mais tous ces détails viendront à leur temps.

J'étais donc relégué dans mon petit réduit, sur

les bords de la Tamise, où je bâtissais des châteaux en Espagne. Trouvant la vie de Londres trop dispendieuse, je songeais à me retirer en Italie. Là, disais-je, je serai haut et puissant seigneur avec ma pension de dix mille francs. Je jouissais aussi par avance du plaisir que j'allais éprouver à me libérer envers M. de Calonne. Hélas ! c'était l'histoire du pot au lait.

Au milieu de ces beaux rêves, lorsque je m'attendais à recevoir une gratification et peut-être aussi le premier quartier de ma pension, nous apprîmes la retraite précipitée du cardinal de Loménie, qui était remplacé par M. Necker. L'ambassadeur, en nous instruisant de ces changements, cherchait néanmoins à nous rassurer, et nous disait qu'il allait partir pour Paris, qu'il verrait M. Necker et d'autres personnages qui s'intéressaient à notre affaire ; il nous engagea surtout à ne faire aucune démarche avant d'avoir reçu de ses nouvelles, qui nous seraient transmises par son secrétaire.

Madame de Lamotte fut presque enchantée de cette nouvelle ; la suppression de ses Mémoires lui tenait au cœur, et puis elle espérait tirer un grand bénéfice de la publication, et ce qui la flattait principalement, elle pourrait en même temps satisfaire sa vengeance.

Quinze jours au moins s'étaient écoulés depuis le départ de l'ambassadeur, lorsque son secrétaire

vint annoncer à madame de Lamotte que M. Necker avait refusé de se mêler de cette affaire, ajoutant qu'il fallait attendre un moment plus opportun qui ne tarderait vraisemblement pas à se présenter; car il espérait, nous dit-il confidentiellement, que M. de La Luzerne entrerait bientôt dans le ministère, et alors il lui serait facile de terminer avec M. Necker ce que le cardinal de Loménie avait commencé.

Quand il eut cessé de parler, madame de Lamotte lui avoua que j'étais caché chez un ami, afin d'échapper aux poursuites de M. de Calonne : — Je ne puis, ajouta-t-elle, prendre aucun parti sans avoir consulté mon mari ; je l'instruirai de cette conversation et vous ferai savoir ensuite notre dernière résolution.

Elle vint le soir même, avec un air de satisfaction, me rendre compte de la visite du secrétaire de l'ambassade : — J'espère bien à présent, dit-elle, que c'est la dernière fois que vous vous laisserez bercer par de belles promesses. Pour moi, je suis déterminée à publier mon ouvrage ; de cette manière, je ne contracterai aucune obligation envers des gens qui m'ont lâchement abandonnée. Vous pouvez au surplus recouvrer très-facilement votre liberté ; embarquez-vous pour la Hollande avec une pacotille de mes Mémoires ; vous trouverez à les y placer avantageusement, et dès que j'aurai payé M. de

Calonne et nos autres créanciers avec le produit de la vente que je vais faire en Angleterre, vous reviendrez me rejoindre.

Je goûtai ce projet, et ayant rempli deux vastes malles de nos brochures, je songeai à embarquer sur la Tamise avec des pêcheurs hollandais qui étaient venus apporter le turbot à Londres.

Avant de quitter l'Angleterre, où je ne suis plus retourné, qu'on me permette quelques détails sur la conduite de Costa depuis mon arrivée à Londres. On se rappelle que ce misérable, qui était accueilli chez moi comme un ami, avait promis au comte d'Adhémar, alors ambassadeur de France en Angleterre, de favoriser mon enlèvement à New-Castle. Il devait recevoir cent mille francs pour cette perfidie. Ce projet ayant été déjoué, ainsi qu'on a pu le voir, Costa ne prétendit pas moins avoir mérité la somme promise. Quand il vit que son espérance était vaine, et qu'on le jugeait assez payé par l'à-compte de vingt mille francs qu'il avait touché, furieux d'un tel désappointement, il exhala sa rage contre l'ambassadeur, contre son secrétaire d'Arragon, contre moi-même; les caricatures, les libelles ne furent pas épargnés; et comme on méprisait ses menaces aussi bien que ses écrits, il s'en prit à sa femme, qui fut forcée, pour éviter ses mauvais traitements, de venir me demander un asile.

Je profitai de son séjour chez moi pour l'engager

à faire, entre les mains du magistrat, une déclaration sincère de tout ce qui lui était arrivé dans son voyage d'Edimbourg à Paris et de Paris à New-Castle. Elle y consentit et se rendit un jour, avec deux témoins, chez un juge de paix, pour être assermentée et faire la déclaration suivante :

« AFFIDAVIT DE MADAME COSTA.

» Middlesex.

» Je, soussigné, Benjamine Costa, dépose et affirme ce qui suit : Que le 3 avril 1786, je partis d'Edimbourg à dessein d'aller remettre à Paris un paquet de lettres provenant de M. de Lamotte, à un avocat nommé Doillot ; qu'après m'être acquittée de ladite commission, munie de la réponse dudit M. Doillot au comte de Lamotte, je repris la route d'Angleterre ; que dans la ville d'Aire, en Artois, je me vis arrêtée par des gens appartenant à la police de Paris, qui me ramenèrent dans cette capitale, où je fus conduite à la Bastille ; qu'après un emprisonnement de deux jours, on vint me prendre pour me mener chez M. de Breteuil, un des ministres d'Etat, qui me dit avoir reçu une lettre de mon mari qui, ajouta-t-il, a beaucoup de confiance en vous. Il me renvoya alors au lieutenant de police, qui devait me remettre cent louis en or, ce que fit ce dernier, après avoir pris en ma présence copie de la lettre que

M. Doillot m'avait donnée pour remettre au comte de Lamotte ; qu'alors je fus renvoyée sous escorte d'exempts de police, qui m'amenèrent en poste à Calais, où je m'embarquai pour passer en Angleterre, et, à mon arrivée à Londres, j'eus une audience du comte d'Adhémar, ambassadeur de France, à qui la police de Paris m'avait référée pour prendre mes instructions. Son Excellence m'enjoignit de dire à mon mari qu'il fallait qu'il prît une maison à New-Castle-sur-Tyne pour faciliter l'enlèvement de M. de Lamotte, et que ma fortune serait la suite du succès de l'entreprise, ajoutant que le sieur d'Arragon partirait le lendemain pour New-Castle ; qu'après être arrivée moi-même dans cette ville, j'entendis dire à mon mari qu'il avait reçu mille guinées à-compte des mains de M. d'Arragon, secrétaire d'ambassade ; de laquelle somme il avait en sa possession pour la valeur de neuf cent quarante guinées en billets, M. d'Arragon s'en étant réservé soixante ; que mon mari m'informa qu'il devait recevoir encore dix mille livres sterlings, lorsqu'il aurait livré ledit comte de Lamotte à la police de France, à la réserve d'une cinquantaine que ledit sieur d'Arragon devait en soustraire pour son compte ; que mon mari avait été pressé par ledit sieur d'Arragon d'administrer audit comte de Lamotte le contenu d'une certaine fiole qui devait procurer audit comte un sommeil

de vingt-quatre heures, pendant lequel temps il lui serait facile de le faire mettre dans un sac pour le porter à bord d'un vaisseau prêt à faire voile, et sur lequel se trouvait un nommé Surbois, exempt de la police de France ; que le prétexte auquel on eut recours pour faire avancer ledit vaisseau dans le port de New-Castle (dont tout l'équipage était des gens de la police), était de prendre des renseignements sur le charbon de terre ; que le comte ayant découvert le complot, et ne voulant pas que mon mari perdît la somme qui lui avait été promise, lui permit d'agir de concert avec les gens envoyés pour se saisir de sa personne ; qu'en conséquence de cette résolution, nous nous rendîmes tous à Londres, où mon mari eut une conférence dans un fiacre avec M. d'Adhémar et son secrétaire d'Arragon, conférence dont le sujet, selon les apparences, était le projet d'enlèvement du comte de Lamotte. En foi de quoi j'ai signé la présente attestation.

» Signé BENJAMINE COSTA.

» Assermentée devant moi, ce 9 décembre 1788.

» Signé W. M. HYDE (1). »

Cette pièce était trop importante pour que je pusse la passer sous silence ; elle justifie beaucoup de faits

(1) Cette pièce se trouve aussi dans la *Vie de Jeanne de Saint-Remy de Valois*, t. II, p. 389.

dont on aurait pu suspecter la vérité, et ce qui donne à cette déclaration toute la force possible, c'est que madame Costa l'a faite librement, sans aucun espoir de récompense, en un mot sans impulsion quelconque.

Son mari, furieux, allait dans les lieux publics répandre contre moi et son épouse les plus atroces calomnies; alléguant que j'avais contraint sa femme à faire cette déposition; que madame de Lamotte l'avait gardée chez elle lors de la publication de ses Mémoires pour en obtenir des services, et qu'elle ne lui en avait jamais témoigné la moindre reconnaissance; enfin il vomissait contre nous tout ce que la malveillance pouvait lui suggérer de plus noir, et non content de satisfaire de vive voix son lâche ressentiment, il écrivit, pendant mon absence, à madame de Lamotte, une lettre capable de faire rougir la créature la plus effrontée.

Cette lettre fut immédiatement déposée entre les mains du chevalier Samson Writh. Costa craignant les suites d'une pareille incartade, eut la précaution de se cacher; et pour se mettre plus sûrement à l'abri des poursuites, il fit courir le bruit qu'il était mort en Hollande.

On assurait cependant qu'il vivait encore à cette époque. J'ai même ouï dire qu'il s'occupait à rassembler les matériaux de l'histoire du fameux Cagliostro, cet aventurier qui avait attiré sur lui l'at-

tention de l'Inquisition, que le Saint Père avait fait enfermer au château Saint-Ange, d'où il ne devait plus sortir que pour aller consommer sur une place publique les grandes destinées qu'il s'était dit appelé à remplir.

CHAPITRE IX.

Le roi d'Angleterre et ses docteurs. — Scène de haute comédie. — Arrivée en Hollande. — Contrefaçons des Mémoires justificatifs. — Affabilité du consul de Prusse. — Nouvelles de madame de Lamotte. — Gracieuses propositions de M. Waert, négociant de Rotterdam. — Madame Nazel. — On apprend les événements du 14 juillet 1789. — Opportunité des circonstances pour la révision du procès du Collier. — Départ pour Paris. — Un bal à Cambrai.

Je quittai la ville de Londres et l'Angleterre le 24 juin 1789, jour de la Saint-Jean. Il y avait ce jour-là une grande cérémonie à Londres. Le roi qui avait eu de violents accès de folie, venait, disait-on, d'être guéri par les soins du docteur Willis, et Sa Majesté devait se transporter en grande pompe de son palais au temple Saint-Paul, pour remercier l'Être Suprême de son rétablissement. Tous les habitants de la capitale et des environs étaient sur

pied pour voir passer le cortége. Toutes les rues étaient encombrées, et les croisées garnies de dames en grande parure; c'était un coup-d'œil vraiment remarquable. Je fus curieux de voir ce spectacle avant de partir; et je me rendis en conséquence chez un de mes amis sous les fenêtres duquel Sa Majesté devait passer.

Je remarquai le roi placé entre ses deux médecins, qu'il fixait l'un après l'autre, en tournant la tête tantôt à droite, tantôt à gauche; il avait vraiment l'air d'un singe à qui l'on fait faire l'exercice le fouet à la main, et qui arrête ses regards sur son maître dans la crainte de faire une faute et de recevoir la correction. On disait généralement que le docteur Willis s'était servi de ce moyen pour le dresser, et qu'il était parvenu à calmer ses accès de folie en lui procurant des femmes, mais aussi en le réduisant à un état d'imbécillité complète qui a duré jusqu'à sa mort.

Après la cérémonie, je me rendis sur le port où je devais trouver le bâtiment de pêcheurs sur lequel j'étais convenu de m'embarquer pour la Hollande. Mes malles étaient déjà placés; mon ami, l'officier de marine, qui m'avait donné un asile dans sa maison, s'était occupé de ces préparatifs. Je lui fis mes adieux sans prévoir qu'ils seraient éternels. Je montai aussitôt sur le tillac où je restai jusqu'à la nuit, les yeux fixés sur cette terre d'hos-

pitalité qui disparaissait peu à peu sous les flots. Je l'avais perdue de vue, que je la regardais encore. La beauté du ciel, le calme de la mer, le bruit du navire, tout m'inspirait je ne sais quoi de mélancolique et me plongeait dans une foule de réflexions.

Enfin la fraîcheur de la nuit vint m'arracher à mes rêveries et je me retirai dans la cabine que le capitaine m'avait cédée. J'assistai au souper et à la prière des matelots, et j'allai ensuite me reposer sur le lit du capitaine, où je ne tardai pas à m'endormir. Je fus agréablement surpris, en m'éveillant le lendemain, d'apprendre qu'on découvrait la Hollande et que nous arriverions au bout d'une heure. Nous avions eu constamment le vent le plus favorable depuis notre départ jusqu'au village de Middle-Harmess, lieu de notre débarquement. Je n'avais pas souffert un instant du mal de mer, mais en récompense j'avais gagné un appétit dévorant. J'appris en mettant pied à terre qu'une barque allait partir pour Rotterdam. J'y fis aussitôt transporter mes malles, fort content de trouver une occasion aussi favorable. Mais ce qui me charma le plus dans cette nouvelle traversée, ce fut la rencontre que je fis d'un comédien français et de deux comédiennes, ses compatriotes, personnes fort aimables qui se trouvaient au nombre des passagers. Ils allaient à Rotterdam rejoindre leur troupe. La

beauté du temps invitait à la gaieté, et malgré mes motifs de chagrin, je me livrai tout entier à la joie générale.

D'ailleurs le spectacle que nous avions sous les yeux n'était guère de nature à engendrer la tristesse. Nous rencontrions à chaque instant, sur les bords du canal, des maisons de campagne charmantes, des jardins délicieux; ce pays, dont la diversité est si pittoresque, ne ressemble à aucun autre, et dans la saison où nous étions, il nous offrait des points de vue aussi variés que ravissants.

Nous arrivâmes à Rotterdam pour dîner. Le comédien et ses deux compagnes m'engagèrent à descendre à leur hôtel; comme je ne connaissais personne dans la ville, j'acceptai sans peine cette proposition. J'allai donc m'installer à l'Hôtel du Maréchal de Saxe; c'était l'enseigne de l'auberge. Toute la troupe s'y trouvait réunie. La directrice qui n'était pas de la première jeunesse, avait une fille fort jolie qui devait remplir ce jour-là le rôle de madame de Randan, dans les *Amours de Bayard.* J'assistai à la représentation, et bientôt je gagnai si bien les bonnes grâces de la directrice en lui faisant des compliments sur le talent de sa fille, qu'elle me promit de me rendre les plus grands services par le moyen des connaissances qu'elle avait, tant à La Haye qu'à Rotterdam.

En effet, dès le lendemain elle me présenta au consul du roi de Prusse ; c'était un homme du caractère le plus aimable et le plus obligeant ; il suffisait que je fusse malheureux pour exciter son intérêt ; aussi jamais je n'oublierai la bienveillance qu'il m'a témoignée, bien qu'elle ait été infructueuse. J'eus encore lieu de reconnaître ici combien les talents, quelque médiocres qu'ils soient, peuvent être utiles dans la vie. On se rappelle quelles jouissances la musique m'a procurées, lorsque je fus contraint de quitter l'Angleterre comme un fugitif pour me réfugier en Irlande. Art charmant ! art divin ! c'est à toi que je dus les journées délicieuses que je passai jadis dans la société de mademoiselle Stuart ! tu vas encore être pour moi dans mon nouvel exil une source de consolations et de bonheur !

Quelques jours après mon arrivée à Rotterdam, je fis la connaissance d'un riche négociant, propriétaire d'une grande partie du vignoble de Constance, au cap de Bonne-Espérance. Il avait une fille unique qu'il idolâtrait, et comme elle raffolait de musique, il s'était empressé de faire construire dans sa maison une vaste salle tout exprès pour y donner des concerts. Je fus introduit chez lui en qualité de musicien, et la demoiselle m'ayant pris en amitié, le père ne tarda pas à me vouer le plus sincère attachement. Je l'instruisis du motif de mon voyage en Hollande ; il me conseilla d'aller à Amsterdam et

me donna une lettre de recommandation pour un négociant de ses amis, en me faisant promettre de revenir habiter sa maison aussitôt que j'aurais terminé mes affaires.

Je partis, et en arrivant à Amsterdam, je fus bien surpris d'apprendre que les libraires de Londres et de Hollande avaient déjà distribué une immense quantité d'exemplaires des Mémoires de madame de Lamotte. Ils les avaient fait imprimer eux-mêmes d'après un original signé de sa main, comme tous les exemplaires que je possédais. Cependant, grâce au négociant à qui j'étais recommandé, je me défis des Mémoires que j'avais apportés en traitant avec un commerçant de Paris qui savait combien cet ouvrage était recherché dans cette capitale. Sans cette heureuse rencontre, il m'aurait fallu subir une perte considérable pour traiter avec les libraires d'Amsterdam.

Je revins aussitôt à Rotterdam, où je fus reçu de la manière la plus flatteuse. Je multipliai mes connaissances parmi les négociants les plus riches de la ville, en sorte que j'étais invité à toutes les fêtes. Je menais vraiment une joyeuse vie. Mais ce qui troublait mon bonheur, c'était de sentir qu'il ne pouvait durer.

Un jour que je me promenais sur le Bompis (promenade charmante au bord de la Meuse) avec le consul de Prusse, il me demanda quel parti je

comptais prendre : — Vous ne pouvez plus, me dit-il, retourner en Angleterre sans vous exposer à passer le reste de vos jours en prison. Pourquoi ne pas utiliser vos talents, en vous plaçant, soit en Pologne ou en Russie, pour faire l'éducation d'un jeune homme de bonne famille ? Si vous y consentez, ajouta-t-il, je ferai les démarches nécessaires pour vous découvrir une place avantageuse.—J'acceptai ses offres avec reconnaissance, quoi qu'il dût m'en coûter pour renoncer aux agréments dont je jouissais ; et en attendant la réponse aux lettres qu'il avait écrites, je continuai de varier mes distractions et mes plaisirs.

Je recevais de temps en temps des nouvelles de madame de Lamotte. Elle n'avait pas été heureuse dans la vente de ses Mémoires ; elle s'était laissé tromper par des gens de mauvaise foi, et puis les contrefaçons avaient fait beaucoup diminuer le prix de son livre. Finalement, elle se plaignait de sa situation, mais sans me parler de mon retour.

Je fis confidence à mon négociant de la proposition du consul et de l'adhésion que j'y avais donnée. Il ne goûta point ce projet et chercha tous les moyens de m'en dissuader. — Voulez-vous, lui dis-je, que j'entre au service ? car ayant perdu l'espoir de recouvrer les biens qu'on m'a ravis, il faut bien que je prenne un parti. En adressant un mémoire à la princesse d'Orange, Son Altesse me

procurerait peut-être un emploi militaire dans les colonies hollandaises ou dans l'armée du roi de Prusse, son frère.

— Il faut, me dit ce brave homme, renoncer à tous ces projets. Ecoutez, je suis veuf et n'ai pas envie de me remarier; j'ai une fille unique qui a une aversion extrême pour le mariage, et Dieu sait si je chercherai jamais à lui faire changer d'opinion; je lui garde, comme vous le savez, une assez jolie fortune, mais je puis dès à présent vous assurer une pension honorable sur mes biens, et ma fille, j'en suis assuré d'avance, ratifiera cette donation avec le plus grand plaisir. Votre caractère nous convient à l'un et à l'autre; et vous pouvez être certain que vous serez heureux avec nous. Allons, mon cher M. de Lamotte, continua-t-il, dites que vous restez avec vos amis.— Il avait saisi une de mes mains qu'il serrait affectueusement. Pour moi, j'étais si pénétré, si attendri d'un pareil trait de générosité, que je ne pus que lui répondre en me précipitant sur sa main, que j'arrosai de mes larmes. Sa fille nous surprit dans cette situation : elle crut d'abord que j'avais reçu quelque nouvelle fâcheuse. Son père la rassura bien vite en lui faisant part du motif qui avait occasionné notre attendrissement, et elle unit aussitôt ses instances à celles de ce brave ami pour obtenir mon consentement.

Me voilà donc, après tant d'orages et de malheurs,

au sein de l'abondance avec un protecteur et une véritable amie. M. Waert, c'est le nom de ce digne homme, voulait que j'entrasse de suite dans sa maison; il semblait craindre que je ne revinsse sur mon aveu. Je voyais mes jours s'écouler le plus délicieusement du monde. Nos occupations ordinaires étaient la promenade, la lecture et la musique. La table entrait aussi pour une portion honorable dans l'emploi de la journée. Enfin nous allions régulièrement au spectacle, où j'avais le plaisir de voir madame Nazel, la directrice, à qui j'avais tant d'obligations. Souvent il nous arrivait de prendre la barque pour aller à La Haye; de là nous parcourions à pied cette belle allée qui conduit à Schewrin, nous dînions dans une auberge située sur une hauteur d'où l'on découvre la mer et où l'on voit débarquer et distribuer le poisson, qui est ensuite conduit par des chiens jusqu'à La Haye. Nous revenions à La Haye pour l'heure du spectacle, et nous retournions le soir à Rotterdam par des barques qui partaient à toutes les heures.

Peu de jours après que j'eus accepté les offres de M. Waert, il me proposa d'aller chez son notaire pour signer l'acte de donation qu'il voulait passer en ma faveur; je refusai pour le moment. — Lorsque je serai installé chez vous, lui dis-je, nous choisirons un jour où nous n'aurons rien de mieux à faire. Nous étions alors au mois de juillet 1789.

Je le vois arriver un matin plus tôt qu'à l'ordinaire : — Allons, me dit-il, venez avec moi ; j'ai quelque chose d'intéressant à vous communiquer. J'étais bien loin de soupçonner ce qu'il allait m'apprendre.

En arrivant chez lui, nous trouvâmes le déjeuner préparé, et je crus qu'il avait voulu s'amuser. Mais quel fut mon étonnement lorsqu'il me présenta une lettre de Paris qui lui donnait tous les détails de ce qui s'était passé dans cette capitale le 14 juillet, la prise de la Bastille, les massacres qui en étaient résultés, la fuite précipitée du comte d'Artois, de mesdames de Polignac, de l'abbé de Vermont et d'une foule d'autres personnages.

Je ne pouvais en croire mes yeux ; aussi lorsque j'eus lu et relu cette lettre, je demandai à mon ami si l'on pouvait ajouter foi à la personne qui l'avait écrite. — Je le crois, me dit-il ; au surplus nous pouvons prendre des informations; et nous allâmes aussitôt trouver le consul. Il fumait sa pipe sous les arbres du Bompis. Dès qu'il nous aperçut, il vint à nous en agitant les bras et la tête. Nous jugeâmes qu'il pourrait nous donner de nouveaux renseignements. En effet, il nous communiqua plusieurs lettres qui toutes s'accordaient sur les événements de Paris. Il nous proposa de nous rendre au café pour entendre les différentes versions auxquelles ces nouvelles, aussi extraordinaires qu'inat-

tendues, ne pouvaient manquer de donner lieu. La maison était remplie de personnes qui discutaient ces événements. Les politiques raisonnaient à perte de vue et annonçaient déjà de grands changements dans l'administration du royaume; les uns n'y voyaient que de l'avantage; d'autres, dont les intérêts se trouvaient sans doute froissés, blâmaient ces mesures acerbes et prédisaient les malheurs qui devaient succéder à des commencements aussi funestes.

Après nous être fait enfumer pendant plus d'une heure dans un café, j'allai faire une visite à madame Nazel. — Eh bien! me dit-elle aussitôt qu'elle me vit, j'espère que vous voilà vengé. Rien ne vous empêche maintenant de vous faire rendre justice; le moment est favorable, et vous ne manquerez certainement pas d'en profiter.—J'attendrai, lui répondis-je, de nouveaux renseignements avant d'entreprendre une démarche qui ne doit être ni précipitée, ni téméraire.

Quelques jours après, je jugeai par les récits des journaux et les décrets de l'Assemblée, que je n'avais rien à craindre en me rendant à Paris. Je voulais seulement cacher mon départ aux personnes de ma connaissance; je ne mis dans ma confidence que M. Waert et le consul, qui combattirent ma résolution de toutes leurs forces. Mais ils finirent par comprendre qu'il y aurait de la lâcheté de ma

part à ne point profiter de la conjoncture pour demander la révision du procès de madame de Lamotte et obtenir l'annulation de ce jugement inique. Je promis à M. Waert et à son excellente fille de leur donner fréquemment de mes nouvelles, et je m'engageai par serment à revenir près d'eux le plus promptement qu'il me serait possible. Le consul me fit expédier un passe-port comme sujet du roi de Prusse. La veille de mon départ, M. Waert me conduisit dans son cabinet, et ouvrant un tiroir qui était rempli d'or : — Il ne doit plus vous rester grand'chose, me dit-il, du produit de vos Mémoires ; je vous engage à prendre dans ce tiroir, et vous prie d'accepter d'un ami la somme que vous prévoyez vous être nécessaire pour votre voyage. Songez, ajouta-t-il, que votre affaire pourra vous occasionner de la dépense. — J'acceptai cinquante louis, en lui faisant observer que je trouverais des ressources à Paris, soit chez mes amis, soit dans ma famille. Cependant il insista pour me faire prendre davantage, mais je lui promis d'avoir recours à lui si les ressources sur lesquelles je comptais venaient à me manquer, et il fut satisfait.

Il avait formé le projet de m'accompagner avec sa fille jusqu'au Mœrdyck où je devais m'embarquer. Le lendemain nous traversâmes la Meuse ensemble, et nous prîmes à l'autre bord une voiture qui nous conduisit à ce Mœrdyck si renommé

par ses naufrages. Ce fut là qu'il fallut se séparer. Si j'avais pu soupçonner les malheurs qui me sont arrivés dans ma patrie, je me serais bien gardé de quitter des amis si précieux ; mais alors je ne connaissais pas l'histoire des révolutions, et j'allais m'embarquer sur une mer orageuse où je n'ai trouvé que des naufrages.

Je serrai dans mes bras ces excellents amis et je leur réiterai ma promesse de revenir bientôt à Rotterdam pour ne plus me séparer d'eux. Ils restèrent au bord de la mer, et moi je montai sur le tillac agitant mon mouchoir jusqu'à ce que je les eusse perdus de vue. Cette séparation fut pour moi bien douloureuse. La guerre les a depuis chassés de leur patrie ; j'ai appris qu'ils étaient passés en Angleterre, et j'ignore s'ils sont rentrés en Hollande.

En quittant le navire je trouvai une diligence qui me conduisit à Gand, et de là à Paris. Il y avait dans cette voiture une jeune et jolie femme, fort enjouée, qui faisait le même voyage. Nous apprîmes en arrivant à Cambrai, où nous devions passer la nuit, qu'on donnait un grand bal dans la salle de la comédie. Notre voyageuse fut curieuse de voir ce spectacle, et je m'offris pour l'accompagner. Nous nous plaçâmes dans une loge au rez-de-chaussée afin de voir de plus près les promeneurs et d'être mieux en état d'apprécier la

beauté des cambraisiennes. Bientôt un officier de la garnison affecta de passer et de repasser devant notre loge. Je le fis observer à ma compagne, en lui disant qu'elle avait certainement fait sa conquête, car il ralentissait sa marche toutes les fois qu'il passait devant elle et paraissait la considérer attentivement. Enfin il s'approche de la loge et s'adressant à moi : — Je ne me trompe pas, dit-il, vous êtes le comte... — Je ne lui donnai pas le temps d'achever, mais je lui mis la main sur la bouche et sortis aussitôt pour causer avec lui.

Cet officier était de Bar-sur-Aube ; il servait dans le régiment de Boulonnais qui se trouvait en garnison à Cambrai. Il avait cru me reconnaître, et allait trahir innocemment mon incognito, lorsque je l'avais arrêté. Je lui fis part de mes projets. Il ne me cacha point qu'il trouvait ma démarche téméraire, en raison des ennemis puissants que j'aurais à combattre ; mais ma résolution était prise, et tout ce qu'il pouvait me dire n'était pas de nature à déranger mes projets. Il me fit connaître que les soldats étaient déjà en insurrection ; nous en vîmes passer plusieurs qui étaient ivres et qui chantaient des chansons patriotiques : — Nous n'osons plus, me dit-il, invoquer les lois de la discipline, dans la crainte d'être assassinés. — Enfin nous rentrâmes dans le bal, et je n'en sortis que pour monter en voiture.

CHAPITRE X

Conversation avec Bailly. — La maîtresse de l'hôtel de Varsovie, madame Boulte. — Espionnage exercé sur M. de Lamotte. — Ses relations avec Mirabeau. — Entrevue nocturne à Versailles. — Pétition à l'Assemblée. — Fraude de M. de Lamotte. — M. de Longpré. — M. de Montmorin. — Journées des 5 et 6 octobre. — Démarches de M. de Lamotte. — Ses avocats. — Sa femme refuse de revenir en France. — Jugement sur Mirabeau. — Sa mort. — Détails circonstanciés sur la fin de madame de Lamotte, le 23 août 1791. — Singulière confusion de M. de Vergennes fils. — Accueil empressé de M. Duport du Tertre.

J'arrivai à Paris le 18 du mois d'août 1789, quatre ans jour pour jour après que j'eus quitté ma maison de Bar-sur-Aube. Je descendis à l'hôtel de Varsovie, rue Neuve-des-Bons-Enfants. J'y avais fait autrefois la connaissance du comte de Mirabeau. La maîtresse, qui était une lyonnaise, tenait, avant de venir se fixer à Paris, un atelier de broderies à Lyon; elle avait fourni à Mirabeau ses habits de noce dont

elle n'était pas encore payée (1). Depuis l'installation des Etats-Généraux à Versailles, ce député prenait son pied-à-terre chez elle toutes les fois qu'il venait à Paris. Je ne fus pas fâché de cette circonstance, présumant que Mirabeau pourrait m'être en aide si j'éprouvais quelques difficultés.

Je commençai par adresser une pétition à M. Bailly, maire de Paris : « Le comte de Lamotte-Valois, lui disais-je, frappé par le parlement de Paris de la condamnation la plus inique pour l'affaire mystérieuse du Collier, profite de l'heureuse circonstance de la Révolution pour venir demander justice; il prie M. le maire de Paris de lui accorder un moment d'audience. » Je me fis conduire à son hôtel, rue des Capucines, et je me tins à la porte de son cabinet jusqu'à ce que la foule qui encombrait son antichambre se fût écoulée, afin de lui remettre moi-même ma pétition. Dès qu'il eût vu mon nom, il me fit entrer dans son cabinet où j'eus avec lui une longue conversation. Il existait encore à cette époque une chambre des vacations du parlement; ce n'était pas là que je voulais m'adresser pour obtenir la réforme de mon jugement. Mais en attendant l'installation des nouveaux tribunaux, je demandais un sauf-conduit afin d'éviter les tracasseries que le parlement aurait pu me susciter.

(1) Il est question de cette dette dans les procédures faites au Châtelet de Paris à la suite des 5 et 6 octobre 1789.

M. Bailly ne put me donner une réponse satisfaisante avant d'en avoir conféré avec M. de La Fayette ; et il m'engagea à revenir au bout de deux jours. Aussitôt qu'il me revit, il vint à moi et me dit qu'il avait vu M. de La Fayette ; qu'ils étaient convenus d'instruire le roi de mon arrivée à Paris, de ma résolution de m'adresser aux nouveaux tribunaux pour obtenir justice, et de la demande que je faisais d'un sauf-conduit ; il ajouta qu'il devait aller à Versailles pour la fête du roi et qu'à son retour il me donnerait une réponse positive ; qu'en attendant je pouvais circuler dans Paris sans craindre de voir attenter à ma liberté.

Je retournai chez lui le lendemain de la Saint-Louis ; il me remit un sauf-conduit sans autre explication, en me recommandant seulement d'être prudent et circonspect. Je lui répondis que mon but n'était point de profiter des circonstances pour causer du scandale, que j'attendrais patiemment l'instant favorable pour obtenir la révision de mon procès : cependant cette première faveur me faisait bien augurer de l'avenir.

La maîtresse d'hôtel chez qui j'étais descendu était, suivant l'habitude des femmes de son état, bavarde et curieuse. L'espèce de mystère dont je paraissais m'envelopper ne laissait pas que de l'intriguer ; et comme jusqu'à ce jour je m'étais montré peu communicatif, et que mon air sérieux lui impo-

sait sans doute, elle ne m'avait encore adressé aucune question. S'apercevant probablement alors de la satisfaction que j'éprouvais, elle se décida à entrer en conversation. — Reposez-vous donc un instant, me dit-elle un jour que j'entrais dans son appartement où les locataires avaient coutume de déposer leurs clefs quand ils sortaient pour les reprendre en rentrant. Depuis que vous êtes arrivé dans mon hôtel, je vous examine avec attention, parce que votre figure, votre taille et votre démarche me rappellent un personnage qui a fait du bruit dans le monde et qui venait quelquefois dans ma maison il y a quatre ans ; vous avez une telle ressemblance avec lui que, si je n'avais pas vu votre passeport, je croirais que vous êtes M. le comte de Lamotte.

— Eh bien, lui dis-je, vous ne vous êtes pas trompée ; je n'ai pas voulu me faire connaître d'abord, dans la crainte de vous inquiéter ; je désirais auparavant obtenir un sauf-conduit. — Je tirai alors de mon portefeuille la pièce que M. Bailly venait de me remettre. Après en avoir pris lecture, cette brave femme me sauta au cou et me témoigna combien elle était joyeuse de me compter au nombre de ses locataires. Je la priai de garder mon secret afin de m'épargner les questions qu'on ne manquerait pas de m'adresser, si j'étais connu. Elle profita du moment où nous étions seuls pour me dire qu'un

voyageur, qui se disait arrivé de Rouen, était descendu dans son hôtel depuis quatre jours, et qu'elle soupçonnait, d'après toutes les questions qu'il lui avait faites sur mon compte, que c'était un espion : — Ce qui me confirme dans cette opinion, ajouta-t-elle, ce sont les visites que cet homme reçoit tous les jours de gens de mauvaise mine qui paraissent même s'attacher à vos pas ; je crains vraiment qu'il ne vous arrive quelque catastrophe. — Je la rassurai sur ce point, et la priai seulement de m'aboucher avec cet individu, sans lui faire connaître mon nom.

Depuis cet entretien, je me mettais fréquemment à ma croisée, comme pour jouir de la vue des jardins du duc de Penthièvre ; et je m'aperçus en effet des allées et venues des gens dont madame Boutte m'avait parlé. Afin de m'assurer s'ils étaient effectivement chargés de me surveiller, je pris leur signalement en remarquant bien leur costume, et je descendis pendant qu'ils étaient à la porte. Je passai près d'eux sans les regarder, et j'entrai au Palais-Royal par le passage Radzivill. Je ne tardai pas à m'apercevoir que deux espions me suivaient ; je les conduisis ainsi jusqu'aux Tuileries, fort content de cette découverte et me promettant d'agir en conséquence lorsque je voudrais faire quelque démarche qui demanderait de la discrétion.

Quelques jours après je trouvai dans l'appartement de madame Boutte, un prétendu voyageur ;

il se nommait Longpré, et prenait en ce moment le thé avec quelques autres personnes de la maison. Cet homme, qui cherchait à lier conversation avec moi, prit ce prétexte pour me parler de l'Angleterre, et me demanda si j'y avais voyagé et si j'avais eu occasion de me trouver, dans les sociétés, avec l'ambassadeur de France. Cette question aurait pu m'embarrasser si je n'avais pas été prévenu. Mais je lui répondis franchement que j'avais rencontré plusieurs fois le comte d'Adhémar chez milady Spencer et chez la duchesse de Devonshire, et que j'avais été chez lui dans Piccadilly, au coin d'Hyde-Park. — Après son départ de Londres, ajoutai-je, il fut remplacé par le marquis de La Luzerne, frère de l'évêque de Langres, qui préside en ce moment l'Assemblée constituante à Versailles ; j'eus occasion de voir aussi ce dernier pour une affaire assez délicate qui n'a pas eu le succès que nous en attendions, car elle a échoué par la retraite précipitée de la famille de Brienne.

Je le mettais bien sur la voie, mais il ne voulut pas se découvrir ce jour-là. Cependant j'avais un moyen de le faire parler et de connaître les intentions du ministre qui le dirigeait. J'en parlai à madame Boutte ; elle approuva mon projet et écrivit de suite à Mirabeau pour l'informer que je me trouvais à Paris et que j'avais le plus grand désir de le voir. Il ne se fit pas désirer longtemps. Le lendemain, à

sept heures du matin, il était à l'hôtel de Varsovie. J'étais encore au lit. Il monta chez moi. — Je suis heureux de vous voir, me dit-il, mais je n'ai qu'un instant à rester avec vous, parce qu'il faut que je retourne à Versailles. Je vais de ce pas chez le duc d'Orléans, je lui ferai part de votre arrivée, et lui annoncerai que vous êtes disposé à vous joindre à *la meute qui doit attaquer la louve autrichienne;* j'espère bien, ajouta-t-il, que vous nous servirez de *limier*. Vous me reverrez ces jours-ci ; je vous communiquerai nos projets et vous donnerai les instructions nécessaires pour le rôle que vous aurez à jouer.

En sortant de chez moi, il rencontra Longpré qu'il ne connaissait pas ; mais Longpré le connaissait depuis longtemps. D'ailleurs sa figure était si remarquable que, lorsqu'on l'avait vu une fois, on ne pouvait plus s'y méprendre. En remettant sa clé à madame Boutte il lui avait dit : — Il paraît que votre étranger connaît le comte de Mirabeau; certes, il a là une bien mauvaise connaissance : si j'étais lié plus particulièrement avec lui, je l'engagerais à se méfier d'un homme qui peut l'entraîner dans des démarches pernicieuses.

En effet, le soir nous nous rencontrâmes chez madame Boutte. Il entama la conversation en me demandant comment j'avais connu Mirabeau. — J'ai fait, lui dis-je, sa connaissance dans cette mai-

son ; il y a quatre ou cinq ans ; il y venait voir une étrangère qui le trouvait aussi aimable que laid ; il avait ses entrées chez elle. — Oh ! c'est un homme bien dangereux, reprit Longpré; il est capable de tous les crimes : depuis qu'il est à l'Assemblée il a déjà fait bien du mal à la France, et je ne sais jusqu'où son audace le poussera, mais prenez garde que sa connaissance ne vous devienne funeste.

Il s'arrêta là et changea de conversation. C'était beaucoup pour une première fois : j'espérais bien le déterminer à me faire d'autres ouvertures, et l'occasion s'en présenta deux jours après.

Je reçus une seconde visite de Mirabeau, qui venait me prendre pour me conduire chez le duc d'Orléans. Je connaissais ce prince qui était venu plusieurs fois chez moi. Je me rappelle qu'il dit un jour à madame de Lamotte qu'un de ses ancêtres avait été gouverneur de Châteauvillain, ancien duché qui était échu depuis au duc de Penthièvre, son beau-père; que celui-ci ne manquait jamais d'y aller passer trois mois de la belle saison et de visiter le tombeau de saint Bernard, pour lequel il avait une grande vénération. J'avais rencontré depuis le duc d'Orléans aux courses de New-Market, en Angleterre. Il se rappela fort bien ces circonstances et me fit l'accueil le plus amical. Il me dit que le parti qui devait me soutenir travaillait à une pétition; que je la présenterais en grand deuil à la barre de

l'Assemblée, m'assurant que je serais puissamment soutenu.

Comme il s'aperçut que je me disposais à le laisser libre avec Mirabeau, il ajouta qu'il supposait que mes finances n'étaient pas en très-bon état, mais que je pouvais m'adresser à Mirabeau qui me fournirait toutes les sommes dont j'aurais besoin, en attendant que les événements lui permissent de me restituer tout ce que le domaine m'avait enlevé. Je le remerciai en lui disant que je n'avais besoin d'aucun secours pour le moment, que je profiterais toutefois de son offre obligeante si les circonstances l'exigeaient. Mirabeau en me reconduisant me promit que j'aurais de ses nouvelles sous peu de jours.

Dès que je fus rentré, je donnai à madame Boutte les détails de cette visite, la priant d'en faire part à Longpré en lui découvrant qui j'étais : — Engagez-le, ajoutai-je, à me détourner de ces liaisons.

Longpré, charmé de ce qu'il regardait comme une marque de confiance, l'assura qu'il aurait dans la journée un entretien avec moi et qu'il ne manquerait pas de me faire ouvrir les yeux sur le précipice où voulaient m'entraîner le duc d'Orléans et Mirabeau, après s'être servis de moi comme d'un instrument pour arriver à leur but. Je m'attendais donc à une ouverture de sa part et même à des propositions, quoique j'ignorasse encore au nom de qui il agissait. Je soupçonnais seulement qu'il était mis

en jeu par le ministre. Au reste, je ne restai plus longtemps dans l'incertitude. Longpré, qui avait appris par ses espions à quelle heure je me promenais aux Tuileries, vint m'y joindre. En m'abordant il me dit qu'il avait une communication à me faire et m'engagea à m'arrêter dans l'endroit le plus isolé du jardin. Il m'avoua alors la ruse qu'il avait employée pour s'introduire dans mon hôtel :

— Je ne suis point négociant, dit-il, et je n'arrive point de Rouen. C'est par ordre de M. le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, que j'ai quitté mon domicile à Paris afin de surveiller vos démarches, étudier vos projets, et découvrir vos liaisons. Lorsque je rendis compte au ministre des visites que vous receviez de Mirabeau, et de votre entrevue avec le duc d'Orléans, je lui fis sentir l'urgente nécessité d'arrêter les desseins de ces deux révolutionnaires, qui voudraient sans doute vous attirer dans leurs complots, et par votre moyen produire un nouveau scandale. Le rapport que je lui ai fait aujourd'hui l'a déterminé à vous voir. Je suis persuadé que vous n'hésiterez pas à suivre le plan de conduite qu'il vous tracera; vous y trouverez tout à la fois des avantages d'honneur et d'intérêt.

Je répondis à M. Longpré que le ministre devait connaître mes opinions et mes principes ; qu'il avait reçu du comte d'Adhémar et du marquis de La Luzerne des renseignements qui lui avaient prouvé

ma répugnance à laisser paraître les Mémoires de madame de Lamotte : — Il n'ignore pas, ajoutai-je, que sans les intrigues de M. de Calonne, cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour. J'ai toujours professé le plus grand respect et la plus profonde vénération pour le roi Louis XVI. Jamais je ne me serais déterminé à faire une démarche qui pût lui attirer la moindre peine. Ainsi, en recevant les visites de Mirabeau et en me laissant entraîner chez le duc d'Orléans, je n'avais d'autre désir que de connaître leurs projets et de me diriger en conséquence.—Je lui fis observer ensuite qu'il serait intéressant pour moi de ne me présenter au ministre que lorsque j'aurais entre les mains une pièce importante, qui devait m'être remise au premier jour, et que je serais bien aise de lui communiquer.

M. Longpré approuva ma résolution, et nous nous séparâmes satisfaits l'un de l'autre.

Peu de jours après cette explication, un inconnu vint me trouver de la part de Mirabeau. En entrant dans ma chambre, il promena ses regards de tous côtés pour s'assurer que j'étais seul, et me dit mystérieusement, qu'étant investi de la confiance du comte, il venait en son nom me prier de me trouver le lendemain, entre minuit et une heure, à Versailles, dans l'avenue de Paris, à cinq ou six arbres de distance de la grille ; que Mirabeau s'y rendrait enveloppé d'un manteau bleu, avec un

chapeau rond sur la tête. Je promis d'être exact au rendez-vous, comprenant très-bien que le comte pouvait avoir des occupations qui l'empêchaient de venir à Paris.

Le lendemain, je pris un cabriolet de louage et j'arrivai à minuit moins un quart à la grille du château. Il y avait trois-quarts d'heure que je me promenais dans l'avenue, et je commençais à m'inquiéter, lorsque j'aperçus sur la gauche, dans la contre-allée, le grand manteau et le chapeau rond qui venait à moi. C'était Mirabeau lui-même, qui s'excusa de m'avoir fait attendre. Il me remit un papier plié en quatre, en me disant que c'était la pétition qu'il m'avait annoncée ; il m'engageait à en tirer promptement une copie, parce qu'à six heures du matin il serait chez moi pour en reprendre l'original. — Je profiterai de ce moment, me dit-il, pour vous donner toutes les instructions nécessaires (1).

Je revins promptement à Paris, en songeant au moyen de conserver l'original que Mirabeau venait de me livrer, présumant que cette pièce pourrait m'être d'une grande utilité. Croyant avoir trouvé un expédient, je m'y arrêtai. Lorsque je fus arrivé dans ma chambre, je m'enfermai à double tour ; ensuite je traînai la commode derrière la porte, et

(1) Voyez la piece justificative A.

je plaçai dessus un fauteuil et une bergère. Ainsi barricadé, je me mis à l'ouvrage et je tirai deux copies de la pétition. Cette besogne terminée, je pris un papier de même dimension que la feuille de Mirabeau et je le brûlai dans la cheminée. Quant à l'original, je le cachai soigneusement dans la paillasse de mon lit.

Lorsque Mirabeau arriva le lendemain, comme il me l'avait annoncé, je fus obligé, avant de lui ouvrir, d'ôter les fauteuils, de traîner la commode, de tirer les verroux, etc., ce que j'exécutai avec beaucoup de fracas. Il me demanda avec inquiétude ce qui m'était arrivé, et pourquoi ces barricades ? Je lui expliquai que nous nous étions aperçus, madame Boutte et moi, que j'étais surveillé dans la maison, et suivi par des espions lorsque je sortais ; que dans la crainte d'être assailli et de me voir enlever la pétition qu'il m'avait remise, j'avais jugé convenable de me barricader dans ma chambre, afin d'avoir le temps de brûler sa pièce si l'on venait pour forcer ma porte. J'ajoutai qu'après avoir pris copie de la pétition, comme j'entendais rôder dans le corridor, et que je n'étais pas tranquille, j'avais pris le parti de livrer aux flammes l'original. Je lui montrai le papier brûlé dans la cheminée. Il me crut et m'approuva.

— Pourquoi, me dit-il alors, ne m'avez-vous pas prévenu que vous étiez surveillé ? — Il y a peu de

jours, lui répondis-je, que nous en avons acquis la certitude. — Dans ce cas, reprit-il, je ne viendrai plus ici, et je vous donnerai l'adresse d'une maison où je descends quand j'ai affaire à Paris. — Il ajouta qu'il me préviendrait pour que je pusse présenter ma pétition lorsque leurs batteries seraient dressées, me répétant que je n'avais rien à craindre, et que je serais vivement soutenu par un parti puissant, à la tête duquel était un personnage qui saurait récompenser mon courage et mon dévouement. — Vous voulez parler, lui dis-je, du duc d'Orléans ? — Non, non ; c'est un personnage au-dessus de lui. — Alors je ne vois que Monsieur; je sais qu'il ne peut supporter la reine, qu'il la compare à un fagot d'épines, qu'il accuse le roi, son frère, d'impuissance; qu'il traite les enfants de la reine d'adultérins ; mais je doute qu'il se mette en évidence pour soutenir ses imputations. — C'est cependant lui qui me donne des instructions ; — et il me fit la lecture d'un projet de complot qu'il prétendait tenir du comte de Provence. Comme je paraissais douter de son assertion : — Je vois bien, reprit-il, que vous ne connaissez pas le pélerin ; il est plus faux et plus ambitieux que vous ne pensez, et vous verrez par la suite de quoi il est capable.

Je n'avais pas alors l'expérience que j'ai acquise en traversant la Révolution ; j'avais la bonhomie de croire que les souverains et les princes étaient des

êtres privilégiés, doués de vertus toutes particulières, et incapables de commettre sciemment une injustice. Hélas! j'ai bien changé d'opinion depuis. J'ai été témoin de tant d'événements extraordinaires; j'ai appris tant de choses qui étaient toutes naturelles, quoiqu'elles me semblassent sortir de l'ordre commun, qu'il a bien fallu se rendre à l'évidence, et je me suis convaincu que tous les souverains gouvernaient suivant les principes de Machiavel. Je dois pourtant excepter Louis XVI, qui ne voulait essentiellement que le bonheur du peuple. Mais son peu d'énergie morale, mais l'excessive mobilité de son caractère, le faisaient avancer ou reculer au gré de celui qui savait le mieux en imposer à sa jeunesse et à son inexpérience. La reine surtout avait pris sur lui un ascendant irrésistible. Il ne savait plus que céder, dès qu'elle voulait quelque chose avec persévérance. C'est elle qui décida le roi à renvoyer M. de Calonne, deux heures après que ce monarque eût renouvelé l'assurance de le soutenir et de le faire triompher de ses ennemis. C'est elle qui, malgré la répugnance de Louis XVI, éleva au poste éminent de principal ministre l'archevêque de Toulouse, si remarquable par son incapacité; mais elle croyait, par ce moyen, devenir la maîtresse absolue du timon de l'Etat et la dépositaire de toutes les grâces; c'est elle, en un mot, qui a, par ses conseils, entraîné le malheureux et faible

monarque dans les démarches qui l'ont d'abord précipité du trône, et, enfin, conduit à l'échafaud. Elle a payé trop chèrement, sans doute, ses imprudences, et l'ambition de règner despotiquement, par les humiliations dont elle s'est vue abreuver avant d'être traînée au supplice !

Mirabeau, après s'être assuré que j'avais copié sa pétition bien littéralement, me fit des reproches de ne pas avoir accepté les offres du duc d'Orléans. —Quand les grands mettent leur bourse à notre disposition, disait-il, c'est une duperie que de se faire un scrupule d'y puiser ; d'ailleurs, dans la position où vous êtes, on n'a jamais trop d'argent ; — et il me quitta en me réitérant ses promesses.

Je prévins alors M. Longpré que j'étais prêt à me rendre chez M. de Montmorin, et deux jours après, ce ministre nous reçut dans son hôtel, rue Plumet. J'avais pris sur moi une copie de la pétition de Mirabeau, ainsi que l'original, et j'étais bien déterminé à ne m'en pas dessaisir. Le ministre m'accueillit avec bonté ; lorsqu'il eût pris lecture de la pétition sur la copie que j'avais faite, je lui présentai l'original ; après l'avoir examiné, il s'écria : *Les monstres ! où veulent-ils en venir?* Il aurait bien désiré garder cette pièce ; mais je lui fis observer qu'elle était trop importante pour moi, et que je ne m'en dessaisirais pas avant d'avoir la certitude d'obtenir justice : alors il ne fit aucune difficulté

de me la remettre. Il me parla ensuite des propositions qui m'avaient été faites à Londres par le marquis de La Luzerne, et me demanda si j'étais disposé à accepter les mêmes avantages.

Je lui répondis que les circonstances étaient bien changées ; qu'en rentrant à Paris j'avais pris la résolution de n'en pas sortir avant d'avoir obtenu l'annulation de l'arrêt du parlement ; que je n'accepterais aucun traitement de la part du gouvernement tant que je ne verrais pas ce vœu accompli.

— En ce cas, reprit le ministre, j'informerai le roi de vos intentions, et lorsque j'aurai une réponse à vous donner, je vous ferai avertir par M. Longpré. Je connais, ajouta-t-il, vos malheurs et les persécutions que vous avez éprouvées, j'espère être assez heureux pour contribuer à vous en effacer le souvenir. — En disant ces paroles, il me présenta un rouleau de la part du roi. Je l'acceptai en lui répondant que tout ce qui venait de la part de Sa Majesté était sacré pour moi.

Quelques jours après cette visite, Mirabeau vint m'avertir que tout était disposé pour me recevoir à l'Assemblée, qu'il ne me restait plus qu'à fixer le jour où je me présenterais à la barre. Je lui répondis qu'ayant choisi deux avocats pour me diriger et me défendre, je les avais consultés sur cette démarche, et que tous deux l'avaient désapprouvée : — Ils m'ont assuré que l'Assemblée n'était pas compé-

tente pour juger mon affaire et que je devais attendre l'installation des nouveaux tribunaux; qu'alors ils me traceraient la marche que j'aurais à suivre. Ils prétendent même que les personnes qui m'ont donné le conseil de présenter cette pétition sont mes plus grands ennemis. — Mirabeau déploya vainement les ressources de sa rhétorique pour me déterminer à suivre son plan. Cependant, afin de lui laisser quelque espérance, je lui dis que je consulterais une personne en qui j'avais la plus grande confiance, et que, d'après son avis, je le préviendrais de ma dernière résolution.

Plus de quinze jours s'écoulèrent sans que j'entendisse parler de M. de Montmorin, ni de Mirabeau, ni même de Longpré qui avait quitté mon hôtel; mais j'en fus peu surpris, parce que c'est dans cet intervalle qu'eut lieu la déplorable journée du 5 octobre. Je demeurais alors dans la rue du Roule; mon appartement donnait sur la rue, et j'apercevais assez facilement de ma fenêtre ce qui se passait sur le quai, d'où s'élevait un grand bruit. Remarquant vers ce point un mouvement extraordinaire, j'eus la curiosité de voir ce spectacle, et je sortis de chez moi dans cette intention.

Je me plaçai, comme beaucoup d'autres curieux, contre le mur du jardin de l'Infante. Je ne sais si je fus reconnu, mais à peine étais-je arrivé qu'une douzaine de femmes qui étaient juchées sur des

canons, et qui suivaient le cortége, se détachèrent et vinrent à moi, pour me forcer de les accompagner. Je tenais à la main un joli bambou garni en or ; elles commencèrent par me l'arracher, ensuite me saisissant au collet, elles m'entraînèrent dans la foule en criant : *A Versailles*. Je leur dis qu'elles avaient tort d'employer la violence pour me forcer à les accompagner, que je ferais avec grand plaisir cette partie de campagne avec elles. Voyant ma bonne volonté elles se relâchèrent de leur surveillance, et lorsque j'arrivai au guichet du Louvre, je gagnai le petit escalier à droite, et comme j'avais encore à cette époque des jambes de cerf, je les eus bientôt tellement devancées qu'elles me perdirent de vue et se décidèrent à regagner la troupe. Pour moi, je rentrai à mon domicile bien content d'en être quitte pour la perte de mon bambou.

Le lendemain j'eus la douleur de voir passer le cortége lugubre et sanguinaire qui conduisait la famille royale à l'Hôtel-de-Ville. On eût dit une armée de cannibales et de Bacchantes traînant avec elle un roi prisonnier. A la tête de cette horde régicide se trouvaient les assassins et les poissardes de Paris qui venaient d'ensanglanter le palais du monarque ; ils portaient sur des piques les têtes encore dégouttantes de sang des gardes du corps égorgés aux portes des appartements du roi et de la reine. Tels étaient les trophées de leur horrible vic-

toire : spectacle hideux que les malheureux princes avaient sans cesse sous les yeux ! Les gardes qui avaient échappé au massacre accompagnaient tristement les carrosses de Leurs Majestés. La milice parisienne, précédée et suivie de canons chargés à mitraille, les entourait d'un air triomphant. Une populace nombreuse faisait retentir aux oreilles du roi et de la reine des cris de joie forcenés ; c'étaient les accès de l'ivresse la plus indécente : *Voici le boulanger !* s'écriait-on en parlant de la famille royale ; *voici la boulangère et son petit mitron que j'vous amenons*. C'était une figure poissarde, pour dire que la disette du pain allait cesser, et que l'abondance renaîtrait quand le roi demeurerait à Paris. L'Assemblée nationale en corps était à la suite du roi. Par un de ses décrets, elle arrêta qu'étant inséparable de la personne du monarque, elle tiendrait désormais ses séances où Sa Majesté fixerait sa résidence ; et elle vint quelques jours après s'installer à l'archevêché.

Cependant M. Marivaux, un des mes avocats, homme entreprenant et audacieux, avait été introduit par Longpré chez M. de Montmorin. Celui-ci le jugeant capable de servir la cour dans les circonstances difficiles où le roi se trouvait placé, le mit à la tête de la contre-police. Ce poste était lucratif ; mais après le 10 août, Marivaux, pour l'avoir accepté, fut conduit à la guillotine.

Enfin Longpré vint me chercher de la part de M. de Montmorin. Ce ministre me déclara que le roi ne désapprouvait point ma résolution; qu'il en avait conféré avec le ministre de la justice, M. Duport du Tertre, et qu'on avait adopté des mesures pour le succès de mon affaire ; qu'il était urgent de faire venir à Paris madame de Lamotte que des orléanistes cherchaient à circonvenir à Londres, pour l'engager à faire elle-même les démarches qui m'avaient été proposées près l'Assemblée nationale. Il ajoutait qu'aussitôt que le calme serait rétabli, on me rendrait la justice que je réclamais ; que je pourrais voir M. Duport du Tertre à ce sujet, mais qu'il fallait avant tout m'entendre avec M. Marivaux et déterminer madame de Lamotte à se rendre à Paris.

Depuis quelque temps j'avais cessé mes relations avec cet avocat. Quand il me vit arriver, il se douta bien que j'avais vu M. de Montmorin et ne me cacha point qu'il avait reçu de l'argent du ministre pour meubler un appartement destiné à madame de Lamotte.

—Je vais, me dit-il, envoyer à Londres une de mes parentes avec les instructions nécessaires et une lettre pressante de votre part, de manière à dissiper toutes les craintes de votre épouse. Ma parente l'accompagnera jusqu'ici. Alors les agents du duc d'Orléans n'auront plus d'accès auprès d'elle

et nous parviendrons à la calmer et surtout à lui faire oublier le passé.

Tout s'exécuta comme il en était convenu avec M. de Montmorin; sa parente qui était une personne respectable et capable d'inspirer la plus grande confiance, partit munie de l'argent nécessaire pour faire le voyage et acquitter les petites dettes de madame de Lamotte dans le cas où elle aurait été forcée d'en contracter. Cette dame ne s'attendait pas à trouver la résistance qu'elle éprouva. Ni la lettre de M. Marivaux, ni la mienne, ni les conseils les plus sages et les raisonnements les mieux combinés ne purent déterminer madame de Lamotte à suivre notre envoyée. Celle-ci fut forcée de revenir seule à Paris; elle me rapporta une lettre de mon épouse qui prétendait que je me laissais tromper par le premier venu, ajoutant qu'on m'amusait par de belles promesses dont je ne tarderais pas à être la dupe comme je l'avais toujours été, qu'elle se garderait bien de revenir jamais au milieu de ses ennemis; qu'*elle avait manqué la seule occasion où elle eût voulu être présente pour se venger.*

Madame de Lamotte voulait sans doute parler des journées des 5 et 6 octobre. Les journaux de cette époque annonçaient qu'elle avait marché à la tête des femmes qui s'étaient transportées de Paris à Versailles. Si cette version eût été véritable, et que mon épouse, dans un accès d'égarement, se

fût livrée à un tel acte de vengeance et de désespoir, la reine n'aurait certainement pas échappé au fer des assassins. Madame de Lamotte connaissait trop bien les issues qui conduisaient aux appartements de la princesse; et le petit passage vitré qui fait communiquer les pièces de l'OEil-de-Bœuf avec l'appartement du roi, et par où la reine s'est échappée en chemise, n'aurait pas manqué d'être gardé.

Voyant donc qu'il était impossible de décider madame de Lamotte à entrer dans mes vues, je lui conseillai du moins de ne recevoir aucun français et surtout de se méfier des agents du duc d'Orléans, qui ne pouvaient que lui monter la tête et la pousser dans je ne sais quelles démarches funestes.

Cependant Mirabeau s'était rapproché secrètetement de la cour; il devait recevoir six millions pour le prix de son dévouement, et prendre place au ministère, ou avoir une ambassade après la session. Comme il connaissait les projets du duc d'Orléans, et qu'il n'ignorait pas son intention de faire venir madame de Lamotte à Paris pour exécuter le plan que j'avais refusé de suivre, il accourut un jour avec le dessein de m'instruire de ce nouveau complot. Il commença à chanter la palinodie; mais je l'arrêtai au milieu de son discours, en lui faisant connaître la volonté qu'avait manifestée le roi de me faire rendre justice. Il me félicita et me conseilla

seulement de prévenir madame de Lamotte de se tenir sur ses gardes.

Cet homme, qui était connu pour l'être le plus immoral de l'Assemblée, dans ses premiers temps, frissonna, dit-on, d'indignation et d'horreur quand on lui communiqua le plan des trente plus forcenés Jacobins. Ils avaient conçu le projet de détruire la monarchie, pour élever sur ses débris teints du sang de Louis XVI et de sa royale famille, la République française. Mirabeau n'avait jamais penché pour la République. Cependant, le jour qu'il exprima son improbation pour ce système, voyant que les accents de son éloquence n'ébranlaient point la résolution des trente, il crut devoir les effrayer par une rupture ouverte. Il ne parut plus, ni à leurs conciliabules, ni aux séances de leur club; et s'élançant un jour à la tribune, il fit une sortie vigoureuse contre les principes de ces forcenés qui égaraient, disait-il, la société des Jacobins. Il menaça de dénoncer incessamment les trente factieux qui méditaient la ruine de la monarchie et l'opprobre de la France. On craignit qu'il ne tînt parole, et l'on se hâta de l'empoisonner. En effet, il tomba subitement malade, et, malgré la force de sa constitution, il expira bientôt au milieu des douleurs les plus aiguës d'une colique violente qui lui brûlait les entrailles. Sa mort rassura les trente, et depuis cette époque, les

Jacobins, plus entreprenants, ne mirent plus de bornes à leurs projets.

Ce fut dans le même temps que j'appris la catastrophe arrivée à madame de Lamotte. Les agents du duc d'Orléans trouvant dans la résolution qu'elle avait prise de ne point quitter l'Angleterre, des obstacles au succès de leur mission, imaginèrent de la faire arrêter, se persuadant que lorsqu'ils l'auraient en leur pouvoir, ils parviendraient par leurs promesses et l'expectative d'une vengeance éclatante, à la conduire à Paris. Parmi ces infâmes agents, il s'en trouva un qui se rendit chez le juge de paix et fit serment sur l'Evangile que madame de Lamotte lui devait cent guinées. On lui délivra de suite l'ordre nécessaire pour la faire arrêter. Munis de cette pièce, ils se présentèrent chez elle et lui signifièrent de les suivre. Elle ne connaissait même pas le nom de l'effronté qui avait juré la dette ; d'ailleurs, quand la dette eût été réelle, personne n'avait le droit d'arrêter une femme en puissance de mari. Madame de Lamotte connaissait assez les lois du pays pour ne pas ignorer cette circonstance ; mais il fallait donner des preuves qu'elle était mariée, et elle ne possédait aucun titre, tous ses papiers étant restés dans les archives de la Bastille.

Cependant ces misérables insistaient pour l'emmener ; alors elle leur déclara que s'ils usaient de

violence, elle se mettrait sous la protection du peuple, qui viendrait à son secours, ajoutant qu'elle allait envoyer chercher son avocat pour la défendre et donner caution si c'était nécessaire. Elle dépêcha en effet la fille qu'elle avait à son service et la prévint, si l'avocat se trouvait absent, de lui faire un signe en rentrant, et de dire que l'avocat la suivait; qu'elle saurait alors le parti qui lui resterait à prendre. Angélique ne fut pas plus tôt partie, que sa maîtresse, afin de faire prendre patience à ses ignobles persécuteurs, leur servit une collation et du vin de Porto. Pendant qu'ils étaient attablés, elle se promenait de long en large à travers la chambre, faisant la conversation avec eux, et regardant souvent à la fenêtre pour voir revenir Angélique. Celle-ci n'ayant pas trouvé l'avocat, et apercevant sa maîtresse à la croisée, lui fit le signal convenu.

Alors madame de Lamotte saisit le moment favorable, ouvre la porte avec précipitation, et enferme ces gens à double tour. Comme la croisée était restée ouverte, l'un d'eux se mit à regarder si elle sortait de la maison. L'empressement qu'elle mit à s'échapper et le trouble où cette injuste aggression avait jeté ses esprits, l'empêchèrent sans doute de remarquer que des fiacres stationnaient devant sa maison; elle pouvait se faire conduire dans un autre canton de la ville, et, dans le cas où on serait parvenu à la découvrir, il aurait fallu un nouvel

ordre pour la faire arrêter. Au lieu de prendre ce parti, qui était bien simple, elle ne songe point que ces gens la guetteront pour savoir ce qu'elle devient, et elle entre dans la maison voisine, dont elle connaissait le propriétaire.

Cependant ces infâmes tyrans, à force de frapper à la porte de sa chambre, parvinrent à se faire ouvrir. Ils entrèrent aussitôt dans la maison voisine et l'un d'eux resta en sentinelle à la porte. Ils s'adressèrent alors au propriétaire pour réclamer madame de Lamotte, qui leur avait échappé. Le propriétaire répondit qu'il ne connaissait pas cette dame, et refusa la perquisition qu'ils demandaient. Ils insistèrent, déclarant au propriétaire que si madame de Lamotte n'était pas chez lui, ils se soumettraient à toute la rigueur des lois comme violateurs de son domicile. Les voilà en conséquence qui font perquisition dans la maison. N'ayant rien trouvé au rez-de-chaussée, ni au premier étage, ils montent au second. Le propriétaire les suivait, en renouvelant ses protestations ; mais ces assurances ne les empêchaient pas de continuer leurs recherches. Enfin ils arrivèrent à la porte d'une chambre qui se trouvait fermée, et ils en demandèrent l'ouverture. Vainement on leur dit que cette chambre était louée à un particulier qui emportait toujours sa clé. Ne doutant point que madame de Lamotte ne fût enfermée dans cette

chambre, ils menacèrent d'enfoncer la porte si l'on continuait de leur en refuser la clé.

Madame de Lamotte, qui était véritablement dans cette chambre, entendant cette menace, se persuada qu'on avait monté un complot pour la ramener en France et l'enfermer de nouveau. Elle perdit tout à fait la tête, et ouvrant la croisée qui donnait sur une cour, elle se suspendit par les mains à la barre de fer qui servait d'appui, déterminée à se précipiter si ces gens parvenaient à enfoncer la porte. Malheureusement cette porte était en bois blanc; quelques coups de pied en eurent bientôt fait sauter les panneaux, et dès qu'elle aperçut la tête de l'un de ses ennemis, elle lâcha la barre de fer et tomba sur le pavé. Elle eut le malheur de ne pas être tuée sur la place; mais elle avait une cuisse cassée en deux endroits, le bras gauche fracassé, un œil hors de la tête et le corps brisé. Dans cet état, elle vécut encore trois semaines, et je reçus d'elle une lettre assez longue qui me donnait tous les détails de ce tragique événement. Cette malheureuse femme m'annonçait même qu'on allait la transporter à la campagne, où elle espérait se rétablir.

L'abbé Georgel a bien la bassesse, pour compléter le tissu de ses calomnies, d'avancer que madame de Lamotte, à la suite d'un excès de débauche, avait été jetée d'un troisième étage sur le pavé, et il as-

saisonna ce récit jésuitique à sa manière, en citant la vengeance divine. Je ne reviendrai pas sur ces absurdités, dont la grossièreté saute aux yeux. Il me suffit d'avoir énoncé la simple vérité d'un fait qui a donné lieu à tant de versions incohérentes.

Ainsi mourut, à l'âge de trente-quatre ans, une femme dont toute la vie n'offre qu'une suite de misères et de calamités, tandis qu'elle eût pu finir par être heureuse, si le privilége de sa naissance, en exaltant son imagination, n'avait pas fait germer dans sa tête, et développer ensuite outre mesure, ces sentiments d'orgueil et d'ambition qui l'ont conduite à sa perte.

Peu de jours après avoir reçu sa lettre, comme je traversais le pont royal, j'entendis un crieur des rues qui annonçait les détails de la mort de la comtesse de Lamotte ; je ne savais si je devais en croire mes oreilles. Je pris aussitôt une de ces feuilles, et étant entré dans un café, je lus effectivement le récit assez exact de la fin tragique de cette malheureuse femme. Je m'acheminai ensuite vers la demeure d'un de mes amis, rue Notre-Dame-des-Champs. C'était M. Dubut de Longchamps, homme du caractère de Mirabeau, mais royaliste à l'excès. Il travaillait pour tous les journaux du parti de la cour, et était fort lié avec le ministre de la justice, M. Duport du Tertre. Après le 10 août, il a passé en Angleterre, où il est mort sans doute, du moins

je n'ai plus entendu parler de lui depuis cette époque. Il habitait alors un hôtel qui avait appartenu à l'abbé Terray, et y faisait une grande dépense.

Je le trouvai dans son jardin. En me voyant il s'aperçut apparemment de la tristesse qui m'accablait et il me questionna pour en savoir la cause. Pour toute réponse je lui présentai le papier que je venais d'acheter. Il me dit alors qu'il avait appris cet événement la veille, et qu'en m'invitant à dîner avec lui, c'était dans l'intention de m'offrir les consolations de l'amitié.—J'en ai d'autres aussi à vous donner, continua-t-il ; le ministre de la justice me disait hier, en m'annonçant la mort de madame de Lamotte, que c'était le plus grand bonheur qui pût vous arriver, attendu que le refus qu'elle avait fait de se rendre à vos vœux et de venir vous rejoindre eût été un grand obstacle à l'accomplissement de vos projets. On redoutait ses écrits et puis l'on n'ignorait pas les démarches du duc d'Orléans pour les mettre en évidence et causer du scandale. Sa mort aplanit toutes les difficultés, et ce doit être un grand motif de consolation pour vous.

Nous rentrâmes dans le salon où plusieurs personnes également invitées se trouvaient déjà réunies. Au milieu du dîner, un des convives demanda si l'on avait lu les détails de la mort de madame de Lamotte. Aussitôt un autre personnage que je n'avais jamais vu, et qui ne me connaissait sûrement

pas, prit la parole et s'écria : *Morte la bête, mort le venin*. M. de Longchamps, indigné sans doute de l'apostrophe que je recevais à sa table, ne fut pas maître de son premier mouvement, et dit à celui qui avait tenu le propos : — M. de Vergennes, si c'est un compliment de condoléance que vous voulez faire à M. de Lamotte, vous pouvez le lui adresser à lui-même ; le voilà, ajouta-t-il en me désignant du doigt.

Ce pauvre M. de Vergennes était le fils de l'ancien ministre des affaires étrangères, dont j'ai eu tant à me plaindre ; il fut atterré ; sa langue paralysée ne put articuler un seul mot. Joindre les mains et pencher la tête en signe d'excuse fut toute sa réponse. On changea de conversation pour le tirer d'embarras, mais je m'aperçus pendant le reste du repas qu'il n'était pas revenu de son étourdissement. Après le dîner je descendis au jardin, et il vint m'y rejoindre pour me réitérer ses excuses. Son père, me dit-il, avait eu à se plaindre de madame de Lamotte pour des écrits qu'elle avait répandus contre lui. Je le désabusai. — C'est moi, repris-je, qui ai dans le temps adressé une lettre à M. votre père, où je lui prédisais une disgrâce complète pour la conduite qu'il avait tenue pendant le procès du cardinal de Rohan, et cela contre les propres intérêts de la reine qui était son accusateur. Je lui racontai alors que M. de Vergennnes, de

concert avec le garde des sceaux, M. de Miroménil, avaient provoqué subitement le prononcé du jugement dès qu'ils eurent connaissance de mon projet de venir à Paris, dans la crainte que ma présence ne fît changer toute la face de cette procédure. Je ne supposais pas, ajoutai-je, qu'on emploierait le poison pour se défaire de sa personne, et si M. de Calonne ne m'avait pas affirmé ce fait, j'en douterais encore.

M. de Vergennes m'assura qu'il n'avait aucune connaissance de ces particularités. Je feignis de le croire, et nous rejoignîmes le reste de la société.

Suivant le conseil de M. de Montmorin, je m'étais déjà rendu à l'audience du ministre de la justice qui m'avait assez bien accueilli. M. de Longchamps se proposa de m'y conduire le lendemain, pensant, d'après la manière dont il s'était expliqué la veille sur la mort de madame de Lamotte, que cette visite me serait favorable. En effet, M. Duport du Tertre nous apprit qu'il avait eu avec M. de Laporte, intendant de la liste civile, plusieurs conférences relativement à mes affaires, et il m'engagea à lui faire une visite, m'assurant que je me féliciterais de cette démarche. Il finit en me promettant de saisir au plus tôt l'instant favorable pour effacer jusqu'aux dernières traces de mon maudit procès.

CHAPITRE XI

Conseils de M. Fournel. — Visite à M. de Laporte, intendant de la liste civile. — Lettres d'ester à droit obtenues. — Départ de la famille royale. — Mission proposée à M. de Lamotte. — La Fayette. — Retour du roi. — Poursuite du procès en cassation. — Le président de Plane. — Audience imprévue de Louis XVI. — M. de Lamotte se constitue prisonnier à la Force. — Accident malheureux. — Il est b..... en colère le père Duchesne! — M. de Lamotte transféré à la Conciergerie. — Il reçoit les compliments de membres de la commune. — Ses interrogatoires. — Les Jacobins se tournent contre lui. — Négociations de Gueffier au sujet des nouveaux Mémoires de madame de Lamotte. — Riston. — Erreurs de madame Campan relevées. — M. Guillaume de Croissy. — Digression sur Dorival. — Jugement et acquittement de M. de Lamotte. — Incident. — Journée du 10 août. — Nouvelles incarcérations à la Conciergerie : MM. Durosoy, de Laporte, d'Affry, de Montmorin. — Massacre des 2 et 3 septembre. — Dévouement d'un guichetier. — Préparatifs de défense de M. de Lamotte. — Sa délivrance. — — Imprudence de M. Guillaume. — M. de Lamotte cru mort. — Il s'engage dans un nouveau régiment de cavalerie. — On le raye des cadres. — Il va demeurer alternativement à Bar-sur-Aube et à Tonnerre. — Projets de mariage. — L'abbé de Lentil et M. de Sauvebœuf. — Trait de mœurs contemporaines.

Je voyais souvent M. Fournel, le second de mes avocats, pour lui rendre compte de mes démarches et lui demander conseil. Après ma visite à M. Duport du Tertre, j'allai lui faire part de la mort de madame

de Lamotte, des paroles consolantes du ministre de la justice, et des assurances qu'il m'avait données de faire réformer au plus tôt le jugement du parlement de Paris. J'ai songé, me dit l'avocat, à une chose qui me paraît assez importante; dans le siècle où nous sommes, il ne faut pas trop compter sur la parole des grands, des ministres, ni même des souverains. Une ancienne loi n'accordait que cinq ans à un condamné par contumace pour se représenter devant ses juges. Cette loi vient d'être abolie par un décret que le roi a sanctionné, et maintenant un condamné par contumace a le droit de se représenter toute sa vie. Mais avant ce décret, celui qui laissait écouler les cinq années sans purger sa contumace, ne pouvait plus le faire à moins que le souverain ne lui accordât des lettres d'*ester à droit* (1). Or, si le roi venait à reconquérir toute sa puissance, croyez-vous qu'il laisserait subsister tous les décrets qu'il a été forcé de sanctionner ? Non, certainement; il remettrait tout sur l'ancien pied, et vous qui auriez laissé écouler les cinq années de rigueur depuis votre condamnation, vous n'auriez plus la possibilité de vous justifier. Il faut tout prévoir, continua M. Fournel, et puisque M. Duport du Tertre s'intéresse à votre position, il ne se refusera pas à vous faire expédier des lettres d'*ester à*

(1) Lettres pour comparaître en justice.

droit. S'il vous fait observer qu'elles vous sont inutiles, répondez-lui qu'en révolution personne ne sait ce qui peut arriver, et que vous désirez ces lettres pour votre plus grande tranquillité.

Dès le lendemain je fis part de ces réflexions à M. de Longchamps ; il les goûta et vint avec moi chez le ministre. Je restai bien une demi-heure à l'attendre, et je commençais à m'inquiéter quand je le vis paraître accompagné du ministre lui-même. Celui-ci me prévint qu'il ne pouvait faire droit à ma demande sans en avoir parlé à Sa Majesté ; qu'il fallait que ces lettres fussent revêtues de la signature du roi et du grand sceau, mais qu'il espérait que Louis XVI ne ferait aucune difficulté pour me donner cette satisfaction, et il m'ajourna à huitaine.

En sortant de l'hôtel du ministre, M. de Longchamps me fit conduire au Louvre chez M. de Laporte, intendant de la liste civile. M. Duport lui avait recommandé de faire avec moi cette visite qui était d'une plus grande importance que je ne l'imaginais. Ce M. Dubut de Longchamps avait ses entrées chez tous les ministres, et dès qu'on l'annonçait, il était admis ; il en fut de même chez M. de Laporte. Je restai dans le salon, que je reconnus pour y être venu plusieurs fois aux audiences du baron de Breteuil. On m'invita à passer dans le cabinet de l'intendant, qui me déclara aussitôt que

le roi à qui l'on avait rendu un compte favorable de mes opinions, de ma conduite, et de mon dévouement à sa personne, m'accordait un crédit illimité sur sa liste civile, et l'avait autorisé à m'assurer de sa part que justice me serait rendue. Il me présenta en même temps un paquet cacheté, et m'invita, quand j'aurais épuisé ce qu'il contenait, à venir lui en demander un autre.

Je ne savais de quelles expressions me servir pour le remercier et manifester ma reconnaissance envers Sa Majesté. Je lui dis que sous le règne de Henri IV un de mes aïeux avait levé à ses frais une compagnie de cent hommes d'armes pour le service du roi, que depuis cette époque, sept de mes ancêtres s'étaient voués au service de leur souverain, que mon père, qui faisait le huitième, avait été tué, à la tête de sa compagnie, à la bataille de Minden, qu'étant entré au service à l'âge de quinze ans, j'avais suivi la même carrière, qu'on pouvait assurer à Sa Majesté que je ne dégénérerais pas de ma famille, et que le roi pouvait compter sur mon dévouement dans toutes les occasions. — Je vous donnerai des preuves que j'y compte aussi, me répondit M. de Laporte. Maintenant que nous n'avons plus à redouter les écrits ni les démarches de madame de Lamotte, croyez que tout ira bien et que vous n'aurez qu'à vous louer d'avoir rejeté des conseils perfides pour suivre le chemin de l'honneur. Ce brave

et honnête M. de Laporte ne s'attendait guère alors au sort qui lui était réservé, comme je ne soupçonnais pas moi-même que nous nous retrouverions ensemble à la Conciergerie et que j'y recevrais ses derniers adieux.

En sortant de chez lui, nous prîmes les nouveaux boulevards pour retourner dans la rue Notre-Dame-des-Champs. Chemin faisant, je décachetai le paquet que m'avait remis M. de Laporte ; il contenait 2,400 livres en assignats. Comme je ne mangeais presque jamais chez moi, je dépensais fort peu de chose; aussi conservai-je une somme ronde que je destinais à une personne de ma famille. Ma sœur venait de perdre son mari, et mon projet était de la faire venir à Paris avec sa fille. Mais M. de Longchamps, à qui j'en parlai, me conseilla d'en ajourner l'exécution, m'assurant que je devrais être employé avant peu pour une mission importante. Je cédai à ses avis, et cependant si j'eusse connu ce qui se tramait, j'aurais bien vite pris une autre résolution; mais n'anticipons pas sur les événements.

Le ministre de la justice m'avait ajourné à huitaine pour me donner une réponse positive sur la demande que je lui avais faite de lettres d'*ester à droit*. Les objections qu'il m'avait adressées me laissaient peu d'espoir de succès, et je ne m'attendais guère qu'à éprouver un refus coloré. Je fus donc trompé agréablement lorsque le ministre sortit

de son cabinet en tenant à la main un paquet cacheté et me dit : — Voilà, Monsieur, la pièce que vous avez désirée; j'espère qu'à présent vous n'aurez plus aucune inquiétude; puis il continua : Ce sont sans doute vos avocats qui vous ont donné le conseil de solliciter des lettres d'*ester à droit*. Je lui répondis que c'était M. Fournel qui me l'avait conseillé. — C'est un brave homme, reprit le ministre; quant à l'autre, il ne manque pas de moyens. M. de Laporte l'a employé, mais sa réputation est loin d'égaler celle de M. Fournel. Je serais bien aise de le voir; faites-moi le plaisir de l'en prévenir. Vous connaissez aussi le marquis de Saint-Huruge? — Je l'ai connu à Londres, mais je l'évite ici le plus qu'il m'est possible. — Cependant vous devriez cultiver sa connaissance; c'est un des employés du duc d'Orléans, et il serait bon de connaître ses projets afin de les déjouer. Ce Saint-Huruge est un hardi coquin; je vous conseille de ne pas le fuir sans avoir l'air de le rechercher, et s'il vous faisait découvrir quelque nouvelle trame contre ce malheureux Louis XVI, vous viendriez m'en avertir. — Vivement choqué de cette proposition : Monseigneur, lui répondis-je, le marquis de Saint-Huruge peut être le plus vil des hommes; mais jamais le comte de Lamotte ne s'abaissera à faire le métier d'espion. Cependant, comme je prends toute la part possible aux malheurs de notre bon

et infortuné roi, si le hasard me fait connaître quelque complot, je m'empresserai de vous en prévenir; voilà tout ce que je puis vous promettre ; — et je le laissai assez confus de s'être avancé aussi indiscrètement.

J'avais rencontré quelquefois chez M. de Longchamps, un ancien maire de Lyon dont le nom ne me revient pas. Cet homme paraissait avoir la confiance du roi et celle de M. de Laporte. Il faisait de fréquents voyages à Coblentz; mais à cette époque j'en ignorais le motif, et il se trouvait à Paris lorsque M. de Longchamps me prévint qu'on devait me charger d'une mission ; nous étions alors dans le mois de juin. Un matin je vois arriver M. de Longchamps qui me dit sans préambule : — Vous allez partir aujourd'hui avec moi : faites votre malle, et envoyez-la promptement à mon hôtel; ne laissez rien ici, car j'ignore le temps que durera ce voyage. — Cet ancien maire de Lyon se trouvait chez lui. La voiture était chargée, et nous devions nous mettre en route tous les trois à une heure du matin.

J'appris dans la soirée, d'une manière confidentielle, le projet de départ du roi et de la famille royale ; nous devions suivre la même route. Notre voiture, qui avait déjà fait plusieurs voyages à Coblentz, et qui avait été construite de manière à contenir dans les panneaux une somme considérable en or, était remplie de ce précieux métal. Ces MM. m'a-

vaient choisi pour les accompagner, dans l'intention de m'envoyer en courrier extraordinaire, s'il nous arrivait quelque catastrophe sur la route.

Cependant, comme nous ne voulions pas partir sans avoir la certitude que la famille royale était sortie du château, je fus chargé de surveiller ce départ sans laisser soupçonner mon intention. Le Carrousel était alors encombré de maisons et de baraques, en sorte qu'il devenait facile de se cacher sans être aperçu de la sentinelle qui se trouvait à la grille par où devait passer la voiture du roi. Je partis de la rue Notre-Dame-des-Champs vers onze heures du soir; j'arrivai devant la grille où veillait la sentinelle, et j'aperçus M. de Gouvion, officier d'artillerie, l'ami et l'homme de confiance de M. de La Fayette, qui l'avait fait major de la garde nationale; il fumait sa pipe à quelques pas de la grille. Je me doutai qu'il n'était pas là, surtout à cette heure, sans quelque dessein bien arrêté. Je me postai contre le mur d'une maison d'où je ne pouvais être aperçu, et à minuit un quart je vis défiler la famille, qui après avoir passé la grille, s'arrêta un instant comme pour délibérer, et ensuite continua son chemin.

Lorsque je quittai mon poste, M. de Gouvion n'avait pas quitté le sien, et partout régnait la plus grande tranquillité. J'allai rejoindre mes compagnons de voyage en faisant mes conjectures sur la

présence de cet officier. Je fis part de cette circonstance à M. de Longchamps et lui communiquai mes soupçons. Je supposais que M. de Gouvion avait été envoyé là par M. de La Fayette pour s'assurer de l'heure précise du départ de la famille royale, afin de la faire poursuivre assez tôt pour la ramener, et cela dans l'intention de se créer un titre de plus à la popularité. Ces messieurs, au contraire, rejetaient cette supposition comme indigne du caractère de M. de La Fayette; ils aimaient mieux croire qu'il n'avait voulu, par cette démarche, que surveiller sans se compromettre la fuite du roi, qu'il favorisait secrètement. J'avoue que cette dernière opinion paraît justifiée par la conduite postérieure de ce grand homme. Quoiqu'il en soit, nous fûmes d'avis de ne quitter Paris qu'après avoir vu l'effet que produirait le départ de la famille royale, afin de pouvoir en rendre compte à notre arrivée.

Le jour commençant à paraître, à cinq heures j'allai rôder autour du château en attendant l'explosion. Au bout d'une heure j'aperçus sur le pont royal un rassemblement de quelques personnes; je m'y transportai et je vis un valet de pied en livrée qui annonçait la fuite du roi et de sa famille, assurant qu'on venait seulement de s'en apercevoir. On interpellait cet homme, on lui faisait mille questions; le groupe se grossissait rapidement. Je traversai le pont pour revenir vers le château. A cette

époque il y avait une place de fiacres devant les anciennes croisées qui régnaient jusqu'au premier guichet par où l'on entre au Carrousel. Remarquant de loin une multitude de personnes qui s'avançaient sur le quai, je me plaçai (en payant) sur un de ces fiacres afin d'éviter la foule, et je ne tardai pas à reconnaître M. de La Fayette monté sur son cheval blanc. Il allait au pas, haranguant la foule immense qui le suivait. Quand il fut assez près de moi pour que je pusse distinguer ses paroles, j'entendis parfaitement qu'*il engageait tous les bons parisiens à rester calmes, et il leur assurait que le roi et sa famille rentreraient bientôt dans Paris*.

Dès que les flots du peuple se furent écoulés, je courus chez M. de Longchamps pour rendre compte de ce que j'avais vu; nous jugeâmes qu'il était inutile de nous mettre en route ce jour-là, présumant bien que ce serait nous exposer sans nécessité que de partir avant d'avoir des nouvelles de la famille royale. Mais dans la soirée des courriers expédiés de Varennes à l'Assemblée annoncèrent l'arrestation du roi et son prochain retour à Paris.

J'allai voir ce triste spectacle aux Champs-Elysées. On eût dit que tous les habitants de la capitale s'étaient portés dans cette promenade; depuis la barrière jusqu'au château, elle était encombrée de monde. La garde nationale, ayant à sa tête M. de La Fayette, formait la haie des deux côtés. A mesure

que la voiture de la famille s'avançait, en allant au pas, entre ces deux rangs de gardes nationaux, M. de La Fayette faisait le commandement de *armes sous le bras;* c'est ainsi que la troupe porte ses armes lorsqu'elle suit un convoi. La reine avait un chapeau noir avec des plumes de la même couleur. Malheur aux femmes qui en portaient de semblables! on les leur arrachait sans pitié.

Une pareille entrée n'était pas d'un bon augure pour Louis XVI. Cependant il conservait un calme étonnant. Je me retirai la tristesse dans l'âme, quoique je ne fusse pas fâché de rester à Paris, car notre projet de voyage ne me présageait rien de bien agréable.

Quelques jours après, je rendis une visite à M. Fournel, afin de lui communiquer les lettres d'*ester à droit* que j'avais obtenues, et lui transmettre l'invitation que M. Duport du Tertre m'avait chargé de lui porter pour qu'il prît la peine d'aller le voir. Malgré sa répugnance à visiter les gens en place, il consentit à se rendre au désir du ministre. Il revint enchanté de l'amabilité de ses manières; M. Duport lui avait assuré que mon affaire se terminerait au gré de mes vœux, qu'on n'attendait plus qu'un moment favorable pour la présenter; il devait prévenir d'avance le président de la chambre et le commissaire du roi des intentions de Louis XVI à ce sujet. Il voulait aussi réunir plusieurs magis-

trats et des avocats, au nombre desquels se trouverait M. Fournel, afin de les consulter sur les moyens d'arriver à cette fin promptement et sans éclat.

D'après une telle disposition de la part du roi, je ne pouvais douter de voir bientôt casser l'indigne jugement du parlement de Paris. Aussi, éprouvais-je une joie extrême. Je profitai de ces circonstances pour faire venir près de moi ma sœur et ma nièce, ne soupçonnant guère alors quels services j'en obtiendrais dans les moments orageux où je me suis trouvé, et d'où je ne suis sorti que par une espèce de miracle.

Le roi venait d'accepter la constitution; la tranquillité semblait renaître; mais le plan de tout bouleverser pour créer une nouvelle forme de gouvernement était une chose arrêtée entre certains députés. Ils espéraient entraîner la majorité des suffrages par l'ascendant de leur éloquence, et surtout par la hardiesse de leurs principes. Ils avaient déjà levé un coin du voile qui cachait leurs vastes projets, et, dès ce moment, ils marchèrent constamment, sans faire un seul pas rétrograde, vers le but qu'ils s'étaient proposé.

Nous étions alors au mois de novembre 1791, M. Duport du Tertre, jugeant le moment favorable pour me faire rendre justice, provoqua à Saint-Cloud la consultation dont il avait parlé à M. Fournel.

Cet avocat y fut appelé. M. Duport exposa que le roi, désirant me faciliter les moyens de purger ma contumace, avait chargé son ministre de la justice de faire rendre un jugement en ma faveur, de manière à éviter la publicité et surtout le scandale. M. Fournel, en qualité de mon défenseur, fut désigné pour ouvrir un avis sur cette question ; il donna ses conclusions en peu de mots ; les huit autres membres (car la réunion se composait de neuf personnes, en y comprenant le ministre de la justice et M. de Laporte, intendant de la liste civile), firent tour-à-tour leurs observations. Enfin, la majorité donna la préférence à l'opinion de mon avocat, qui indiquait en effet le moyen le plus sûr de terminer cette affaire sans publicité. Il ne s'agissait plus que de trouver, dans les six tribunaux provisoires, un président assez modéré, assez sage, et surtout assez ennemi des formes révolutionnaires pour se prêter aux vues et au désir de Sa Majesté. Le ministre fit connaître alors qu'on lui avait parlé d'un M. de Plane, président du troisième tribunal, comme d'un homme que le baron de Breteuil avait anciennement employé à Versailles, et qui serait flatté de pouvoir être agréable au roi. Il nous pria de prendre des informations sur son caractère, ajoutant qu'il lui confierait sans hésiter les intentions de Louis XVI, si nos rapports s'accordaient avec ceux qu'il avait déjà reçus.

Après cette explication, le ministre invita les membres de la réunion à passer dans une autre salle, où ils trouvèrent une table servie, dont M. de Laporte fit les honneurs. M. Fournel, qui me raconta ces détails, était enchanté de ces attentions. — Je suis assuré, me dit-il, que Louis XVI serait encore dans son palais de Versailles, s'il avait eu le bonheur de ne rencontrer que des ministres aussi honnêtes gens. Maintenant, continua mon avocat, je dois vous expliquer le mode que j'ai proposé et qui a fini par obtenir l'assentiment général. Je vous ferai une requête adressée au président; vous y joindrez vos lettres d'*ester à droit*. Lorsqu'il aura reçu du ministre les instructions convenables, vous lui ferez une visite et conviendrez avec lui d'un jour pour subir un interrogatoire de forme. Vous vous constituerez prisonnier la veille ; le lendemain, dans la matinée, on vous conduira au palais. Lorsque l'interrogatoire sera terminé, vous présenterez votre requête pour demander votre élargissement provisoire, ce qui vous sera accordé, et quinze jours ou trois semaines après, on choisira un jour où le tribunal ne se trouvera saisi d'aucune cause intéressante, afin qu'il y ait peu de monde, et l'on vous fera lecture d'un jugement qui aura été préparé d'avance, et dont les conclusions seront approuvées par le roi ; alors vous serez libre de vous retirer;

je me chargerai de lever une expédition du jugement.

Qu'on juge de ma joie. Ainsi donc, j'allais me voir soulagé du poids affreux de ce jugement ; car, une sentence, quoique injuste, n'en est pas moins pénible, si elle ne l'est davantage. Hélas ! que j'étais loin de soupçonner que les démarches auxquelles j'allais me livrer m'attireraient des malheurs inouïs. Fatale destinée ! elle m'entraînait à mon insu lorsque j'aurais pu vivre si heureux en Hollande. Mais toute la prévoyance humaine ne pouvait me garantir des caprices du sort.

Dans le courant du mois de décembre 1791, le ministre de la justice ayant acquis de nouveaux renseignements sur les dispositions favorables de M. de Plane, se décida à lui faire connaître les intentions du roi, et ce magistrat promit solennellement de s'y conformer. Le procureur du roi, attaché au même tribunal que M. de Plane, prit aussitôt le même engagement.

Dès que je fus informé de ces circonstances, j'allai faire une visite au président, et j'eus tout lieu d'être satisfait de sa réception. Il m'apprit surtout une chose que j'ignorais, et qui ne me laissa aucun doute sur ses intentions en ma faveur : — J'ai, me dit-il, dans ma jeunesse, servi sous les ordres de M. de Lamotte, votre père ; je n'étais pas éloigné de lui, lorsqu'il fut tué à la tête de sa compagnie,

à la bataille de Minden. Je me rappelle combien il fut regretté. Pour moi, qui le connaissais particulièrement et qui l'ai pleuré comme un ami, je suis flatté que les circonstances me procurent le double plaisir de rendre service à son fils, et de remplir en cela les intentions du roi. — Il me conseilla de revenir le trouver au palais, au bout d'une semaine, afin de convenir d'un jour pour en terminer.

Dans l'intervalle, ayant remarqué que mes finances diminuaient sensiblement, et présumant que je serais bientôt forcé de faire des dépenses extraordinaires, je me rendis chez M. de Laporte, à qui je fis part des bonnes dispositions du président de Plane, et de la situation de ma bourse. — Enfin, me dit-il, il faut bien espérer que vous serez bientôt débarrassé de cette malheureuse affaire. Mais souvenez-vous, ajouta-t-il, que le roi ne veut pas que vous vous adressiez au domaine pour vos réclamations ; il m'a chargé de vous dédommager des pertes que vous avez essuyées.—Je lui demandai mille écus qu'il me donna. En me remettant cette somme, il m'engagea à venir le voir avant de me constituer prisonnier, et me demanda si j'avais conservé l'original de la pétition de Mirabeau. Je tirai aussitôt cette pièce de mon portefeuille. Après qu'il l'eût examinée, il me la remit et je le quittai.

La semaine que m'avait indiquée M. de Plane se trouvant expirée, je me rendis au palais, et nous

convînmes que je me constituerais prisonnier à la Force le 4 janvier 1792.

Quelques jours avant cette époque, j'allai chez M. de Laporte, lui faire part, comme il m'en avait prié, du jour convenu. Il m'invita à revenir le lendemain entre huit et neuf heures du soir, sous prétexte qu'il aurait à me faire une communication importante. Je me rendis à son invitation. Aussitôt qu'il m'aperçut, il prit son chapeau et me dit de le suivre. Je pensais qu'il me conduisait chez le ministre de la justice; nous n'allâmes pas si loin. Je le suivais sans mot dire, et, dans ce court trajet, il ne m'adressa pas une seule fois la parole. Nous entrâmes au château des Tuileries. Dès que nous fûmes parvenus dans une salle où se tenaient des gardes nationaux, il me fit asseoir sur une banquette en me disant de l'attendre un instant. Au bout de quelques minutes il revint en effet et m'invita à le suivre. Quel fut mon étonnement, lorsque je me trouvai tout-à-coup et sans m'y attendre en présence de Louis XVI ! Mon premier mouvement fut de me précipiter à ses pieds; il me releva avec bonté et dit que d'après les rapports du comte d'Adhémar, ambassadeur à Londres, et de son successeur le marquis de La Luzerne, à qui j'avais remis le manuscrit que M. de Calonne avait fait fabriquer à Londres, et qu'il avait surchargé d'additions et de corrections, il avait gémi sur mon sort, et que,

sans la Révolution qui était survenue, il aurait cherché plus tôt à me faire oublier les persécutions que j'avais éprouvées en son nom; que depuis ma rentrée en France, MM. de Montmorin et de La Luzerne, ainsi que le ministre de la justice Duport du Tertre et M. Dubut de Longchamps, lui avaient fait le récit de ma conduite et de mes opinions, ce qui l'avait déterminé à m'accorder tout ce que j'avais paru désirer. Il me répéta ce que M. de Laporte m'avait dit relativement à mes réclamations, et il ajouta que dans un temps plus heureux il me ferait continuer mon service. Il me demanda ensuite si j'avais l'original de la pétition que Mirabeau voulait me faire présenter à la barre de l'Assemblée nationale. Je la tirai de mon portefeuille et la lui présentai. Après l'avoir parcourue : — Le misérable, s'écria-t-il ! il n'a eu que ce qu'il méritait ! — Ce mot prouve que Louis XVI n'ignorait pas que Mirabeau était mort empoisonné. Il me demanda ensuite si je voulais lui faire le sacrifice de cette pièce. Je répondis naturellement que je n'avais rien à refuser à Sa Majesté et que j'étais prêt à verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Il me répliqua qu'on l'avait bien trompé sur mon compte; les larmes lui roulaient dans les yeux ainsi qu'à moi. Voulant cacher son émotion et terminer ce pénible entretien, il me salua de la main et entra dans une autre pièce. M. de Laporte me

reconduisit jusqu'à la porte extérieure et rentra au château; avant de me quitter il m'engagea à revenir le voir le lendemain dans la matinée.

Lorsque je fus introduit dans son cabinet il me demanda si j'étais satisfait de l'entrevue qu'il m'avait procurée la veille. Le roi, continua-t-il, m'avait plusieurs fois demandé, depuis la mort de Mirabeau, si vous aviez conservé l'original de la pétition que ce député vous avait remise; il désirait voir cette pièce. Je lui répondis que vous la conserviez, mais instruit comme je l'étais que vous l'aviez refusée à M. de Montmorin aussi bien qu'au ministre de la justice, et ne voulant pas m'exposer au même refus, je proposai à Louis XVI de vous introduire secrètement dans son cabinet, et il me chargea de vous conduire au château. Je craignais que vous ne fissiez quelque résistance, mais l'empressement avec lequel vous avez cédé à son désir, l'a pleinement satisfait. Après votre départ, Sa Majesté m'a questionné sur votre position, et apprenant que vous aviez fait venir depuis peu votre sœur et sa fille, de Bar-sur-Aube, et que vous les aviez à votre charge, elle m'a ordonné de vous remettre ce supplément. Lorsque votre affaire sera terminée, vous viendrez m'en faire part; nous dresserons alors un état de vos réclamations, je les présenterai au roi, et j'ai lieu d'espérer que vous ne regretterez pas les brillantes promesses du duc d'Orléans et de Mirabeau.

Cette dernière phrase me rappelant la dernière conversation que j'avais eue avec ce personnage, peu de temps avant sa mort, je priai M. de Laporte de la rapporter au roi, pensant que ce pourrait être un palliatif pour ses peines.

Depuis que Mirabeau s'était rapproché de la cour, il était venu s'acquitter envers madame Boutte, et l'avait priée de m'engager à l'aller voir. Je n'étais plus logé à son hôtel, mais je lui faisais de temps en temps une visite. Elle me communiqua l'invitation de Mirabeau, et je me rendis chez lui, rue du Mont-Blanc. Après les compliments d'usage, il me fit asseoir, et me prononça un vrai discours de tribune, dans lequel il blâmait la conduite qu'il avait tenue, ajoutant qu'il reconnaissait toutes ses erreurs, que les conseils qu'il m'avait donnés à une époque antérieure lui étaient dictés par le duc d'Orléans, qu'il n'avait été véritablement que son écho, que revenu à des sentiments d'honneur et de justice il avait désiré me voir pour m'engager à renoncer à mes prétentions, que ma demande en révision occasionnerait un scandale qu'il me conseillait d'éviter; sa position, disait-il, lui permettait d'obtenir pour moi des dédommagements satisfaisants.

Je l'arrêtai en lui faisant connaître l'état de mes affaires, et je lui avouai que je n'avais pas attendu cet avis pour renoncer au plan de conduite qu'il m'avait tracé. Je le remerciai donc de ses bons offices.

Il voulut me faire quelques questions, mais je le priai de changer de conversation, et depuis cette entrevue, je n'eus plus aucune relation avec lui.

Le 2 janvier 1792 je me fis conduire à l'hôtel de la Force, afin de prévenir le concierge, qui avait été valet de chambre du comte d'Artois, et que j'avais eu occasion de voir anciennement, que je viendrais le 4 me constituer volontairement prisonnier pour purger ma coutumace ; je le priai de me réserver une chambre assez spacieuse, mon intention étant de donner ce jour-là même un dîner à une douzaine de personnes. Cet homme me fit voir une pièce qui remplissait mes vues et me promit de me la garder.

La veille de mon entrée en prison, j'allai prévenir le président de Plane de mes dispositions et j'en donnai aussi avis à mon avocat Fournel. Tout étant ainsi disposé, je me rendis à la Force à deux heures après midi. Entre quatre et cinq heures les personnes que j'avais invitées arrivèrent successivement. J'avais recommandé au guichetier d'allumer un grand feu dès le matin afin d'échauffer cette chambre ; il avait ponctuellement suivi mes ordres.

A dix heures je congédiai mon monde. Les hommes me promirent de venir me prendre le lendemain entre dix et onze heures du matin, au sortir de l'interrogatoire. J'étais loin de prévoir l'évé-

nement qui allait me plonger dans de nouveaux malheurs.

Dès que je fus seul, je me couchai laissant le feu allumé ainsi qu'une bougie. Je ne tardai pas à m'endormir. Mais entre deux et trois heures je fus réveillé par un grand bruit : j'entendais crier au feu. Une lumière assez vive pénétrait dans ma chambre, et déjà le pétillement de la flamme arrivait jusqu'à mes oreilles. Je ne savais que penser, lorsqu'une épaisse fumée remplit subitement la pièce que j'occupais. Je me levai précipitamment afin d'ouvrir les croisées; et m'habillant à la hâte, je pris mon portefeuille et me plaçai à la fenêtre autant pour respirer que pour appeler de toutes mes forces le secours que ma position réclamait. Cependant le feu s'avançait avec une effrayante rapidité. J'entendais bien prononcer mon nom : — Allez, disait-on, secourir M. de Lamotte ! — Mais personne n'arrivait. Je saisis une bûche et frappant à coups redoublés j'essayai d'enfoncer la porte; mais elle s'ouvrait en dedans, et je vis avec douleur que mes efforts étaient inutiles. A chaque instant j'étais obligé de courir à la croisée pour reprendre respiration, car la fumée devenait si épaisse que malgré la clarté que le feu répandait, je ne pouvais plus rien distinguer dans ma chambre. Enfin j'avais épuisé vainement mes forces et je n'osais plus quitter la croisée dans la crainte d'être

étouffé. Dans cet état désespéré j'entends accourir dans le corridor, on met la clef à la serrure, et je me crois sauvé, quand on s'écrie : Ce n'est pas la clef. Dès ce moment je me regardai comme un homme perdu, et je songeai à me précipiter au milieu de la chambre, aimant mieux être étouffé par la fumée que dévoré par les flammes. Dans cet instant on accourt une seconde fois, et la porte s'ouvre, lorsque, déjà à demi-mort, je n'avais plus le courage de me traîner. Un des guichetiers, homme robuste, me charge sur ses épaules, et courant à travers les flammes, il s'élance par un escalier tout enflammé qui s'écroule un instant après avec un fracas épouvantable ; c'était la seule issue par où je pouvais m'échapper. On me transporta chez le concierge et quelques soins réparèrent promptement mes forces. J'en fus quitte pour mes cheveux grillés et ma redingotte roussie.

Quand je fus tout-à-fait remis, un officier de gendarmerie que je connaissais, me proposa de me reconduire chez moi ; mais il était trop important pour mes intérêts que je me rendisse à neuf heures, comme j'en étais convenu, dans la chambre du président de Plane ; je fis part à cet officier des raisons qui m'empêchaient de m'éloigner : — Eh bien ! me dit ce brave homme, venez en attendant l'heure vous reposer chez moi, je vous accompagnerai ensuite au palais. — J'acceptai volontiers son

offre obligeante, et sa femme nous prépara un excellent café qui acheva tout-à-fait de réparer mes forces.

A neuf heures je me rendis chez le président que je trouvai à son poste. M. de Plane me demanda si je savais ce qui se passait. — Tout ce que je sais, lui dis-je, c'est que j'ai échappé miraculeusement à l'incendie de la Force; et lui montrant mes cheveux et ma redingotte: vous voyez, continuai-je, que j'ai vu le feu de près. — Oui; mais avez-vous vu ceci ? — et il me présenta une feuille imprimée. — Non, lui dis-je. — Eh bien! lisez. — C'était un numéro du *Père Duchesne*, journal que rédigeait un nommé Hébert, et qu'on criait dès le matin dans toutes les rues de Paris. Les crieurs, afin de débiter plus sûrement leur marchandise, répétaient à tue-tête : *Il est bougrement en colère le père Duchesne contre madame Veto qui a fait mettre le feu à la prison de la Force pour brûler M. de Lamotte et les papiers qu'il avait à produire contre elle.*

M. de Plane me fit observer que les Jacobins ayant sonné l'alarme, il ne pouvait plus prendre sur lui de suivre la marche dont nous étions convenus; qu'il verrait dans la journée le ministre de la justice pour le consulter à ce sujet : — Vous pouvez, me dit-il, retourner chez vous en attendant, ou plutôt, comme c'est vous qui avez fait la démarche de vous constituer prisonnier volontaire-

ment, et que le public en est informé, je vous ferai donner, si vous le désirez, une chambre à la Conciergerie, afin que vous soyez plus à portée du tribunal ; mais d'après ce que je prévois, vous serez forcé de rester quelques jours de plus en prison afin d'éloigner les soupçons qu'on pourrait former contre moi si nous suivions le premier plan.

Déterminé à en finir, j'acceptai la proposition du président. Nous descendîmes à la Conciergerie ; il me fit donner une chambre qui avait été construite par les ordres de la princesse de Lamballe et destinée pour les dames de la Charité, lorsqu'elles venaient apporter des secours aux prisonniers. Les croisées de cette pièce donnaient sur la cour des femmes. C'est dans cette dernière pièce qu'on entassa d'abord tout l'état-major des suisses après le 10 août ; et c'est aussi dans la même chambre que Marie-Antoinette fut renfermée, et d'où elle ne sortit que pour aller à la mort.

Comme M. de Plane m'avait annoncé que je resterais plusieurs jours en prison, je fis venir dans ma chambre tout ce qui m'était nécessaire pour y être agréablement. Je ne comptais pas y faire un long séjour ; car si j'avais pu supposer que j'y serais confiné plus de huit mois, j'aurais préféré quitter la France et retourner en Hollande. Mais qui pouvait prévoir les journées des 20 juin, 10 août, 2 septembre et 21 janvier ? Un Joseph

m'aurait prédit ces fatales journées que loin de le croire je l'aurais regardé comme un fou.

En effet depuis l'acceptation de la constitution par Louis XVI, je croyais que la tranquillité allait renaître. Je ne connaissais guère l'esprit de l'Assemblée législative, encore moins les individus qui la composaient. Ils se sont bien fait connaître depuis, en organisant la journée du 10 août, en prononçant la déchéance du roi, et en le faisant enfermer au Temple. J'ai connu depuis plusieurs membres de cette assemblée, et aussi des conventionnels, qui me disaient, lorsque je leur annonçais que la Révolution ne finirait qu'avec le retour des Bourbons : — Savez-vous bien que, si votre prédiction s'accomplissait, nous serions tous perdus ?— Je faisais observer à ceux de l'Assemblée législative, qu'ils n'avaient pas à se reprocher les crimes de la Convention : — Sans doute, me répondaient-ils ; mais nous considérons notre assemblée comme bien plus coupable que la Convention. C'est elle qui a porté les premiers coups, en proclamant la République, en détrônant Louis XVI et en le livrant aux mains de ses bourreaux. Garnier de l'Aube, que j'avais connu à Tonnerre lorsqu'il y fut envoyé en qualité de représentant du peuple et qui pendant la Terreur avait été un des membres du comité de salut public, ne craignait pas de dire à ses confrères qu'ils méritaient d'être tous pendus pour avoir condamné à

mort le plus honnête homme du royaume. — Parbleu, lui répondait-on, tu as donné ta voix aussi bien que nous. — Sans doute, reprenait-il, mais c'est vous, misérables, qui me l'avez arrachée par vos menaces, et je ne suis pas le seul dans ce cas. Au reste cela n'empêchera pas que je ne vous accompagne à la potence, si jamais les Bourbons reviennent en France. — Je connais encore plusieurs membres de ces deux assemblées qui manifestaient les mêmes craintes que Garnier et qui sont aujourd'hui (1829) comblés d'honneurs, de richesses, et bardés de cordons de toutes couleurs.

Le premier jour que je fus installé à la Conciergerie, je reçus la visite de M. Fournel, mon avocat, qui me promit de voir dans la soirée le ministre de la justice, afin de s'entendre avec lui sur les modifications qu'imposaient nécessairement à notre premier plan les calomnies répandues dans Paris par *le père Duchesne* et répétées dans les journaux du même parti.

Le lendemain, dans la matinée, je reçus une autre visite à laquelle j'étais loin de m'attendre. C'était un perruquier, nommé Burlandeux, à la tête de sept ou huit personnes. Cet homme, le seul que je connusse de toute sa bande et uniquement parce qu'il m'avait coiffé quelquefois, me présenta ceux qu'il appelait ses amis, en me les nommant l'un après l'autre. C'étaient Manuel, Sergent, Panis, Robes-

pierre, Marat, Hébert et quelques autres. Il me dit que ces messieurs venaient pour me féliciter de mon courage, m'offrir leur assistance et tous les secours dont je pourrais avoir besoin. Alors Manuel prit la parole : — Vous ne devez plus redouter, me dit-il, la puissance de Louis XVI, et encore moins celle de sa femme, qui s'est attiré la haine et le mépris de tous les Français. Au surplus, nous saurons vous protéger et vous défendre; nous veillerons sur vous. — Ne craignez pas, ajouta Robespierre, de dévoiler toute la conduite de cette femme audacieuse; nous serons là pour vous soutenir. — C'était à qui vociférerait le plus contre le malheureux monarque et surtout contre la reine.

Je ne savais trop que répondre à ces énergumènes. Je crois pourtant leur avoir dit que m'étant constitué prisonnier volontairement afin d'obtenir la révision de mon procès, j'en voulais surtout au parlement de Paris qui n'avait pas craint de sacrifier une femme innocente et sans défense pour sauver un prélat débauché. J'ajoutai que je dirais la vérité sans crainte, et que je souleverais le voile impénétrable que les juges avaient tiré sur cette intrigue mystérieuse, dans l'intention d'en dérober le fil aux regards du public. Mes *amis* me quittèrent très-satisfaits, en me réitérant leurs offres de service, et aussi en me promettant de me soutenir de leurs conseils.

J'informai aussitôt M. de Laporte de la visite et des projets de ces démagogues. Ce fut ma sœur qui se chargea de porter ma lettre, et pendant les huit mois que je passai à la Conciergerie, elle ne cessa de me donner des preuves du plus grand dévouement. Elle se chargeait toujours de remettre ma correspondance, soit à l'intendant de la liste civile, soit au ministre de la justice, soit à M. Dubut de Longchamps, qui se trouvait souvent chargé de missions secrètes et qui travaillait pour les journaux royalistes.

Je restai près d'un mois sans entendre parler de M. de Plane ; je voyais bien quelquefois mon avocat, mais il ne m'entretenait que de la perplexité du ministre. Les ennemis de la cour grandissaient à chaque instant, et faisaient craindre que les mesures les plus innocentes ne devinssent des motifs d'accusation contre la famille royale.

J'appris enfin par M. Fournel la décision qui avait été prise avec le président de Plane. Afin d'éloigner tout soupçon, il était convenu qu'il suivrait régulièrement cette affaire. On devait commencer par me donner lecture de toute la procédure du parlement, ce qui devait occuper plusieurs séances. Ensuite, je subirais plusieurs interrogatoires, au lieu d'un seul, comme on l'avait décidé d'abord. Après ces interrogatoires, je devais demander mon élargissement provisoire, et le juge-

ment aurait été prononcé au bout de quelque temps, conformément au premier plan.

Quand tout se trouva disposé, je fus prévenu par le président du jour et de l'heure de la première séance. Mon avocat s'y trouva. Mais je fus bien surpris de rencontrer sur mon passage une foule de curieux qui cherchaient à m'encourager par des bravos. Lorsque j'arrivai la salle était remplie. Cependant tout se passa tranquillement à cette première audience. Le lendemain, la foule était encore plus grande, et j'eus mille peines à traverser la grande salle afin de parvenir jusqu'au tribunal. Aussi le troisième jour employa-t-on la force armée pour maintenir le passage libre et pour arriver aisément à l'audience en parcourant une double haie de spectateurs.

Les lectures employèrent huit séances, sans que le nombre des curieux diminuât. Mais le premier jour des interrogatoires, je remarquai une foule extraordinaire. C'étaient des hommes mal vêtus, des femmes dégoûtantes qui me criaient *bravo* et tenaient des propos commandés indubitablement par mes *amis* les Jacobins. J'aperçus même, au milieu de cette société *choisie*, le perruquier Burlandeux entouré d'un groupe qui paraissait s'intéresser chaudement au résultat de mes dépositions. Cet homme aspirait visiblement à jouer un grand

rôle. Il devint membre de la commune de Paris, et finit par être guillotiné avec Robespierre.

Mon premier interrogatoire se passa sans nul incident remarquable. Cependant le président m'avait adressé des questions assez insidieuses auxquelles je pouvais à peine répondre sans compromettre la reine. Heureusement je m'en tirai de manière à donner peu de satisfaction aux ennemis de cette princesse.

Le lendemain, avant l'audience, M. Fournel vint à la Conciergerie pour me prévenir de me tenir sur mes gardes, attendu que le président de Plane était soupçonné par le ministère de s'être vendu aux Jacobins, et qu'il devait chercher, par la subtilité de ses questions, à me tirer des aveux dont je ne pourrais plus me retracter, et qui serviraient d'aliment à la haine des ennemis de Marie-Antoinette. — Plusieurs jurisconsultes, ajouta M. Fournel, doivent se trouver à la prochaine audience, et s'ils s'aperçoivent de quelques intentions hostiles ou d'une connivence avec les ennemis de cette princesse, à un signal convenu, je prends la parole, j'apostrophe le président, et lui reprochant, en face de l'auditoire, de nourrir l'intention perfide de renouveler le scandale d'une affaire qu'on aurait dû étouffer dès son origine, je demande la nullité de la procédure et le renvoi de l'instruction au premier tribunal. Nous sommes décidés à donner ce soufflet

à cet ancien militaire, qui prétend avoir servi sous les ordres de monsieur votre père, et qui désire si vivement de faire quelque chose d'agréable à son fils. Au surplus, n'ayez aucune inquiétude, nous triompherons de la malveillance et nous saurons déjouer les intrigues de la perfidie.

Je ne sais si le président de Plane soupçonnait qu'il avait été démasqué, ou si toutes ses batteries n'étaient pas encore disposées pour une attaque sérieuse, mais il fut d'une modération qui nous étonna. Cependant, comme on avait acquis les preuves de son affiliation avec les Jacobins, mon avocat résolut d'assister à toutes les séances et de l'arrêter à la première question insidieuse.

La troisième séance fut des plus orageuses ; M. de Plane avait sans doute, ce jour-là, rassemblé ses forces ; mais le ministre de la justice avait eu, de son côté, la précaution d'envoyer du monde pour me soutenir, ainsi que M. Fournel. Le président se présenta avec une impudence extraordinaire. La salle était encombrée, et il nous sembla que les Jacobins étaient encore plus nombreux dans la salle des Pas-Perdus que dans celle où siégeaient les juges.

Ce M. de Plane, qui avait sans doute ses instructions, n'hésita pas à se montrer à découvert, et après deux ou trois questions insignifiantes auxquelles je répondis sans embarras, il m'en adressa

une relative à la reine et au cardinal, à laquelle M. Fournel ne me donna pas le temps de répondre. Il se lève et prend la parole. Aussitôt un brouhaha part de divers coins de la salle pour l'empêcher d'être entendu. Mais un ordre de *silence*, intimé par une majorité imposante, et des menaces énergiques dirigées contre les perturbateurs qu'on parlait de jeter à la porte, rétablirent le calme et laissèrent le temps à mon avocat de débiter son discours qui fut applaudi par le plus grand nombre et sifflé par le parti contraire.

En traversant la grande salle, je tenais le bras de M. Fournel ; nous fûmes hués et menacés par les Jacobins ; mais comme nous étions entourés de nos amis et de la force armée, ils n'osèrent se porter à d'autres violences. En entrant dans ma chambre, M. Fournel était dans une telle agitation qu'il se trouva mal.

Quant à M. de Plane, voyant son projet manqué, et se trouvant encore incertain de savoir si les Jacobins réussiraient à renverser le trône, il crut se réserver une porte de derrière en faisant prononcer par son tribunal un jugement qui me réintégrait dans tous mes biens et m'autorisait à en poursuivre les détenteurs, quels qu'ils fussent. Cette ruse ne lui réussit pas ; car au bout de peu de jours il reçut du ministre de la justice l'ordre de faire transporter au parquet du procureur du roi du premier tribu-

nal, toutes les pièces relatives au procès du cardinal de Rohan. Il fut forcé d'obéir et regretta sans doute la précipitation qu'il avait mise à rendre un jugement en ma faveur.

Je croyais être débarrassé des Jacobins, lorsque je les vis revenir à la Conciergerie pour m'accabler de nouvelles injures. Parmi les menaces qu'ils m'adressèrent, il en est une qui me donna, quelque temps après, de grandes inquiétudes : — *Chien d'aristocrate,* me dit ce misérable Burlandeux en me mettant le poing sous le nez, *tu crois que Capet et la louve autrichienne te feront sortir de cette prison; mais tu te trompes bougrement; souviens-toi que tu ne sortiras pas d'ici comme tu y es entré.* — Cette fois Manuel n'était pas au nombre de ces forcenés.

Cependant je commençais à respirer, et je voyais approcher le moment où mes fers devaient se briser. Ce fut à cette époque qu'un particulier qui m'était inconnu demanda à me parler. Depuis la dernière scène des Jacobins, j'avais recommandé au guichetier de ne laisser pénétrer près de moi que ma famille et mes amis habituels. Ce particulier fut donc obligé de subir un interrogatoire, de décliner son nom, son adresse, etc. Ensuite le guichetier vint me prévenir qu'un nommé Gueffier, qui se disait imprimeur, prétendait avoir des choses importantes à me communiquer. Comme je restais constamment armé, je ne craignais pas un homme,

et je le fis entrer. Il m'avertit qu'il avait reçu depuis peu, de son correspondant à Londres, toute l'édition des derniers Mémoires de madame de Lamotte, ajoutant qu'il n'avait rien voulu publier avant de prendre des arrangements avec moi pour cet objet. Je ne pouvais que le louer de sa bonne foi, et je le priai de revenir au bout de huit jours, m'engageant à lui donner une réponse satisfaisante. J'écrivis le même jour à M. de Laporte pour lui faire part de cette circonstance et lui montrer de quelle importance il était d'anéantir cette édition dans la crainte que les Jacobins ne s'en emparassent pour causer du scandale. M. de Laporte, après avoir pris les ordres du roi, fut autorisé à traiter avec l'imprimeur le plus avantageusement qu'il serait possible. Comme Gueffier ne pouvait publier sans mon autorisation, il y avait lieu de croire que ses prétentions ne seraient pas fort élevées.

Lorsqu'il revint, je lui dis que madame de Lamotte ayant travaillé pendant mon absence et contre mon avis, aux nouveaux Mémoires qu'il avait reçus, je ne pouvais autoriser la publication d'un tel ouvrage, surtout dans les circonstances où je me trouvais, parce que ce serait nuire à mes intérêts et sacrifier tout mon avenir. Je préférais le dédommager des frais que cette spéculation bien inconsidérée lui avait occasionnés et retirer toute l'édition de ses mains. Il me demanda 25,000 francs. Je lui en

offris la moitié ; mais il ne voulut pas consentir à diminuer moins de 5,000 francs, déclarant qu'il aimerait mieux renvoyer les exemplaires et les faire débiter à Londres, ayant l'assurance d'un tirer un meilleur parti. Je persistai toutefois à ne vouloir donner que 18,000 francs ; ce fut mon dernier mot et il me quitta.

Je prévins aussitôt M. de Laporte des prétentions du libraire. Il m'adressa de suite les 20,000 francs avec l'autorisation de traiter pour ce prix. Mais dans la soirée, Gueffier, à qui j'avais laissé vingt-quatre heures de réflexion, revint me dire qu'il acceptait mes offres de 18,000 francs. Le lendemain ma sœur se rendit chez lui avec un nommé Riston pour inventorier l'édition, en retirer la totalité et recevoir du libraire une déclaration qu'il n'en réservait aucun exemplaire. Il s'obligea au surplus à rembourser la somme qui lui fut comptée, s'il en paraissait un seul par sa faute. Tous ces volumes furent placés dans un charriot et portés à la manufacture de Sèvres pour être brûlés dans les fours en présence de monsieur de Laporte, qui devait s'y trouver.

Comme madame Campan parle de ce Riston dans ses Mémoires, je dois en dire deux mots en passant. Lorsque j'entrai à la Conciergerie, j'y trouvai parmi les détenus un individu accusé d'avoir fabriqué un faux arrêt du conseil : c'était M. Riston. Il parvint à

obtenir sa liberté sans un plus amplement informé. Ayant eu occasion de le voir quelquefois et d'apprécier sa capacité, je l'avais recommandé à M. de Laporte comme un homme qu'on pouvait employer sûrement pour les missions les plus délicates. En effet, on l'avait chargé de quelques commissions assez importantes dont il s'était acquitté à la satisfaction de l'intendant. Il arrivait de Nancy lorsqu'il fut chargé par M. de Laporte de faire transporter secrètement à Sèvres l'édition de madame de Lamotte. Il accompagna lui-même le charriot, et remplit exactement les ordres de la cour. Mais les ouvriers qu'on employa pour brûler ces volumes dans les fours de la manufacture de porcelaine, furent les premiers à dénoncer le lendemain à l'Assemblée l'auto-da-fé exécuté à Sèvres en présence de M. de Laporte, intendant de la liste civile, et d'un nommé Riston. L'un et l'autre furent mandés à la barre. Il y eut de grands débats à ce sujet ; Brissot et tout le parti Jacobin soutinrent avec autant d'effronterie que de violence que c'était la fameuse correspondance du comité autrichien ; d'autres, que c'était le reste des faux assignats que la reine avait fait fabriquer en Angleterre. M. de Laporte et Riston soutenaient devant l'Assemblée que ce n'était pas autre chose que les Mémoires de madame de Lamotte ; ils ne pouvaient se faire entendre et personne ne voulait les croire. Enfin les huées des

tribunes, les vociférations des députés les déterminèrent à se retirer au milieu de ce tumulte.

Sans doute la cour avait commis une grande faute en faisant brûler ces Mémoires à Sèvres. On aurait dû penser que les ouvriers de la manufacture, gens pour la plupart révolutionnaires outrés, comme tous ceux qui n'avaient rien à perdre à cette époque, éveillés par l'espèce de mystère dont on paraissait couvrir cette opération, ne manqueraient pas de faire des dénonciations. Mais d'un autre côté, M. de Laporte devait craindre, s'il transportait chez lui tous ces volumes, d'exciter les soupçons et la curiosité de ses domestiques qui auraient pu le dénoncer également.

Madame Campan, à propos de cette anecdote, rapporte que lorsqu'on vint rendre compte au roi de ce qui se passait à l'Assemblée relativement aux Mémoires de madame de Lamotte, la reine apprenant que M. de Laporte était à la barre et se trouvait compromis, s'empressa de questionner le roi qui était à table en ce moment; mais au lieu de répondre, il baissa la tête sur son assiette. Interpellé de nouveau, il avait fait le même mouvement. Madame Campan qui était présente, pensant que le roi ne voulait pas s'expliquer devant elle, se retira par discrétion : mais la reine lui raconta le même jour que le roi avait effectivement fait acheter ces Mémoires afin d'épargner à son épouse un nouveau

désagrément. La reine ajouta, continue madame Campan, qu'elle ne pouvait pas en vouloir au roi, puisque c'était par tendresse et par bonne volonté pour elle-même qu'il avait causé cet accident (1).

Lorsque Gueffier sut ce qui s'était passé à l'Assemblée, en apprenant que ces Mémoires avaient été brûlés dans les fours de la manufacture de por-

(1) Madame Campan raconte aussi qu'elle a eu entre les mains le manuscrit des premiers Mémoires de madame de Lamotte, qui était surchargé d'additions de l'écriture de M. de Calonne, le plus grand ennemi de la reine. Cela peut être vrai, parce que j'avais remis ce manuscrit à M. le marquis de La Luzerne, ambassadeur à Londres, qui partait pour Paris, et s'était chargé de négocier cette affaire avec M. Necker, qui refusa d'y prendre part, comme on l'a vu. Mais, à cette époque, le Mémoire était déjà imprimé, et l'ambassadeur ne m'ayant pas donné une réponse satisfaisante, je ne tardai pas à le faire paraître.

Relativement au second Mémoire, madame Campan avance qu'au commencement de 1792, un prêtre fort estimable lui fit demander un entretien particulier; qu'il avait connaissance du manuscrit d'un nouveau Mémoire de madame de Lamotte, assurant qu'il n'avait remarqué dans les gens qui venaient de Londres pour faire imprimer ce nouvel ouvrage à Paris qu'une passion du gain facile à satisfaire, puisqu'ils étaient prêts à livrer ce manuscrit pour *mille louis*. Il désirait trouver, disait-il, quelque ami de la reine qui fût disposé à faire ce sacrifice pour la tranquillité de Sa Majesté. Madame Campan ajoute qu'elle communiqua cette proposition à la reine, qui refusa de l'accepter.

Or, on a vu, par le traité que je fis avec M. Gueffier et les détails qu'il me donna, qu'il avait reçu de ses correspondants à Londres l'édition entière des Mémoires de madame de Lamotte, qui avaient été imprimés à Londres et non pas à Paris. Ce *prêtre estimable* ne pouvait être qu'un intrigant qui s'entendait sans doute avec d'autres filous pour accrocher mille louis de la reine.

M. Bertrand de Molleville donne également sur ces anecdotes des détails qui demanderaient quelques observations.

(*Note de M. de Lamotte.*)

celaines à Sèvres, en présence de l'intendant de la liste civile, il s'emporta contre moi et accourut à la Conciergerie pour me faire des reproches d'avoir manqué de confiance à son égard. — Si vous m'aviez dit la vérité, s'écria-t-il, j'aurais retiré cinquante mille francs de ces mémoires, et j'aurais partagé cette somme avec vous. — J'eus beaucoup de peine à lui faire sentir que dans la position où je me trouvais, je ne pouvais me permettre une indiscrétion que rien n'aurait excusée : j'étais persuadé d'ailleurs que le roi n'aurait jamais consenti à un pareil sacrifice.

Je renvoyai à M. de Laporte les deux mille francs qui me restaient : mais il ne voulut pas les reprendre et pria ma sœur de me les remettre.

A cette époque, le concierge vint un jour me prier d'admettre dans ma chambre un prisonnier qu'on venait de lui amener. — C'était, disait-il, un homme de mon pays, bien capable de partager la dépense que je faisais journellement. — Ce prisonnier se nommait Guillaume de Croissy. Il avait fait, sans s'en douter, à la tête de la maison de secours qui s'administrait sous son nom, une fortune de plusieurs millions. Son caissier étant parvenu à réaliser une somme assez considérable, avait pris la fuite avec ce magot, et M. Guillaume, soupçonné d'être le complice de son caissier, se trouvait arrêté provisoirement. Il arriva précédé d'une grande et belle

femme qui me dit en entrant qu'elle joindrait sa reconnaissance à celle de M. Guillaume si je consentais à les recevoir dans ma chambre ; que je ne devrais pas m'inquiéter pour la dépense, parce que, malgré l'enlèvement d'une partie de sa fortune par son caissier, il lui restait encore les moyens d'obliger ses amis, et que, dès ce moment, je pouvais compter d'être du nombre.

Comme on avait recommandé au concierge de ne le laisser communiquer avec qui que ce fût de l'extérieur, il fut convenu entre nous que les personnes qu'il voudrait recevoir se feraient annoncer comme venant pour moi. Ce M. Guillaume était un bon gros garçon, tout rond, une espèce de Roger Bontemps, ami de la table, du bon vin et des jolies femmes. Sa maîtresse était une baronne allemande fort aimable, quoiqu'elle eût passé la première jeunesse. Je ne fus point fâché d'avoir cette société pour faire diversion à l'ennui que me causaient les difficultés et les délais de mon affaire. Une fois installé, M. Guillaume prétendit se charger seul de la dépense de la table : — Puisque vous me donnez le logement, disait-il, il est juste que je vous procure les vivres. — Les parts n'étaient pas égales, je voulais payer au moins un quart de la dépense; mais il était riche et généreux ; il fallut consentir à son arrangement.

Cependant, je touchais au moment d'obtenir ma

liberté ; le premier tribunal se montrait parfaitement disposé ; nous n'avions à craindre que l'accusateur public, forcené Jacobin. M. Fournel avait trouvé plusieurs nullités dans la procédure, et il ne doutait pas que le tribunal n'y fît droit. Le ministre de la justice, qui était instruit des intentions du tribunal, m'avait fait rassurer par M. de Laporte, et j'espérais que le mois de juillet, dans lequel nous étions déjà avancés, ne se passerait pas sans que j'eusse obtenu ce jugement.

Dans cet intervalle, nous reçûmes une visite de nuit assez singulière. Depuis environ quinze jours, le département, qui s'était emparé de la maison de M. Guillaume, l'envoyait chercher tous les matins pour assister à la levée des scellés et à l'inventaire de ses papiers. Un jour, les membres du département trouvèrent une note qui leur fit soupçonner que M. Guillaume avait placé une somme de dix-huit cent mille francs en Angleterre. Sur cet indice, ces messieurs arrivèrent à la Conciergerie entre minuit et une heure du matin, et se firent conduire dans notre chambre. Nous avions un quinquet que nous laissions brûler toute la nuit, et qui répandait une grande clarté. Outre cela, M. Guillaume ayant reconnu ces personnages, s'était empressé de se lever et avait allumé deux bougies. Un des trois commissaires posa aussitôt sur la table une écritoire et une liasse de papiers. Je ne savais ce que cela

signifiait. Mon hôte, après leur avoir présenté des siéges, leur demanda quel pouvait être le motif de leur visite à une heure aussi indue. L'orateur de la bande étala sur la table les papiers qu'il avait apportés ; on en détacha trois ou quatre, et il demanda à M. Guillaume l'explication des notes qui s'y trouvaient inscrites. Je m'aperçus que celui-ci était embarrassé, et qu'il cherchait, en examinant ces papiers, à donner une réponse évasive. La conversation commençant à s'échauffer, le chef lui déclara que, pour prouver qu'il n'était pas complice de la soustraction qui s'était faite dans la caisse, il fallait qu'il autorisât le département à toucher les dix-huit cent mille francs qui paraissaient lui être dus par des banquiers de Londres.

Jusqu'alors je n'avais pas dit mot ; mais à cette demande, je m'écriai : — *Il serait bien bête de donner une pareille autorisation.* — Aussitôt voilà ces gens qui se retournent vers moi, et leur président qui me demande *de quoi je me mêle,* et qui prétend m'imposer silence.

— Monsieur, lui dis-je, j'ignore quel est votre rang et votre mission, mais qui que vous soyez, vous ne m'imposerez pas silence. Je suis ici chez moi ; j'ai bien voulu admettre dans ma chambre M. Guillaume, mais non pas pour y recevoir des visites aussi déplacées. Si vous avez des affaires à traiter avec lui, faites-le venir au greffe ; là, je n'ai

rien à dire. En un mot, je vous invite à ne pas troubler mon sommeil plus longtemps et à vous retirer.

Alors, sans rien répondre, ces trois individus s'emparèrent des bougies et emmenèrent M. Guillaume pour le conduire au greffe. Je lui recommandai de nouveau de se bien garder de donner l'autorisation qu'on lui demandait. Il revint au bout d'une heure et m'assura qu'il avait suivi mon conseil. — Depuis que messieurs du département se sont emparés de ma maison, continua-t-il, on s'aperçoit des spoliations qu'ils y ont faites ; quand j'aurai établi mes comptes et que tous mes papiers seront vérifiés, si je dois, je paierai.

Le lendemain, on vient le chercher comme à l'ordinaire, mais on s'avise de le soumettre aux traitements les plus vexatoires. A peine est-il arrivé au greffe, qu'un homme se présente et lui demande s'il n'est pas M. Guillaume. — Sans doute, je suis Guillaume; que me voulez-vous ? — Et moi, reprend cet homme, je suis officier de paix ; vous allez me suivre dans votre maison, où j'ai l'ordre de vous conduire.

En disant ces mots, il tire des cordes de sa poche et veut lui mettre les poucettes. Guillaume s'esquive et vient se réfugier dans ma chambre. Son homme le suit et essaie de le prendre au collet; je me jette entre eux deux. L'assaillant me repousse

avec violence. Furieux, je le saisis à la gorge et l'entraîne hors de ma chambre. Ensuite, à force de coups de pieds, je le pousse jusqu'au guichet et je ferme la porte du corridor. Pour lui, il appelle au secours en faisant un vacarme épouvantable. La garde arrive ; il ordonne qu'on lui amène au greffe le nommé Guillaume. Le concierge, voulant éviter un plus grand désordre, vient me parler par la cour des femmes, et engager M. Guillaume à se rendre au greffe, afin de s'épargner le désagrément d'y être entraîné par la force armée. — Quant à vous, me dit-il, vous êtes menacé d'un procès-verbal que cet homme dresse contre vous. J'ai été obligé de lui donner vos nom et prénoms ; soyez sûr qu'il ne vous ménagera pas. — Eh bien ! dites-lui de ma part, m'écriai-je, que je me f... de son procès-verbal comme de lui-même.

Ce pauvre Guillaume fut forcé de se laisser mettre les poucettes, et dans cet état, il fut transporté chez lui, accompagné de deux gendarmes et de cet officier de paix, qui se nommait Dorival. Il rentra sur les trois heures avec son escorte. Quand on lui eût ôté ses cordes, il revint dans ma chambre et me raconta les humiliations qu'il avait essuyées de la part de ces individus, pour leur avoir refusé une somme qu'ils se seraient partagée indubitablement.

J'écrivis de suite au ministre de la justice pour le prévenir de ces désordres, présumant bien qu'il

était loin d'autoriser de telles vexations. Effectivement, M. Duport du Tertre me fit remercier de cet avis, en m'assurant que ce scandale ne se renouvellerait plus. Ce pauvre M. Guillaume pleurait de joie et ne savait comment me témoigner sa reconnaissance. Dès ce moment, il fut conduit librement et sans escorte dans sa maison, toutes les fois que ce fut nécessaire pour la visite de ses papiers. Il était seulement accompagné par un homme poli et bien couvert, qui lui témoignait les plus grands égards. Grande fut la surprise de messieurs du département la première fois qu'il parut à son domicile avec ce particulier qu'ils ne connaissaient pas. En apprenant que c'était en vertu des ordres du ministre, ils jugèrent sans doute convenable de montrer plus de modération, car, depuis, nous n'entendîmes plus parler ni de M. Dorival, ni de son procès-verbal.

Je rencontrai pourtant, quatorze mois après, ce même Dorival, qui me rappela cette scène dans un temps où un pareil souvenir aurait pu m'être bien funeste. Je me trouvais alors à Bar-sur-Aube. La loi des suspects venait d'être rendue et j'avais échappé jusqu'à ce moment à l'arrestation. Un jour il arriva dans cette petite ville deux commissaires du gouvernement. Ces personnages, ne trouvant pas la cité à la hauteur des circonstances, parce que le drapeau tricolore ne flottait pas sur les principaux édifices,

convoquèrent une assemblée municipale, dans laquelle on arrêta de faire le lendemain une procession civique, qui serait honorée de la présence de messieurs les commissaires. Plusieurs discours devaient être prononcés à cette occasion, et des drapeaux, après avoir été promenés en grande pompe dans les rues de la ville, devaient être *inaugurés* sur les édifices publics.

Un de mes oncles était alors maire de la commune; il se trouva donc chargé naturellement de faire les honneurs à messieurs les commissaires, et commença à les inviter à souper. Pendant le repas, un de ces particuliers, qui ne cessait de me regarder, s'empare d'une bouteille, et me versant du vin : — Allons, me dit-il en me faisant signe de trinquer, *vous êtes un bon enfant, plus de rancune.*— Je crus que cet homme se trompait, car je ne pouvais me rappeler sa figure; mais quand on eût quitté la table, il me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, et me dit : — Comment, vous ne reconnaissez pas Dorival, avec qui vous avez eu une querelle à la Conciergerie à cause de ce fripon de Guillaume. — Je restai vraiment stupéfait, car je pouvais craindre qu'il ne profitât des circonstances pour se venger. Heureusement, il me rassura lui-même en ajoutant : *Soyez tranquille, je sais que j'avais tort; touchez là;* et il me tendit la main.

Il m'apprit ensuite que ce Guillaume avait volé

au moins deux millions à la ville de Paris, et qu'il avait fini par s'enfuir en Angleterre, après avoir séduit les commissaires chargés de le garder.

Je crus n'avoir rien de mieux à faire, dans les conjonctures où l'on se trouvait, que de fraterniser avec un commissaire du gouvernement, et je répondis sans difficulté à ses avances, en l'invitant même à venir prendre le punch chez moi. Il me raconta en chemin qu'il arrivait de Langres et qu'il ramenait avec lui un personnage de ma connaissance qui serait sans doute flatté de me voir. — C'était M. de Boulogne, marquis d'Ecot, seigneur de plusieurs villages entre Langres et Chaumont. —Cet homme, me dit-il, jouissait d'une grande considération dans son canton, mais c'est un aristocrate déclaré. On a saisi des lettres qu'il écrivait à des officiers de ses parents; elles l'ont fait connaître, et je ne doute point qu'elles ne le conduisent à la guillotine... — A la guillotine! m'écriai-je, un vieillard de 84 ans !

Je le connaissais particulièrement, car il avait été fort lié avec mon père; ils s'étaient même trouvés ensemble aux armées. Aussi formai-je promptement la résolution de le sauver, si je le pouvais. Je prévins Dorival que j'irais le lendemain faire une visite à ce malheureux, le priant de donner des ordres pour que je pusse communiquer avec lui. Il était consigné dans une auberge hors de la ville, où les

commissaires avaient pris eux-mêmes un logement. Je trouvai à la porte une sentinelle qui avait reçu l'ordre de me laisser entrer. Je restai environ deux heures avec ce pauvre marquis et lui proposai de lui procurer les moyens de s'évader. Après que je lui eus exposé mon plan : —Deux motifs, me dit-il, m'empêchent d'accepter vos offres; le premier, c'est que je vous compromettrais d'une manière sérieuse; et le second, c'est qu'à mon âge je ne pourrais jamais gagner Paris en vivant dans les bois. Je n'ai point de passeport, et je serais certainement arrêté dans le premier hameau. — Vainement cherchai-je à l'effrayer sur son sort, tout en le rassurant sur le mien, je ne pus le déterminer à s'enfuir. — Le peu de jours que je pourrais encore passer sur la terre, me disait-il, ne méritent pas la peine qu'ils nous coûteraient. —Je le quittai bien persuadé que je ne le reverrais jamais. Au bout de quinze jours j'appris qu'il avait été guillotiné avec ses deux parents.

Pendant que j'étais avec ce brave homme, la procession des drapeaux avait eu lieu, et les soi-disant commissaires avaient prononcé des discours si singuliers et si bêtes que plusieurs habitants de la ville, qui en avaient retenu quelques phrases, se sont longtemps amusés à les répéter avec les gestes et les cuirs qui les assaisonnaient. Quant à ces brillants orateurs, ils partirent pour Paris immédiate-

ment après le dîner; et Dorival, avant de monter en voiture, m'engagea, d'un air protecteur, à m'adresser à lui s'il m'arrivait quelque chose de fâcheux: —Vous verrez, ajouta-t-il, que j'ai quelque crédit. —Cependant lorsque je fus arrêté deux mois après, je ne songeai plus à recourir à sa protection, tant je comptais peu d'en éprouver les effets.

Cette digression m'a éloigné de la Conciergerie; mais je ne dois pas oublier que je n'en suis pas encore sorti; j'ai trop de raisons pour me le rappeler.

Enfin le 20 juillet 1792, M. Fournel vint me prévenir que je serais jugé le 27 du même mois, ajoutant que je pouvais faire mes dispositions pour sortir de la Conciergerie ce jour-là, et me tenir prêt à paraître de bonne heure devant le tribunal. Ces sept jours me parurent bien longs; j'avais tant d'impatience de jouir de ma liberté! Cependant la veille du jour marqué je fus agité pendant la nuit par des rêves désagréables. Dans la matinée j'avais un fond de tristesse invincible, et je ne voyais pas à quoi l'attribuer; car après huit mois de captivité, je me faisais une fête de revoir le jour, et pourtant je ne pouvais me défendre de certains pressentiments qui n'étaient que trop réels.

A neuf heures, M. Fournel arriva avec un officier de gendarmerie pour me conduire au palais. Dès que le tribunal eût pris séance, le procureur du roi, qui paraissait un homme probe, et ennemi des ré-

volutions, se leva pour faire son rapport. Ses conclusions eurent pour objet l'annulation de la plainte du procureur-général du parlement et celle de toute la procédure, ainsi que la réforme du jugement. Les juges me firent ensuite quelques questions auxquelles je répondis le mieux qu'il me fut possible. Le président me dit alors que je pouvais me retirer, et je retournai à la Conciergerie en attendant l'issue de l'affaire, dont M. Fournel devait venir m'informer. Il n'arriva qu'au bout de deux heures. Il avait plaidé pendant une heure avec une grande énergie, et avait produit sur l'auditoire et sur les juges une impression profonde.

Après une délibération d'une demi-heure dans la salle du conseil, le tribunal reprit séance et le président articula une suite de considérants, afin de préciser les nullités qui existaient dans la procédure du parlement; après quoi il déclara que le tribunal cassait le jugement et annulait toute la procédure (1).

A peine le président eût-il prononcé ce jugement, que l'accusateur public qui était un des affidés du club des Jacobins, demanda la parole. Il exposa au tribunal qu'il n'avait été nullement question des lettres patentes décernées par Louis XVI, ni dans le rapport du procureur du roi, ni dans le plaidoyer

(1) Voyez *le Moniteur*, 1792, n° 220.

de l'avocat Fournel, ni même dans les articles du jugement; il s'opposait en conséquence à ma mise en liberté sous prétexte que ce serait manquer à la majesté royale que de me délivrer avant d'avoir fait droit à ces lettres patentes.

Les juges, surpris de cet incident qui paraissait évidemment suscité par la mauvaise foi, se consultèrent un instant, et comme il fallait observer les formes, le président déclara que le tribunal prendrait connaissance de ces lettres, et qu'en attendant le rapport du procureur du roi, je garderais la prison. Cette mesure sembla la plus sage, quoiqu'il eût été facile de fermer sur-le-champ la bouche à l'accusateur public en lui prouvant que je n'étais ni nommé ni désigné en aucune manière dans ces lettres patentes. Mais mon avocat qui ne s'était point occupé de ces lettres ne songea pas à cette réplique. D'ailleurs on ne présumait pas que le délai occasionné pas cette circonstance pût être de longue durée, et l'on aimait mieux ne rien brusquer que de risquer de se compromettre. Quant à l'accusateur Jacobin, instruit comme il l'était sans doute des secrets de son parti, il ne demandait qu'un délai, quelque court qu'il fût, sachant très-bien que si je me trouvais dans les prisons au moment des scènes qui se préparaient (nous étions à la veille du 10 août), il me serait difficile d'échapper.

Cependant, lorsque le ministre de la justice ren-

dit compte au roi du jugement qui avait été rendu, et du prétexte dont s'était servi l'accusateur public pour prolonger ma détention, — Eh bien ! dit aussitôt ce bon Louis XVI, *je lui retire ces lettres patentes !* — Mais le ministre fit observer à Sa Majesté que trop de précipitation le compromettrait ; que les menaces qui m'avaient été faites par les Jacobins exigeaient la plus grande prudence ; qu'après avoir passé huit mois à la Conciergerie, lorsque je n'y devais rester que vingt-quatre heures, je préférerais sans doute y passer huit jours plutôt que d'attirer les soupçons des factieux sur Sa Majesté ; qu'au surplus il serait toujours temps de retirer les lettres, si l'on ne voyait pas d'autre expédient pour ôter aux Jacobins le pouvoir d'exploiter cette affaire au préjudice de la cour. Ainsi tout se réunissait pour me plonger dans le précipice.

Nous étions, comme je l'ai dit, à la veille du 10 août. Les Jacobins avaient fait venir les Marseillais à Paris. La cour et les ministres s'apercevaient bien que les factieux travaillaient à organiser une insurrection, et ils cherchaient tous les moyens d'en paralyser les effets. Quelques jours avant le 10 août, les rixes étaient devenues plus vives entre les royalistes et les Jacobins ; on agitait déjà dans l'Assemblée la question de la déchéance. La situation de la famille royale s'empirait à chaque instant, et la faiblesse du parti de la cour au sein de

l'Assemblée, faisait assez présager l'éclat prochain d'une catastrophe inévitable.

Cette nuit terrible arriva enfin. Le tocsin commença à sonner à minuit ; un orage affreux venait d'éclater, et il se prolongea encore une partie de la journée. Les éclairs qui se succédaient rapidement, le bruit du tonnerre se confondant avec les sons lugubres du tocsin, tout imprimait à l'âme un profond sentiment de terreur. J'avais vu la veille un officier de l'état-major et un capitaine du bataillon des Filles-Saint-Thomas qui m'avaient assuré que les dangers étaient inévitables, et les moyens de défense nuls, à moins qu'ils ne se trouvassent dans la vigueur de Louis XVI, qui malheureusement n'était guère doué de cette vertu. Ils m'avaient promis de venir m'instruire du résultat, et je restai debout toute la nuit. L'officier de l'état-major arriva le premier : — Eh bien ! s'écria-t-il ; ce que j'avais prédit ne s'est que trop réalisé. Le roi en passant sa revue était pâle comme s'il eût cessé de vivre ; jamais il n'a montré moins d'énergie. — Enfin j'appris tous les détails de cette funeste journée.

M. Fournel vint lui-même le lendemain m'annoncer l'arrestation de M. de Laporte et la fuite précipitée du ministre de la justice, Duport du Tertre ; il m'instruisit aussi que parmi les papiers qui avaient été saisis chez M. de Laporte, on avait trouvé un exemplaire des Mémoires de madame de

Lamotte, de ceux qui furent brûlés dans les fours de la manufacture de porcelaines à Sèvres, et que cet exemplaire avait été déposé à l'Assemblée. Il chercha ensuite à me tranquilliser en me disant que lorsque tout serait rentré dans l'ordre et que les tribunaux auraient repris le cours de leurs travaux, il ferait les démarches nécessaires pour obtenir ma liberté ; qu'on n'aurait aucun motif pour me la contester, puisque mon nom ne se trouvait point dans les lettres patentes adressées par le roi au parlement de Paris. Malgré cette assurance, je regrettais que M. Duport du Tertre eût empêché le roi de retirer ces lettres fatales ; d'un autre côté, c'était peut-être un bonheur pour moi, car je me serais trouvé infailliblement au château le 10 août, et Dieu sait si j'y aurais perdu la vie comme tant d'autres. Mais j'étais encore réservé à d'autres épreuves.

Le premier personnage marquant qui nous arriva à la Conciergerie, fut M. Durosoy, rédacteur du journal *l'Ami du roi*. Il sortait du tribunal, qui l'avait condamné à mort. Je n'ai jamais vu un homme plus satisfait de son sort ; il disait hautement que le plus heureux moment de sa vie était de mourir le jour de la fête de son roi (le 25 août, fête de saint Louis). Je le vis traverser la rotonde qui conduit au premier guichet ayant la figure rayonnante de joie et criant *Vive le roi !* Il ne cessa de répéter ces

mots jusqu'au moment où sa tête roula sur l'échafaud.

Le second qu'on amena dans ma chambre, fut ce bon M. de Laporte, intendant de la liste civile.—Je ne m'attendais pas, me dit-il en entrant, que je viendrais partager votre asile et gémir avec vous sur le sort de cet infortuné Louis XVI. Je suis fâché, ajouta-t-il, de ne pas avoir eu le temps de fixer votre sort; quant à votre correspondance, vous pouvez vous rassurer, on n'en trouvera pas vestige. — Je ne voulus pas l'affliger en lui parlant des Mémoires de madame de Lamotte et du rapport que m'avait fait M. Fournel.

Un quart d'heure avant de monter au tribunal, je le pressai de prendre quelque chose; il se contenta d'un verre de vin d'Alicante et d'une croûte de pain. En sortant de ma chambre, il me tendit la main et me dit : — J'espère vous voir encore une fois avant de mourir.

Il rentra dans la matinée; on le conduisit au greffe, où il trouva le bourreau, qui le garrotta de suite à un grand fauteuil dans lequel il était assis. Il demanda à me voir; le concierge vint m'en prévenir, je montai au greffe; mais quand je vis ce pauvre homme dans cette position, je n'eus pas la force de lui parler. Il me demanda en anglais s'il ne lui serait pas permis d'écrire une lettre à son épouse; je transmis son désir au concierge, qui me

répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui d'accorder ce qu'on demandait; qu'il allait se rendre au palais pour en demander l'autorisation à M. le président. Il revint un instant après, avec la permission de laisser écrire la lettre, à condition qu'elle serait lue par le tribunal avant d'être envoyée à son adresse.

M. de Laporte y consentit et on le délia. Pendant qu'il écrivait, je m'aperçus que des larmes, qui roulaient dans ses yeux, tombaient souvent sur son papier et le forçaient à laisser des intervalles entre les mots. Quand sa lettre fut terminée, il la plia et la remit au concierge, qui la porta au président. Celui-ci, après en avoir fait lecture au tribunal, la remit au concierge en lui disant qu'il pouvait l'envoyer à son adresse. En rentrant, cet homme posa la lettre sur la table et répéta la phrase du président. M. de Laporte cacheta sa lettre, tira sa montre, ôta de son doigt une bague ornée d'un chiffre en cheveux, et me remit le tout en me priant de le faire parvenir à sa femme le plus tôt qu'il me serait possible.

Le bourreau s'empara alors de cette nouvelle victime et se mit à lui lier les mains derrière le dos. Ne pouvant soutenir ce spectacle, je me précipitai dans ma chambre plus mort que vif, et certes dans un état pire que M. de Laporte, car il n'avait pas changé de couleur. Au bout de quelques minutes, le concierge vint me demander de sa part un verre d'eau sucrée; il ne voulut jamais prendre autre

chose. Je n'eus pas le courage d'aller recevoir ses derniers adieux. Il m'avait dit, avant de monter au tribunal, qu'il quitterait la vie sans regret s'il était assuré d'être la dernière victime du fanatisme révolutionnaire. Si j'avais bien compris le sens de ces paroles, je ne serais pas aujourd'hui dans une situation aussi déplorable. Jamais je ne pouvais supposer que des Français seraient assez barbares pour conduire Louis XVI, le plus honnête homme de son royaume, à l'échafaud. C'est là ce qui a causé tous mes malheurs.

Peu de jours avant les funestes scènes du 2 septembre, on m'amena au milieu de la nuit le vieux comte d'Affry, commandant des suisses. Je me levai ainsi que M. Guillaume pour le recevoir. Nous eûmes vraiment pour ce vieillard mille soins, mille attentions ; je lui cédai mon lit, et je passai le reste de la nuit sur un lit de sangle. Dans la matinée il monta au tribunal, et il en sortit au milieu des cris de *Vive la nation! Vive d'Affry!*

J'appris une heure après que ce vieillard, au bord de la fosse, n'avait pas eu honte de se déshonorer pour obtenir sa liberté. Il avait osé accuser le roi et proférer les termes les plus grossiers contre la reine. Je me repentis bien de m'être gêné pour lui et de lui avoir prodigué tant de soins.

Le 29 du mois d'août, M. Fournel vint me chercher et me conduisit au parquet du procureur du roi qui

était encore au Châtelet. Je restai fort peu de temps avec ce magistrat. Il me dit que s'il eût eu connaissance de la teneur des lettres patentes adressées par le roi, il aurait confondu l'accusateur public, en lui donnant la preuve que ces lettres patentes ne me concernaient nullement, et je serais sorti sans délai de la Conciergerie. — Vous pouvez être assuré, ajouta-t-il, que je ferai mon rapport jeudi prochain 6 septembre ; vous pourrez tout disposer pour sortir ce jour-là.

J'avais eu occasion, à la Conciergerie, de faire la connaissance de M. de Montmorin, cousin du ministre des affaires étrangères. Il était gouverneur de Fontainebleau et avait été acquitté peu de jours auparavant par le tribunal ; mais le peuple souverain, qui n'avait pas approuvé ce jugement, voulait se faire justice lui-même. Le président, pour le soustraire à la fureur de la populace, avait été obligé de l'accompagner avec la force armée jusqu'à la Conciergerie, où ce M. de Montmorin était rentré. Il s'attendait d'un instant à l'autre à recouvrer sa liberté, mais depuis plusieurs jours cet instant n'arrivait pas; je lui marquai plusieurs fois mon étonnement de l'oubli que le président manifestait à son égard; ses lettres restaient sans réponse et les démarches de sa famille sans succès.

Parmi les guichetiers, il s'en trouvait un fort honnête qui me témoignait de l'attachement ; mais ce

brave homme voulait renoncer à sa place. Toutefois en quittant son poste il désirait trouver l'occasion de rendre la liberté à un prisonnier qui lui aurait fourni les moyens de retourner dans son pays, et d'y vivre à l'abri du besoin. J'avais songé à M. de Montmorin et je lui en parlai ; mais il rejeta ma proposition en me disant qu'ayant été acquitté par le tribunal, il se garderait bien de chercher à s'évader, qu'il ne pouvait tarder à voir la prison s'ouvrir pour lui.

Je me trouvais dans le même cas, et conséquemment je ne pensai point à profiter pour moi-même de la bonne volonté de notre guichetier. J'aurais bien proposé l'affaire à M. Guillaume ; mais une première tentative d'évasion qui avait échoué par la trahison de sa maîtresse, attirait sur lui toute la surveillance du concierge. Voici le fait : un marchand de vin venait deux fois par semaine apporter notre provision dans une grande hotte. Nous essayâmes de placer M. Guillaume dans cette hotte au lieu des bouteilles vides qu'on devait remporter, et de le couvrir de paille. Il avait prévenu d'avance sa maîtresse de ce projet, en lui témoignant l'intention de passer en Angleterre. Toutes les dispositions étaient prises, lorsque cette femme, qui avait sans doute ses motifs pour ne pas quitter Paris, ou qui craignait de se voir supplanter à Londres par quelque lady plus jeune et plus jolie qu'elle, eut la bassesse de

découvrir notre plan au concierge qui eut soin, depuis ce moment, de faire fouiller sévèrement le panier toutes les fois qu'il sortait. Il fut donc impossible de mettre à exécution notre projet, et M. Guillaume vit ses chaînes se resserrer plus étroitement. Il ignora longtemps quel était l'auteur de cette disgrâce; j'en fus instruit par le fils du concierge, mais comme il m'avait recommandé le plus grand secret, je n'en parlai à M. Guillaume qu'au bout de plusieurs années, lorsqu'il fût rentré en France et qu'il eût quitté cette femme.

Si j'eusse pressenti la journée du 2 septembre, je me serais bien empressé de partir avec mon guichetier pour éviter de me trouver au milieu de ces affreux massacres; mais le jour même, deux heures avant le commencement du carnage, nous n'avions aucun soupçon de l'organisation de ce sanglant complot.

Dans la même nuit du samedi au dimanche, je m'étais aperçu des allées et venues du concierge dans la cour des femmes; son fils l'accompagnait avec une lumière. Lorsqu'il entra le lendemain matin dans ma chambre pour boire sa goutte, ce à quoi il ne manquait jamais, je lui demandai pourquoi il avait rôdé une partie de la nuit avec son père dans la cour des femmes. Il me répondit qu'ils avaient reçu l'ordre, dans la soirée du samedi, de porter le lendemain matin au ministère de la justice (Danton en avait alors le portefeuille), l'état des prisonniers

qui se trouvaient détenus à la Conciergerie, avec leurs noms, surnoms, qualités, et les motifs de l'arrestation de chacun d'eux; qu'ils avaient dû employer la nuit à dresser cet état, et qu'il allait le porter lui-même chez le ministre, place Vendôme ; il ajouta que les concierges de toutes les prisons de Paris avaient reçu le même ordre.

Il est bien probable que cet homme ignorait alors le but de cette mesure ; mais lorsqu'on lui renvoya sa liste, où les noms désignés pour être assassinés étaient marqués d'une croix rouge, il reçut sans doute en même temps des instructions particulières; du moins les précautions qu'il prit pour s'assurer des prisonniers et leur ôter les moyens de se défendre, prouvent assez qu'il avait le secret des scènes sanglantes qui se préparaient pour la nuit suivante.

Cet homme aurait pu, sans se compromettre, sauver M. de Montmorin, M. Guillaume et moi, ainsi qu'une douzaine de prisonniers militaires arrêtés à la suite du 20 juin et du 10 août, et dans le nombre desquels était un nommé Fayel, juge de paix, qui avait reçu les dépositions de la journée du 20 juin, dépositions qui compromettaient si fort les gros bonnets de la démagogie, les Jacobins les plus influents. Le concierge, dis-je, pouvait nous faire évader par un petit escalier dont la porte donne sur le palais, en ménageant s'il l'eût voulu

quelques traces d'une porte ou d'une serrure forcée; mais cet homme était aussi scélérat que les scélérats qui le faisaient agir. Au lieu de montrer, dans ces conjonctures, quelques sentiments d'humanité, il commença par disposer une sentinelle à la petite porte et une autre au bas de l'escalier. Sa femme ne valait pas mieux que lui; et en périssant l'un et l'autre d'une manière tragique, ils ont reçu la juste punition de leurs crimes. La femme fut assassinée par un prisonnier, et le mari se précipita sur le pavé, d'une croisée très-élevée du palais, et expira dans des souffrances inouïes.

Nous avions un peu de monde à dîner le dimanche. A peine étions-nous sortis de table que le concierge vint nous avertir qu'il se faisait dans la cour du palais un rassemblement qui augmentait à chaque instant; qu'il en ignorait la cause, mais il engageait par prudence les étrangers qui avaient dîné avec nous à sortir sans tarder, attendu que la foule, en s'accroissant continuellement, rendrait bientôt impossible le passage à travers la cour. Nos convives ne se firent pas prier, et nous restâmes dans l'incertitude sur les motifs de cette affluence extraordinaire.

Un instant après arriva le traiteur qui enleva son argenterie et sa vaisselle plate; ce qui n'avait ordinairement lieu que le lendemain dans la matinée. Je ne savais que penser de tout ce qui se tramait

autour de nous. M. de Montmorin arriva sur ces entrefaites, et nous rassura en nous disant que le but de ce rassemblement était de se porter au Temple, mais que les précautions étaient prises pour repousser les séditieux et même pour s'opposer à leur approche, que la famille royale surtout n'avait aucun danger à craindre. En même temps, il avança le trictrac, et nous nous disposâmes à commencer une partie.

La chaleur du jour avait été excessive, et le temps était à l'orage. M. de Montmorin sachant que nous avions d'excellente bierre, m'en demanda un verre. A peine avait-il bu, que la femme du concierge vint le prévenir qu'une personne désirait lui parler. — Quel est son nom? dit-il. — Je l'ai oublié, répondit cette femme, mais c'est un de vos parents. — Alors il nous quitta pour suivre la messagère, et en s'en allant il me dit: — Je suis à vous dans un instant.

Comme je voyais plus de mouvement qu'à l'ordinaire dans les divers quartiers de la prison, j'étais curieux de connaître la cause des allées et venues de certains individus que je n'y avais jamais vus. J'aperçus le guichetier, cet homme qui me témoignait de l'attachement. Il se mit à me faire des signes que je ne comprenais point. S'en étant aperçu il me fit entendre qu'il viendrait me parler bientôt. Je me retirai du guichet où j'étais placé en

observateur; c'était celui qui conduit à la grille par où l'on entre dans la cour des femmes, et je montai cinq à six marches d'un escalier qui mène à l'infirmerie. Le guichetier ne tarda pas à venir m'y rejoindre.

En m'abordant il s'écria : — Mon cher M. de Lamotte, tout est perdu. — Que voulez-vous dire ? — Ce scélérat de concierge au lieu de faciliter votre évasion par le petit escalier qui donne dans le palais, y a fait placer deux sentinelles. Je ne vois à présent qu'un seul moyen de vous sauver la vie, encore est-il bien incertain. — Je ne pouvais revenir de mon étonnement : Expliquez-moi, lui dis-je, pourquoi ma vie est en danger, car je ne comprends rien à votre récit. — Quoi, vous ignorez qu'on a organisé le massacre de la plus grande partie des prisonniers. Il y a en ce moment cinq ou six misérables qui se sont installés au milieu de la grande cour ; ils prennent le titre de *juges nommés par le peuple ;* ils ont sur une table à côté d'eux la liste de tous les prisonniers que le concierge a portée ce matin chez le ministre Danton. Elle a été renvoyée couverte de croix rouges, indiquant sans doute les prisonniers qui doivent être sacrifiés. M. de Montmorin est à la tête de cette liste, et vous en second, tous deux marqués de la croix fatale. La femme Richard, continua-t-il, vient de prendre un prétexte pour conduire M. de Montmorin dans sa chambre

afin de l'isoler et de le priver de tout secours; vous êtes bien sûr que vous ne le reverrez plus.

Le misérable concierge a *embêté* tous les malheureux prisonniers de la grande cour pour les décider à rentrer dans leurs chambres, leur assurant que c'était pour leur sûreté. Tout est renfermé dans ce moment; il n'y a plus de libre que votre corridor. Je suis chargé d'en fermer la porte d'entrée, mais je n'en ferai rien. Rentrez dans votre chambre et laissez seulement la porte poussée contre l'embrasure. Quant à la clé, afin qu'elle ne puisse vous être contraire, je vais la jeter dans les commodités. Si Richard me la demande, j'affirmerai que je la lui ai rendue; il est trop affairé pour s'en souvenir, et il croira l'avoir égarée lui-même.

— C'est fort bien, repris-je, mais tout cela ne me tire pas de ce lieu maudit.

— Ah! voici. Je me rappelle que vous êtes armé de pistolets et d'un poignard. Si nous armions les douze personnes qui sont au fond de votre corridor?

— A merveille! du moins que nous ne périssions pas sans résistance.

— Mais je ne puis vous procurer que des *dauffes* (1), continua ce pauvre garçon; j'en ai déjà

(1) *Dauffe* est un terme d'argot. On nomme ainsi dans ce langage une barre de fer assez courte, affilée et courbée à l'un des bouts, qui sert pour ébranler des pierres de taille, pratiquer des

caché plusieurs dans mon cabinet avec quelques bons couteaux, je les porterai dans votre chambre lorsque ce coquin de Richard sera éloigné.

Je rentrai dans ma chambre assez peu rassuré, et je poussai la porte du corridor de manière qu'à l'extérieur elle paraissait fermée à clé. Je communiquai ensuite à M. Guillaume, mon camarade de chambre, ces tristes détails. Aussitôt il devint pâle comme un mort, et je crus un instant qu'il allait expirer. Il faisait de grands efforts pour parler, mais inutilement. Craignant qu'il ne tombât en apoplexie ou en paralysie, je lui mis une poignée de sel dans la bouche et je réussis par ce moyen à lui faire recouvrer la parole. — Je suis un homme perdu, s'écria-t-il; jamais je n'en échapperai.—J'essayai de lui rendre quelque espérance de salut, et je lui parlai du plan de défense que j'allais établir. Je me rendis ensuite dans la pièce qu'occupaient les douze prisonniers sur lesquels je comptais; il y en avait dans le nombre quelques-uns qui me parurent vraiment capables de seconder mes projets. Je leur fis connaître le danger qui nous menaçait, en leur découvrant en même temps les moyens que la Providence nous ménageait pour défendre nos

ouvertures dans une muraille, et faciliter aux prisonniers les moyens de s'évader. Un homme vigoureux armé d'un bon couteau et d'une *dauffe*, peut se défendre longtemps contre plusieurs personnes armées. (*Note de M. de Lamotte.*)

jours. — Ne bougez pas, leur dis-je, et si vous voulez échapper au fer des assassins tenez-vous prêts à me suivre au premier signal.

Notre bon guichetier, que nous appelions *Lombem Bombinem,* fit trois voyages pour nous apporter ses dauffes et ses couteaux. Il nous promit de rester ferme au premier guichet, jusqu'à ce que nous fussions dehors. Il fut convenu aussi que, dans le courant de la nuit, je m'avancerais seul contre le guichet des femmes, d'où je pourrais tout voir et tout entendre sans être aperçu ; enfin qu'il ferait en sorte de me prévenir du moment où les assassins viendraient dans notre corridor, afin que nous ayions le temps de nous mettre en état de défense ; d'ailleurs, je devais faire sentinelle pour n'être pas surpris.

Voici maintenant quel fut notre plan de défense. Je prévins Lombem qu'aussitôt que les assassins auraient ouvert la porte du corridor et se trouveraient *enfournés* jusqu'au fond, nous ouvririons précipitamment la porte de la chambre, ma troupe étant rangée en bataille et prête à charger les brigands ; mais avant le commandement *en avant, marche,* je devais leur lâcher deux coups de pistolets bien ajustés. Nous pensions que, surpris de cette explosion inattendue, ils se culbuteraient les uns sur les autres, et notre espoir était de profiter du désordre pour les assommer. Avant qu'on pût les

secourir, nous comptions avoir plus que le temps suffisant pour arriver au premier guichet. Lombem s'y trouverait, la clef dans sa poche; afin de lui épargner tout soupçon de connivence, je devais lui mettre un pistolet sur la poitrine pour le forcer à ouvrir. Aussitôt la porte du guichet ouverte, je devais crier en dehors, avant de passer ma tête, *Vive la nation!* et lâcher en même temps, à droite et à gauche, deux coups de pistolets qui auraient anéanti les égorgeurs; je me serais élancé ensuite avec mon monde dans la cour du palais.

— Si par hasard, me dit le guichetier, vous vous trouvez arrêté dans la cour du palais, soit par la force armée, soit par le peuple souverain, ayez soin de vous faire connaître, dites que vous êtes une victime de l'ancien régime, que vous vous étiez constitué prisonnier volontairement, et qu'après un jugement rendu en votre faveur, qui casse et annulle toute la procédure du parlement de Paris, et qui ordonne la restitution de vos biens, la cour a trouvé un prétexte pour vous retenir en prison, etc. Avec une harangue de cette espèce, il est probable que vous vous sauverez.

Nos dispositions étant ainsi arrêtées, le guichetier alla reprendre son poste. Pour moi, j'entrai dans la chambre de mes compagnons d'infortune, je leur distribuai les armes et nous convînmes que nous formerions deux lignes. Je devais me trouver

à la tête de la première; la seconde colonne, qui marchait à ma droite, devait s'avancer de front avec moi. J'avais placé à la tête de cette colonne un ancien officier du régiment de Boulonais, homme fort, robuste et courageux. J'étais soutenu par un officier hollandais, homme vigoureux et brave, qui se tenait derrière moi. Nous plaçâmes à la queue de chaque ligne le juge de paix Fayel et ce pauvre Guillaume. L'un et l'autre m'ont donné bien de la *tablature*, je puis le dire, pendant cette cruelle nuit.

J'avais disposé un tabouret dans l'encognure du guichet, afin de pouvoir, en montant dessus, observer par la grille qui surmontait la charpente ce qui se passait dans la rotonde d'entrée. A neuf heures un quart environ, j'entendis un bruit affreux dans cette rotonde. Je quittai ma chambre et j'allai à mon poste. Hélas! j'aurais mieux fait de me tenir renfermé; je n'aurais pas eu la douleur de voir traîner M. de Montmorin, que le concierge tenait au collet, tandis que d'autres assassins lui donnaient des coups de sabre sur les bras et sur les mains pour lui faire lâcher les tables auxquelles il s'accrochait. N'ayant aucune arme pour se défendre, et accablé par le nombre, il fut entraîné hors du guichet, assommé et massacré impitoyablement. J'entendis ses cris et les coups qu'on lui portait.

Je me hâtai de rentrer dans la grande chambre,

d'assembler mon monde et de disposer mes colonnes. Comme je savais que j'étais le second sur la liste, je présumais qu'on allait me venir chercher pour me faire subir le même sort; mais après une demi-heure d'attente, ne sachant que penser du répit qu'on me laissait, nous posâmes les armes, et je retournai à mon poste près du guichet.

Je m'aperçus qu'on ne faisait sortir qu'un prisonnier à la fois; on le conduisait devant ce tribunal de sang. Les *sans-culottes* qui prenaient le titre de *juges du peuple souverain,* consultaient la liste fatale; s'ils voyaient une croix rouge devant le nom de l'accusé, ils prononçaient cette phrase : *transféré à la Force*; c'était l'arrêt de mort et les malheureux, croyant qu'on les transférait à la prison de la Force, baissaient la tête avec confiance pour passer sous le guichet, et recevaient un coup de massue qui les abattait; ils étaient ensuite lardés à coups de pointes de sabres. Si quelques-uns, car c'était le plus petit nombre, devaient être mis en liberté, le tribunal criait simplement *Vive la nation.*

Ce qui me rassurait et me donnait l'espoir d'être victorieux de ces misérables assassins, c'est que je m'aperçus qu'ils étaient peu nombreux, qu'ils venaient à chaque instant dans cette grande rotonde où l'on avait placé sur deux tables des brocs de vin, de bière et d'eau-de-vie, qu'ils en buvaient

outre mesure, et que la plupart avaient déjà de la peine à se soutenir sur leurs jambes sans faire des écarts.

Je m'empressai d'aller instruire de ces circonstances tous mes braves afin de les encourager. J'avais eu soin de faire porter dans leurs chambres de quoi boire et manger. Nous avions d'excellente eau-de-vie, du rhum, des vins de toutes les espèces. J'allais aussi de temps en temps boire moi-même un verre de madère et prendre un biscuit.

A trois heures du matin nous entendîmes un vacarme épouvantable à côté de nous; les cris, les hurlements, les cliquetis des armes, un bruit sourd, comme de masses qui tombaient ou se heurtaient. C'était fait pour inspirer de la terreur au plus intrépide. Ce bruit continua pendant un quart-d'heure. C'était l'état-major des suisses qu'on venait d'égorger. Ces malheureux, jeunes gens pour la plupart, n'avaient pas même des couteaux pour se défendre. Leur major, qui se nommait Backman, avait passé une grande partie de la nuit du samedi au dimanche au tribunal révolutionnaire; il avait traité ses juges avec le dernier mépris, se servant des termes les plus énergiques et leur prodiguant les expressions les plus humiliantes. Aussi fut-il condamné à mort et conduit à l'échafaud à sept heures du matin, plus heureux que ces pauvres jeunes gens qui furent massacrés sans pitié dans

cette chambre du conseil où la reine fut enfermée depuis.

Au milieu de cette affreuse exécution, je rentrai dans ma chambre ; je trouvai M. Guillaume très-abattu ; il me remit son portefeuille, sa montre, une bague qu'il avait au doigt, en me priant de faire parvenir le tout à sa femme s'il venait à succomber. Mais dans la grande chambre, le juge de paix Fayel avait perdu la tête ; il se précipita à mes pieds, me demandant grâce :— Ayez pitié, disait-il, de ma femme et de mes enfants. — Un autre, c'était un individu accusé d'avoir mis en circulation de faux assignats, s'était placé entre deux matelas et cherchait à se faire étouffer. J'eus mille peines à remonter la tête de ces malheureux.

A cinq heures du matin j'observais ces Marseillais, dont l'ivresse était si complète, qu'ils ne se reconnaissaient plus entre eux. Une heure auparavant, une députation de la prison de l'Abbaye vint demander qu'on lui livrât M. de Montmorin. Grande discussion à ce sujet dans la rotonde entre le concierge, sa femme, et huit personnes qui composaient cette députation. L'orateur de la bande prétendait que M. de Montmorin n'était pas mort, mais que le concierge et sa femme l'avaient caché quelque part. — Connaissez-vous M. de Montmorin, lui dit cette femme?— Oui, je le connais, répondit le *député*.— Eh bien ! venez avec moi, continua la mégère, je

vais vous le livrer. — En même temps elle le conduit dans la cour du palais où les cadavres étaient entassés au pied du grand escalier. Elle les culbute les uns sur les autres jusqu'à ce qu'elle trouve celui de M. de Montmorin. Elle rentre ensuite triomphante, ayant les mains, les bras et tous les vêtements couverts de sang.

Vers cinq heures et demie, il se fit dans la cour du palais un mouvement extraordinaire. Je m'imaginai que l'autorité venait pour mettre un terme à ces massacres. Je courus faire part de cette nouvelle circonstance à ma petite armée, qui s'était déjà réunie au premier bruit. Elle ne voulut pas admettre mon explication, et je retournai près du guichet où était mon observatoire. Le bruit augmentait et se rapprochait de la prison, et presque aussitôt j'entendis prononcer mon nom et frapper avec violence à la porte du premier guichet. Je distinguai plusieurs voix qui criaient : — Il est ici, nous voulons l'avoir ; ouvrez au nom du peuple souverain, ou nous brisons la porte.

En cet instant je crus que les assassins m'avaient réservé pour la clôture, et je me promis bien, si je ne pouvais pas m'échapper, de leur vendre chèrement ma vie. Je me hâtai de retourner près de mes compagnons. En un clin d'œil chacun est à son poste ; je m'empare de la porte de ma chambre, et armé de mes deux pistolets, je me tiens fièrement à

la tête de ma colonne. Tout à coup, nous entendons prononcer mon nom par cent voix à la fois ; il n'y avait plus de doute, c'était bien à moi qu'on en voulait. Dans les cours on frappait avec violence contre les portes des guichets; le concierge ne les ouvrait pas assez vite au gré de ces furieux. Enfin ils arrivent à la porte du corridor qui conduisait à ma chambre. Les chefs ordonnent à la multitude d'attendre à l'extérieur, et pressent le concierge de les conduire près de moi. Celui-ci ne trouvait point la clef pour ouvrir la porte du corridor. Il y eut une minute de silence. Malgré ma résolution, le cœur me battait avec une force incroyable. Je tenais la porte que je devais ouvrir pour m'élancer sur les assassins aussitôt que je les présumerais engagés dans le corridor. Cependant la clef ne se trouvait pas. — *Qu'ai-je donc fait de cette diable de clef,* s'écriait Richard. — Parbleu, dit un de ces hommes, il faut enfoncer la porte; — et il assène un coup de pied qui l'ouvre facilement, puisqu'elle n'était pas fermée. Alors je donne un dernier encouragement à ma troupe, lorsque j'entends ceux qui s'approchent crier : — Où est-il, notre ami ? que je sois le premier à l'embrasser. — Je ne savais si j'en devais croire mes oreilles ; mais comme ces mêmes cris redoublaient, je me hâtai de cacher mes pistolets dans ma poche et de placer le poignard sous mon gilet. Ma troupe jeta aussitôt ses armes, et je me

présentai subitement en criant aussi de mon côté : *Mes amis, me voilà !*

La chambre et le corridor furent remplis en un instant. Je me voyais pressé, caressé, complimenté par cette foule de gens inconnus. Deux des chefs s'étaient emparés de mes bras et m'entraînaient hors de cette infernale prison. Je les arrêtai un instant pour leur dire que les personnes qui se trouvaient avec moi n'étaient pas des prisonniers, mais des amis qui étaient venus dîner avec moi la veille, et que le rassemblement, en obstruant les avenues du palais, avait empêchés de sortir. — Que chacun de vous s'en empare, dit un de ceux qui s'étaient emparés de moi, et marchez devant nous. — M. Guillaume ouvrit la marche et sortit le premier aux cris de *Vive la nation ;* tous défilèrent pareillement. En sortant, je tendis la main à mon brave guichetier. Les deux hommes qui m'accompagnaient sortirent les premiers en criant *Vive la nation,* et m'engagèrent à faire de même. Je suivis ponctuellement leur conseil et leur exemple. Alors ils me prirent sur leurs bras et me portèrent jusque dans la cour du palais, où je retrouvai M. Guillaume. Nous nous donnâmes rendez-vous chez le commandant de bataillon du faubourg Saint-Marceau. Je continuai de suivre mon escorte qui me conduisit dans un café en face de la grille du palais. On plaça deux sentinelles à la porte pour empêcher la foule d'y pénétrer. Après

avoir pris quelques rafraîchissements, nous fîmes avancer une voiture, et mes deux chefs, ainsi qu'un autre individu qui se joignit à eux, y montèrent avec moi.

Ayant remarqué que la plupart des personnes qui avaient pu pénétrer dans le café paraissaient porter des brodequins rouges, je demandai ce que cela signifiait : — Si nous n'avions pas eu la précaution de vous porter jusqu'en haut de l'escalier qui conduit au premier guichet, me dit un des chefs, vous auriez, comme nous, des brodequins rouges. On a jeté, continua-t-il, une grande quantité d'eau pour faire couler le sang; aussi, s'est-il formé, au bas de l'escalier, comme un ruisseau sanglant qui augmente à chaque minute.

Lorsque notre voiture se mit en marche, elle fut escortée par plus de deux cents personnes. Je demandai à mes libérateurs où ils prétendaient me conduire. — Rue de Choiseul, me dirent-ils, à l'hôtel du domaine. Nous savons que vous êtes autorisé, par un jugement, à réclamer ce que le domaine a saisi de vos biens; il faut profiter du moment pour abréger les formes; nous voulons vous faire restituer, de gré ou de force, ce qui vous appartient.

Craignant que le refus d'entrer dans leurs vues ne me devînt plus nuisible qu'utile, je feignis d'approuver leur projet, en songeant seulement à profiter de

la circonstance pour me faire donner un à-compte. Je convins toutefois avec mes conducteurs qu'afin de ne point produire d'esclandre, la voiture s'arrêterait à l'entrée de la rue de Choiseul, que la foule y stationnerait également, qu'eux seuls m'accompagneraient chez M. Gentil, directeur du domaine, à qui je demanderais un à-compte, et qu'en cas de refus je les laisserais les maîtres d'agir comme ils l'entendraient.

J'eus la douleur de rencontrer sur mon passage l'affreux cortége qui portait la tête de la princesse de Lamballe au bout d'une pique. Nous fûmes obligés de nous arrêter pour laisser passer cette foule. Les cannibales!... Quand ils apprirent que j'étais dans la voiture, ils vinrent me présenter leur exécrable trophée, comme s'ils eussent voulu m'en faire hommage, croyant sans doute que j'en serais très-flatté. Un homme qui faisait partie du cortége tenait dans sa main une poignée de cheveux de la malheureuse princesse, je lui proposai de me les donner en échange de deux assignats de cent sous; il accepta. Je fis parvenir quelques jours après ces restes précieux au duc de Penthièvre. On m'a assuré qu'il avait trouvé le moyen de se procurer depuis la tête de la princesse et qu'il l'avait fait injecter.

Nous arrivâmes chez M. Gentil sans autre rencontre fâcheuse. Des cris de *Vive la Nation!* s'éle-

vaient continuellement du milieu de la foule qui nous acompagnait et qui grossissait à chaque pas. Cependant, à l'entrée de la rue de Choiseul, je descendis de voiture avec mes trois acolytes; ils ordonnèrent à cette multitude de nous attendre près de la voiture au coin du boulevard, les assurant que nous les rejoindrions sans tarder. Nous allâmes à pied jusqu'à l'hôtel du domaine. Là je me fis conduire seul dans le cabinet du directeur, à qui j'expliquai le motif de ma visite et les circonstances qui l'avaient déterminée. Il pâlit à ce récit et me pria de lui indiquer le moyen de se tirer de ce mauvais pas.

Il connaissait les jugements que j'avais obtenus; aussi lorsque je lui proposai de me donner un à-compte, puisque je n'avais plus la liste civile pour ressource, il reprit sa sérénité et me demanda promptement combien je voulais. Je lui demandai 30,000 francs qu'il me compta de suite, et je lui en donnai un reçu. Je pris 27,000 francs que je serrai dans mon portefeuille, et je le priai de me donner des assignats de cinq francs pour les mille écus que j'avais laissés sur son bureau. Je sortis de son cabinet aussi content que lui et je remis aux trois personnages qui ne m'avaient pas quitté, le paquet d'assignats de cinq francs, en les priant de les distribuer comme ils l'entendraient. Je pris leurs noms et leurs adresses par écrit; enfin je les quittai

en leur promettant que j'aurais le plaisir de les revoir bientôt.

Je gagnai lestement la rue Richelieu où je pris un fiacre qui me conduisit rue Saint-Victor, chez le commandant de bataillon. J'y trouvai M. Guillaume, qui était à table avec dix ou douze personnes. On me plaça à côté de la maîtresse de la maison, que je connaissais pour avoir dîné souvent avec elle et avec son mari à la Conciergerie. Je me débarrassai du portefeuille, de la bague que M. Guillaume m'avait remis pendant le cours de cette affreuse nuit passée, comme on l'a vu, dans des alarmes et des angoisses continuelles. Ce pauvre homme avait les larmes aux yeux et ne cessait de répéter qu'il me devait la vie. Il avait appris, pendant mon absence, que ses deux associés venaient d'être massacrés à la prison de l'Abbaye, et cependant tout associés qu'ils se trouvaient, ils n'étaient pas en nom, et les billets de la maison de secours ne portaient que le nom de Guillaume.

Pour moi, j'ignorais et j'ignore encore, à qui je dus le bonheur d'échapper à l'arrêt de proscription lancé contre moi par le ministre Danton. Je soupçonnai Manuel d'avoir organisé l'affaire de ma délivrance; mais je n'en ai jamais pu acquérir la certitude complète (1).

(1) Voyez la pièce justificative B.

Après le déjeuner, M. Guillaume désirant se rendre chez son notaire, me pria de l'accompagner; il demeurait rue Saint-Antoine. J'y consentis sottement, sans réfléchir au danger qu'il pouvait encore courir. Nous descendîmes la rue de Seine pour gagner le quai et le port Saint-Bernard. Nous n'étions pas arrivés au milieu de la rue que nous nous trouvâmes cernés par deux détachements de la garde nationale, dont l'un était entré par le quai, tandis que l'autre nous suivait par derrière. Je le fis remarquer à M. Guillaume, qui commença à craindre que cette force armée ne fût dirigée contre nous. Il ne se trompait pas. L'officier qui venait à nous avec sa troupe commanda halte, s'approcha, et nous signifia de le suivre. En un instant, nous nous trouvâmes enveloppés par ces deux détachements, qui nous conduisirent jusqu'à la section des *sans-culottes* du faubourg Saint-Marcel.

Nous traversâmes une cour immense remplie d'un peuple dégoûtant et effrayant qui criait à gorge déployée *Les aristocrates à la lanterne !* Je vis alors mon imprudence; mais il était trop tard. On nous conduisit dans une chambre au premier étage; les croisées donnaient sur cette cour. Je demandai à parler en particulier au président de la section. Je fus introduit un instant après dans son cabinet. Je lui fis le récit succinct mais exact de ce qui me concernait, en lui racontant surtout ce qui m'était

arrivé à la Conciergerie, où je n'aurais pas dû me trouver sans le prétexte dont la cour s'était servie en invoquant le respect de la majesté royale, à cause des lettres patentes adressées par Louis XVI au parlement de Paris. Mais mon nom ne se trouvant point compris dans ces lettres, c'était là une pure chicane, aussi le procureur du roi devait-il faire son rapport jeudi prochain, et déjà j'étais prévenu de faire mes dispositions pour sortir de la Conciergerie ce jour-là. Il vous est facile, ajoutai-je, M. le président, de vous assurer de la vérité de ce fait.

Il me rassura complètement pour ce qui me concernait : —Je ferai, me dit-il, mon rapport à la séance du soir, et vous serez libre de retourner chez vous aussitôt, mais il ajouta qu'il n'en était pas de même de M. Guillaume ; qu'il serait peut-être difficile de le sauver, qu'à chaque instant il arrivait des députations de la Conciergerie pour le réclamer, qu'on le menaçait lui-même s'il ne le livrait pas, et qu'il était bien embarrassé. Je lui fis sentir la nécessité de conserver M. Guillaume, si l'on voulait qu'il rendît ses comptes.—En lui ôtant la vie, insistai-je, personne n'y gagnera, et la nation y perdra plusieurs millions.—C'est bien, reprit-il, la raison que je ferai valoir pour le sauver ; mais vous le voyez, comment faire entendre raison à ce peuple brutal qui ne connaît que les mots *tue, assomme.*

Ce président était un prêtre nommé Bernardel ;

il lui fallait lutter sans cesse pour contenir la fureur de ce peuple du faubourg Saint-Marcel. Pendant que je causais avec lui, il y avait une trentaine de ces misérables qui criaient : Jetez-les par les fenêtres, nous les recevrons sur nos piques. Deux de ces cannibales s'introduisent, je ne sais comment, dans la chambre où nous étions; ils étaient armés l'un et l'autre d'un mousqueton. On les avait chargés, disaient-ils, d'apporter la tête de Guillaume à la Conciergerie, et ils vociféraient qu'ils ne quitteraient pas la section avant d'avoir rempli leur mission. A chaque instant ils armaient leurs mousquetons et nous mettaient en joue. Bernardel eut toutes les peines du monde à nous débarrasser de ces deux monstres.

Cependant ma nièce ayant eu vent de mon heureuse délivrance de la Conciergerie, s'était mise à ma recherche; elle venait d'apprendre que j'étais retenu à la section Saint-Marcel, rue Mouffetard. Elle s'y fit aussitôt conduire, parla au président qui me fit venir près d'elle, et dès ce moment je fus séparé de M. Guillaume. Je ne le revis que quelques jours après, à la prison de Sainte-Pélagie, d'où il paraît qu'il s'évada et qu'il parvint heureusement en Angleterre. Quant à M. Bernardel, il fit son rapport, comme il me l'avait promis, et ma mise en liberté fut prononcée à l'unanimité. Il me donna

une expédition du procès-verbal, et je le quittai plein de reconnaissance.

Je me rendis sans délai avec ma nièce dans une maison où je devais trouver ma sœur. Elle était dans un état pitoyable. Elle venait seulement d'apprendre ma délivrance. Dans la matinée, elle avait envoyé un homme de confiance pour savoir de mes nouvelles. On lui avait montré dans la cour du palais un cadavre défiguré en lui assurant que c'était moi. Il était venu annoncer cette triste nouvelle à ma sœur qui ne doutait pas que je n'eusse péri, les habits et la taille de la victime paraissant conformes à ma taille et à mes vêtements. J'ai appris depuis que c'était un garde du corps du roi qui portait un pantalon de soie et des pantoufles vertes, telles que je les portais moi-même. Dans ces horribles temps on vit bien d'autres méprises. Ma sœur avait encore une autre inquiétude. Elle demeurait habituellement à l'hôtel du Saint-Esprit; mais ayant remarqué que les maîtres de la maison l'avaient dénoncée comme royaliste, elle s'était réfugiée chez une personne de connaissance, où je la rejoignis. Le lendemain j'allai retirer ses effets de l'hôtel, et nous eûmes le bonheur de ne plus entendre parler ni des dénonciateurs, ni de leur dénonciation.

Cependant le bruit de ma mort s'était tellement répandu que toutes mes connaissances y croyaient. L'*Almanach des honnêtes gens* qui parut peu de temps

après les massacres de septembre, contribua surtout à accréditer cette nouvelle. Il y avait dans cet almanach un long article nécrologique qui me concernait, et qui était honorable à ma mémoire.

Je communiquai à M. Fournel l'arrêté de la section Mouffetard : — Cette pièce, me dit-il, est excellente à conserver ; — et il me conseilla de voir le procureur du roi qui m'avait promis de faire son rapport le lendemain. Je m'empressai de mettre l'arrêté en question sous les yeux de ce magistrat ; il me dit que cette pièce était inutile, de même que son rapport, puisque la royauté n'existait plus en France ; et comme mon nom n'était pas désigné dans les lettres patentes qui avaient servi de prétexte pour prolonger ma captivité, il en concluait que je devais être parfaitement tranquille, quelque chose qui pût arriver. Ainsi se termina cette interminable affaire.

En quittant le procureur du roi, je me rendis chez M. Riston, rue de Condé ; il occupait un appartement assez vaste dans une maison qui appartenait à M. Beaumarchais (1). La Comédie-Française était encore à l'Odéon à cette époque ; mademoiselle Mé-

(1) Beaumarchais venait de quitter cette maison pour la superbe demeure qu'il s'était fait construire sur le boulevard, près de la Bastille. M. de Loménie, dans son intéressant ouvrage *Beaumarchais et son temps*, a raconté quelques-unes des scènes curieuses dont fut témoin la maison de la rue de Condé, pendant que l'auteur du *Mariage de Figaro* l'habitait en grand seigneur avec toute sa famille.

zeray, une des meilleures actrices du temps, occupait aussi un logement dans cette maison. M. Riston, non moins étonné que mes autres connaissances, de voir que j'avais échappé aux massacres, me proposa une chambre que j'acceptai. Dès le soir même, je couchai chez lui.

Paris n'était rien moins qu'un séjour agréable ; les gens paisibles n'y dormaient pas tranquilles. D'ailleurs, le roi de Prusse et les émigrés venaient d'entrer en France ; ils occupaient déjà une partie de la Champagne. On levait de tous côtés des hommes pour aller à leur rencontre ; chaque section de Paris avait fait le recensement de tous les hommes capables de porter les armes ; on devait les rassembler et les faire tirer au sort. Déjà l'on était venu dans la maison que nous habitions, et l'on avait pris nos noms par écrit ; nous ne pouvions douter d'être appelés très-incessamment, et nous craignions d'être envoyés, le sac sur le dos, à la rencontre de l'ennemi. M. Riston et moi nous avions servi dans la cavalerie, et nous avions peine à envisager l'idée d'aller à pied, chargés du sac comme de pauvres recrues.

Je lus par hasard une affiche où l'on engageait les hommes qui avaient servi dans la cavalerie à se présenter rue Saint-Avoie, tel numéro ; qu'ils y trouveraient un colonel chargé de lever un régiment de hussards pour les conduire de suite au-devant de

l'ennemi. J'en parlai à Riston, et nous nous décidâmes à nous enrôler de bonne volonté dans ce nouveau régiment.

Dès le même jour, nous allâmes trouver le colonel; c'était un ancien maréchal-des-logis de dragons. Il nous reçut dans un petit café borgne de la rue Saint-Avoie; c'était là qu'il donnait ses audiences. Nous le trouvâmes entouré de tailleurs, de fournisseurs de toute espèce; il avait l'air extrêmement affairé. Je parvins cependant à lui exposer le motif de notre visite. A mesure que je parlais, cet homme m'examinait avec une attention dont je ne pouvais me rendre compte. Il prit un registre pour écrire nos noms. Je n'eus pas plus tôt décliné le mien, qu'il fit une exclamation en disant : *C'est lui, je ne me trompe pas;* et il accourut aussitôt me donner l'accolade, en m'assurant qu'il me connaissait, que nous nous étions vus jadis à Lunéville, lorsque je servais dans la gendarmerie, qu'alors il servait, lui, dans Schomberg-dragons. Quoique je ne pusse me rappeler ses traits, je consentis à le reconnaître pour lui faire plaisir. Il me dit ensuite que le ministre l'avait autorisé à choisir des officiers et à les lui présenter; qu'il ne craignait pas d'être désapprouvé en me nommant capitaine du premier escadron et en me donnant mon camarade pour lieutenant. Il nous remit en même temps des affiches pour les placarder à notre porte, et m'engagea à

former ma compagnie le plus promptement possible.

Nous l'invitâmes à dîner pour le lendemain; il accepta. En arrivant, il me remit un ordre pour aller à Versailles choisir des chevaux pour ma compagnie. Comme il doutait que Riston eût servi dans la cavalerie, nous lui fîmes voir son congé de retraite. En qualité de Lorrain, il était entré facilement dans les dragons de Latour; mais cet état ne lui convenant pas, il avait quitté le service pour suivre le barreau. Il était avocat à Nancy, en attendant qu'il pût remplacer son père, qui avait une place dans le parlement.

J'avais à Paris une foule d'anciens camarades. Aussitôt que la nouvelle de ma nomination se fût répandue, ils accoururent pour s'enrôler dans ma compagnie. Au bout de huit jours, elle fut complète et composée uniquement d'anciens officiers de cavalerie, qui sortaient la plupart de la maison du roi. Le colonel était enchanté autant que surpris d'une telle célérité. Je lui proposai de passer la revue de ma compagnie le dimanche suivant, sur le boulevard des Italiens, dans l'espoir que cette démarche produirait un bon effet en prouvant notre activité. Il approuva mon idée, et le jour indiqué, il trouva ma compagnie rangée en bataille. Lorsqu'il eût parcouru les rangs, je commandai quelques évolutions qui l'étonnèrent singulièrement, aussi bien que la

foule, qui s'était portée sur le boulevard pour voir ce spectacle.

Le lendemain, je fus dénoncé et mandé à la ville, ainsi que le colonel. Là, je trouvai *mon ami* Burlandeux, mon ancien perruquier, et une partie des personnages qui étaient venus à la Conciergerie m'accabler d'injures et de menaces. Il me qualifia de royaliste et d'aristocrate, s'écriant que ma compagnie n'était composée que de gens de mon espèce, qu'il n'y avait pas un sans-culotte parmi nous, que nous n'en voulions pas, de sans-culottes... —Je me défendis de mon mieux : J'ai cru, leur disais-je, en m'enrôlant volontairement, donner à ma patrie une preuve du désir que j'ai de la servir. Je n'ai point sollicité le grade de capitaine; le colonel a jugé convenable de me le donner en me recommandant de compléter ma compagnie le plus tôt possible et de n'admettre que des gens qui eussent servi dans la cavalerie et qui fussent en état de manier un cheval et de donner un coup de sabre. Je n'ai pas demandé à ceux qui se sont présentés s'ils étaient royalistes, aristocrates ou sans-culottes; cela n'entrait point dans mes instructions. On a dû remarquer l'activité que j'ai mise à organiser ma compagnie. Lorsque le colonel l'a passée en revue, plusieurs officiers supérieurs, qui se trouvaient en ce moment sur le boulevard, ont bien voulu joindre leurs compliments aux siens; j'étais loin de m'at-

tendre que ces éloges seraient suivis d'une dénonciation et d'une censure aussi sévère. Après avoir passé un an en prison, j'ai plus besoin de me reposer que de guerroyer; si vous ne me croyez pas digne de servir la République, faites-moi délivrer un passeport, et je m'en retournerai dans ma province.

Après quelques débats entre eux, ils se décidèrent à m'accorder un passeport.

Paris n'était pas habitable à cette époque; les visites domiciliaires ne discontinuaient pas; à chaque instant on fermait les barrières, on bloquait les salles de spectacle et les jardins publics; c'était la plus terrible des inquisitions. Ma sœur et ma nièce avaient quitté Paris pour se soustraire à toutes ces mesures révolutionnaires; elles s'étaient retirées à Tonnerre, chez des amis. Je résolus de suivre leur exemple.

Je pris le costume de garde national, j'achetai un cheval de selle, deux pistolets aux arçons, un sabre en bandoulière, et dans cet équipage, je sortis de Paris avec une grande satisfaction. En passant à Provins, ainsi qu'à Nogent, je fus arrêté par des militaires avec lesquels je fus forcé de fraterniser. J'arrivai ainsi à Bar-sur-Aube, où je passai quinze jours. Je m'occupai pendant ce temps à faire meubler une chambre dans ma maison, dont le grand pavillon était occupé par le directoire du pays.

Quand tout fut prêt, je partis pour Tonnerre dans l'intention de ramener ma sœur et ma nièce à Bar-sur-Aube. Je restai quelques semaines à Tonnerre.

Pendant mon séjour dans cette petite ville je fis la connaissance d'une demoiselle, fille unique d'un riche propriétaire. J'avais alors trente-six ans, mais je ne paraissais pas avoir cet âge; la demoiselle dont je parle, en avait dix-huit. J'eus le bonheur de l'intéresser, et la demande que je fis de sa main ayant été acceptée, je me vis fêter par toute la famille, mais il fut convenu que le mariage n'aurait lieu qu'après que le sort du roi serait décidé.

Je revins donc à Bar-sur-Aube avec ma famille, et je faisais de fréquents voyages à Tonnerre, attendant, avec une impatience difficile à exprimer, l'issue du procès du malheureux Louis XVI. Je ne pouvais m'imaginer qu'on le conduirait à l'échafaud. Certes si j'avais eu le moindre soupçon de cette catastrophe, il était encore temps de me faire rendre des comptes par le domaine, et ce qui me serait revenu alors m'aurait assuré une existence honorable. Mais ce ne fut que six mois après la mort du roi que je me décidai à faire le voyage de Paris. Lorsque ce sanglant dénouement fut connu, je vis toutes mes espérances anéanties, tous mes projets renversés. Je dus croire que cet événement ferait rompre le mariage que j'avais projeté; mais j'avais mal jugé les sentiments de ma prétendue et de sa

famille. Malgré cette circonstance les engagements furent renouvelés; on convint seulement d'attendre que la tranquillité fût un peu rétablie.

Cependant le séjour de Bar-sur-Aube n'était pas fort agréable à cette époque. Les opinions révolutionnaires, si exaltées, forçaient les gens modérés à s'effacer, pour ainsi dire, de la scène publique. Ne pouvant prendre aucune part aux affaires, je cherchais du moins à m'en dédommager par les courses que je faisais dans les environs. J'avais renouvelé connaissance avec le marquis de Sauvebœuf, qui jouissait, malgré la tourmente révolutionnaire, d'une fortune considérable dont il faut convenir qu'il savait se faire honneur.

Il habitait à Dinteville, village à quatre lieues de Bar-sur-Aube, un antique château, entouré d'eaux vives de toutes parts. Cet édifice, très-bien conservé, était d'une grandeur remarquable, et distribué de la manière la plus commode. Je me rappelle qu'il y avait un salon pour chaque saison; le salon d'été était le plus vaste, il tenait à une galerie où l'on pouvait mettre une table de deux cents couverts, et au bout de cette galerie se trouvait la chapelle. Ce château avait appartenu à l'abbé de Dinteville, et sa nièce, épouse de M. de Sauvebœuf, en avait hérité.

L'abbé de Clairvaux, qui s'était rendu acquéreur d'un presbytère aux environs de son abbaye, venait

fréquemment au château de Dinteville. J'y voyais aussi quelquefois un abbé de Lentil qui avait eu le talent de se faire nommer membre du directoire de Langres. C'était un homme spirituel, fort gai, mais encore plus satirique, et c'est ce qui l'a perdu. Je fus même la cause indirecte de sa mort : voici comment.

Il écrivit un jour de Langres au marquis de Sauvebœuf pour le prévenir de la prochaine arrivée d'un représentant du peuple; il priait le marquis de lui envoyer un poisson, s'il était possible, et une pièce de gibier. Je me chargeai de pourvoir à cette demande. Dès le lendemain je tuai un chevreuil, et le même jour, en faisant le tour des appartements qui donnaient sur les fossés, j'aperçus un énorme brochet qui se reposait tranquille au fond de l'eau, en s'appuyant contre le mur. Je pris mon fusil et j'ajustai mon coup contre le mur, qui était en pierres de taille, à un pouce environ de la tête du brochet, dans l'espoir que la balle viendrait, par réflexion, frapper l'animal à mort. J'aurais conduit la balle avec la main que je n'aurais pas mieux réussi; il est vrai de dire que ce n'était pas mon coup d'essai, car nous nous exercions souvent à tuer de cette manière des poissons dans ces fossés; c'était un de nos amusements les plus habituels. Enfin le brochet resta étendu mort au fond de l'eau. On arriva promptement avec une barque, et à l'aide

d'une truble on le retira. Il pesait dix-huit livres. M. de Sauvebœuf envoya aussitôt le chevreuil et le poisson à l'abbé de Lentil qui en fit honneur au représentant du peuple.

Lorsque cet homme eût quitté Langres, l'abbé écrivit à M. de Sauvebœuf pour le remercier; sa lettre était assaisonnée de plaisanteries sur le représentant; il y faisait allusion à cet empereur romain qui fit assembler le sénat pour savoir à quelle sauce on accommoderait un turbot, etc. Malheureusement cette lettre fut interceptée et envoyée à Paris. Quinze jours après, nous apprîmes que l'abbé de Lentil venait d'être guillotiné.

Le marquis n'était pas sans inquiétude pour lui-même, et il s'attendait tout au moins à être pillé incessamment. Cependant comme il était aimé dans son canton, les habitants de Dinteville lui proposèrent de le nommer maire; il ne s'en souciait pas beaucoup; l'abbé de Clairvaux joignit, dans cette circonstance, ses réflexions aux miennes, et nous le déterminâmes à accepter. Peu de jours après sa nomination, il y eut une grande fête pour planter l'arbre de la liberté. Un autel fut dressé sur la place même où l'on devait planter l'arbre. Nous nous rendîmes avec empressement à cette cérémonie. La procession civique, les discours qui furent prononcés, l'office qui fut célébré, tout cela dura plus de trois heures.

En rentrant au château nous trouvâmes un couvert de cent personnes, dressé dans la galerie. Je remarquai à ce banquet plusieurs particuliers de Clairvaux, qui, avant la Révolution, étaient employés au service de l'abbaye selon les métiers qu'ils professaient. Dans le nombre, il y avait un serrurier, beau parleur, qui buvait à chaque instant à la santé de l'abbé de Clairvaux; ensuite il faisait mille réflexions fort originales, et assez désagréables pour le pauvre abbé qui était vraiment sur les épines.

C'est ainsi que nous voyions s'écouler ces jours si terribles ailleurs, au milieu de distractions qui n'étaient pourtant pas absolument exemptes d'alarmes. Je fis à cette époque une rencontre qui mérite d'être notée.

Nous nous rendions, moi neuvième, du château de Dinteville chez l'abbé de Clairvaux. J'étais monté sur un cheval, et j'allais caracolant autour des voitures. Près d'arriver à un bourg assez considérable nommé La Ferté, je m'aperçus que mon cheval avait perdu un fer; je m'occupai aussitôt du soin de le faire remplacer. En entrant dans le bourg dont je viens de parler, j'aperçus un travail de maréchal, et un jeune homme qui se tenait les bras croisés, devant la porte. Je lui demandai s'il pourrait bien remettre un fer à mon cheval : — Sans doute, me dit-il; c'est mon état; — et il se mit en devoir de prendre la mesure et d'ajuster le fer, ce qu'il exé-

cuta assez adroitement. Je lui donnai un *corset* (assignat) de cent sous, en lui disant de se payer; mais il n'avait pas de monnaie pour me rendre. Vainement il chercha dans le village, il ne put trouver à changer son *corset*. Comme j'étais pressé, je lui laissai le tout, et m'éloignai au plus vite pour rattraper les voitures.

Deux mois après, me trouvant sur la porte de ma maison à Bar-sur-Aube, j'aperçus un jeune homme couvert d'un habit militaire chamarré d'or et d'argent; il était sur la porte d'une auberge située vis-à-vis ma maison, et semblait m'examiner avec quelque attention; mais comme je ne voyais rien, dans ses traits ni dans sa tournure, qui pût me rappeler quelqu'un de ma connaissance, je rentrai chez moi, et passai dans mon jardin. Je n'y étais pas arrivé que mon domestique vient me prévenir qu'un officier qui disait me connaître m'attendait au salon.

En entrant, je vois un homme me saluer gauchement : — Je vois, me dit-il, monsieur, que vous ne me remettez pas. — C'est vrai, monsieur. — J'ai pourtant, reprit-il, passé plus d'une demi-heure avec vous, il y a peu de temps. — C'est possible; mais ce renseignement ne me suffit pas pour que je vous reconnaisse. — Alors il me rappela la circonstance du cheval que j'avais fait ferrer à La Ferté, et celle du *corset* que j'avais donné en paie-

ment. — Je me rappelle parfaitement ces détails. — Eh bien, continua-t-il, c'est moi qui ai remis le fer à votre cheval. — Assez étonné de sa transformation, je lui demandai par quel événement il portait un uniforme aussi riche. Il me répondit qu'il était colonel de hussards, et neveu du général Beurnonville qui venait d'être nommé ministre de la guerre. Je ne fus plus surpris de la rapidité de son avancement, en me rappelant quels sont partout, depuis Paris jusqu'à Rome, les effets du *népotisme*. Son père était maréchal-ferrant à La Ferté, son oncle devint maréchal de France, et lui maréchal de camp.

CHAPITRE XII

Charges de M. de Lamotte contre Marie-Antoinette. — Il refuse de paraître comme témoin à son procès. — Fait un voyage infructueux à Paris. — — Retourne à Tonnerre. — Garnier de l'Aube. — Préliminaires des secondes noces de M. de Lamotte. — Il est fait prisonnier à Bar-sur-Aube et conduit à Troyes. — Pillage de sa maison et infidélité de ses domestiques. — Nouvelle et plus sérieuse accusation dirigée contre lui. — 9 thermidor. — Scènes joyeuses de la prison de Troyes. — Mise en liberté de M. de Lamotte. — Son mariage. — Condamnation de F..... et de C.....

Lorsque la reine fut transférée à la Conciergerie, on me fit pressentir que je pourrais bien être appelé pour déposer contre elle. Je déclarai à la personne qui me faisait cette ouverture, sans doute dans le dessein de sonder mes dispositions à ce sujet, qu'on aurait tort de me faire venir à Paris dans de telles vues; qu'en mon particulier, je n'avais que du bien à dire de Marie-Antoinette; que si madame de La-

motte se plaignait dans ses derniers mémoires d'avoir été abandonnée par la reine, je n'étais point d'avis d'épouser les querelles d'un autre ; que dans mon opinion, la reine n'était pas aussi coupable que madame de Lamotte le croyait ; que la position difficile où s'était trouvée cette princesse lui avait imposé la loi de faire une victime; j'ajoutais enfin que j'étais persuadé que ce sacrifice lui avait extrêmement coûté, car j'avais eu des preuves de la bonté de son cœur.

Le fait est que j'aurais pu produire contre Marie-Antoinette des charges assez graves : les intrigues qu'elle avait machinées; cette affaire du Collier dont elle fait emplette, qu'elle reçoit, qu'elle distribue, et la faiblesse, pour ne pas dire plus, qu'elle a ensuite de laisser condamner une innocente de l'avoir volé; ses nombreuses galanteries qui avaient pour résultat de donner des héritiers à Louis XVI, dont l'impuissance était reconnue, tout devenait matière à accusation ; mais dans un procès que la haine suscitait à cette infortunée, procès dont l'issue n'était pas douteuse, qu'avais-je besoin d'aller joindre ma voix accusatrice à celles de ses nombreux ennemis? D'ailleurs, en insinuant que je prendrais sa défense, j'espérais qu'on m'épargnerait la peine de paraître sur le théâtre de ces sanglants débats, et je ne fus pas trompé dans mon attente. Cette circonstance me fit aussi retarder un voyage que je projetais de

faire dans la capitale, afin de terminer mes comptes avec le domaine. Je ne me rendis à Paris qu'au mois de mai 1794.

J'allai trouver M. Gentil, directeur du domaine, pour lui faire part du motif de mon voyage. Il chargea M. Brelut de La Grange, notaire du domaine, d'établir cette liquidation. N'ayant pu me procurer l'extrait mortuaire de madame de Lamotte, à cause de la guerre qui existait, je fus forcé de consentir à un dépôt, pour la moitié de ce qui me revenait. Les frais s'élevaient à plus de cent mille francs. Tous les contrats dus par des émigrés avaient été remboursés, et le produit placé sur le grand livre et réduit au tiers. Il existait chez le notaire de la place de Grève un don mutuel que j'eus beaucoup de peine à retrouver. Ce notaire avait fait de mauvaises affaires et était remplacé par un M. Vintin (1). Quand la pièce qui constatait ce don mutuel fut retrouvée, on me dit que j'avais négligé des formalités indispensables pour le rendre valable; je ne l'avais pas fait *insinuer* en temps utile. Enfin j'éprouvais des difficultés de toute nature. Après un séjour de deux mois et des démarches sans nombre, je fus contraint, en quittant Paris, de laisser ma procuration, parce que je n'avais pu rien terminer.

On me conseillait d'intenter un procès au do-

(1) L'orthographe de ce nom nous offre des doutes.

maine pour avoir vendu des objets qui ne devaient être que séquestrés, comme mobilier, argenterie, bijoux, etc. J'étais en droit, sans doute ; mais j'avais tant d'ennemis dans le parti républicain, que je crus prudent d'abandonner mes prétentions. Il restait fort peu de chose en nature; M. Gentil me le fit délivrer par un M. Matagon, qui était conservateur, de manière que le domaine me remboursa en assignats au moment de la plus grande dépréciation. D'un autre côté, M. Brelut de La Grange me détermina à vendre ce qui me restait du *tiers* consolidé en m'assurant que ces fonds allaient retomber à 3 et 4 francs comme ils avaient été peu de temps auparavant; en ce moment il se trouvaient à 19. Mais M. Brelut, qui avait vendu lui-même, dans l'hypothèse d'une guerre inévitable avec l'Angleterre, se trompa tellement dans ses calculs, qu'il fut réduit à faire faillite..... Louis XVI prévoyait bien les difficultés que je rencontrerais en réclamant du domaine la restitution de mes biens ; aussi pour m'épargner ces embarras m'avait-il ouvert un crédit sur sa liste civile, et je fis la sottise de ne pas profiter de cet avantage.

Ennuyé de toutes ces tracasseries, j'allai, afin de me distraire, passer quelque temps à Tonnerre. Mais la terreur s'organisait tous les jours avec une fureur sans cesse croissante. Cette petite ville me parut moins tranquille que Bar-sur-Aube ; on n'y

voyait que des comités révolutionnaires et des dénonciateurs.

Je revins donc à Bar-sur-Aube avec ma famille, c'est-à-dire ma sœur et ma nièce. Je pensais trouver des distractions dans les agréments du voisinage, mais la maison du marquis de Sauvebœuf avait été dénoncée comme un lieu de rassemblement pour d'anciens nobles; par conséquent plus de réunions, plus de société. Pour surcroît de calamités arriva cette fameuse loi des suspects. Le comité révolutionnaire du canton se crut obligé de déployer une énergie nouvelle, et en trois jours plus de vingt personnes de Bar-sur-Aube furent arrêtées; ma sœur et ma nièce furent du nombre, en qualité de mère et de sœur d'émigré.

Je fus averti qu'on m'avait dénoncé, mais que plusieurs membres marquans de l'assemblée avaient pris ma défense. On me conseilla de me présenter au comité pour y donner des éclaircissements. Je m'y transportai. Toutefois, craignant que ce conseil ne fût un piége, je fis seller mon cheval, placer mes pistolets aux arçons, j'attachai derrière un petit porte-manteau, et dans le cas où j'aurais aperçu du danger, je serais parti.

Heureusement ces précautions devinrent inutiles. Après que j'eus donné quelques éclaircissements et produit diverses pièces, mes dénonciateurs se trouvèrent réduits au silence. Quelques dons patrioti-

ques, et l'offre que je fis d'une voiture pour conduire à Strasbourg une députation de plusieurs membres du comité révolutionnaire, achevèrent d'assurer ma tranquillité. Pour consolider la bonne opinion qu'on avait de mon patriotisme, je donnai un grand souper aux membres du comité. Oh ! alors ils me délivrèrent un certificat de civisme en bonne forme, et ne firent aucune difficulté de rafraîchir mon passeport.

Je profitai de ces circonstances pour me rendre à Tonnerre, afin d'en ramener à Bar-sur-Aube ma future épouse, ainsi que son père et sa mère. Le séjour de leur ville était devenu insupportable ; plus de réunions d'amitié, on n'osait même s'y faire une visite de politesse. D'ailleurs la plupart de leurs amis, de leurs parents, étaient en arrestation, et ils craignaient à chaque instant d'éprouver le même sort.

Lorsque j'arrivai à Tonnerre, le représentant du peuple Garnier de l'Aube s'y trouvait en mission extraordinaire. Je ne le connaissais pas. Cependant deux jours après mon arrivée je reçus avis, de la part d'une jolie dame de la ville, qu'on avait agité la veille, au comité révolutionnaire, en présence du représentant Garnier, si l'on me ferait arrêter de suite, ou si l'on m'appellerait au comité. Cette personne ajoutait que mon sort devait se décider dans la soirée, et que je ferais sagement de m'éloigner.

Ne voulant pas alarmer ma prétendue ni sa famille, je gardai pour moi cet avertissement ; mais je fis seller un cheval tout prêt à partir. Je me transportai ensuite dans la maison où le représentant Garnier était descendu. J'eus avec lui un entretien d'une heure, je lui communiquai mon certificat de civisme et mon passeport. Quand il eût examiné ces deux pièces : — Tu as l'air d'un bon diable, me dit-il, je veux faire connaissance avec toi; tu viendras dîner avec moi aujourd'hui.

Je lui promis de ne pas manquer, et quoique j'eusse ce jour-là un dîner beaucoup plus agréable où j'étais attendu, je donnai la préférence à Garnier et à son aimable société les révolutionnaires et les enragés de la ville, à la tête desquels était un nommé Chéret; c'est chez lui que le représentant du peuple était logé.

Avant de me rendre chez lui, je prévins la famille de ma prétendue de ce qui venait de m'arriver et de l'invitation que j'avais acceptée. Cette demoiselle avait un oncle qui exerçait à Tonnerre une place assez lucrative. Chéret avait obtenu de Garnier la destitution de ce brave homme, sous prétexte qu'il n'était pas à la hauteur des circonstances, et en effet parce qu'il avait voulu faire donner cette place à un de ses parents. L'oncle ne regrettait pas son emploi, il pouvait s'en passer; mais il craignait à chaque instant d'être arrêté comme suspect. Quand il apprit

quelles étaient mes relations avec le représentant, il me communiqua ses craintes et me chargea de demander à Garnier un passeport au moyen duquel il pût m'accompagner à Bar-sur-Aube, espérant vivre tranquille dans cette petite ville.

A cette époque, et surtout en province, on dînait encore à une heure.

J'arrivai un quart d'heure avant le dîner dans l'espoir que je pourrais parler au représentant avant de nous mettre à table, mais il me fut impossible de l'aborder. On me fit l'honneur de me placer à côté du représentant ; le maître de la maison était en face de nous, faisant les honneurs de la table. Il y avait à ma droite un ancien commensal de la maison du roi, qui était plus enragé que tout le reste de la bande. Combien j'ai eu à souffrir pendant ce dîner patriotique ! Les toasts, les chansons furent analogues à l'esprit et aux opinions des convives ; il fallait faire chorus avec ces misérables. Je dois convenir d'un fait cependant, c'est que si ce Garnier s'était trouvé avec d'honnêtes gens, on en aurait tiré parti ; c'était un homme d'un caractère très-faible, et le dernier qui lui parlait avait toujours raison.

Après qu'on eût pris le café, Garnier fit la motion de faire du punch. Nous étions alors à l'époque du *maximum*, et les épiciers, que cette mesure frappait tous, avaient caché la plus grande partie

de leurs marchandises chez leurs connaissances; moi-même, à Bar-sur-Aube, j'avais reçu en dépôt une quantité de pains de sucre et de pains de savon. Chéret, qu'on détestait dans la ville comme chef des *sans-culottes,* n'avait pas un quarteron de sucre chez lui, et toutes les démarches qu'il fit pour s'en procurer furent inutiles. Heureusement, un de ses convives se chargea d'en fournir; sans cet acte de générosité, son représentant n'aurait pas vu son désir satisfait. Ce fut à cette occasion que je l'engageai, s'il passait à Bar-sur-Aube, à descendre chez moi, lui promettant de le régaler d'un excellent punch, et de ne pas oublier de placer un pain de sucre dans le coffre de sa voiture. — Je ferai le voyage tout exprès, me dit-il.

Je profitai de ce moment de bonne humeur pour lui demander un entretien particulier. Il me fit aussitôt monter dans sa chambre et me demanda ce que j'avais à lui dire. Il savait que j'étais à la veille d'épouser une demoiselle de Tonnerre, et il n'ignorait pas que la famille de cette jeune personne était entièrement opposée à ses principes. Je lui déclarai franchement qu'il avait contribué à l'injustice dont un homme innocent se trouvait frappé; qu'on n'avait rien à reprocher à M...., oncle de ma prétendue, et qu'en lui ôtant sa place pour la donner à une créature de Chéret, l'injustice était encore plus criante. Enfin j'ajoutai que je ne demandais

point la réintégration de ce brave homme, parce qu'heureusement il pouvait se passer de cette place, mais que je désirais seulement avoir un passeport, afin de pouvoir le conduire moi-même à Bar-sur-Aube, où il était bien aise de se retirer.

— N'est-ce que cela? répondit Garnier; rien de plus facile que de te contenter; — et il se mit à son bureau. Mais pendant qu'il écrivait, Chéret survint. Il avait pris un prétexte pour entrer dans l'appartement et feignait de chercher quelque chose sur le bureau. S'apercevant que Garnier remplissait un passeport, sans l'avoir consulté, il escamota le cachet et sortit brusquement. Le représentant ayant achevé d'écrire, chercha vainement son cachet. Soupçonnant enfin Chéret de l'avoir caché, il le demanda impérieusement. Celui-ci se tint longtemps sur la négative; mais Garnier qui avait la tête montée par le vin de Champagne, croyant sa dignité compromise dans cette affaire, fit un tel vacarme, que Chéret fut bien forcé de retrouver le cachet. Garnier, en me remettant le passeport bien en règle, me réitéra la promesse qu'il m'avait faite de venir me voir à Bar-sur-Aube.

Nous descendîmes pour prendre le punch. Il me tardait d'être débarrassé de cette société, dans l'impatience où j'étais d'aller surprendre agréablement mon futur oncle, en lui remettant son passeport. Chéret vint enfin annoncer au représentant que le

comité était assemblé et qu'on n'attendait plus que lui pour ouvrir la séance. Je profitai de ce moment pour me retirer, fort content d'avoir obtenu assez facilement ce qu'on n'accordait alors qu'avec beaucoup de peine, et après une espèce d'enquête des plus sévères.

Je me rendis aussitôt chez M. de Chamblain, ancien mousquetaire, chevalier de Saint-Louis, qui tenait la meilleure maison de Tonnerre. Toute la famille de ma future était en soirée chez lui. Je remis à la personne intéressée le passeport que m'avait délivré Garnier, en faisant part toutefois de ce qui s'était passé avec Chéret. Tout le monde fut d'accord pour conseiller à ce monsieur de partir dès le lendemain, de peur de laisser à Garnier le temps de révoquer son passeport ; ce qui lui était arrivé plus d'une fois depuis son arrivée à Tonnerre.

Nous devions souper précisément chez le père de ce monsieur. Au milieu de la joie que nous causait le succès de ma démarche, et au moment de nous mettre à table, voilà que la force armée se présente avec l'ordre du représentant Garnier, pour arrêter la personne à qui il avait accordé un passeport quelques heures auparavant, et la conduire à la maison d'arrêt.

Le bon vieillard, désespéré de voir traîner son fils en prison, retrouva toute la vivacité et l'énergie

de la jeunesse. Il saisit son épée, et s'écria qu'il voulait délivrer Tonnerre d'un monstre qui accablait la ville de ses persécutions. Nous eûmes toutes les peines du monde à le retenir. Je jugeai par ce contre-ordre de la faiblesse de caractère de Garnier, et présumant qu'il n'était pas prudent pour moi de faire un plus long séjour à Tonnerre, vu la part que j'avais eue à toute cette affaire, je résolus de partir dès le lendemain, sans même attendre le jour.

Je n'avais pu me procurer l'extrait mortuaire de madame de Lamotte, à cause de la guerre. La municipalité de Tonnerre savait bien que tous les journaux avaient annoncé la mort de mon épouse, mais comme je n'avais pas d'acte authentique, on refusait de publier mes nouveaux bans et de consentir à la célébration du mariage. Enfin, sur l'avis d'un jurisconsulte de Tonnerre, il avait été arrêté que la municipalité se contenterait d'un acte notoire de la mort de madame de Lamotte, signé par toutes les administrations de Bar-sur-Aube, ainsi que par les membres du comité révolutionnaire. Je devais donc retourner chez moi d'un jour à l'autre, afin de faire rédiger l'acte qui m'était demandé. Ainsi je pus hâter mon départ sans paraître suspect. La famille de ma prétendue ayant approuvé ma résolution, je montai à cheval une heure avant le jour, et me voilà trottant sur la route de Bar-sur-Aube, en regar-

dant de temps en temps derrière moi pour m'assurer si je n'étais pas suivi. Mais j'eus la satisfaction d'arriver sans accident au terme de mon voyage.

Je m'occupai immédiatement de la rédaction de l'acte dont j'avais besoin ; ce fut M. Girardon, avocat distingué par ses talents, qui s'en chargea. Il présenta ensuite cette pièce pour la faire signer à la municipalité, au directoire et à la société des Jacobins ; M. de Surmont, mon oncle, était encore maire à cette époque.

Muni de cet acte, je me disposais à retourner à Tonnerre. J'avais reçu de la famille à laquelle je désirais m'unir une lettre assez rassurante, enfin j'étais au moment de voir combler mes vœux, lorsqu'il arriva à Bar-sur-Aube un commissaire des guerres chargé de prévenir les autorités de la ville de la prochaine visite d'un commissaire du gouvernement qui se trouvait alors à Troyes. Je reçus chez moi cet envoyé qui était un jeune homme fort ami du plaisir. Non-seulement je lui en procurai dans ma maison, mais je le conduisis à la campagne chez un de mes amis, où nous restâmes deux jours à nous divertir. Je lui avais fait part de mon projet de mariage, et de mon intention de retourner promptement à Tonnerre. Il me conseilla d'attendre l'arrivée du commissaire du gouvernement, m'engagea à le recevoir chez moi, en me faisant connaître qu'il devait lever une taxe révolutionnaire

dans tout le département, et que ce serait le moyen d'être ménagé.

J'eus le malheur de suivre cet avis, et je m'occupai, dès ce moment, du soin de me procurer tout ce que je crus nécessaire pour recevoir convenablement ce personnage avec sa suite, et inviter en son honneur les autorités de la ville. Mes préparatifs étaient faits, et j'attendais d'un instant à l'autre l'arrivée de ce commissaire, lorsque le 5 décembre, veille de la Saint-Nicolas, mon patron, je vis descendre d'un cabriolet deux officiers qui entrèrent dans l'auberge située vis-à-vis ma maison. J'étais loin de soupçonner la mission dont ils étaient chargés. En sortant de l'auberge, ils se rendirent à la municipalité et exhibèrent les ordres qu'ils avaient reçus.

Cependant je sortis pour chasser, suivant mon habitude, et lorsque je rentrai chez moi, j'appris que M. de Surmont, mon oncle, était en surveillance avec deux sentinelles à sa porte, et que la municipalité, le juge de paix, des membres du comité révolutionnaire, accompagnés de la gendarmerie, étaient dans ma maison.

Si j'eusse soupçonné que ces officiers que j'avais vus descendre de voiture avaient des ordres pour m'arrêter, j'aurais bien eu le temps de prendre mes papiers, mon passeport, mon certificat de civisme, un portefeuille qui contenait quelques mille francs;

j'aurais pu seller mon cheval, m'armer de mes pistolets, de mon sabre, et m'éloigner; mais j'étais dans la plus grande sécurité. Lorsque j'appris ce qui se passait, je n'avais sur moi ni papiers ni argent. Que devenir dans un moment aussi critique? Quel parti prendre? Je résolus d'affronter le danger, et je me présentai hardiment chez moi.

Je trouvai ma cour remplie de curieux, ainsi que les appartements du rez-de-chaussée. Mes domestiques me dirent que la municipalité et d'autres autorités étaient dans ma chambre à coucher; j'y montai tenant à la main mon fusil à deux coups. Ayant été reconnu comme je traversais la pièce qui précédait ma chambre à coucher, j'entendis plusieurs voix qui répétaient : Voilà M. de Lamotte. Lorsque je me présentai à la porte de ma chambre, la surprise occasionna un moment de silence. Mais un nommé F..... prit aussitôt la parole pour décliner ses titres; il se disait adjudant-major de l'armée révolutionnaire qui était à Troyes pour soutenir les opérations du commissaire, sans doute en effrayant les Troyens. Il s'avança vers moi, la main armée d'une tenaille, et se disposant à briser mon secrétaire, qu'un serrurier qu'il avait appelé ne pouvait parvenir à ouvrir. Je tirai la clef de ma poche et j'ouvris moi-même le meuble. Après que cet homme eût fait l'inventaire de ce qu'il contenait, sans trouver aucun papier suspect, il me dit que je

pouvais faire un paquet des objets que je jugerais m'être nécessaires, parce qu'il était décidé que je partirais le lendemain avec son camarade et lui, et qu'ils allaient provisoirement me déposer dans la maison de réclusion.

Je pris mon portefeuille, je fis emplir mon portemanteau de tous les effets dont je crus avoir besoin, je m'habillai à la hâte, m'enveloppai de mon manteau, et je les suivis. Je passai, comme on se l'imagine aisément, une nuit fort triste, quoique dans la compagnie de ma sœur et de ma nièce, qui étaient arrêtées depuis deux mois. Je comptais fermement qu'on me conduirait directement à Paris, où mon affaire aurait été bientôt toisée. Ma sœur, à qui je fis part de mes craintes, sentit redoubler ses alarmes. Je la rassurai pourtant en lui communiquant le plan que je formais.

— J'espère, lui dis-je, amadouer les gens qui me conduiront ; je veux leur inspirer de la confiance et de la sécurité, et j'en profiterai pour m'échapper dans la forêt de Sourdun, pendant qu'ils me laisseront monter à pied la montagne rapide qu'on trouve en sortant de Nogent.

Le lendemain, à huit heures du matin, la gendarmerie vint me chercher et m'accompagna jusqu'à la voiture de poste dans laquelle je montai avec ces deux militaires. Combien de fois j'entendis répéter autour de moi, au moment de mon départ : — *C'en*

est fait, nous ne le reverrons plus!... — On avait apposé les scellés dans toute ma maison, et l'on avait établi mes deux domestiques pour gardiens.

La gendarmerie était à cheval et suivait la voiture. Quand nous fûmes hors de la ville, mes compagnons congédièrent les gendarmes. Ayant remarqué qu'ils avaient placé mon fusil à deux coups, mes pistolets et mon sabre, dans les coins de la voiture, je leur demandai ce qu'ils voulaient faire de ces armes. F..... me dit qu'on armait les compagnies de chasseurs avec toutes les armes qu'on trouvait dans les maisons des suspects. Je n'en demandai pas davantage; mais j'ai su depuis qu'ils s'étaient approprié mes armes, ainsi qu'un nécessaire anglais garni de toutes ses pièces, meuble extrêmement joli, auquel je tenais infiniment.

Lorsque nous arrivâmes à Vandœuvre, première poste en sortant de Bar-sur-Aube, ces deux militaires descendirent de voiture et me laissèrent seul un instant. La maîtresse de poste, que je connaissais, vint m'inviter à partager le déjeuner qu'on avait préparé pour ces messieurs. J'acceptai avec grand plaisir; car enfin puisque nous partagions la même voiture, nous pouvions bien manger à la même table. Je fus assez surpris de ce que, loin de s'en formaliser, ils affectaient la plus grande politesse.

Arrivés à Troyes, ils me descendirent dans la maison de réclusion; c'était le séminaire qu'on avait

ainsi converti. En me quittant, mes conducteurs me dirent qu'ils allaient m'envoyer mes effets ; mais on ne me remit que mon porte-manteau ; je réclamai en vain mon nécessaire. Deux jours après mon arrivée, j'appris encore qu'on m'avait enlevé de ma maison trois chevaux avec leurs harnais ; cet objet seul valait à cette époque une somme considérable.

Mes domestiques, tout gardiens qu'ils étaient, se persuadant qu'on me conduisait à Paris et que je n'en reviendrais jamais, profitèrent de la circonstance pour voler tout ce qu'ils purent attraper. Lorsque je revins dans ma maison, à leur grand étonnement, je n'y trouvai plus rien. Ils accusaient hautement les officiers et leurs agens d'avoir tout conduit à Troyes avec mes chevaux. Au reste, comme les scellés n'ont été apposés dans ma maison qu'après mon départ, je n'ai pu savoir au juste ce qui m'avait été enlevé par la *compagnie F.....* ou détourné par mes domestiques. Toutefois, ayant des preuves suffisantes de l'infidélité de ces derniers, je me contentai de les renvoyer.

J'écrivis à Tonnerre pour faire part de ma mésaventure. Ma future belle-mère me répondit de manière à calmer mes inquiétudes en me présentant un avenir plus heureux. J'eus avec elle une correspondance suivie jusqu'au moment d'une nouvelle catastrophe. Tout-à-coup je me vis dénoncer comme chef de conspiration ; on m'accusa d'avoir des cor-

respondances avec Pitt et Cobourg, dans l'intention de soulever quatre départements. Une dame de la ville de Troyes fut inculpée dans cette affaire, sous prétexte qu'elle se chargeait de faire passer mes lettres; on l'arrêta avec douze autres personnes. Heureusement le président du tribunal criminel était un honnête homme, bien pensant, et plein de modération. L'affaire était délicate; il la conduisit sagement. A la suite d'un interrogatoire il me dit confidentiellement que s'il recevait des ordres du comité de sûreté générale ou de salut public, il m'en informerait, afin de me donner le temps de faire mes préparatifs pour m'évader et gagner la frontière.

Sur cet avertissement, je commençai à faire porter dans une maison sûre, à deux lieues de Troyes, un habit de chasse complet, un fusil à deux coups, un chien d'arrêt, un sac d'Allemagne garni de poudre, plomb, balles, et généralement tout ce qui était nécessaire à un chasseur. J'avais déterminé un ancien garde du corps du roi, un chasseur allemand, enfermé avec nous, et un jeune homme de Troyes, rempli de courage, à m'accompagner. Ils avaient, comme moi, envoyé dans cette maison tout leur attirail de chasse. Le chasseur allemand, homme fort et déterminé, nous avait tracé la route que nous aurions à suivre. Nous ne devions prendre aucun chemin tracé pour gagner l'Allemagne. Nous

étions convenus de ne point quitter la campagne, et d'être toujours en chasse pendant la journée, afin d'éviter les villes et les lieux habités. L'allemand, qui nageait comme un poisson, devait nous faire traverser sur son dos deux ou trois petites rivières. Enfin nous n'attendions que l'ouverture des chasses pour quitter la prison et la ville de Troyes. J'avais un moyen sûr d'évasion, et comme on ne faisait point d'appel et que les prisonniers n'étaient pas enfermés dans leurs chambres, en partant à minuit nous aurions eu au moins quatorze heures, avant qu'on ne s'aperçut de notre absence.

La chute de Robespierre, qui arriva précisément à cette époque, nous fit changer de résolution. Dans l'intervalle le procès avait été jugé; je n'avais paru dans l'affaire que comme témoin. Mais quatre fusiliers de notre garde et un caporal furent condamnés à la dégradation civique et à deux heures d'exposition. Cette aventure fit beaucoup de bruit dans le pays; les différentes versions qui en coururent fournirent matière à la critique.

Peu de jours après mon entrée dans la prison de Troyes, j'entendis le son d'une cloche qui se prolongea quelque temps, et je m'aperçus que les prisonniers sortaient de leurs chambres pour se rendre où la cloche les appelait. Je m'informai de ce que cela signifiait. On me dit que c'était l'avertissement pour aller payer la solde de la garde. —

Comment! m'écriai-je, les Troyens sont assez bons pour donner de l'argent à leurs satellites, à ceux qui les tiennent en prison? — Il faudra bien me répliqua-t-on, que vous vous conformiez à l'arrêté de la municipalité, et que vous fassiez comme les autres. — C'est ce qu'il faudra voir.

Une heure après cette conversation, le capitaine de la garde, un nommé Meunier, mauvais tisserand, mauvais coquin, vint me chercher pour aller à la salle du conseil où deux commissaires m'attendaient. Lorsque je fus introduit auprès d'eux, on me fit la lecture de l'arrêté de la municipalité et l'on me montra la classe où j'avais été porté; c'était la première. Je répondis que j'étais détenu illégalement, qu'on avait mis ma maison au pillage et que je me trouvais réduit à n'avoir pas de quoi subvenir à mes besoins; qu'ils étaient les maîtres de s'emparer et de disposer de ce qui restait dans ma maison, mais que je me garderais bien de toucher à quelques assignats que je conservais pour vivre et non pour payer les gens qui me gardaient. Ils voulurent insister, je leur répétai cette phrase: — On a commencé le pillage de ma maison: vous pouvez le continuer et l'achever; mais pour tirer un assignat de *cinq francs* de mon portefeuille, vous pouvez être assurés que je n'en ferai rien.

En même temps je me retirai, sans m'inquiéter de leurs menaces. Le capitaine Meunier, en me re-

conduisant me disait que je finirais par être guillotiné. — Et toi, lui dis-je, tu finiras par être pendu. — Ce fut sans doute un des motifs qui déterminèrent ces misérables à m'accuser de haute trahison envers la nation, espérant ainsi se débarrasser promptement d'un homme qui donnait un mauvais exemple et qui blâmait hautement les prisonniers assez faibles pour se soumettre à des actes arbitraires.

J'eus la consolation, peu de temps après mon entrée dans cette prison, de voir arriver tous les prisonniers de Bar-sur-Aube, au nombre desquels étaient ma sœur et ma nièce. On logea ma nièce avec une dame respectable de Troyes ; sa chambre touchait à la mienne, et la séparation en planches qu'on avait établie se trouvait à côté de ma porte, de sorte que j'étais, ainsi que les hommes, séparé de la partie de la maison qu'occupaient les dames, et nous pouvions tout au plus nous dire quelques mots à travers les planches.

Cependant j'avais sondé la cloison qui séparait ma chambre de celle de ma nièce, et j'avais remarqué qu'elle était en plâtre et en moëllons, de manière qu'il serait facile, avec l'aide de mes deux compagnons d'infortune, de faire une ouverture dans ce mur et d'établir une espèce de parloir qui nous permettrait de communiquer avec les dames en n'admettant, toutefois, que les personnes dont nous

serions bien sûrs. J'écrivis à ce sujet à madame de La Huproie (la personne qui demeurait avec ma nièce); non-seulement elle approuva mon projet, mais aussi elle fit venir de sa maison deux cartes de géographie et deux glaces qui devaient servir à boucher des deux côtés l'ouverture que nous allions faire. Le chevalier Angenoult, officier des gardes du corps, que j'avais mis dans la confidence, se fit apporter de chez lui les outils nécessaires pour exécuter notre projet. Il fit venir en même temps deux grandes malles destinées à recevoir les moëllons et les plâtras. Il avait fait placer ces deux malles dans dans l'encoignure de la séparation en planches. Enfin, lorsque tout fut disposé, nous profitâmes d'une nuit orageuse pour faire notre ouverture. En moins de deux heures l'affaire était terminée. La carte de géographie fut placée d'abord, et la glace assujettie par-dessus, et attachée avec un fort piton. La même disposition s'exécuta du côté opposé, c'est-à-dire dans la chambre des dames, où je passai, tant pour placer la carte que pour fixer le piton qui devait soutenir la glace.

Nous eûmes soin de n'admettre que des personnes de certaine classe, qui avaient dans les chambres occupées par les dames, ou leurs femmes, ou leurs filles, ou des parentes, présumant bien que nous ne serions pas vendus par des gens intéressés à garder notre secret. Nous avions fixé les visites

individuelles de dix heures du matin à midi ; nous nous étions réservé les soirées pour notre société particulière. Trois dames respectables faisaient les honneurs et la dépense de la plupart des soirées. La marquise d'Héréault, entre autres, se chargeait du café et des liqueurs. Son mari avait été guillotiné et lui avait laissé une grande fortune ; elle s'en servait, comme on le voit, pour égayer ses compagnons d'infortune. Madame de La Huproie et madame de Sainte-Maure se joignaient souvent à la marquise pour nous donner des collations que nous leur rendions de temps en temps. Nous avions aussi organisé de petits concerts assez agréables. Ma nièce, ainsi qu'une demoiselle picarde, faisaient la partie de chant, pendant qu'un nommé Laberge, premier violon de Troyes, prisonnier comme nous, et moi qui avais fait venir une harpe, nous les accompagnions sur nos instruments ; quelquefois, au lieu de musique, nous avions une séance littéraire ; c'était un M. de Lagrange qui en faisait les honneurs, en lisant les meilleures tragédies et les comédies les plus estimées.

Ainsi nous passions le temps assez joyeusement, autant du moins que cela est possible sous le verroux, et au milieu de craintes continuelles de voir notre ruse découverte. Heureusement, et c'est assez étonnant, nous ne fûmes ni vendus ni soupçonnés. Le capitaine Meunier venait me voir fréquemment ;

je le divertissais, disait-il, par ma franchise. La première fois qu'il remarqua la glace de ma chambre : — Parbleu, dit-il, tu as là une belle glace. J'en ai encore de plus belles dans ma maison. — Oh ! je le crois bien, un aristocrate comme toi ! — Mais que veux-tu faire de cette glace ? — et il se regardait dedans. Toutes les fois que je le voyais entrer dans ma chambre, je croyais toujours que nous étions découverts. C'était lui qui réglait les heures des promenades et qui criait dans les corridors : — *Lâchez les femmes* ou *lâchez les hommes*. — Je me rappelle que dans une réaction qui eut lieu à Troyes, il fut envoyé à Paris avec plusieurs individus de sa trempe, et il y frisa de près la guillotine.

Avant la mort de Robespierre on nous avait amené de Brienne une trentaine de patriotes modérés qui voulurent cependant se distinguer en se séparant de nous au moyen d'un ruban tricolore, à l'imitation des Jacobins de Paris qui avaient pareillement séparé la terrasse des Feuillans du reste du jardin avec un ruban aux trois couleurs, affectant ainsi de ne vouloir point communiquer avec les gens qui habitaient le château des Tuileries.

Quand nous apprîmes la mort de Robespierre, nous commençâmes par faire sauter la cloison de planches qui nous séparait des dames ; nous obtînmes ensuite la promenade du grand jardin. Les fêtes devinrent plus fréquentes et les réunions plus

nombreuses; on jouait à la bouillotte et à mille jeux de société; on dansait presque tous les jours, enfin on ne songeait vraiment qu'à se divertir. J'avais fait la connaissance d'une dame dont le mari était émigré. Elle avait avec elle une fille de dix-huit ans qui m'avait charmé par la douceur de son caractère. N'ayant plus aucune relation avec les habitants de Tonnerre, je me décidai, lorsque j'eus obtenu ma liberté, à épouser cette jeune personne. Ma proposition fut agréée; et la mère, désirant ne point quitter sa fille, vendit sa maison de Troyes et vint habiter avec nous à Bar-sur-Aube. Mais me voyant forcé, en raison de l'émigration de mon neveu, de soumissionner ma maison et de la racheter ensuite de ma sœur, pour éviter un procès scandaleux, je me décidai à la vendre en effet, dans l'intention d'aller habiter à la campagne.

Cependant j'avais obtenu ma liberté. Mon premier soin fut de rendre visite au président qui m'avait si bien servi. Il me demanda les détails de mon arrestation et l'état des objets qui m'avaient été enlevés. Il se rappelait seulement les trois chevaux dont le commissaire se servait pendant son séjour dans la ville de Troyes; il n'avait pas oublié qu'il l'avait vu entrer à cheval dans la cathédrale, un jour qu'on y donnait un grand bal, et il me racontait que ce proconsul, ayant voulu faire caracoler son cheval sur le marbre, avait failli se casser le cou.

En me quittant, ce brave magistrat m'engagea à revenir le voir au bout de quinze jours, me faisant espérer qu'il aurait peut-être quelque chose de bon à m'annoncer. Je retournai à Troyes à l'époque indiquée. Il me dit alors qu'il avait fait une recherche exacte dans l'administration du commissaire des guerres et dans toutes les administrations de la ville, et qu'il était convaincu qu'aucun des objets enlevés de ma maison n'avait été employé pour le service de la République; que j'étais autorisé, en conséquence, à porter plainte devant le juge de paix de Bar-sur-Aube pour le vol qui avait été commis dans mon domicile, en ayant soin de désigner les objets qui m'avaient été enlevés.

De retour dans ma ville, je m'adressai donc au juge de paix. Celui-ci m'avertit qu'ayant été témoin de la conduite des officiers qui à leur arrivée avaient répandu la terreur dans toute la ville, et qui s'étaient conduits chez moi comme des brigands, il me serait plus utile comme témoin que comme juge; que je devais porter plainte par devant son assesseur, et le faire assigner, lui juge de paix, en témoignage, avec toutes les personnes qui l'avaient accompagné dans ma maison; et il m'en donna la liste, qui se composait d'une trentaine d'individus.

Je me rendis aussitôt chez l'assesseur; c'était M. Trippier; il reçut ma plainte et me promit de s'en occuper immédiatement. Cependant je m'a-

perçus au bout de quelques jours qu'il ne songeait pas à moi ; vainement je le talonnai, je multipliai mes visites ; on l'avait sans doute détourné de se mêler de cette affaire. Enfin je le pressai de me déclarer les motifs de ces délais, et il finit par me dire qu'il considérait mon instance comme une réaction révolutionnaire, et qu'il ne voulait pas, en y faisant droit, augmenter le nombre de ses ennemis. Je le quittai, et je partis le lendemain pour Troyes.

En descendant de voiture, je me transportai chez le président, à qui je fis connaître la conduite de M. Trippier, et le motif qu'il en donnait : — J'attends, me dit le président, un représentant du peuple qui est de Colmar (je crois me rappeler qu'il se nommait Albert) ; c'est un honnête homme sur lequel on peut compter. Je l'accompagnerai à Bar-sur-Aube ; nous descendrons chez M. de Surmont, votre oncle, alors je me charge de faire laver la tête à votre Trippier et de l'obliger à marcher.

Au bout de quinze jours, M. de Surmont fut averti de l'arrivée de ces messieurs. Je me transportai dans la maison de mon oncle qui m'avait prévenu. Le président m'apercevant en entrant, me présenta à son compagnon et lui dit quelques mots à l'oreille. Avant de se rendre dans le cabinet de M. de Surmont, il donna l'ordre de faire venir la gendarmerie. L'officier qui la commandait arriva

un instant après. Le président le pria d'envoyer de suite chercher par un gendarme un nommé Trippier, assesseur du juge de paix.

Ce pauvre Trippier vint aussitôt, escorté de son gendarme. Comme il ne soupçonnait point ce qu'on lui voulait, il était à moitié mort de peur. Le représentant, après lui avoir fait une leçon fort sévère, lui ordonna de suivre sans délai la plainte que j'avais portée devant lui, d'entendre exactement tous les témoins dont je lui avais remis la liste, et de faire ensuite assembler un jury d'accusation; le menaçant, s'il apportait encore des lenteurs dans l'instruction de cette affaire, de le dénoncer au comité de sûreté générale, comme un homme attaché à la queue de Robespierre. Après cette semonce, il le congédia.

Huit jours ne s'étaient pas écoulés que tous les témoins étaient entendus. Les jurés ayant été convoqués déclarèrent à l'unanimité qu'il y avait lieu à accusation. Cette déclaration, avec toute la procédure, fut envoyée de suite au président du tribunal criminel du département de l'Aube, séant à Troyes. Quand le président eût reçu toutes ces pièces, il lança ses mandats d'arrêt contre F... et C..., qui prenaient le titre, l'un d'adjudant-major, et l'autre de capitaine d'un bataillon qui se disait faire partie de l'armée révolutionnaire. Le président envoya ces mandats à un député; mais celui-ci n'osa pas

les faire mettre à exécution; et en voici la raison.

Ces officiers étaient à l'armée. Le commissaire, dont j'ai parlé plus haut, se serait trouvé nécessairement compromis par leurs déclarations, puisqu'ils n'avaient agi que par ses ordres; mais il occupait alors un posté élevé. Cette considération détermina le député à renvoyer les mandats au président. Alors le tribunal criminel se décida à condamner, par contumace, les nommés F..... et C..... à six années de fers, à l'exposition, à me restituer les objets volés dans ma maison, ou à me payer 50,000 francs pour m'en tenir lieu. On me délivra une expédition de ce jugement, avec des renseignements pour découvrir ces deux officiers dans un temps plus opportun.

CHAPITRE XIII

Entrevue de M. de Lamotte avec Barthélemy. — Il achète un bien de campagne. — Revient à Paris. — Présente une pétition au premier consul et s'entretient avec lui. — Anecdote au sujet de l'affaire de la rue Saint-Nicaise; Duroc. — C..... retrouvé. — Vaines tentatives de M. de Lamotte pour faire poursuivre et condamner ce dernier. — Réfutation d'imputations calomnieuses. — Conduite de M. de Lamotte sous l'Empire et la première Restauration. — Il prédit le retour des Bourbons. — Causes de son attachement à cette famille. — Bienveillance de M. Beugnot à son égard. — Ses relations avec M. Bernard. — On le joue. — Le maréchal Beurnonville. — M. de Lamotte tombe dans la plus grande misère. — Deux tentatives de suicide. — Singulière proposition de mariage. — Reprise de l'affaire C..... — Elle traîne en langueur. — L'hôpital de la Charité.

J'AVAIS vendu ma maison au maître de poste de Bar-sur-Aube, me réservant, seulement pour un an, la jouissance du grand pavillon, et lui abandonnant tout le reste de la maison pour loger ses chevaux et tout son monde. Ma nouvelle épouse était enceinte, et nous avions formé le projet d'aller à Paris après

ses couches. Dans cet intervalle on annonça l'arrivée à Bar-sur-Aube de M. Barthélemy, qui venait de la Suisse où il était ambassadeur, et se rendait à Paris pour remplacer M. Letourneur au directoire. Toute la bonne société de la ville se rendit chez moi pour voir le nouveau directeur. Ce fut M. Beugnot (il n'occupait pas encore de place) qui lui adressa un compliment. J'eus aussi l'occasion de lui parler en particulier, et je lui fis part de mon projet de me rendre bientôt à Paris. — Je compte, lui dis-je, voir le directeur Barras, que je connais particulièrement, car il a été à la veille de devenir mon beau-frère, et mon intention est de l'intéresser à mon sort afin d'obtenir une place civile ou militaire, qui me dédommage de la perte de ma fortune. — Il me répondit que s'il pouvait y contribuer pour quelque chose, il le ferait avec plaisir.

Dans le même temps, je fis l'acquisition d'un bien de campagne, et cela tant en argent comptant qu'en rentes viagères sur deux têtes. C'était une espèce de château ayant un parc de trente arpens entouré de murs. Il était situé sur une hauteur et dominait au-dessus d'un vallon arrosé par la petite rivière de l'Aujon. La vue y était magnifique et d'un pittoresque achevé. On découvrait d'un côté cinq ou six villages et quantité de fermes, de l'autre côté on apercevait la ville de Langres, qui s'élève sur un rocher, et dont cette habitation n'était pas

éloignée de plus d'une lieue. De belles fontaines d'eaux vives qui ne tarissaient jamais répandaient dans le parc une fraîcheur délicieuse et en doublaient la fertilité ; en un mot, toutes les commodités réunies : logement de maître, vaste habitation pour un fermier, etc. En sortant du parc on entrait dans les bois de tous côtés. La plaine, sur la plateforme, dépendait de la ferme ; outre les bois qui étaient dans l'enceinte du parc, il y en avait encore trente arpens qui tenaient aux terres. A la vérité, les prés dans les vallons n'étaient pas d'une bonne qualité ; mais je fis dans la suite l'acquisition de plusieurs arpens qui suffisaient pour l'entretien de tous les bestiaux. Je me plaisais infiniment dans ce charmant ermitage ; et si malheureusement ma belle-mère n'eût pas été attaquée d'une sorte de folie qui lui donnait une véritable horreur pour la campagne, j'y serais sans doute encore aujourd'hui heureux et indépendant, car je n'aurais plus eu de rentes viagères à payer depuis bien des années.

Lorsque Bonaparte fût revenu d'Egypte et qu'il eût organisé la journée de brumaire, je reçus une lettre d'un ami que j'avais à Paris, qui me faisait part de l'élévation de ce général au consulat ; présumant qu'il allait jouer le même rôle que Monk, il me conseillait vivement de me rendre dans la capitale afin d'être à portée de profiter des événements. Tranquille au milieu de ma propriété champêtre, j'étais

loin de rêver encore les faveurs des cours ; aussi la perspective que m'offrait mon ami n'était pas de nature à me tenter. Mais ma belle-mère, à qui je ne sus pas cacher le contenu de cette lettre qui favorisait si bien ses dispositions, me tourmenta au point que je fus forcé de céder. Nous quittâmes notre campagne, laissant aux domestiques le soin de faire valoir les terres, d'exploiter les bois, etc. J'avais un nombreux troupeau, des bœufs, des vaches, des chevaux, une basse-cour considérable : il fallut tout quitter pour aller à Paris solliciter la fortune ou attendre les chances incertaines des événements.

Nous arrivâmes en conséquence dans cette capitale, à l'époque où lord Malmesbury s'y trouvait pour traiter de la paix. Je connaissais le général Duroc qui me procura une audience du premier consul. Je désirais lui présenter une pétition dont la teneur avait reçu l'approbation de quelques personnages de différents partis à qui je l'avais communiquée. Je me rendis pour cet objet chez le général Duroc, à un jour convenu ; il me présenta lui-même à Bonaparte. Je m'avançai vers lui et lui présentai ma pétition. Après l'avoir lue, il jeta un coup-d'œil sur moi ; je profitai de ce moment pour lui demander s'il me reconnaissait. Il me répondit qu'il se rappelait parfaitement de m'avoir vu plusieurs fois au château de Brienne :—Vous étiez alors, ajouta-t-il, un haut et puissant seigneur. — C'est vrai, lui

dis-je, mais je suis bien déchu depuis ce temps-là, car la fortune m'a fait cruellement sentir ses caprices. — Allons, reprit-il, je verrai avec Duroc ce que je pourrai faire pour vous, et je vous le ferai savoir.

Cependant les cartes se brouillèrent, la guerre se ralluma avec l'Angleterre ; lord Malmesbury quitta Paris, et Bonaparte fit arrêter tous les Anglais qui se trouvaient en France et les relégua à Verdun. Je reçus peu de temps après une invitation du général Duroc pour me rendre chez lui. Il me fit part des intentions du premier consul, qui m'offrait du service avec un grade supérieur à celui que j'avais lors du malheureux procès du cardinal de Rohan. Je lui dis que je réfléchirais à cette proposition et que je lui donnerais ma réponse sous peu de jours.

A cette époque, Bonaparte venait de lever le masque et montrait la résolution de conserver le pouvoir pour lui-même, loin de songer à le restituer aux Bourbons. Ce fut la principale cause qui me fit renoncer au service. Je me suis aperçu trop tard que j'avais fait une grande sottise.

Quelque temps après, la machine infernale éclata dans la rue Saint-Nicaise. Je me trouvais en ce moment à Clichy-la-Garenne, où je dînais chez un ami. La détonation fut si forte que nous l'entendîmes distinctement. Présumant avec raison qu'il était arrivé quelque chose d'extraordinaire dans

Paris, nous y descendîmes sur-le-champ, et nous entendîmes le récit de l'aventure, sur le théâtre même de l'explosion. Cette tentative pour détruire Bonaparte lui servit de prétexte, comme on le sait, pour se débarrasser de plusieurs de ses compatriotes qu'il redoutait.

Pendant le procès d'Aréna et de ses complices, un négociant d'Ostende adressa chez un de mes amis un baril rempli d'huîtres, avec prière de le faire parvenir de suite au premier consul, par l'intermédiaire du général Duroc. Un commissionnaire fut aussitôt chargé de transporter ce baril chez le général, qui demeurait au château des Tuileries (1). Duroc n'eût pas plus tôt aperçu cet homme avec sa charge, que s'imaginant voir arriver une seconde machine infernale, il ne donna pas le temps au commissionnaire de déposer le baril, mais il le fit chasser brusquement par ses domestiques, sans vouloir rien entendre. Le pauvre homme revint avec son fardeau nous raconter sa mésaventure. Nous en rîmes beaucoup, et ayant réuni quelques personnes, nous enfonçâmes le fameux baril, et nous nous régalâmes de ces huîtres, en les arrosant de vin de Sauterne.

(1) Nous possédons les minutes de cette partie des Mémoires, et nous y relevons quelques variantes. Ici, par exemple, nous lisons dans l'original : « *Cet ami se servit d'un commissionnaire qui chargea le baril sur son crochet et s'achemina avec cette charge vers le château : on lui avait indiqué le logement du général Duroc au rez-de-chaussée, vis-à-vis le grand escalier. Duroc n'eût pas plutôt aperçu.....*, etc. »

Le citoyen Régnier, avocat de Nancy, occupait la place de grand-juge, et il était en même temps ministre de la police générale. J'avais eu l'occasion de le voir souvent à Clichy-la-Garenne, chez ce Riston dont j'ai déjà parlé, et où tous les Lorrains se rassemblaient.

Ce fut à cette époque, qu'en passant dans la rue Dauphine je lus par hasard, sur une enseigne de parfumeur, le nom de C..... Ce nom me rappela ce capitaine du bataillon de la Montagne qui se faisait appeler armée révolutionnaire. J'entrai dans cette boutique, et en achetant quelques bagatelles, je liai conversation avec le maître de la maison. Je lui dis que j'avais connu à Troyes un nommé C....., capitaine; c'était son frère. Charmé de cette découverte, je feignis d'avoir été lié avec lui, ajoutant que je serais bien aise de me procurer son adresse, afin de renouveler connaissance. Mais il ne la savait pas. — Depuis que mon frère porte des habits brodés, me dit-il, il paraît me mépriser parce que je ne suis qu'un marchand; mais j'ai, continua-t-il, un beau-frère qui fait la banque rue Saint-Honoré; il se voit avec mon frère, qui est actuellement chef dans les bureaux de la guerre; et en tout cas vous pourrez facilement avoir là son adresse.

Le lendemain, m'étant muni de mon jugement, je me transportai chez le banquier, rue Saint-Honoré. Je lui expliquai le motif de ma visite et lui

montrai l'expédition du jugement rendu contre son beau-frère. Etonné de cette affaire, dont il m'assura qu'il n'avait jamais entendu parler, il m'engagea à revenir le lendemain à la même heure, me promettant que je trouverais chez lui son frère avec qui je pourrais m'expliquer.

Effectivement, le sieur C..... m'attendait. Après une courte explication, je vis qu'il n'avait pas connaissance de l'arrêt qui le frappait. Alors je lui dis que si j'eusse pu découvrir son camarade F....., je n'aurais eu pour lui aucun égard, et que je l'aurais fait arrêter en vertu du jugement que j'avais entre les mains. — Je n'ai pas, ajoutai-je, à me plaindre particulièrement de vous, et je fais une démarche qui vous en donne la preuve; mais j'espère que vous ferez en sorte de déterminer votre camarade F..... à me dédommager pour les pertes que vous m'avez fait éprouver en commun. Dans ce cas, je serai le premier à vous faciliter les moyens de faire annuler votre condamnation. — Il me promit de faire les démarches nécessaires pour me satisfaire, et m'assura qu'il viendrait, sous peu de jours, me donner de ses nouvelles.

Il vint en effet avec son beau-frère, et me fit concevoir les plus grandes espérances pour un arrangement à l'amiable. J'écrivis à Troyes à ce sujet; mais la réponse que je reçus n'était pas rassurante. On me marquait que le sieur C..... faisait des dé-

marches pour empêcher l'exécution du jugement; que je n'avais pas un instant à perdre, et que je devais le faire arrêter sans délai, si je voulais profiter des avantages que me donnait l'arrêt rendu contre lui par le tribunal criminel. Je lui écrivis aussitôt pour le prévenir des rapports qui m'étaient faits et l'inviter à venir prendre connaissance de la lettre qui les renfermait. Je reçus bientôt sa réponse; il m'indiquait l'heure à laquelle il se rendrait chez moi. Je logeais alors sur le quai de l'Ecole; il y avait un corps de garde en face de ma maison. Je m'y rendis avec mon jugement, et je déterminai le commandant du poste à me prêter main-forte pour arrêter C..... et le conduire à la préfecture de police; je donnai en même temps son signalement et l'indication de son costume: habit bleu de roi avec des broderies en argent sur le collet. Dès que les militaires le verraient entrer chez moi, ils devaient se placer à la porte en attendant son départ. J'étais convenu aussi, avec le commandant du poste, que je reconduirais mon homme jusqu'au bas de l'escalier, et que, dans le cas où il serait accompagné de son beau-frère, j'indiquerais du doigt celui qu'il faudrait arrêter.

Ils arrivèrent en effet l'un et l'autre, et après un quart d'heure d'entretien assez insignifiant, ils se mirent en devoir de se retirer. Je les suivis, et dès que nous fûmes au bas de l'escalier, je donnai le

signal convenu. Deux soldats lui mirent aussitôt la main sur le collet et le forcèrent à marcher. Alors il se mit à pousser des cris et à faire un tel vacarme, que bientôt il amassa une foule de personnes qui nous suivaient par curiosité. Quand nous fûmes arrivés sur le Pont-Neuf vis-à-vis la Samaritaine qui existait encore à cette époque, il voulut y entrer pour parler au commissaire de police qui y tenait son bureau. Nous ne vîmes pas d'inconvénient à lui accorder cette faveur. Le commissaire n'y était pas, et son clerc ne se trouvait pas en état de décider si l'arrestation était légale. Alors C..... prétendit rester là en attendant le commissaire, et il fallut que la force armée déployât une certaine énergie pour le faire sortir. Enfin, arrivés à la préfecture, nous entrâmes dans la salle des officiers de paix. Là, notre homme voulant se disculper, m'appelait aristocrate, ennemi de la nation, etc.; il qualifiait le jugement de *mesure réactionnaire*, et poussait de tels cris, que ceux qui étaient présents à cette scène, ne devinant pas ce que tout cela signifiait, me regardaient comme le coupable qu'on avait arrêté.

Mais je tenais mon jugement à la main, et le montrant aux officiers, j'indiquai du doigt l'article de la condamnation de cet homme qui faisait tant de bruit. L'un d'eux me demanda pour un instant la pièce que je tenais, et s'adressant à C..... il l'engagea à se modérer, lui promettant qu'on lui ren-

drait justice incessamment. Cette apostrophe calma un peu son effervescence. Au bout de quelques minutes l'officier de paix revint accompagné de deux grands gaillards qui s'emparèrent du sieur C..., lui ôtèrent son couteau et tout ce qu'il avait sur lui, et l'emmenèrent malgré sa résistance. Son beau-frère le suivit ; pour moi je restai seul avec les autres officiers. Ils me conseillèrent d'écrire à M. le préfet, pour le prier de faire partir immédiatement le sieur C..... pour la ville de Troyes, afin qu'il y purgeât sa coutumace. Je me mis à un bureau, et je traçai quelques lignes dans ce sens. En quittant ces messieurs, je les priai de me faire prévenir du jour que le sieur C.... partirait ; ils me le promirent.

Cependant je reçus le lendemain la visite d'un des officiers de paix qui avaient assisté à la scène de la veille. Il m'étonna étrangement en m'annonçant que mon prisonnier était en liberté, et que si je voulais l'accompagner à la préfecture de police, je saurais de M. Henri, chef de cette division, le motif d'une telle mesure. Je m'y rendis aussitôt, et j'appris que c'était le grand-juge ministre de la police qui avait envoyé l'ordre de mettre en liberté provisoire le sieur C..... J'allai de suite chez le grand-juge que je connaissais parfaitement : il fit semblant de ne pas me reconnaître. Je lui citai alors quelques circonstances où je m'étais trouvé avec

lui à la campagne, et pour m'empêcher de lui rappeler certaines aventures qui ne pouvaient lui faire honneur, il se hâta de s'excuser de ne m'avoir pas reconnu d'abord, et finit par me promettre, lorsque je lui eus expliqué mon affaire, de me faire rendre prompte et bonne justice.

Je fus assez simple pour compter sur sa promesse, et j'appris peu de temps après qu'il avait envoyé des ordres au tribunal criminel du département de l'Aube, pour que l'on comprît cette affaire dans l'amnistie qu'avait rendue Bonaparte concernant tout ce qui tenait à la Révolution, se réservant de poursuivre civilement les personnes qui se trouveraient arrêtées pour des sommes appartenant au gouvernement, et laissant la même faculté de poursuivre aux particuliers. Le tribunal résista, et envoya ses représentations dans les bureaux du ministre de la justice, en y joignant les dépositions des principaux témoins, et faisant observer, en définitive, que la loi d'amnistie ne pouvait s'appliquer dans le cas dont il s'agissait. Mais tout fut inutile; de nouveaux ordres furent expédiés à Troyes, et le tribunal se vit contraint de rendre un jugement d'amnistie en faveur de F.... et C....., toutefois en me réservant le droit de les poursuivre civilement.

J'ai su depuis, que le secrétaire du ministre de la guerre avait déterminé le ministre Bernadotte à se transporter chez le grand-juge pour obtenir de

suite l'élargissement de C....., et faire en même temps donner au tribunal criminel de Troyes les ordres auxquels il avait été forcé de souscrire.

Et voilà comme la justice se rendait alors, comme elle se rendait dans des temps plus reculés, et comme elle se rendra toujours, lorsqu'un parti puissant y sera intéressé. On en trouve la preuve dans le procès du cardinal de Rohan. Madame Campan raconte dans ses Mémoires la douleur extrême de la reine lorsqu'elle apprit l'issue du procès : « Je me rendis chez elle, dit cette dame; je la trouvai seule dans son cabinet; elle pleurait : — Venez, me dit Sa Majesté, venez plaindre votre reine outragée et victime des cabales et de l'injustice. Mais à mon tour je vous plaindrai comme française. Si je n'ai pas trouvé de juges équitables, dans une affaire qui portait atteinte à mon caractère, que pouvez-vous espérer, si vous aviez un procès qui touchât votre fortune et votre honneur. »

« Croira-t-on, dit aussi l'abbé Georgel dans ses Mémoires, qu'il fallut user de ménagements pour annoncer à la reine le triomphe du cardinal ? » Croira-t-on, dirai-je à mon tour, à la surprise de l'abbé Georgel ? N'est-ce donc pas un juste, un profond sujet de douleur pour Marie-Antoinette que le *triomphe* d'un prélat qui avait compromis le nom de sa souveraine en France et dans l'Europe par le scandale de cette affaire, et l'audace de ses

espérances? Que veut-il donc qu'une femme, qu'une épouse, une reine, ait de cher, si ce n'est son honneur et la majesté du trône ? On voit, par les plaintes de la reine sur l'iniquité des juges, de quel esprit le parlement était alors animé. Il est certain qu'une partie de la magistrature préludant, dès ce moment, à la résistance qu'elle opposa bientôt à l'autorité royale, cherchait moins à préparer un triomphe au cardinal qu'une humiliation pour la cour. L'abbé Georgel lui-même en convient. Il désigne ceux des magistrats qui servaient le cardinal, non pas avec cet intérêt calme et scrupuleux qu'un juge équitable accorde à l'accusé, mais avec toute l'ardeur de l'esprit de parti. Un écrivain s'est permis de dire, dans le temps, que le parlement avait sévi avec tant de rigueur contre la comtesse de Lamotte, descendante des Valois, afin de mortifier cruellement la branche régnante des Bourbons. Il est certain que le clergé et la plus grande partie de la noblesse se déchaînaient alors contre l'autorité et principalement contre la reine.

L'opinion généralement répandue était que la haine du baron de Breteuil pour le cardinal avait été cause du scandale et de l'issue de cette malheureuse affaire, et contribué plus encore à sa disgrâce que le refus qu'il avait fait de donner sa petite-fille en mariage au fils du duc de Polignac.

L'abbé de Vermont rejeta sur le ministre tout le

blâme des fautes qu'on avait commises contre la prudence et la politique, dans le procès du cardinal de Rohan. Il cessa dès lors de se montrer l'ami du baron de Breteuil et d'être son appui auprès de la reine, comme il l'avait été auparavant.

Ainsi, dans toutes les circonstances, c'est toujours l'esprit de parti qui préside aux jugements des hommes. Je puis en citer une autre preuve. Lorsque je me suis adressé aux tribunaux civils pour réclamer ce qui m'avait été accordé par le premier jugement du tribunal de Troyes, et réservé par le second, ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'après avoir été pillé dans ma maison, ainsi que cela s'est trouvé démontré par les débats, après avoir été traîné en prison, où j'ai langui pendant dix mois, je me suis vu repoussé et condamné, et ensuite vilipendé dans les journaux. Bien plus, il m'a été impossible de faire insérer aucune réponse aux attaques pleines d'iniquités dont j'étais l'objet. Outré d'indignation, je dus attaquer *le Constitutionnel* pour ce fait, en police correctionnelle, et le tribunal, en suivant le même principe que celui qui m'avait condamné antérieurement, c'est-à-dire en agissant sous l'influence de l'intrigue et de l'esprit de parti, osa bien déclarer que *le Constitutionnel* avait eu raison de refuser d'insérer des *calomnies contre de braves officiers de l'armée.*

Si je n'ai pu faire connaître par la voie des jour-

naux la conduite de ces *braves gens* dans ma maison, si, par leur crédit et par la fortune qu'ils ont acquise, Dieu sait comment, ils ont eu assez de crédit pour me faire condamner, et pour insérer leurs calomnies dans les feuilles publiques, avec la certitude que mes réponses n'y seraient pas admises, du moins ils ne m'empêcheront pas de dévoiler ici, et de vouer à l'infamie, toutes leurs indignes manœuvres.

Au reste, depuis quarante-cinq ans je n'ai cessé d'être abreuvé de persécutions et d'injustices sous tous les régimes. Je m'attends bien encore, malgré mon grand âge et mes persécutions, à en éprouver de nouvelles. Du moins, à la veille de terminer ma carrière, je ne redoute plus rien; et je verrais avec indifférence, comme sans étonnement, de nouvelles attaques dirigées contre ma personne. Il me suffit d'avoir, avant de descendre dans la tombe, fait connaître à l'Europe la cause de mes infortunes, ainsi que le nom de mes persécuteurs.

Par les détails que j'ai donnés sur l'intrigue mystérieuse du Collier, on a vu quel a été le motif de toutes les calomnies auxquelles j'ai été en butte.... Avoir prétendu prouver que j'avais été en possession de la totalité de ce bijou, tandis qu'à dater de l'éclat de cette malheureuse affaire, j'ai vécu en Angleterre dans un état voisin de la misère! Je n'ai eu, je le répète, un peu d'aisance qu'après mon retour

en France, lorsque le roi Louis XVI m'eût accordé un crédit sur sa liste civile. Et depuis la funeste journée du 10 août, ma vie s'est écoulée dans une étroite médiocrité, et j'ai fini, après la mort de ma seconde femme, par tomber dans le plus affreux dénuement, ne vivant que des secours, souvent bien rares, de quelques connaissances chez qui la fortune n'égalait malheureusement pas la bonté de cœur.

J'aurais bien pu, à la vérité, obtenir quelque faveur de Bonaparte, par l'intermédiaire du général Duroc, mais l'assassinat du duc d'Enghein m'avait tellement révolté contre le premier consul, que pour tout au monde je n'aurais rien accepté d'un homme dont la conduite annonçait assez les vues usurpatrices. Au contraire, à l'époque du procès des généraux Pichegru, Moreau et Cadoudal, je me livrai à certaines démarches, qui auraient suffi, si elles eussent été connues de Bonaparte, pour me faire *mettre aux oubliettes*, sans beaucoup de formalités.

C'est vers cette époque qu'il se fit nommer empereur ; quelques années plus tard il épousa Marie-Louise. Mes amis, à qui je ne cessais de prophétiser le retour des Bourbons, se moquaient de mes prédictions, ne pouvant s'imaginer qu'après tant de conquêtes et une alliance qui l'ancrait, pour ainsi dire, sur le trône, il pût jamais éprouver les désastres qui ont pourtant fini par l'envoyer mourir sur le rocher de Sainte-Hélène.

Lorsqu'on annonça la retraite de Moscou et les revers qui s'en suivirent, je commençai à croire que ma prophétie pourrait bien se réaliser. Peu après, lorsqu'il eût abandonné son armée après avoir fait sauter le pont de Leipsick, je ne doutai plus de sa chute prochaine. Malheureusement son destin ne pouvait s'accomplir sans coûter bien des larmes à la France. J'eus moi-même le chagrin de perdre un neveu à cette affaire de Leipsick. Ce pauvre jeune homme s'était enrôlé volontairement dans un régiment de dragons. Après avoir reçu des blessures assez graves et entre autres un coup de sabre qui lui coupait la figure en deux, il était parvenu, par sa bonne conduite et sa bravoure, au grade de lieutenant dans les lanciers, lorsqu'il périt avec tant d'autres à cette bataille de Leipsick.

Enfin les alliés commencèrent à pénétrer en France. Je connaissais toutes les positions militaires depuis Dijon, Besançon et Nancy jusqu'à Paris. J'étais assez bien instruit pour apprécier la situation respective des deux armées, et savoir positivement le résultat de chaque bataille. J'avais une carte de Cassini, et avec des petits fichets bleus et rouges je faisais manœuvrer les deux armées d'après les renseignements que je recevais. Mes amis venaient tous les jours prendre connaissance des progrès des alliés, et des marches ou contre-marches de Napoléon. La première bataille s'était donnée à un quart

de lieue de Bar-sur-Aube, entre le village de Fontaine et le pont Boudelin. Le général Mortier y commandait environ 15,000 hommes ; il fut forcé de battre en retraite, après avoir perdu beaucoup de monde Les alliés entrèrent à Bar-sur-Aube, et les trois souverains y fixèrent pendant quelque temps leur quartier-général. On voit encore, sur le haut d'une montagne qui domine cette ville, un reste des retranchements des anciens Romains et le camp d'Attila. Les souverains montèrent plusieurs fois sur cette côte pour visiter ces travaux ; je présumais qu'ils chercheraient les moyens d'attirer leur ennemi dans les vallons qui avoisinent la ville, où ils auraient pu l'écraser par le nombre de leurs phalanges.

Après la bataille de Bar-sur-Aube, celle de Brienne suivit de près. Napoléon, comme on le sait, y éprouva un échec, et ne dut son salut qu'à la connaissance qu'il avait du château de Brienne et des souterrains par où il s'échappa. Après la retraite de Montereau, où les alliés furent battus, il annonça dans un bulletin qu'avant quinze jours il ne resterait pas un ennemi en France. On ne pouvait guère ajouter foi à cette jactance, aussi étais-je convaincu que les alliés, par cette retraite, cherchaient à l'attirer dans les positions dont j'ai parlé. Il les suivit en effet et entra dans la ville de Troyes, que ses ennemis venaient d'abandonner. Son arrivée inspira une

véritable terreur aux habitants. Un ancien émigré avait eu l'imprudence, pendant le séjour d'Alexandre dans la ville, de se décorer de sa croix de Saint-Louis; il le fit fusiller. Cette exécution irrita les esprits et accrut singulièrement la haine des Troyens pour lui. On lui avait désigné une dame pour être la maîtresse d'Alexandre; comme elle avait eu le bon esprit de suivre le mouvement de l'armée, il fit venir son mari et le traita injurieusement.

Comme il était facile de le prévoir, il fut battu à Bar-sur-Aube, et sur toute la ligne jusqu'à Saint-Dizier, et séparé du reste de son armée. Il revint à une lieue de Bar-sur-Aube, près du pont de Dolancourt, annonçant encore qu'il avait coupé l'ennemi. Il passa la nuit près de ce pont, et encombra la rivière de chevaux estropiés qui ne pouvaient plus servir. Alors il se vit contraint de prendre la route de Fontainebleau, pendant que les alliés marchaient sur Paris. Enfin le jour que les alliés s'emparèrent des buttes Saint-Chaumont, il faisait encore courir le bruit, dans la matinée, que le roi de Prusse venait d'être fait prisonnier avec quarante mille hommes. Le jour même il y eut un traité, et les alliés entrèrent le lendemain dans Paris.

On commença par organiser un gouvernement provisoire; mon compatriote Beurnonville en fit

partie ; ce fut lui qui proposa le comte Beugnot pour ministre de l'intérieur.

J'avais reçu un des premiers la proclamation du duc de Berry ; j'en multipliai les copies et je les fis répandre avec profusion. Les personnes qui venaient chez moi pour connaître la position des armées, se rendaient ensuite au café de Rome (1), vis-à-vis le café de la Paix. Là nous trouvions tous les jours une réunion de quinze à vingt personnes qui venaient nous apporter les nouvelles qu'elles avaient recueillies.

Cependant le maître du café était secrètement bonapartiste ; s'étant avisé de nous dénoncer, il s'attendait à nous voir enlever de son café d'un jour à l'autre. J'avais remis, quelques jours auparavant, à un nommé Pérès, la dernière proclamation qui me restait ; elle était de mon écriture. Un prêtre habitué de Saint-Roch l'ayant rencontré, le supplia tant de lui laisser cette pièce, pour en prendre une copie, que Pérès eut la faiblesse de la lui confier, à condition qu'elle lui serait rendue le jour même. Mais ce ne fut que le lendemain que l'abbé se transporta au café de Rome, pour remettre à Pérès la pièce en question. Comme il était à causer avec quelques personnes de sa connaissance qui fréquentaient ce café, la police cerna la maison, fit avancer

(1) M. de Lamotte lui donne plus loin le nom de *Café du roi de Rome*.

quatre fiacres et arrêta quinze personnes. On les conduisit d'abord à la préfecture de police; on les fouilla, et ma proclamation fut trouvée dans la poche de l'abbé. On lui demanda de qui il tenait cette pièce; il nomma Pérès, qui fut arrêté le même jour. Celui-ci du moins soutint qu'il avait trouvé cette proclamation sur un banc, dans les Tuileries. Cette réponse adroite, dont il ne se départit point, me sauva, car si j'eusse été arrêté dans cette conjoncture, j'aurais sans doute été fusillé dans les vingt-quatre heures.

Il y avait tout au plus un quart-d'heure que cette expédition avait eu lieu lorsque je me présentai dans le café. Je fus fort surpris de n'y trouver personne, excepté le maître de café et sa femme qui se chauffaient tranquillement. Sans faire aucune question, je sortis du café et je me rendis dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre. En traversant la place du Palais-Royal, je rencontrai un nommé Roland, vieillard de quatre-vingts ans, au milieu de deux grands estafiers qui lui donnaient le bras pour l'aider à marcher. L'un d'eux tenait sous son bras un grand portefeuille, appartenant à ce vieillard, qui contenait tous ses papiers. Il eut la prudence de me laisser passer sans faire aucun signe qui aurait pu indiquer aux deux personnes qui l'accompagnaient que j'étais de sa connaissance. Une demi-heure après j'appris l'arrestation de ces quinze

personnes, et je me gardai bien de retourner au café du roi de Rome.

Le jour de l'entrée des alliés, mes amis et moi nous arborâmes les premiers la cocarde blanche, et après avoir parcouru les boulevards, nous nous rendîmes au Palais-Royal, où des gens de la police firent de vains efforts pour nous faire quitter cette cocarde. Nous gagnâmes la rue Saint-Honoré, dans l'intention d'aller trouver l'empereur Alexandre, qui était logé chez le prince Talleyrand-Périgord, place Louis XV, au coin de la rue Saint-Florentin. Chemin faisant, nous rencontrâmes des patrouilles de gardes nationaux qui voulurent nous contraindre à ôter nos cocardes. Mais nous étions en force suffisante pour résister, et nous parvînmes aisément jusqu'à la place Louis XV, où nous trouvâmes des renforts. On nous distribua des drapeaux blancs, et nous parcourûmes ainsi les boulevards et les rues adjacentes en criant *Vive le roi, vive les Bourbons*. Les jours suivants le rassemblement grossit de plus en plus, et la restauration fut consommée.

Les personnes qui ne connaissaient pas mes opinions, et qui ignoraient les obligations particulières que j'avais à Louis XVI, étaient surprises de me voir à la tête du parti royaliste après avoir été persécuté et sacrifié sous le règne des Bourbons. Très peu de gens connaissant tout ce que je dois à

Louis XVI ; qu'on me permette de le rappeler ici. Certes, si ce prince n'eût pas été persuadé de mon innocence, il ne m'aurait pas accordé, quand je suis rentré en France en 89 :

1° Un sauf-conduit pour attendre dans Paris, sans être inquiété, l'installation des nouveaux tribunaux, auxquels je devais m'adresser pour la révision du procès du cardinal de Rohan ;

2° Des *lettres d'ester à droit ;*

3° Un crédit sur sa liste civile ;

4° Une somme donnée par M. de Laporte, intendant de la liste civile, d'après l'ordre du roi, à un nommé Marivaux, avocat, qui devait disposer, comme on l'a vu, un appartement destiné à madame de Lamotte ;

5° Une somme de 20,000 francs donnée à ma sœur pour le paiement de l'édition des derniers Mémoires de madame de Lamotte que j'ai rachetés de Gueffier ;

6° M'aurait-il accordé assez de confiance pour me désigner afin d'accompagner M. Dubut de Longchamps et un ancien maire qui faisaient de fréquents voyages, avec la mission de porter des secours aux français, dans une voiture de poste faite à compartiments, de manière à contenir une somme assez considérable en or ; cette voiture devait suivre celle du roi lorsqu'il partit pour Varenne. J'ai dit le motif qui nous a empêchés de partir.

7° Rappelerai-je les précautions qu'il a prises pour assembler à Saint-Cloud un conseil présidé par le ministre de la justice, M. Duport du Tertre, afin d'aviser aux moyens les plus sûrs et les plus prompts pour terminer ma malheureuse affaire;

8° Ses ordres donnés à M. Duport du Tertre pour qu'il fît connaître la volonté de Sa Majesté au président et au procureur du roi du troisième tribunal, choisi par le ministre de la justice et chargé de terminer cette affaire en vingt-quatre heures;

9° La réception qu'a daigné me faire Sa Majesté, lorsque je fus conduit inopinément dans son cabinet particulier par M. de Laporte;

10° Enfin la résolution du roi de retirer ouvertement les lettres patentes adressées au parlement de Paris, lettres qui servaient de prétexte à mes ennemis pour me retenir en prison, quoique je n'y fusse ni nommé ni désigné. Ce fut le ministre de la justice qui empêcha l'exécution de la volonté du roi, en lui faisant observer que ce serait me remettre en évidence et ajouter aux réflexions et au scandale qu'avaient occasionné les Mémoires de madame de Lamotte, brûlés à Sèvres; que ce n'était qu'un retard de quelques jours, et qu'il presserait le rapport du procureur du roi à ce sujet.

Je demande à présent à mes lecteurs, à mes ennemis, à mes détracteurs, comment le roi m'aurait ainsi entouré de sa protection et de ses faveurs, s'il

n'eût été convaincu de mon innocence ? Louis XVI était juste et bon ; il savait par son ambassadeur que je m'étais présenté volontairement pour figurer dans le procès, et que mon voyage de Londres à Paris n'avait manqué que par la perfidie de MM. de Vergennes et de Miroménil, et par les efforts réunis des familles de Rohan, de Marsan, de Guéménée, de Soubise et de Condé. Il connaissait mes malheurs, les persécutions que j'avais éprouvées, et il voulait me les faire oublier. Hélas ! cet infortuné monarque n'en a pas eu le temps, et sa mort a mis le comble à mes maux.

Lorsque Louis XVIII arriva à Paris, il commença par organiser son ministère, et nomma le comte Beugnot, mon compatriote, ministre de la police. J'allai lui faire mon compliment, et il me promit de ne pas m'oublier. Il était chargé du renouvellement du bail des jeux ; ce fut un nommé Bernard qui en obtint l'entreprise, et il s'engagea à me servir provisoirement une pension de 200 francs par mois. Plusieurs fois il me sollicita d'accepter une place dans l'administration ; bien des chevaliers de Saint-Louis ne se faisaient pas scrupule d'y remplir des emplois fort ostensibles. M. Bernard me faisait observer que c'était plus sûr qu'une pension, qui pouvait être supprimée d'un instant à l'autre, soit par un changement de ministère, soit enfin par un renouvellement de bail. Je ne pus vaincre ma répu-

gnance sur ce point, et j'eus bientôt lieu de m'en repentir.

Je logeais à cette époque rue de Vaugirard, n° 15, derrière l'Odéon. Le premier étage était occupé par l'ex-directeur Letourneur. La partie du même étage qui donnait sur la rue était occupée par le marquis de Viennet. Ce dernier avait deux garçons de l'âge de mon fils; M. Letourneur en avait un aussi, à peu près du même âge. Ces quatre enfants se réunissaient habituellement pour jouer ensemble dans les cours qui étaient assez spacieuses. M. Letourneur avait aussi une cuisinière qui était royaliste à l'excès. Un jour cette fille m'arrêta sous la porte cochère, en me disant qu'elle désirait me parler en particulier. Je l'engageai à venir me voir dans la journée ; elle monta en effet chez moi vers le soir. Alors elle me raconta qu'il se passait chez ses maîtres quelque chose de bien extraordinaire; que depuis huit jours on recevait avec mystère beaucoup d'individus qui n'arrivaient qu'à la brune, et passaient dans la maison une partie de la nuit, que la plupart de ces personnes étaient des militaires décorés, mais qu'ils s'enveloppaient dans leurs manteaux en entrant et en sortant. — Depuis huit jours ils retiennent le petit bonhomme qui joue ordinairement avec votre fils et les jeunes Viennet; ils craignent sans doute que cet enfant ne commette quelque indiscrétion. Je vous avoue, continua cette

fille, que ces rassemblements m'inquiètent. Cependant je n'ai pu jusqu'à présent rien entendre ni rien découvrir, car on prend les plus grandes précautions pour empêcher les domestiques de pénétrer dans l'appartement lorsque les visiteurs sont réunis. On paraît surtout se méfier de moi, et c'est ce qui me fait soupçonner que l'on trame quelque complot. Au reste, ajouta-t-elle, si je puis découvrir quelque chose, je vous en ferai part aussitôt.

Sans donner à ces renseignements plus d'importance qu'ils n'en méritaient, et tout en riant de la naïveté de cette bonne fille qui trouvait la preuve d'un complot dans le soin qu'on mettait à ne lui rien communiquer, je pensai pourtant, que dans les circonstances où la France se trouvait, les moindres avis ne devaient pas être négligés, et comme je connaissais un pauvre gentilhomme qui avait été forcé d'accepter une place d'inspecteur de police pour faire exister sa femme et ses enfants, je le fis venir chez moi et lui dictai le rapport que m'avait fait la servante, en l'engageant à le porter de suite à M. Dandré qui était alors directeur de la police. M. Dandré, après avoir lu, dit à ce brave homme qui était un franc royaliste, que c'était un rêveur, et il le renvoya. Il y a cependant lieu de croire que M. Dandré ordonna quelques démarches qui firent cesser les rassemblements chez M. Letourneur ; mais on les transféra ailleurs. Il paraît aussi que

les conjurés soupçonnèrent le marquis de Viennet de leur avoir causé ce désagrément ; car, huit jours après, lorsqu'on apprit le débarquement de Bonaparte et son entrée à Grenoble, M. de Viennet quitta sa maison avec sa famille, et se retira à la campagne, d'où il ne revint qu'après la seconde rentrée des Bourbons.

A l'époque où je fis donner cet avertissement à M. Dandré, il était encore temps de s'opposer au projet de Bonaparte, et certes en prenant les mesures que la prudence devait dicter, on aurait épargné bien des malheurs à la France. Si les personnes qui ont concouru à l'évasion de Bonaparte, eussent réfléchi aux calamités qui en résulteraient pour leur patrie, je veux croire qu'elles auraient renoncé à cette entreprise. Tout s'est réparé, ou à peu près oublié depuis ; mais les chefs-d'œuvre des arts que les Français avaient payés de leur sang, et qui leur furent enlevés en 1815, reparaîtront-ils jamais au musée du Louvre ?

Peu de jours après l'arrivée de Bonaparte à Paris, M. Bernard m'informa par une lettre que les événements le forçaient de supprimer ma pension. Je ne fus pas surpris de cette mesure ; je m'y attendais.

Mais lorsque Louis XVIII rentra aux Tuileries pour la seconde fois, au bout de trois mois j'allai trouver M. Beugnot, qui avait suivi le roi et qui

était nommé directeur général des postes. Je le prévins de la réforme que ma pension avait subie ; il en fut d'autant plus étonné que M. Bernard lui devait la préférence qu'il avait obtenue, malgré les dénonciations et les pamphlets sans nombre qui furent lancés contre lui à cette époque. Néanmoins M. Beugnot me donna une lettre pour lui, et je me transportai à son domicile où je me fis annoncer comme venant de la part de M. le comte Beugnot. Aussitôt on m'ouvrit les deux battants ; M. Bernard vint à moi, et après avoir lu la lettre dont j'étais porteur, il chercha à me persuader qu'il avait été forcé à cette mesure par les circonstances, et pour m'en dédommager, il me conduisit lui-même à la caisse, me fit compter l'arriéré qui m'était dû et me rétablit dans ma position ; mais cela ne fut pas de longue durée.

M. Bernard, qui voulait se débarrasser des pensions qu'il faisait, et en même temps opérer des réformes et des économies dans son administration, imagina, pour se mettre à l'abri des plaintes et des sollicitations, de céder son bail à un M. de Kerbourg qui n'était réellement qu'un prête-nom, et M. Bernard restait derrière le rideau. Je reçus donc, ainsi que beaucoup d'autres, une lettre de ce dernier qui m'annonçait qu'il n'était plus rien dans l'administration, et que je devais m'adresser à M. de Kerbourg si j'avais quelques réclamations à faire.

Je communiquai cette lettre à M. Beugnot ; il comprit bien le motif qui faisait agir M. Bernard ; mais on ne pouvait ni l'empêcher d'user de son droit, ni le forcer à transmettre à son successeur un service de pensions qui d'ailleurs n'était pas obligatoire pour lui-même. Pour me consoler de ce contretemps, M. Beugnot me promit de ne pas m'oublier dans le travail qu'il faisait alors. Il avait en effet déjà nommé ma sœur directrice de la poste aux lettres à Bar-sur-Aube. J'ignore quelles furent les causes de sa retraite précipitée; mais son travail n'ayant pas été terminé, je restai sans place, ainsi que beaucoup d'autres à qui il s'intéressait.

A dater de cette époque, je tombai dans la plus affreuse infortune. Je venais de perdre successivement ma belle-sœur, ma femme et ma belle-mère ; mon fils âgé de quinze ans s'était déterminé à passer à la Guadeloupe avec le premier bataillon envoyé dans cette colonie. La fièvre jaune avait fait un tel ravage parmi ces troupes qu'il n'en restait presque plus ; et comme je ne recevais aucune nouvelle de mon enfant, qui était d'une constitution fort délicate, je me persuadai bientôt qu'il avait succombé. Je restais donc seul au monde, sans consolations, sans appuis, sans moyens d'existence. Renvoyé de plusieurs hôtels faute de paiement, humilié de recevoir de mes connaissances les secours minimes qui suffisaient à peine à mes premiers besoins, je

sentis mon courage m'abandonner, et je ne songeai plus qu'à mettre un terme à une vie aussi douloureuse. N'ayant pas même les moyens de me procurer un pistolet pour exécuter ma résolution, je pris le parti de me précipiter dans la rivière, et afin de n'être point reconnu, ou transporté à la Morgue, je jugeai convenable de m'éloigner de Paris.

Prenant donc le chemin de Neuilly, j'arrivai en peu de temps au bois de Boulogne où je me reposai quelques minutes. En sortant du bois je pris le chemin de la Redoute et me dirigeai vers Saint-Ouen. Je passai derrière les murs du parc de M. Ternaux. Il me sembla qu'il y avait ce jour-là une grande fête dans la maison ; car en passant devant la terrasse j'entendis la musique, la danse et les rires qui partaient du fond du jardin, et je faisais des réflexions assez tristes en comparant l'existence de ces gens, qui se réjouissaient, avec ma situation à moi, qui marchais à la mort.

Quand je fus éloigné du village, je suivis la rivière jusque vis-à-vis Franconville-la-Garenne. Ayant trouvé l'endroit qui paraissait me convenir, je m'étendis sur l'herbe et me rappelai, dans cet instant, cette sentence du poète :

> Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
> La vie est un opprobre, et la mort un devoir.

Je récapitulai en même temps mes idées, afin de

voir si j'étais véritablement sans ressource, sans espérance. Le maréchal Beurnonville, mon compatriote, m'avait conseillé plusieurs fois de présenter à Louis XVIII une pétition que j'avais préparée pour son retour; mais j'en étais resté là de mes démarches, parce que je voyais tous les jours de pauvres émigrés qu'on laissait mourir de faim sur le pavé de Paris. Cependant Beurnonville m'avait proposé de s'en charger, en m'assurant que M. le duc de La Châtre, à qui il en avait parlé, saisirait l'instant favorable pour présenter lui-même ma demande au roi. Cette ressource me revint à l'esprit, et les espérances que j'en conçus me déterminèrent à ajourner l'heure de ma destruction.

Je regagnai donc Paris, où j'arrivai de bonne heure. J'allai trouver un ami que j'avais dans le faubourg Saint-Jacques; il n'était pas heureux, mais du moins il avait encore quelques ressources. Il me fit déjeuner; ensuite j'allai me reposer, et ce n'était pas sans besoin.

Le lendemain, je me transportai à l'hôtel du maréchal, à qui je remis ma pétition; il me fit écrire une lettre au duc de La Châtre, et m'assura qu'avant peu j'aurais une réponse favorable. En effet, quelques jours après, je reçus une lettre charmante du duc de La Châtre, qui m'annonçait qu'il avait remis ma pétition au roi, que Sa Majesté l'avait accueillie et y avait mis une apostille favorable en

la renvoyant au ministre de sa maison pour y faire droit. Je reçus le même jour une lettre du maréchal Beurnonville; il me conseillait de ne pas perdre de temps et de suivre cette affaire dans les bureaux.

N'étant pas en état de me présenter moi-même, je chargeai un ami de faire les démarches nécessaires. Je le vis un jour arriver dans mon taudis avec la figure renversée. Ce n'était pas d'un bon augure. En effet, il me dit qu'après avoir lu la lettre du duc de La Châtre et celle du maréchal, le chef à qui il s'était adressé, lui avait déclaré positivement que tant qu'il serait chargé de faire les rapports sur les pétitions renvoyées par le roi avec des apostilles, les miennes resteraient dans les cartons. — Dites-lui bien, ajouta cet homme, qu'il se souviendra d'avoir donné sa signature à un de mes parents, et de lui avoir fait perdre sa place, en lui procurant ainsi les moyens de faire de mauvaises affaires.

Je fis part au maréchal de ce contre-temps, en lui expliquant comment j'avais donné ma signature à un homme qui m'assurait la protection de son parent dans le cas où je me déciderais à présenter une pétition au roi. Le maréchal me rassura, en me promettant d'arranger cette affaire avec le duc de La Châtre. Me voilà donc encore renvoyé aux calendes grecques. Beurnonville partit pour sa campagne; je recevais de ses lettres; enfin il me marqua qu'il

y avait une main invisible qui détournait les bienfaits du roi, mais que tout se découvrirait, et qu'à son retour de la campagne, il saurait bien me faire rendre justice ; il terminait par m'exhorter à la patience.

Cependant je me trouvais alors dans la situation la plus déplorable ; je ne me nourrissais, le plus souvent, qu'avec des fèves de marais ou des pommes de terre cuites à l'eau, sans assaisonnement, et la plupart du temps sans pain. Découragé tout à fait, et ne voyant point de terme à une position aussi affreuse, je me déterminai à me débarrasser d'une existence qui m'était devenue insupportable.

Pour cette fois, je remontai la rivière, et je me rendis d'abord à Choisy ; il me restait encore vingt-deux sous. J'entrai dans un mauvais cabaret où je dépensai douze sous. Bientôt je me remis en route et je suivis le bord de la rivière jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges ; je laissai plusieurs villages sur ma droite, et, m'arrêtant enfin dans un petit hameau, j'y dépensai les dix sous qui me restaient. Lorsque je sortis de ce village, la nuit s'approchait, et j'étais à huit lieues de Paris. Je me rapprochai de la rivière, cherchant un endroit favorable pour l'exécution de mon dessein. Je trouvai un talus assez rapide qui était couvert de gazon ; la rivière me parut assez profonde. Pour m'en assurer, j'y jetai quelques grosses pierres, et j'eus la certitude qu'il y avait

beaucoup d'eau. Je m'assis sur l'herbe à la place que j'avais choisie, et ne voulant laisser aucun objet qui pût me faire reconnaître, je commençai par mettre dans mon mouchoir mon portefeuille, dans lequel étaient la lettre du duc de La Châtre et celle du maréchal Beurnonville, qui me présentaient l'une et l'autre une perspective bien différente, en m'annonçant l'accueil que le roi avait fait à ma pétition. J'ai bien regretté ces deux lettres dans la suite. Tous les papiers que j'avais sur moi furent mis avec le portefeuille, ainsi qu'un couteau et des ciseaux ; j'y ajoutai une grosse pierre, et après avoir noué fortement les quatre coins du mouchoir, je le lançai dans la rivière, où il disparut en un instant. Ma canne et mon chapeau suivirent le même chemin : c'est ainsi que j'envoyais en avant mes équipages.

Alors, aidé de mes deux mains, je me glissai jusqu'au bas du talus ; à ce point, j'étais encore élevé de quelques pieds au-dessus de l'eau ; je la voyais couler paisiblement dans son lit, qui devait me servir de tombeau. Enfin, je me couchai en travers, tenant dans mes deux mains de menues touffes de gazon, ne voulant les lâcher qu'au moment où je serais placé de manière à rouler subitement dans la rivière. Je regardais l'endroit où j'allais tomber, et j'étais prêt à lâcher l'herbe que je tenais fortement, quand tout à coup, en plongeant mes

yeux dans l'abîme qui devait m'engloutir pour jamais, je crus voir le fleuve rouler des flots de sang.

Il est probable que, dans la position où j'étais, le sang m'avait monté à la tête ; c'est sans doute ce qui produisit cette illusion. Quelle qu'en fût la cause, la terreur me saisit à cette vue ; je me cramponnai aussitôt après l'herbe et je parvins avec beaucoup de peine à gagner le haut du talus.

Je m'éloignai de la rivière avec horreur, et en courant de toutes mes forces j'arrivai dans un pré où je me reposai. A peine étais-je assis sur l'herbe, qu'une sueur froide se répandit sur tous mes membres ; je crus en ce moment que j'allais mourir. Mais il me prit un saignement de nez qui dura quelques minutes, et qui me soulagea un peu. J'étais revenu tout à fait de l'envie de me noyer ; je voyais toujours couler ce fleuve de sang, et cette image fantastique me rappelait l'affreuse journée du 2 septembre.

Quand je fus passablement remis, je continuai de courir à travers champs, en m'éloignant toujours de la rivière. N'ayant plus de canne pour me soutenir, je faisais de temps en temps une chute au milieu des terres labourées. Après avoir cheminé ainsi pendant plus de deux heures, je me trouvai au bas de la terrasse d'un château. Au même instant, j'entendis des chiens aboyer, et j'aperçus trois énormes dogues s'élancer sur les dalles de la ter-

rasse, dont le peu d'élévation ne me rassurait pas beaucoup. Ces trois animaux me suivaient en redoublant leurs aboiements d'une manière effrayante; je voyais le moment où ils allaient sauter à terre et me dévorer. N'ayant rien pour me défendre, et n'apercevant aucune maison où je pusse trouver du secours, je me contentai de précipiter ma course. Il faisait un clair de lune superbe, et le temps était magnifique. J'arrivai de cette manière à l'extrémité de la terrasse, toujours poursuivi par les trois cerbères, dont les aboiements retentirent encore longtemps à mes oreilles.

Après avoir fait un assez long chemin, j'entendis sonner minuit; je me dirigeai vers le son de l'horloge, et bientôt je me trouvai sur la route de Choisy. Une demi-heure après, j'entrai dans ce village. Apercevant de la lumière au fond d'une cour, et remarquant que la porte-cochère était encore ouverte, j'entrai, et m'adressant à un homme qui dételait des chevaux d'une voiture, je le priai de me donner un verre d'eau. Il se mit à m'examiner et me dit :—Brave homme, que vous est-il donc arrivé; vous êtes tout ensanglanté ? — Ne voulant point répondre directement à cette question, je lui fis un conte, en supposant que j'avais été attaqué par des voleurs qui m'avaient pris ma canne, mon chapeau et tout ce que je possédais de plus précieux, et qui m'avaient en outre assailli de coups de poings.

Il me conduisit aussitôt dans sa maison, et prenant une bouteille : — Tenez, me dit-il, vous avez plutôt besoin d'un verre de vin que d'un verre d'eau. Je le priai de me procurer un bâton pour m'aider à marcher; il m'arrangea un morceau de fagot avec une serpe, et après m'être reposé un quart d'heure, je repris la route de Paris, où j'arrivai à cinq heures.

J'allai encore une fois réveiller mon ami du faubourg Saint-Jacques ; il fut effrayé en me voyant. Je lui racontai ma mésaventure; il me fit promettre de ne plus songer à me détruire, en me disant qu'il espérait se trouver sous peu dans une position qui lui permettrait de m'obliger ou du moins de ne me laisser manquer de rien. Mais ses espérances étaient une ressource bien peu solide.

Je me trouvais dans une situation tellement critique, que je devais employer tous les moyens pour en sortir. Je connaissais un homme qui tenait un cabinet d'affaires et qui se mêlait de faire des mariages comme M. Villaume. Je songeai à lui dans ce moment de détresse, et me rappelant qu'il m'avait fait des offres de service, j'allai le voir. Je lui parlai de mon procès avec F..... et C.....; il me promit de me trouver quelqu'un qui se mettrait à la tête de cette affaire, et qui se chargerait de toutes les avances; mais en attendant il me proposa de me marier. — J'ai, me dit-il, une vieille douairière

qui me tourmente pour que je lui trouve un homme de l'ancien régime, seulement pour lui faire société; je suis sûr que vous lui conviendrez; quant à vous, continua-t-il, si cela vous convient, venez demain à la même heure, je la préviendrai, et vous aurez ici une entrevue avec elle.

J'aurais épousé le diable pour sortir de la misère où j'étais plongé. Aussi ne manquai-je pas au rendez-vous le lendemain. Je trouvai la douairière en grand deuil; elle me fit un accueil gracieux et m'engagea à venir la voir. Je profitai de la permission deux jours après; elle m'invita à dîner pour le lendemain; je m'y rendis à l'heure convenue. C'est là que commence la comédie.

Je la trouvai entourée de ses enfants et petits-enfants; ils étaient une troupe et faisaient un tapage à n'y pas tenir. — Je vous donne, me dit-elle, un dîner de famille et sans cérémonie.... Aimez-vous les enfants ? pour moi, j'en suis folle. — Et moi je les aime à la fureur, lui dis-je. — Après cet aveu les enfants redoublent leur tapage. Le dîner ne fut pas plus tranquille : *Je veux de ceci*, disait l'un; *je veux de cela*, disait un autre. — Oui, mes enfants, disait la bonne maman, vous en aurez tout-à-l'heure.

Cette scène me rappelait cette mère qui avait un enfant gâté à qui il prit fantaisie de pisser sur le gigot. Le père qui était présent s'y opposait; l'en-

fant s'obstinait en répétant toujours : Je veux pisser sur le gigot, na! La mère plaidait pour l'enfant; le mari ne voulait pas céder à ce caprice; et le bambin de faire des cris du diable. Alors la mère s'avisa d'un stratagème pour contenter son cher fils; elle dit à son mari : Tu ne veux pas qu'il pisse sur le gigot, laisse le pisser sur le manche, je n'y vois pas d'inconvénient.

Les petits marmots de ma douairière étaient bien capables d'avoir de pareilles envies. Tout le dessert leur fut partagé, et l'on ne put s'en débarrasser qu'à ce prix. — Vous voyez, monsieur, me disait cette grand'-maman, nous menons ici une vie de cocagne; vous serez heureux comme le poisson dans l'eau. —Oh! je m'en aperçois bien, lui répondis-je. — Elle me proposa une partie de tric-trac, sans doute pour compléter le vacarme que faisaient les enfants. Il fallut bien y consentir; et pour ajouter au tapage, nous avions des cornets de corne. La partie finie, je saluai la douairière, me promettant bien de n'y plus revenir; en effet, oncques depuis ne l'ai revue.

L'homme d'affaires qui m'avait procuré cette belle connaissance ignorait que la famille fût aussi nombreuse; et en attendant une autre occasion, nous songeâmes à couler à fond mon affaire avec les sieurs F.... et C.... Il me fit rencontrer chez lui M. Vinot-Barmont, officier d'état-major dans la

gendarmerie de Paris, qui s'occupait aussi de suivre quelques affaires. Je lui expliquai la mienne en détail; mais il était impossible de rien entreprendre sans les pièces du procès. Or je les avais confiées quelques années auparavant à l'avocat Domanget, le même qui avait défendu Georges Cadoudal dans le procès du général Moreau. Cet avocat ne trouvant pas alors le moment favorable pour attaquer mes deux hommes en restitution, me conseilla d'attendre quelque temps, et provisoirement il était resté dépositaire des pièces. Je me transportai chez lui avec M. Vinot-Barmont. Quel fut mon étonnement quand nous apprîmes qu'il était mort et qu'il avait laissé tous ses papiers entre les mains de sa femme qui était à moitié folle. Cependant nous nous rendîmes chez elle; mais malgré nos recherches nous ne trouvâmes aucune trace du dossier énorme que j'avais confié à son mari. Plusieurs de ses confrères qui connaissaient ses défauts, son inconduite, et son peu de délicatesse, me dirent qu'il avait sans doute vendu ce dossier pour quelques louis aux personnes intéressées, que cela lui était arrivé dans plus d'une affaire.

Alors M. Barmont se décida à faire le voyage de Troyes; mais en raison du jugement d'amnistie que ces Messieurs avaient obtenu, on ne voulut lui délivrer que l'expédition des deux jugements, et toute la procédure instruite à Bar-sur-Aube; la

déposition des quarante témoins lui fut refusée. Malgré cette lacune, il se chargea de poursuivre l'affaire, de pourvoir aux avances nécessaires, et cela à condition de partager avec moi le dédommagement que nous pourrions obtenir. Je lui avais donné un pouvoir fort étendu comme cessionnaire, de sorte qu'il me représentait entièrement. De son côté il me donna un billet de cinq cents francs à compte sur la part qui pourrait me revenir. Les choses étant ainsi réglées, il choisit pour avocat M. Caille, que je ne connaissais pas, et qui me parut bientôt une des meilleures têtes du barreau de Paris.

L'attaque commença dès ce moment. M. Caille adressa une requête assez étendue au tribunal ; on la fit signifier aux parties adverses qui cherchèrent à circonvenir mon avocat. On l'attira chez le général Barras qui vivait retiré à Chaillot. Mais M. Caille ne me cacha point cette démarche : il espérait, me dit-il, que mon affaire s'arrangerait à ma satisfaction. M. Barmont jugeant d'après cet acte de bonne foi, qu'il ne serait pas maître de traiter directement, chercha les moyens d'entraver notre marche. Il avait réuni des anecdotes assez piquantes et des détails fort curieux sur nos adversaires. Il s'en servit pour composer un mémoire qu'il fit imprimer sans en prévenir ni M. Caille ni moi. Il l'adressa ensuite aux parties adverses, et le fit parvenir

jusque dans la maison d'Orléans où quelques-uns d'entre eux avaient leurs entrées, et les menaça de publier cet ouvrage s'ils refusaient de prendre avec lui des arrangements à l'amiable.

Aussitôt M. Coffinières, leur avocat, se rendit chez M. Caille pour lui faire des reproches. Je m'y trouvais par hasard en ce moment. M. Caille n'eut pas de peine à prouver à son confrère qu'il ignorait l'existence de ce mémoire; mais cette découverte nous ouvrit les yeux sur l'intention de M. Barmont En conséquence ces deux avocats s'étant consultés, me firent souscrire une espèce de rétractation des faits allégués dans la brochure en question. M. Caille eut grand tort sans doute de me faire donner un pareil écrit. Il aurait dû au contraire profiter de la circonstance pour hâter la conclusion d'un arrangement; rien n'était plus facile s'il eût jugé convenable d'y admettre M. Barmont, mais ils voulaient l'un et l'autre traiter particulièrement; il en résulta une scission entre ces deux messieurs, et M. Caille fut révoqué et remplacé par M. Couture.

Il y eut alors une convocation chez ce nouvel avocat pour discuter l'affaire et débattre mes réclamations. Je m'y rendis avec M. Barmont. Nous fûmes assez surpris d'y trouver M. Caille et deux autres personnes qui se dirent envoyées par MM. F..... et C..... pour discuter leurs intérêts. M. Barmont leur rappela qu'il était convenu que

l'affaire se traiterait entre M. Couture et M. Coffinières, et que, si les trois autres personnes présentes ne se retiraient pas, la séance n'aurait pas lieu. Après une courte discussion ces messieurs se retirèrent.

Alors M. Coffinières plaida la cause de ses cliens, et toutefois pour éviter, disait-il, le scandale que cette affaire occasionnerait, il offrit six mille francs de dédommagement. M. Barmont se récria sur la modicité de cette somme et la refusa positivement.

Quant à moi, j'aurais accepté l'offre pour en finir; j'étais d'ailleurs si malheureux à cette époque que cette ressource inattendue m'aurait épargné le désagrément d'être obligé de me faire transporter à l'hôpital de la Charité pour une luxation dans le genou gauche. Je n'en suis pas moins resté estropié et forcé de me traîner avec des béquilles depuis cette malheureuse époque.

Ce fut dans cet hospice que M. Panisset vint me trouver sur mon lit de douleur pour me faire des propositions de la part de M. Delavau, préfet de police. On verra dans la suite de ces Mémoires quel en fut le résultat, et comment M. Barmont a suivi le procès contre MM. F..... et C..... (1).

(1) Lamotte n'a pas donné ce qu'il annonce ici. On sait d'ailleurs que Vinot-Barmont et lui perdirent leur procès. Déclarés non-recevables, ils furent condamnés aux dépens à l'audience du tribunal de première instance de la Seine, le 26 mars 1826. — Nous avons extrait des papiers de Lamotte quelques autres détails sur sa vie; voyez la notice qui précède les Mémoires.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

—

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ces pièces réunies par Lamotte sont de deux sortes. Les deux premières A et B se rapportent à différents passages du texte, qui y renvoient. La dernière était destinée par l'auteur à l'éclaircissement d'un de ses chapitres sur l'affaire du Collier, chapitres aujourd'hui perdus, comme l'on sait.

Toutes trois forment un important appendice aux Mémoires, malgré la négligence de leur rédaction.

Nous n'avons pas réimprimé de longs emprunts faits sans additions, sans réflexions personnelles de Lamotte, à l'ouvrage apocryphe intitulé *Mémoires de Madame du Barry*, t. II, et aux pièces justificatives des *Mémoires de Madame Campan*.

A, page 183.

Lorsque Mirabeau et le duc d'Orléans crurent m'avoir accaparé, et se servir de moi pour causer du scandale, Mirabeau me remit une pétition dans l'avenue de Versailles, entre minuit et une heure du matin. J'ai dit qu'il était venu le lendemain matin pour reprendre l'original qu'il m'avait donné pour en prendre copie, et que, pour m'encourager et me déterminer à me présenter à la barre de l'Assemblée avec cette pétition, il m'avait montré une pièce d'écriture qu'il m'assurait être de *Monsieur*. C'était un plan de conduite pour le parti contre le roi et la reine. Je me rappelle qu'on voulait mettre la reine en accusation, déclarer le roi impuissant et ses enfants adultérins, le forcer d'abdiquer comme incapable de régner.

Madame Campan, dans ses Mémoires, ne dit pas positivement que le roi était impuissant; mais elle dit *que M. le Dauphin ne s'offensait, ni des réclamations, ni des hommages dont madame la Dauphine était l'objet. Une indifférence affligeante*, dit-elle, *une froideur qui dégénerait souvent en brusquerie, étaient les seuls sentiments que lui montrait le jeune prince. Tant de charmes n'avaient même rien obtenu sur ses sens; il venait, par devoir, se placer dans le lit de la dauphine, et s'endormait souvent sans lui avoir adressé la parole. Cet éloignement*, ajoute-t-elle, *dura très longtemps; la dauphine étant profondément affligée de la froideur, de l'oubli et du dédain même que le dauphin avait pour des charmes qu'elle entendait louer de toutes parts.*

Que penser, d'après un tel rapport? Tels motifs que l'on puisse donner pour un éloignement aussi prolongé, on ne trouvera jamais une excuse raisonnable pour justifier cette conduite; comment croire qu'un jeune homme, doué de toutes ses facultés, puisse partager le lit d'une belle femme, pendant des années, sans l'avoir approchée une seule fois?

Lamotte après cette réflexion accumule pendant 18 pages in-4° des preuves de l'impuissance de Louis XVI, et donne, avec des commentaires, la liste des courtisans auxquels les contemporains ont cru que Marie-Antoinette avait accordé ses faveurs. Certains détails de cette dissertation en forme en rendent l'impression tout à fait impossible.

B, page 283.

Je n'ai jamais pu découvrir la personne ou les personnes qui ont entraîné le peuple souverain à la Conciergerie pour me délivrer le 2 septembre. En réfléchissant aux circonstances qui ont précédé et suivi ces terribles journées, je me suis rappelé que Manuel, procureur de la commune, était venu à la Conciergerie dans la matinée du 2 septembre; c'était un dimanche, et les massacres ont commencé ce même jour, à neuf heures du soir.

Manuel avait dit « qu'il n'aimait pas les rois. » Depuis il a changé de système, et c'est sans doute ce qui l'a conduit à la mort.

Je ne sais pour quel motif il était venu à la Conciergerie dans la matinée du 2 septembre; je le rencontrai à la porte du guichet qui conduit à la cour des femmes; il parut surpris de me voir et m'adressa ces paroles · « Comment, vous êtes encore ici? » Alors je lui racontai laconiquement le motif que l'accusateur public avait pris pour me retenir, et j'ajoutai que je n'avais plus que quatre jours à rester en prison, ayant été prévenu par le procureur du roi qu'il ferait son rapport le jeudi 6 septembre, et que je pouvais faire mes dispositions pour sortir ce jour-là.

Je n'avais aucun ami parmi les Jacobins. Danton, mon compatriote, avait fait une croix rouge à mon nom; qui avait donc pu déterminer le peuple à forcer la prison pour m'en délivrer, si ce n'est Manuel ?

C.

Sur le père Loth, procureur-général des Minimes de la place Royale.

Le père Loth était un intrigant dangereux sous tous les rapports; il s'était introduit dans plusieurs maisons respectables de la place Royale et des rues adjacentes à son couvent; il s'était rendu utile dans plusieurs de ces maisons, où il était devenu comme le majordome.

Il y avait une porte bâtarde de ce couvent qui donnait dans la Rue-Neuve-Saint-Gilles, en face de la maison que j'habitais; madame de Lamotte, qui avait été élevée par la marquise de Boulainvilliers, manquait rarement d'aller à la messe tous les jours. Cette porte lui abrégeait le chemin pour se rendre à l'église, où elle se faisait accompagner par un domestique qui portait son sac.

Le père Loth, qui avait remarqué une jeune dame de qualité venir souvent entendre la messe dans son couvent, la suivit sans doute pour savoir son adresse. Comme elle n'avait que la rue à traverser pour se rendre chez elle, il lui fut facile de savoir son nom et tous les renseignements qu'il désirait prendre.

Un jour, en sortant de l'Eglise et en s'acheminant pour rentrer chez elle, ce père Loth l'aborda et lui dit : — Madame la comtesse, j'ai remarqué depuis quelque temps que vous venez souvent dans notre église pour entendre la messe; je vous prie d'accepter cette clef, qui ouvre la porte de la chapelle de Saint-François-de-Paule. Tous les jours, à dix heures, je dis ma messe dans cette chapelle, vous n'y rencontrerez que des personnes de votre rang, vous y trouverez des siéges commodes, et vous ne serez pas confondue avec le public.

Madame de Lamotte, flattée de cette attention, remercia le père Loth et accepta la clef. Quelques jours après, il vint lui rendre visite, et se fit annoncer comme procureur-général de son ordre. Madame de Lamotte le reçut et me fit part le même jour de cette visite. J'avais déjà, à cette époque, une antipathie pour les moi-

nes, et je blâmai madame de Lamotte d'avoir reçu sa visite ainsi que la clef de sa chapelle ; j'avais un pressentiment que cet homme nous causerait des désagréments, et je ne me trompais pas.

Peu de jours après sa visite, il vint nous inviter à assister à une réunion qui avait lieu tous les ans en l'honneur de Saint-François-de-Paule, et de la famille d'Ormesson, comme parents de ce saint. La société devait être nombreuse et choisie. Un des religieux devait faire des expériences de physique, à la suite desquelles on devait servir une collation.

Au jour indiqué, nous nous rendîmes à cette réunion ; madame de Lamotte était en grande parure, ornée de tous ses diamants, et n'avait pas oublié de prendre sa voiture de cérémonie attelée de deux superbes chevaux alezans. Je rapporte toutes ces circonstances parce que ce misérable moine, dans ses dépositions, a déclaré que lorsqu'il a fait la connaissance de madame de Lamotte, elle était dans la misère et qu'il lui avait souvent porté des secours; il faut observer encore que cette réunion avait eu lieu près d'une année avant qu'il fût question de l'acquisition du Collier, et ma maison était montée, à cette époque, comme elle l'était lors de l'arrestation du cardinal de Rohan.

Revenons à la fête de Saint-François-de-Paule. Lorsque madame de Lamotte arriva, le père Loth, comme procureur-général, faisait les honneurs de la fête ; il alla au-devant d'elle, et la conduisit dans la bibliothèque où la société était réunie pour voir les expériences de physique. Il plaça madame de Lamotte à côté d'une jeune veuve et d'un capitaine de vaisseau. Cette dame était très-jolie et elle était grande musicienne. Il y avait sans doute sympathie entre ces deux dames, car, de ce moment, elles devinrent inséparables.

Les expériences terminées, on passa dans une grande salle où l'on trouva une collation très-bien servie. Quand la société se sépara, madame de Lamotte invita cette dame à venir se reposer un instant chez elle, demeurant à deux pas du couvent. Elle accepta et monta dans la voiture de madame de Lamotte ; la sienne suivit et se rangea dans la cour. Je laissai ces dames dans le salon, et je passai dans mon appartement pour changer de

décoration. En rentrant dans le salon, je trouvai ces dames disposées à monter en voiture pour aller aux Français, où cette dame avait une loge. Je leur promis d'aller les rejoindre.

Après avoir fait quelques courses à cheval, je me rendis aux Français, qui étaient alors au faubourg Saint-Germain. Cette dame avait renvoyé sa voiture, espérant que madame de Lamotte ne refuserait pas de s'arrêter un instant chez elle. J'avais moi-même renvoyé mes chevaux, et en sortant des Français, j'étais monté en voiture avec ces dames. Arrivé dans la rue de Richelieu, cette dame proposa à madame de Lamotte de se reposer un instant chez elle, ce qu'elle accepta. Nous fûmes très-surpris, en traversant la salle à manger, de trouver un couvert élégant de huit à dix personnes que nous trouvâmes dans le salon et qui attendaient notre retour. Cette dame, en renvoyant sa voiture, avait donné des ordres pour surprendre agréablement madame de Lamotte et avoir le plaisir de la conserver quelques heures de plus. Nous soupâmes chez elle et rentrâmes très-tard à la maison.

Le lendemain, le père Loth vint me proposer de faire l'acquisition d'une voiture, faite à Bruxelles, qu'il était chargé de vendre. J'allai la visiter avec lui; elle ne me convint pas. Cet homme cherchait toutes les occasions de se rendre utile et agréable auprès de nous. Il s'était aperçu que j'aimais la danse et la musique: il me conduisit à un concert, rue Saint-Honoré, chez un financier très-riche. Ce fut à ce concert que j'entendis, pour la première fois, le fameux chanteur Garat. J'y rencontrai Daleyrac, que je connaissais, ainsi que beaucoup d'artistes distingués. Il me proposa ensuite d'aller manger de la friture au couvent des Bons-Hommes à Paris. Chemin faisant, il me dit qu'étant passionné pour la musique et la danse, il était surpris que je ne me sois pas fait recevoir franc-maçon, que j'aurais rencontré dans différentes loges des jouissances selon mes goûts. — Il y a, me dit-il, dans toutes les loges, des fêtes particulières où les dames sont introduites; il y a des valses et des concerts charmants, suivis de banquets qui ne sont pas à dédaigner. Je lui répondis qu'on m'avait proposé plusieurs fois de me faire rece-

voir ; que j'avais toujours conservé une répugnance (sans doute ridicule) d'entrer dans cette société. Il me confia alors qu'il était dans les hauts grades de la maçonnerie, qu'il me conduirait comme frère visiteur à la première fête qu'on donnerait dans sa loge, dont le grand maître était M. Delange-Savalette, garde du trésor royal. Je lui demandai comment il pouvait assister et pénétrer dans les loges de francs-maçons avec son costume. Il me dit qu'il avait une chambre en ville où il avait plusieurs costumes bourgeois, et qu'il lui arrivait souvent de passer plusieurs jours de suite sans rentrer dans son couvent, en disant en sortant qu'il allait passer quelques jours aux Bons-Hommes.

Le lendemain de cette confidence, il m'apporta des cahiers pour me servir d'instruction pour entrer en loge. Il me fit acheter tout ce qui était nécessaire pour m'introduire comme frère visiteur. Le temps des fêtes approchait, et malgré qu'il ait eu l'impudence de dire et de soutenir qu'il avait procuré des secours à madame de Lamotte, il n'en est pas moins vrai que son but, en me conduisant dans les différentes loges qui existaient alors dans Paris, était de me faire payer son entrée comme la mienne. Je me rappelle d'avoir assisté à des fêtes qui étaient très-chères. De ce moment, il s'était impatronisé dans ma maison, et il mangeait plus souvent à ma table qu'à celle de son couvent. Il connaissait beaucoup de jolies femmes, et il ne craignait pas de remplir les fonctions de *l'ami Bonneau*.

Madame de Lamotte était parvenue à le faire prêcher devant le roi, contre le gré du cardinal et de l'abbé Georgel. Il visait à se faire séculariser, et ce scélérat crut l'occasion favorable pour réussir en servant de faux témoin au cardinal, lorsqu'il apprit l'arrestation de Son Eminence, ainsi que celle de madame de Lamotte.

Après le procès, la famille de Rohan le fit placer dans l'ordre de Malte, avec un logement dans le Temple. A mon retour à Paris, dans les premiers temps de la Révolution, j'allai faire sentinelle au Temple, armé d'un bâton solide, et déterminé à l'assommer. Je ne sais s'il fut averti ou s'il me reconnut, rôdant dans le Temple. Le fait est qu'il quitta le Temple brusquement; et je ne sais ce qu'il est devenu.

TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de lieux sont en italique)

A

Abbaye (l'), 276, 283.
ADHÉMAR (d'), ambassadeur de France en Angleterre, 109 et suiv., 136, 154-155, 177, 181.
AFFRY (comte d'), 261.
Aire en Artois, 153.
ALBERT, 328.
ALEXANDRE, 350, 353.
ALMANBEC (d'), 21.
AMBOUVILLE (d'), 21.
Amsterdam, 162 et suiv.
ANGÉLIQUE, domestique de madame de Lamotte, 197.
ANGENOULT (chevalier), 323.
ANGLETERRE (le roi d'), 158.
ARCHEVÊCHÉ (l'), à Paris, 191.
ARGOUGES (vicomte d'), 6.
ARRAGON (d'), secrétaire de l'ambassadeur de France, 111 et suiv., 154.
ARSONVAL (d') pseudonyme de Lamotte, 81.
ARTOIS (comte d'), 133, 167.
Aujon (l'), rivière, 332.
Auteuil, 7.
AUTICHAMP (marquis d'), 60 et suiv, 127.
ARÉNA, 336.

B

BACKMAN, 275.
BAILLY, maire de Paris, 173 et suiv.
Bangor, 73 et suiv.
BARMONT. Voyez Vinot-Barmont.
BARRAS, 332, 373.
Bar-sur-Aube, 7, 8, 11, 53 et suiv., 249, 293, 295, 305 et suiv., 330, 360, 372 et suiv.
Bar-sur-Aube (bataille de), 349.
Bar-sur-Seine, 14.
BARTHÉLEMY, 332.
Bastille, 6, 97, 101, 112, 119, 153, 167.
Bath, 127.
BEAUFORT (de Fort de), 51.
BEAUMARCHAIS, 288.
BERNADOTTE, 342.
BERNARD, 356.

BERNARD (Samuel), 39.
BERNARDEL, 285.
BERRY (duc de), 351.
BERTRAND DE MOLLEVILLE, 242.
Besançon, 348.
BEUGNOT, 332, 351, 356, 359, 361.
BEURNONVILLE, 350, 363.
Birmingham, 70.
BOILE, maître d'hôtel à Edimbourg, 94 et suiv.
Bompis (le), 163, 167.
BONAPARTE, 333 et suiv., 342, 347, 359. Voyez Napoléon.
Bons-Enfants (rue neuve des), à Paris, 172.
BOULAINVILLIERS (marquis de), 26 et suiv., 49 et suiv.
BOULAINVILLIERS (marquise de), 26 et suiv.
BOULAINVILLIERS (mademoiselle de), 27.
BOULOGNE (de), marquis d'Ecot, 251.
Boulogne, 20, 21.
Boulogne (bois de), 362.
BOURBONS (les), 111.
BOUTTE (madame), 172 et suiv., 223.
BRELUT de LA GRANGE, 303 et suiv.
BRETEUIL (baron de), 112, 118, 129, 132, 153, 206, 216, 344.
Brienne, 325.
Brienne (bataille de), 349.
Brienne (château de), 334, 349.
BRIENNE (famille de), 177.
BRISSOT, 240.
Brunoi, 39.
BRUNOI (de), 39 et suiv.
BURLANDEUX, 230, 233, 237, 292.

C

C....., 329, 337 et suiv., 371.
CADOUDAL (Georges), 347, 372.
CAGLIOSTRO, 156.
CAHAISSE, 142.
CAILLE, 373 et suiv.
Calais, 112, 154.
CALONNE (de), 123 et suiv., 131 et suiv., 182, 203, 242, note.
Cambrai, 170.
CAMPAN (madame), 5, 7, 8, 239, 241, 242, note, 343, 380.
Capucines (rue des), à Paris, 173.
Carmes (rue des), à Paris, 142.
Carrousel, 211, 213.
CASTRIES (maréchal de), 9, 60, 127.
CÉCILE, femme de chambre de madame de Boulainvilliers, 30.
CHABERT (marquis de), 34.
Chaillot, 25, 373.
Chaise-Dieu, 122.
CHAMBLAIN (de), 311.
Champagne (la), 289.
Champs-Elysées, à Paris, 213.
Châteauvillain, 179.
Châtelet (le), à Paris, 25.
Châtelet de Paris, 262.
CHÉRET, 307 et suiv.
CHOISEUL (de), 21.
Choisy, 365, 368.
Clichy-la-Garenne, 335.
Coblentz, 210.
COFFINIÈRES, 374.
Colchester, 70.
Colmar, 328.
Conciergerie, 119, 228 et suiv., 239, 258, 265, 381.
CONDÉ (prince de), 118.
CONDÉ (famille de), 356.
Condé (rue de), 288.
CONSTANCE (vignoble de), au Cap, 162.
CONTI (prince de), 44.
Cork, 91.
COSTA, 96 et suiv., 102 et suiv., 152 et suiv.
COSTA (madame), 102 et suiv., 158 et suiv.

COUTURE, 374 et suiv.

D

DALAYRAC, 384.
DANDRÉ, 358.
DANTON, 264, 268, 283, 381.
Dauphine (rue), à Paris, 337.
DELANGE-SAVALETTE, 385.
DELAVAU, préfet de police, 4, 142, 375.
DEVONSHIRE (duchesse de), 126, 145, 177.
Dijon, 348.
Dinteville, 295 et suiv.
DIONIS, lieutenant-général de la maréchaussée de Versailles, 24, 25.
DIONIS (madame), 24.
DIONIS (mademoiselle), 24.
DOILLOT, 6, 100 et suiv.
Dolancourt (Pont de), 350.
DOMANGET, 372.
DORIVAL, 248 et suiv.
Douvres, 112.
Droghéda, 92.
Dublin, 71, 88.
DUPORT DU TERTRE, 192 et suiv., 200, 203 et suiv., 215 et suiv., 249, 257, 355.
DURAND, fermier de Fontette, 45 et suiv.
DUROC (général), 334 et suiv., 347.
DUROSOY, 258.

E

Ecole (quai de l'), à Paris, 339.
Ecosse, 91 et suiv.
Edimbourg, 92, 94, 105.
ELISABETH (madame), 39 et suiv.
ENGHIEN (duc d'), 347.
ENOQUE, curé de Boulogne, 20 et suiv.
EPERNON (duc d'), 7.

F

F***, 315 et suiv., 329, 338 et suiv., 371.
FAYEL, 265, 276.
Fontaine, 349.
Fontainebleau, 262, 350.
Fontette, 14 et suiv., 32.
Force (La), à Paris, 220, 224 et suiv., 274.
FOURNEL, 204 et suiv., 214 et suiv., 224 et suiv., 245, 253 et suiv., 288.
Franconville-la-Garenne, 362.

G

Galles (pays de), 72.
Gand, 170.
GARAT, 384.
GARNIER *de l'Aube*, 229, 306 et suiv.
GENTIL, directeur du domaine, 281, 303 et suiv.
GEORGEL (l'abbé), 6, 8, 128 et suiv., 199, 343, 385.
GEORGES, domestique de Lamotte, 89, 91, 96, 98, 106 et suiv.
GIRARDON, 313.
Glascow, 93.
GOUVION (de), officier d'artillerie, 211 et suiv.
GRAY, joaillier, 114.
Guadeloupe, 361.
GUEFFIER, 237 et suiv., 242, 354.
GUÉMÉNÉE (famille de), 356.
GUILLAUME *de Croissy*, 243 et suiv.

H

HENRI, de la préfecture de police, 341.
HÉRÉAULT (marquise d'), 324.
Hollande, 151 et suiv., 156, 159 et suiv.
Holy Head, 72, 87.

Hôtel-de-Ville, de Paris, 190.
HOZIER (d'), 6, 34.
Hay-Market, 67.
HÉBERT, 227, 231.
HENRI II, 13.
HENRI IV, 7.
HYDE (W. M.), 155.
Hyde-Parc, 112, 177.

I

Infante (jardin de l'), à Paris, 189.
Italiens (boulevard des), 291.

K

KERBOURG (de), 360.
Killarny, (lac de), 91.
KINKELLE (baronne de), 51.

L

LA BARTHE (monsieur de), 9, 11.
LABERGE, 324.
LA CHATRE (duc de), 363.
LA FAYETTE, 174, 211 et suiv.
La Ferté, 298.
LAGRANGE (monsieur de), 324.
La Haye, 97, 166.
LA HUPROIE (madame de), 323 et suiv.
LA LUZERNE (de), ambassadeur de France à Londres, 136, 147, 177, 181, 188, 242.
LUZERNE (de la), évêque de Langres, 58, 136 et suiv., 177.
LA MARCHE (mademoiselle), ouvrière en robes, 31.
LAMBALLE (princesse de), 228, 281.
LAMOTTE (famille de), 6.
LAMOTTE, père, 218.
LAMOTTE (madame de), mère, 60, 5, 6, 8, 12 et suiv., 67 et suiv., 83 et suiv., 97 et suiv., 117, 126 et suiv., 141, 164, 179, 192, 193, 196 et suiv., 302, 312, 344, 354, 382 et suiv.
LAMOTTE (madame de), seconde femme de Lamotte, 361.
LAMOTTE, fils, 361.
Langres, 15, 251, 296, 332.
LAPORTE (de), 203 et suiv., 216, 238, 241 et suiv., 245, 257 et suiv., 354.
LATOUR (de), 133 et suiv.
LATOUR (dragons de), 291.
LATOUR (madame de), sœur de Lamotte, 208, 305, 316 et suiv., 287, 293.
LATOUR (mademoiselle de(, 286, 287, 293, 305, 316 et suiv.
Leipsick, 348.
LENTIL (abbé de), 296 et suiv.
LETOURNEUR, 332, 357 et suiv.
Liverpool, 71.
LINGUET, 67 et suiv.
LOMBEM - BOMBINEM, surnom d'un guichetier de la Conciergerie, 271 et suiv.
LOMÉNIE DE BRIENNE (le cardinal), 140, 147, 150.
Londres, 67 et suiv., 115 et suiv., 126, 158.
Longchamps (Abbaye de), près Paris, 48 et suiv., 84, 200 et suiv., 203 et suiv., 232, 354.
LONGPRÉ, 177. 178 et suiv.
LÖTH (le père), 382.
LOUIS XV, 51 194 et suiv.
Louis XV (Place), à Paris, 25, 353.
LOUIS XVI, 18, 34, 118 et suiv., 182, 186 et suiv., 188, 206, 209, 210 et suiv., 220 et suiv., 229, 231, 241 et suiv., 256 et suiv., 294, 304, 347, 353 et suiv.
LOUIS XVIII, 356, 359, 363.
Louvre (le), 190.
Lunéville, 9, 11, 60, 127, 290.
Lyon, 172.

M

Mac Dermott, 70, 89 et suiv.
Machiavel, 186.
Mac-Mahon, 135.
Malmesbury (lord), 334.
Manchester, 70.
Manuel, 230, 231, 237, 283, 384.
Marat, 231.
Marie-Antoinette, 67, 97, 118, et suiv., 124, 125, 127, 132 et suiv., 140, 178, 185 et suiv., 202, 210 et suiv., 229, 231 et suiv., 241 et suiv., 302, 343.
Marie-Louise, 347.
Mariold, 9.
Marivaux, avocat, 191, 193, 354.
Marsan (princesse de), 118.
Marsan (famille de), 356.
Matagon, 304.
Maurepas, 34, 35.
Maubert (place), 142.
Meunier, 321 et suiv.
Mezeray (mademoiselle), 289 et suiv.
Middle-Harmess, 160.
Minden (bataille de), 6.
Mirabeau (comte de), 172 et suiv., 221, 223, 380.
Miroménil (de), garde-des-sceaux, 203, 356.
Mœrdyck (le), 169.
Monlo (baron de), pseudonyme de Lamotte, 95, 100.
Mont-Blanc (rue du) à Paris, 223.
Montereau, 349.
Montmorin (comte de), 181, 187 et suiv., 191 et suiv., 203, 262, 265 et suiv., 276.
Moreau, 347, 372.
Mortier (général), 349.
Moscou, 348.
Motté, 7.
Mussy-l'Evêque (château de), 137.

N

Nancy, 240, 291, 337, 348.
Napoléon, 348 et suiv.
Nazel (madame de), directrice de théâtre, 161, 166, 168.
Nazel (mademoiselle), comédienne, 161.
Necker, 33, 34, 150 et suiv., 242, note.
Neuilly, 362.
Neuve-Saint-Gilles (rue), à Paris, 382.
New-Castle, 105, 111, 112, 154.
New-Market, 179.
Nogent, 293, 316.
Notre-Dame-des-Champs (rue), à Paris, 200.

O

Odéon (théâtre de l'), 289.
Orange (princesse d'), 164.
Orfeuil (Rouillé d'), intendant de Champagne, 45.
Orléans (duc d'), 22, 149, 178 et suiv., 192, 194 et suiv., 209, 380.
Ormesson (famille d'), 383.

P

Palais-Royal, à Paris, 176.
Palais-Royal (place du), à Paris, 352.
Pall-Mall, 135.
Panis, 230.
Panisset, 375.
Paris, 20, 69, 172 et suiv.
Passy (mademoiselle de), 40, 51.
Passy (terre de), 26 et suiv.
Penthièvre (duc de), son hôtel, 176, 179, 281.
Pérès, 351.
Piccadilly, 177.
Pichegru, 347.
Plane (de), 216, 218 et suiv.

Plumet (rue), à Paris, 187.
POLIGNAC (duc de), 344.
POLIGNAC (madame de), 41, 126 et suiv., 139, 167.
POLIGNAC (Diane de), 126 et suiv., 167.
Pologne, 164.
PONT-DE-CASSEL (mse de), 40.
Pont-Neuf, à Paris, 340.
Pont-Royal, à Paris, 200, 212.
PORTLAND (le duc de), 90.
PROVENCE (comte de), 39, 185.
Provins, 293.
Prusse (roi de), 165.

R

Radzivill (passage), à Paris, 176.
RAIMOND (J.-B.), amant de la baronne de Valois, 25.
Redoute (chemin de la), 362.
RÉGNIER, 337.
RICHARD, 269 et suiv, 278.
RICHARD (madame), 268.
RISTON, 239 et suiv, 288 et suiv, 337.
ROBESPIERRE, 231, 235, 320.
ROHAN (cardinal de), 132, 81, 96 et suiv., 117 et suiv., 343, 385, 202, 237.
ROHAN (famille de), 66 et suiv., 111, 120, 356.
ROLAND, 352.
Rotterdam, 160 et suiv., 170.
Roule (rue du), à Paris, 189.
Russie, 164.

S

Saint-Antoine (rue), 284.
SAINT-BERNARD, son tombeau, 179.
Saint-Chaumont, 350.
Saint-Clair (parc de), 21.
Saint-Cloud, 215.
Saint-Dizier, 300.
Saint-Esprit, (hôtel du), à Paris, 287.
SAINT-FRANÇOIS-DE-PAULE, 383.
SAINT-HURUGE (marquis de), 209.
Saint-Honoré (rue), à Paris, 337.
Saint-Nicaise (rue), 335.
Saint-Ouen, 362.
Saint-Paul, temple de Londres, 158.
SAINT-RÉMY (comtes de), 6.
SAINT-RÉMY (Mlle de), 45.
Saint-Roch, 351.
Saint-Thomas-du-Louvre (rue), à Paris, 352.
Saint-Victor (rue), 283.
Saint-Avoie (rue), 289 et suiv.
Sainte-Hélène, 347.
SAINTE-MAURE (madame de), 324.
Sainté-Pelagie (prison de), 286.
Salpétrière, 129.
Samaritaine (la), à Paris.
SAMPSON RIGHT (sir), 117.
SAUVEBOEUF (marquis de), 295 et suiv., 305.
Saverne, 62.
Schewrin, 166.
Seine (rue de), quartier Saint-Victor, à Paris, 284.
Sèvres, 241 et suiv.
Sèvres (manufacture de), 239 et suiv.
SERGENT, 230.
SOUBISE (prince de), 118.
SOUBISE (famille de), 356.
Sourdun (forêt de), 316.
SPENCER (milady), 116, 177.
Strasbourg, 61, 306.
STUART (M.), 74 et suiv.
STUART (mademoiselle), 74 et suiv.
SURBOIS, exempt de la police de France, 155.
SURMONT (de), 313, 328.
SURMONT (madame CLAUSSE de), 53 et suiv.

T

Talleyrand-Périgord (hôtel), 353.

Tamise, 115, 146, 152.
Temple (le), à Paris, 385.
TERNAUX, 362.
TERRAY (abbé), son hôtel, 201.
The Fly, navire anglais, 71.
Tonnerre, 229, 293 et suiv., 304 et suiv.
TONNERRE (vicomte de), 51.
TONNERRE (vicomtesse de), 57. Voy. Passy (mademoiselle de).
TRIPPIER, 327 et suiv.
Troyes, 313 et suiv., 337, 340 et suiv., 349.
Tuileries, 25, 133, 176, 181, 212, 220, 352.
Tyne (la), 105.

V

VALOIS (maison de), 6.
VALOIS (baron de), père, 7, 14, 18 et suiv.
VALOIS (baronne de), 16, 19, 21, 25.
VALOIS (le baron de) fils, 34.
Vandœuvre, 317.
Varennes, 213, 354.
Varsovie (hôtel de), à Paris, 172 et suiv.
Vaugirard, 19.
Vaugirard (rue de), Paris, 357.
VERGENNES (de), 117, 121 et suiv., 202, 356.
VERGENNES fils, 202.
VERMONT (abbé de), 132 140, 167, 344.
Versailles, 5, 6, 20, 24, 84, 121, 122, 173, 177, 178, 182, 190, 291.
Versailles (avenue de), 380.
Versailles (jardin de), 127.
VIENNET (marquis de), 357 et suiv.
Villeneuve-Saint-Georges, 365.
Villers-Cotterets, 149.
VINOT-BARMONT, 371 et suiv.
VINTRIN, 303.
VUILLAUME, 369.

W

WAERT, négociant hollandais, 162 et suiv.
WAERT (mademoiselle), 162.
WILLIS (le docteur). 158 et suiv.
Wimbledon, 145.
WRITH (Samson), 156.

TABLE DES MATIÈRES

—

Affaire du collier. III
Bibliographie sommaire. XXXIII
Note sur ces mémoires. XXXVII
Préface. 5

CHAPITRE I

Ma naissance et mon éducation. — J'entre dans la gendarmerie. — Duel. — Semestre. — Mademoiselle de Valois. 5

CHAPITRE II

Origine de mademoiselle de Valois. — Son père se mésallie. — Il vient à Paris. — Départ de Fontette. — Extrême misère. — Séjour à Boulogne. — Le baron de Valois est mis en prison. — Le curé de Boulogne. — Mort du baron. — Ses derniers avis à sa fille. — M. Dionis. — Liaisons de la baronne de Valois. — La marquise de Boulainvilliers. — Les orphelins au château. — Mademoiselle de Valois en pension. — Humiliations. — Elle entre chez une couturière. — Maladie. — Le frère de mademoiselle de Valois. — Il est présenté à la cour. — Générosité M. de Maurepas. — Caractère du marquis de Boulainvilliers. — Mensonge des journalistes. — M. Necker. — Monsieur donne une fête à Brunoi. — Madame Elisabeth. — Madame de Pont de Cassel. — Le marquis de Boulainvilliers distillateur. — La noblesse rompt avec lui. — Mademoiselle de Valois la jeune. — Les deux sœurs sont réunies. — Entrée au couvent. — Pèlerinage. — Mariage manqué. — Arrivée à Bar-sur-Aube. 12

COMPLÉMENT DU CHAPITRE II

Suite du récit de M. de Lamotte empruntée à madame de Lamotte. 50

CHAPITRE VI

Attentat contre ma vie. — L'avocat Linguet. — Je quitte Londres. — Manchester. — Le capucin Mac-Dermott. — Le navire the Fly. *— Le pays de Galles. — Aventure singulière. — Mademoiselle Stuart. — Son portrait. — Conversation nocturne. — Arrivée à Bangor. — Concert. — Proposition de mariage. — Tourments d'amour. — Détails sur le caractère de madame de Lamotte. — Visite à l'abbaye de Longchamps.* 66

CHAPITRE VIII

Arrivée à Holy-Head. — Fin du the Fly. *— Loterie. — Le duc de Portland. — Mon cachet. — Maladie. — Départ pour l'Ecosse. — Droghéda; rencontre. — Je suis près de mourir. — Médecine. — Empoisonnement. — Le baron de Mónlo. — Le professeur Costa. — Bruit de gazette. — Visite d'un evêque. — Intention intéressée. — Rencontre dans une sacristie. — J'écris à M. Doillot. — Retour en Angleterre. — Madame Costa, messagère. — Je quitte mon incognito — Costa, assassin de sa maîtresse. — Trahison. — Projet de fuite. — Découverte. — Aveux de Costa. — M. d'Arragon. — On tente de m'enlever. — Je reviens à Londres. — M. d'Adhémar. — Visite; précautions. — Lettre au roi. — M. de Vergennes. — Nouvelle trahison. — Mort de M. de Vergennes.* 87

CHAPITRE VIII

La duchesse de Devonshire. — Mesdames de Polignac à Londres. — Motif de leur voyage. — Réfutation de l'abbé Georgel. — Visite de M. de Calonne. — Rédaction des mémoires justificatifs de madame de Lamotte. — Ils sont mis sous presse. — Intrigues de M. de Calonne. — Négociations de l'ambassade de France. — M. Cahaisse. — M. de La Luzerne remplacé par M. Necker. — Publication des mémoires justificatifs. — Départ de M. de Lamotte pour la Hollande. — Affidavit de madame Costa. 126

CHAPITRE IX

Le roi d'Angleterre et ses docteurs. — Scène de haute comédie. — Arrivée en Hollande. — Contrefaçons des Mémoires justificatifs. — Affabilité du

consul de Prusse. — Nouvelles de madame de Lamotte. — Gracieuses propositions de M. Waert, négociant de Rotterdam. — Madame Nazel. — On apprend les événements du 14 juillet 1789. — Opportunité des circonstances pour la révision du procès du Collier. — Départ pour Paris. — Un bal à Cambrai. 138

CHAPITRE X

Conversation avec Bailly. — La maîtresse de l'hôtel de Varsovie, madame Boutte. — Espionnage exercé sur M. de Lamotte. — Ses relations avec Mirabeau. — Entrevue nocturne à Versailles. — Pétition à l'Assemblée. — Fraude de M. de Lamotte. — M. de Longpré. — M. de Montmorin. — Journées des 5 et 6 octobre. — Démarches de M. de Lamotte — Ses avocats. — Sa femme refuse de revenir en France. — Jugement sur Mirabeau. — Sa mort. — Détails circonstanciés sur la fin de madame de Lamotte, le 23 août 1791. — Singulière confusion de M. de Vergennes fils. — Accueil empressé de M. Duport du Tertre. 172

CHAPITRE XI

Conseils de M. Fournel. — Visite à M. de Laporte, intendant de la liste civile. — Lettres d'ester à droit obtenues. — Départ de la famille royale. — Mission proposée à M. de Lamotte. — La Fayette. — Retour du roi. — Poursuite du procès en cassation. — Le président de Plane. — Audience imprévue de Louis XVI. — M. de Lamotte se constitue prisonnier à la Force. — Accident malheureux. — Il est b..... en colère le père Duchesne! — M. de Lamotte transféré à la Conciergerie. — Il reçoit les compliments de membres de la commune. — Ses interrogatoires. — Les Jacobins se tournent contre lui. — Négociations de Gueffier au sujet des nouveaux Mémoires de madame de Lamotte. — Riston. — Erreurs de madame Campan relevées. — M. Guillaume de Croissy. — Digression sur Dorival. — Jugement et acquittement de M. de Lamotte. — Incident. — Journée du 10 août. — Nouvelles incarcérations à la Conciergerie : MM. Durosoy, de Laporte, d'Affry, de Montmorin. — Massacres des 2 et 3 septembre. — Dévouement d'un guichetier. — Préparatifs de défense de M. de Lamotte. — Sa délivrance. — — Imprudence de M. Guillaume. — M. de Lamotte cru mort. — Il s'engage dans un nouveau régiment de cavalerie. — On le raye des cadres. — Il va demeurer alternativement à Bar-sur-Aube et à Tonnerre. — Projets de mariage. — L'abbé de Lentil et M. de Sauvebœuf. — Trait de mœurs contemporaines. 204

CHAPITRE XII

Charges de M. de Lamotte contre Marie-Antoinette. — Il refuse de paraître comme témoin à son procès. — Fait un voyage infructueux à Paris. — Retourne à Tonnerre. — Garnier de l'Aube. — Préliminaires des secondes noces de M. de Lamotte. — Il est fait prisonnier à Bar-sur-Aube et conduit à Troyes. — Pillage de sa maison et infidélité de ses domestiques. — Nouvelle et plus sérieuse accusation dirigée contre lui. — 9 thermidor. — Scènes joyeuses de la prison de Troyes. — Mise en liberté de M. de Lamotte. — Son mariage. — Condamnation de F..... et de C..... 301

CHAPITRE XIII

Entrevue de M. de Lamotte avec Barthélemy. — Il achète un bien de campagne. — Revient à Paris. — Présente une pétition au premier consul et s'entretient avec lui. — Anecdote au sujet de l'affaire de la rue Saint-Nicaise; Duroc. — C..... retrouvé. — Vaines tentatives de M. de Lamotte pour faire poursuivre et condamner ce dernier. — Réfutation d'imputations calomnieuses. — Conduite de M. de Lamotte sous l'Empire et la première Restauration. — Il prédit le retour des Bourbons. — Causes de son attachement à cette famille. — Bienveillance de M. Beugnot à son égard. — Ses relations avec M. Bernard. — On le joue. — Le maréchal Bournonville. — M. de Lamotte tombe dans la plus grande misère. — Deux tentatives de suicide. — Singulière proposition de mariage. — Reprise de l'affaire C..... — Elle traîne en longueur. — L'hôpital de la Charité. 331

Pièces justificatives. 379

Table générale des noms de personnes et de lieux. 387

CONCORDIÆ FRUCTUS